REPUBLIQUE DU NIGER

Programme des Nations-Unies pour le Développement

Fraternité – Travail – Progrès



Programme Intégré de Développement de l'Agripreneuriat des Jeunes au Niger (PIDAJ)

Rapport d'Etude d'Impact Environnemental et Social (ÉIES) du sous-projet de construction du lycée professionnel agricole de DIFFA (commune urbaine de Diffa)

Rapport provisoire

SEPTEMBRE 2025

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
LISTE DES CARTES	6
LISTE DES PHOTOS	6
LISTE DES FIGURES	6
LISTE DES TABLEAUX	7
RESUME NON TECHNIQUE	9
NON-TECHNICAL SUMMARY	40
INTRODUCTION	68
I. DESCRIPTION COMPLETE DU SOUS-PROJET	70
1.1. Description des infrastructures et équipements du sous projet LPA Diffa	70
1.2. Présentation des plans types des infrastructures	73
1.3. Intervenants du sous projet	76
II. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	77
II.1. Détermination des limites géographiques de la zone d'étude	77
II.2. Caractérisation environnementale et sociale de la zone d'influence directe	78
II.2.1. Localisation du site	78
II.2.2. Environnement physique et biologique	78
II.2.3. Environnement humain et socioéconomique	80
II.3. Caractérisation de la zone d'influence indirecte	81
II.3.1. Milieu physique	81
II.3.2. Milieu biologique	82
II.3.3. Milieu humain	
II.3.4 Secteurs productifs	95
II.4. Groupes vulnérables et leurs besoins dans la commune urbaine de Diffa	104
II.5. Violences basées sur le Genre	105
II.6. Enjeux environnementaux et socio-économiques	105
III. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	107
III.1. Cadre politique	107
III.2. Cadre juridique	113
III.2.1. Cadre juridique international	
III.2.2. Cadre juridique national	
III.2.3. Sauvegardes Opérationnelles (SO) de la BAD	122
III.3. Cadre institutionnel	130
III.3.1. Ministère du Commerce et de l'Industrie	130
III.3.2. Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques	130
III.3.3. Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement	
III.3.4. Ministère de l'Economie et des Finances	
III.3.5. Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	
III.3.6. Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi	131

III.3.7. Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	122
III.3.8. Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire	
III.3.9. Autres institutions	
IV. EVALUATION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX	
IV.1. Identification des impacts	
IV.1.1. Sources d'impacts	
IV.1.2. Composantes environnementales sensibles	
IV.1.3. Représentation matricielle de l'interrelation	
IV.2. Méthode d'évaluation des impacts	
IV.3. Évaluation des Impacts Environnementaux et Sociaux	
IV.3.1 Evaluation des impacts en phase de construction	
IV.3.2. Impacts en phase d'exploitation	
IV.4. Récapitulatif des impacts négatifs et positifs	
IV.5. Impacts cumulatifs	
IV.6. Impact sur les Risques de Violences Basées sur le Genre (VBG)	
IV.7. Analyse des risques et dangers	
IV.8. Évaluation des risques liés aux changements climatiques	
V. DESCRIPTION DES ALTERNATIVES POSSIBLES AU SOUS-PROJET	
VI. CONSULTATIONS PUBLIQUES	
VII. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)	
VII.1. Mesures d'ordre général	
VII.2. Mesures d'ordre spécifique	.167
VII.2.1. Mesures en phase de construction	.167
VII.2.2. Mesures en phase d'exploitation	.169
V. VII.3. Programme d'atténuation et/ou de bonification des impacts	.176
VII.4. Programme de surveillance environnementale et sociale	.192
VII.5. Programme de Suivi environnemental	.196
VII.6. Programme de renforcement des capacités	.200
VII.7. Mécanisme de gestion des plaintes	.202
VII.8. Clauses EHS spécifiques à insérer dans le contrat de travaux	.204
VII.9. Récapitulatif du cout du PGES	
CONCLUSION	
ANNEXE 1: REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	.207
ANNEXE 2 : TERMES DE REFERENCES	.208
ANNEXE 3 : PV DES CONSULTATIONS PUBLIQUES	.221
ANNEXE 4 : LISTE DE PRESENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE	
ANNEXE 5 : CLAUSES ENVIRONNEMENTALES, DE SANTE T SECURITE SPECIFIQUES A INSERER DANS LES CONTRATS DE TRAVAUX	
ANNEXE 6 : LISTE DES PERSONNES ET SERVICES RENCONTREES	
ANNEXE 7 : PROCÉDURE EN CAS DE DÉCOUVERTE FORTUITE	

ANNEXE 8 : ACTES DE SECURISATION FONCIERE	241
ANNEXE 9 : Répertoire des photos du site de LPA DIFFA	254
Annexe 10 ; Les plans types en cours de validation sont présentés par les figures suivantes :	256

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACTED	Agence de Coopération Technique Et de Développement			
AES	Confédération de l'Alliance des Etats de Sahel			
AGR	Activités Génératrices de Revenus			
ANPE	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi			
ANPEIE Association Nigérienne des Professionnels des Études d'Impacts sur l'Environne				
BAD	BAD Banque Africaine du Développement			
BNEE				
CCNUCC Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatique				
CEFTP Centre d'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels				
CFM Centre de Formation aux Métiers				
CFMAA	Centres de Formation aux Métiers Agricoles et d'Apprentissage			
CIDE	Convention Internationale des Droits de l'Enfant			
CILSS	Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel			
CMB	Centres de Multiplications du Bétail			
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable			
CNSP	Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie			
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale			
COFODEP	Commission Foncière Départementale			
COP	Conférence des Parties			
CPT	Centre de Perfectionnement Technique			
CS-GDT	Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres			
CSI	Centre de Santé Intégré			
CSPOP	Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants			
CSST Comité de Sécurité et de Santé au Travail				
DAO Documents d'Appels d'Offre				
DCV/GD	Direction du Cadre de Vie et de Gestion des Déchets			
DEFPT/P	Direction de l'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques Publics			
DFC/AP				
DG/EF	Direction Générales des Eaux et Forêts			
DGA/CV	Direction Générale de l'Assainissement et du Cadre de Vie			
DGE/DD	Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable			
DGEF	Direction Générale des Enseignements et des Formations			
DGH	Direction Générales de l'Hydraulique			
DGSP	Direction Générale de la Santé Publique			
DHP/SE	Direction de l'Hygiène Publique et de la Santé Environnementale			
DIH	Direction des Infrastructures Hydrauliques			
DN/PR	Direction technique nationale des Normes Environnementales et de la Prévention des			
	Risques			
DP/GIRE	Direction de la Promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau			
DPEFPT/P Direction de la Promotion de l'Enseignement et de la Formation Professionnels				
DDIII(C)	Techniques Privés			
DPH/SA	Direction de la Promotion de l'Hygiène et des Services d'Assainissement			
DPNST	Document cadre de la Politique Nationale de Sécurité au Travail			
DRE	Direction des Ressources en Eau			
DRSP	Direction Regionale de la Santé Publique			
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social			
EPI	Equipement de Protection Individuelle			
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine			

CANT	I C A C N For					
GANE	Groupe Armée Non Etatique					
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau Haute Intensité de Main-d'Œuvre					
HIMO						
HSE	Hygiène, Sécurité, Environnement					
I2S	Initiative pour l'Irrigation au Sahel					
IEC	Information, d'Education et de Communication International Rescue Committee					
IRC	international Rescue Committee					
TOP	T.C: O					
IST	Infection Sexuellement Transmissible					
IUT	Institut Universitaire de Technologie					
LMD	Licence Master Doctorat					
LPA	Lycée Professionnel Agricole					
MEJ	Ministère de l'Entreprenariat des Jeunes					
MET/FP	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle					
MST/VIH-	Maladies Sexuellement Transmissibles Virus de l'Immunodéficience Humain					
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise					
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique					
OIT	Organisation Internationale de Travail					
OMD	L'Objectif du Millénaire pour le Développement					
ONG	Organisation Non Gouvernementale					
ONU	Organisation des Nations Unies					
PAN/LCD-	Plan d'Action National de lutte contre la Désertification et de Gestion des Ressources					
GRN	Naturelles					
PANA	Programme d'Action National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques					
PANGIRE	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau					
PAR	Plan d'Action de Réinstallation					
PARCA	Projet d'Appui aux Refugiées et au Communuatés d'Acceuill					
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine					
PDES	Programme de Développement Economique et Social					
PDR	Plan de Développement Régional					
PEES	Procédures d'Evaluation Environnementale et Sociale					
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale					
PIC	Politique Industrielle Commune					
PICAO	Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest					
PIDAJ	Programme Intégré de Développement de l'Agripreneuriat des Jeunes					
PME	Petite et Moyenne Entreprise					
PMI	Petite et Moyenne Industrie					
PNCC	Politique Nationale en matière de Changement Climatique					
PNEDD	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable					
PNG	Politique Nationale Genre					
PNQ	Politique Nationale Qualité					
PNRIAN	Plan National de Réponse à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle					
PNUD	Programme de Nations Unies pour le Développement					
PRSP	Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie					
PVC	Polychlorure de Vinyle					
RN	Route Nationale					
RNA	Régénération Naturelle Assistée					
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive					
SFMA	Sites de Formation aux Métiers Agricoles					
SNPACVC	Stratégie Nationale et du Plan d'Action en Matière de Changements et Variabilité					
	Climatiques					
SO	Sauvegardes Opérationnelles					
SRAT	Service Régional de l'Aménagement du Territoire					
SSI	Système de Sauvegardes Intégré					

TBS	Taux Brut de Scolarisation			
TDR	Termes De Référence			
TP	Travaux Pratiques			
UEMOA	Union Economique et Monetaire Ouest Africaine			
UGE	Unité de Gestion des Eaux			
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance			
VBG	Violences Basées sur le Genre			
WHH	Welthungerhilfe			
FONAF	Fonds National d'Appui aux PME			

LISTE DES CARTES

Carte 1: Localisation du site du LPA de Diffa	78
LISTE DES PHOTOS	
Photo 1: Une vue générale du site de Diffa	
Photo 2 : Vue de la végétation du site de LPA Diffa	
Photo 3 : Rencontre avec l'equipe du LPA de Diffa	
Photo4: Consultation publique dans le village d'Awardi, région de Diffa	
LISTE DES FIGURES	
Figure 1 : Zone d'étude	74
Figure 2 : Vue en trois D d'occupation du sol sur le site du LPA	75
Figure 3 : Evolution annuelle de la température à la station synoptique de la région de Diffa Source :	
Infoclimat, 2020	81
Figure 4 : Zone d'étude	256
Figure 5 : Plan de l'internat à 4 ailes	258
Figure 6 : Chambre type 2 étudiants	259
Figure 7 : Vue en trois D d'occupation du sol sur le site du LPA	260

LISTE DES TABLEAUXTableau 1 : Désignation et composition des équipements

Tableau 2 : Désignation et composition des équipements	7
Tableau 3 : Matériels informatiques et mobiliers scolaires et de bureau	72
Tableau 4 : Matériels informatiques et mobiliers scolaires et de bureau	
Tableau 6: Coût total estimatif du lycée	
Tableau 7 : Phases et consistance des travaux du sous projet	73
Tableau 8 : Situation des salles de classe et des équipements au primaire traditionnel	84
Tableau 9 : Situation des salles de classe et des équipements au primaire FA	
Tableau 10 : Evolution des effectifs du primaire traditionnel 2020 - 2024	86
Tableau 11 : Evolution des effectifs des élèves au primaire FA 2020 - 2024	86
Tableau 12 : Evolution du taux brut de scolarisation au primaire 2020 - 2024	
Tableau 13 : Répartition du personnel enseignant du primaire traditionnel par statut et par sexe 2020 -	
Tableau 14 : Répartition du personnel enseignant du FA par statut et par sexe 2020 - 2024	87
Tableau 15 : Résultats scolaires du primaire traditionnel 20 - 2024	
Tableau 16 : Résultats scolaires du primaire FA 2020 - 2024	
Tableau 17 : Situation des effectifs d'enseignement coranique Makaranta en 2024	
Tableau 18 : Impacts de l'insécurité sur l'enseignement primaire traditionnel	
Tableau 19 : Impacts de l'insécurité sur l'enseignement primaire FA	
Tableau 20 : Résultats de la campagne d'enseignement non formel 2023 - 2024	88
Tableau 21 : Effectifs des apprenants par filières, sexe et année dans les CFM 2020 - 2024	
Tableau 22 : Effectifs des apprenants par filières, sexe et année dans les CET 2020 - 2024	
Tableau 23 : Situation des équipements des formations sanitaires de la commune	92
Tableau 24 : Situation du personnel de santé dans la commune	92
Tableau 25 : Situation de la logistique dans les formations sanitaires	
Tableau 26 : Evolution des indicateurs de l'hydraulique dans la commune 2020 - 2023	93
Tableau 27 : Situation des ouvrages hydraulique de la commune 2020 - 2023	
Tableau 28 : Liste des PTF intervenant dans le domaine de l'hydraulique dans la commune 2020 - 204	
Tableau 29 : Situation des ouvrages d'hygiène et assainissement dans la commune 2020 - 2023	94
Tableau 30 : Situation des latrines dans les écoles de la commune	94
Tableau 31 : Situation des latrines dans les formations sanitaires de la commune	95
Tableau 32 : Evolution des superficies, rendements et productions des principales cultures pluviales	95
Tableau 33 : Evolution des superficies, rendements et productions des principales cultures irriguées	96
Tableau 34 : Situation du cheptel de la commune en 2024	98
Tableau 35 : Evolution des exportations de bétail sur pied 2020 - 2023	99
Tableau 36 : Evolution des abattages contrôlés 2020 - 2023	99
Tableau 37 : Evolution des taux de couverture vaccinale du cheptel 2020 - 2024	99
Tableau 38 : Situation de la récupération des terres dans la commune 2022 - 2024	100
Tableau 39 : Evolution de la production régionale contrôlée de poisson fumé – exportation intérieure 2	
2023	100
Tableau 40 : Evolution de la production régionale contrôlée de poisson frais - exportation intérieure 20)23 -
2024	100
Tableau 41:Principaux enjeux	106
Tableau 42 : Cadre Politique	107

Tableau 43 : Cadre Juridique International	113
Tableau 45: Cadre juridique national applicable au sous- projet.	117
Tableau 46/ Sauvegardes Opérationnelles de la BAD	
Tableau 47 : Comparaison entre la législation nationale et les exigences de la BAD	125
Tableau 48 : Gestion des Divergences entre la Législation Nationale et les Sauvegardes de la BAD	
Tableau 49 : Analyse des capacités en gestion environnementale et sociale des acteurs	133
Tableau 49 : Matrice d'interrelation entre les activités sources d'impact du projet et les principales	
composantes environnementales et sociales	137
Tableau 50 : Récapitulatif des critères de qualification de l'importance des impacts	139
Tableau 51: Grille d'évaluation de l'importance de l'impact (Fecteau, 1997)	141
Tableau 52 : Récapitulatif des impacts négatifs suivant les phases du sous-projet	149
Tableau 53: Niveaux des facteurs (P, G) de la grille d'évaluation des risques professionnels	155
Tableau 54 : Grille d'évaluation des risques	156
Tableau 55 : Matrice des risques	156
Tableau 56 : Risques climatiques et mesures	157
Tableau 57:synthèse des options	161
Tableau 58 : Synthèse des consultations publiques LPA Diffa	165
Tableau 59 : synthèse des impacts et des mesures du sous projet	172
Tableau 60:Synthèse des coûts pour la mise en œuvre du PGES	177
Tableau 61: Coût du programme de surveillance environnementale et sociale	193
Tableau 62 : Programme de suivi environnemental	198
Tableau 63 : Rôle et responsabilité des acteurs de mise en œuvre du PGES du projet	200
Tableau 64:Thèmes de renforcement des capacités et les coûts y relatifs	201
Tableau 66 : Coût de mise en place du MGP	203

RESUME NON TECHNIQUE

Contexte et justification du sous projet

Face aux multiples atteintes environnementales induites par les activités humaines, le Niger, dans le cadre de la protection de l'environnement, a adopté des politiques, stratégies et instruments juridiques diversifiés, tous alignés à la Vision du Président de la République articulée autour de quatre axes à savoir : i) le renforcement de la sécurité et de la cohésion sociale, ii) la promotion de la bonne gouvernance, iii) le développement des bases de production pour la souveraineté économique et iv) l'accélération des réformes sociales.

C'est dans ce contexte de mobilisation des communautés pour l'accès aux moyens de production, que le Gouvernement a engagé, avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD), la préparation et la mise en œuvre du Programme Intégré de Développement de l'Agripreneuriat des Jeunes au Niger (PIDAJ). Ce programme privilégie une approche intégrée de développement local, axée notamment sur le renforcement des capacités techniques des jeunes à travers la formation agricole.

Dans cette optique, le PIDAJ a prévu la construction du lycée professionnel agricole de Diffa, en vue de renforcer l'offre de formation agricole et de soutenir l'entrepreneuriat rural. Compte tenu de la nature et de l'envergure des travaux envisagés, et conformément aux exigences environnementales et sociales, le sousprojet est assujetti à une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES).

Le sous projet de construction du LPA de Diffa s'inscrit dans le cadre du Programme Intégré de Développement de l'Agripreneuriat des Jeunes au Niger (PIDAJ) qui est un projet d'envergure nationale soumis au financement de la BAD pour un coût total d'environ 70 Milliards de F CFA. Le PIDAJ vise à soutenir de façon durable la croissance économique et sociale du pays en promouvant l'entrepreneuriat des jeunes, en encourageant l'innovation technologique et en renforçant la résilience face aux chocs climatiques. Il comprend 4 composantes qui sont (i) Composante 1 : Renforcement du système national d'enseignement technique et de formation professionnelle Agricole, (ii) Composante 2 : Appui à l'écosystème entrepreneurial et à l'inclusion financière des PME du secteur de l'Agriculture et l'Agro-Industrie et jeunes agripreneurs (iii) Composante 3 : Renforcement de la résilience face aux chocs climatiques et de l'adaptation des agripreneurs dans les secteurs productifs, (iv) Composante 4 : Appui institutionnel et coordination du programme.

Le choix de Diffa est motivé par la politique de maillage du gouvernement de desservir toutes les régions du Niger d'un lycée agricole. Les régions de Maradi et de Tillaberi en sont déjà dotées et c'est pourquoi le PIDAJ va doter les autres régions de LPA (Agadez, Diffa, Dosso, Tahoua et Zinder, Niamey sera servi par l'IPDR de Kollo qui sera érigé en centre national d'excellence).

Description sommaire du sous-projet

Le but du sous projet est de permettre au pays en général et à la région de Diffa de former des grands entrepreneurs dans le domaine agricole mais aussi fournir d'autre part, des ouvriers qualifiés dans ledit domaine afin de réduire la pression démographique sur les terres cultivables.

L'objectif **général est de c**ontribuer à la Production d'une main d'œuvre qualifiée pour booster le secteur agricole.

Les objectifs spécifiques sont :

- Former et développer chez les jeunes des compétences entrepreneuriales dans le domaine de l'ASP ;
- Faciliter l'accès des jeunes au marché du travail ;
- Doter le secteur agricole de compétences techniques et professionnelles de haut niveau, capables d'apporter des innovations

Les résultats attendus sont les suivants

- Les infrastructures du lycée sont construites ;
- Les équipements de tous les dispositifs sont mis en place ;
- Les curricula et programmes de formations sont révisés, élaborés et implantés dans les dispositifs ;
- La formation initiale et continue des formateurs sur les équipements acquis dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage est assurée ;

Les principales activités prévues dans le cadre du sous projet comprennent notamment les travaux de construction: Construction de bâtiments (infrastructures) et de l'aménagement du site comprennent essentiellement : (i) des Travaux préparatoires et de terrassement (Terrassements généraux et installation du chantier (acheminement et repli du matériel, Clôture et délimitation de la zone de travail ; Décapage de la terre végétale ; Travaux de fouilles ; Remblai en fondations à partir des déblais ; Remblai d'apport complémentaire si nécessaire, (ii) des Travaux d'infrastructure (Réalisation des fondations, poteaux et poutres, (iii) Travaux de superstructure (Charpente, couverture, étanchéité.), (iv) Réseaux et installations techniques (Alimentation en eau potable ; Mise en place d'un système d'assainissement ; Travaux de plomberie sanitaire et dispositifs de sécurité incendie ; Travaux d'électrification) , (v) Travaux de second œuvre (Menuiserie ; Pose de faux plafonds ; Travaux de peinture et de revêtement) (vi) Équipements fonctionnels (Construction d'un bloc de toilettes ; Aménagement d'une boutique de vente ; Installation des équipements et mobiliers) (vii) Aménagements extérieurs (Travaux de drainage et d'assainissement ; Voirie et aménagements extérieurs).

L'implantation / démarrage prend en compte la composante relative à l'Assistance technique en ingénierie de la formation et de la pédagogie qui se traduira par :

- un accompagnement technique à la mise en place et à l'opérationnalisation de l'institut ;
- la formation de l'équipe pédagogique et de gestion du lycée ;
- le déploiement d'une assistance technique au besoin, pour le renforcement de l'expertise en ingénierie pédagogique et de formation du personnel de l'institut ainsi que du personnel enseignant et d'encadrement du MEPT.

Alternatives possibles au sous projet

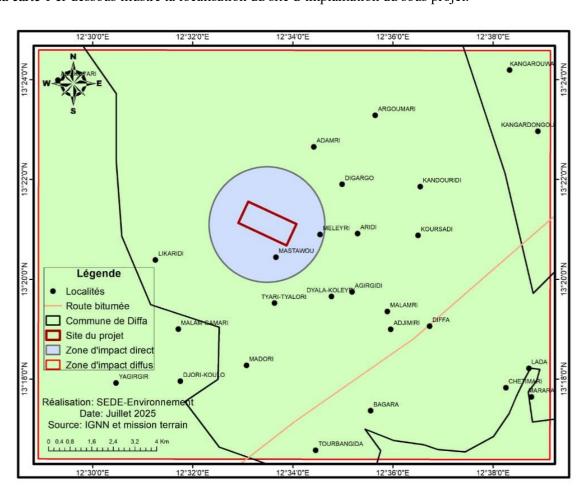
L'analyse comparative des options a conduit à retenir l'alternative « avec projet ». Cette décision est justifiée par les bénéfices socio-économiques et stratégiques significatifs qui l'emportent sur les impacts négatifs, lesquels sont jugés gérables par la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Les principaux arguments en faveur de la réalisation du projet sont les suivants :

- Création d'emplois et de revenus directs: Le sous-projet générera de nouvelles opportunités de revenus en créant des emplois directs et indirects, tant pendant la phase de construction que lors de la phase d'exploitation. La phase de construction, en particulier, offrira des emplois et des revenus financiers aux ouvriers locaux.
- Renforcement des capacités de la formation professionnelle: La construction du LPA permettra d'améliorer significativement les conditions d'encadrement et d'hébergement pour les étudiants et le personnel. Le projet garantira la disponibilité de manuels scolaires et d'équipements didactiques de qualité, renforçant ainsi les capacités globales de l'Enseignement et de la Formation Technique et Professionnelle (EFTP) au Niger.
- **Stimulation de l'économie locale** : Au-delà de l'emploi direct, le projet favorisera la création de petites et moyennes entreprises locales et contribuera au développement des activités dans la ville.
- Alignement avec les politiques nationales et bénéfices sociaux : Le sous-projet répond à la volonté de l'État de développer la formation professionnelle en adaptant les filières aux besoins de l'économie. De plus, il présente un bénéfice social important en visant à stimuler l'inscription des filles dans les filières techniques et industrielles.

Description du site du sous projet et de son environnement

Le site du sous-projet de construction du Lycée Professionnel Agricole de Diffa se situe dans la commune de Diffa, département de Diffa, sur **une superficie de 25 ha** mise à disposition par arrêté communal. La zone d'influence directe est constituée du périmètre du chantier, des voies d'accès, les sites d'emprunt/prélèvement et de carrières, ainsi que les emplacements choisis par les entreprises pour l'installation des bases de chantier, tandis que la zone d'influence indirecte inclut l'espace étendu à l'ensemble de la commune de Diffa comprenant les espaces agricoles, pastoraux et résidentiels environnants. Comme pour l'ensemble de la zone, le climat local au niveau du site est de type sahélien (isohyètes entre 100 et 400 mm) où deux (2) saisons principales peuvent être distinguées en fonction du critère pluviométrique : une longue saison sèche et froide (10-15 °C) et une saison sèche et chaude (40-45 °C). Les vents sont liés aux saisons, leurs vitesses et leurs intensités sont fonction des périodes. Ils sont plus violents en saison des pluies au cours des orages et des tempêtes. Au niveau du site, le relief est constitué d'une plaine sableuse uniforme avec une petite dépression vers l'angle Nord-est du site qui donne lieu à une mare temporaire aux coordonnées géographiques 13°20'39,35'' Nord et 12°34'21,89'' Est. La zone de l'étude, comme toute la région, se situe sur des nappes d'eaux souterraines bien connues : la nappe

phréatique du Manga ou nappe quaternaire, d'une superficie de 150.000 Km2, couvre presque toute la région de Diffa. La profondeur du niveau de la nappe varie de 20 à plus de 50 m. Le taux de renouvellement de cette nappe est faible (0,3% en médiane). Les débits des forages varient entre 10 et 30 m3/h. Les eaux sont douces en général, mais peuvent localement présenter une minéralisation élevée (plus de 1500 mg/l). La végétation de la zone est constituée par Acacia raddiana (Kandili), Balanites aegyptiaca (Adoua), Prosopis Juliflora (Kangar), Commiphora africana (Kabi), Calotropis procera (Tounfafia), et Acacia senegal (Dakora). Sur le site on compte 07 pieds d'Acacia sp et des buissons de Calotropis procera et Leptadenia pyrotechnica, parmi lesquels aucune espèce protégée. Le tapis herbacé, principalement composé de Cenchrus biflorus (Kanrangia), d'Eragrotis tremula (Komayya) et du Panicum turgidum (Nobi) est très éparse et dégradé. La faune sauvage est quasi absente, on note cependant la présence de quelques reptiles (margouillats, serpents et varans sous forme d'indice) et des insectes. Les tendances observées sont la dégradation progressive des sols par l'érosion éolienne et hydrique. Sur le plan social, le site est inoccupé mais délimité à l'Est par le village de Awaridi, à l'Ouest par des champs destinés pour une zone de captage, au Nord par des champs, et au Sud par le village des sinistrés le camp des réfugiés et à quelques kilomètres la ville de Diffa La population de ces agglomérations est majoritairement jeune, avec une forte dépendance aux activités agricoles et pastorales, un accès limité aux infrastructures éducatives spécialisées et une vulnérabilité importante face à l'insécurité alimentaire et aux chocs climatiques. Enfin il y a lieu de noter que le site est situé dans une zone d'insécurité caractérisée par des excursions de la secte Boko haram.



La carte 1 ci-dessous illustre la localisation du site d'implantation du sous projet.

Carte 1 : localisation du site d'implantation du sous projet.

Cadre politique, juridique et Institutionnel

Sur le plan politique, plusieurs documents de prise en compte des préoccupations environnementales au Niger ont des interrelations directes avec le développement des activités du programme PIDAJ. Il s'agit entre autres de :

- ✓ Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie ;
- ✓ Politique Nationale en matière d'Environnement et de Développement Durable ;

- ✓ Politique Nationale en matière de Changement Climatique (PNCC) ;
- ✓ Plan National de l'Environnement pour un développement Durable (PNEDD) ;
- ✓ Document cadre de la Politique Nationale de Sécurité au Travail :
- ✓ Politique Nationale de Protection sociale adoptée en 2011 ;
- ✓ Politique Nationale de Protection ;
- ✓ Politique Nationale Genre.

Il s'agit entre autres de :

Sur le plan juridique, la mise en œuvre de ce projet s'inscrit dans un cadre juridique composé d'une part, des conventions et accords internationaux, des traités, signés ou ratifiés par le Niger et d'autre part, des textes législatifs et réglementaires élaborés et adoptés au plan national.

- ✓ Convention sur la Diversité Biologique
- ✓ Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
- ✓ Convention N°111 sur la discrimination en matière d'emploi et de profession
- ✓ Convention n°138 sur l'âge minimum admission à l'emploi.
- ✓ Convention n° 148 sur le milieu de travail (pollution de l'air, bruit et vibrations)
- ✓ Convention n° 155 de l'OIT sur la sécurité et santé au travail
- ✓ Convention n° 161 relative aux services de santé au travail
- ✓ Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants
- ✓ Convention n°187 relative au cadre promotionnel en sécurité et santé au travail

Les textes nationaux sont entre autres :

- ✓ Ordonnance 2023-01 du 28 juillet 2023 portant suspension de la constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP).
- ✓ Ordonnance n°2023-02 du 28 juillet 2023, portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de transition
- ✓ Loi n°98-56 portant sur la gestion de l'environnement
- ✓ Loi 2018-28 déterminant les principes fondamentaux et l'évaluation environnementale au Niger
- ✓ Loi N°2022-34 déterminant les Principes Fondamentaux de la santé et de l'Hygiène Publique
- ✓ Loi 2012-45 portant Code du travail en République du Niger
- ✓ Loi n° 2004-040, fixant le régime forestier au Niger
- ✓ le Décret n°67-126/MFP/T/E portant partie réglementaire du Code de travail ;
- ✓ le Décret n°96- 409/PRN/MFPT/E portant modalités de la déclaration d'embauche ;
- ✓ le Décret N° 2019 -027 MESUDD portant modalités d'application de la Loi n°2018 28 déterminants les principes fondamentaux de l'Évaluation Environnementale au Niger.

La Banque Africaine de Développement (BAD) étant le Bailleur de fonds du présent sous-projet, il a été fait référence à son Système de Sauvegardes Intégré (SSI) révisé, conçu pour promouvoir la durabilité des résultats des projets par la protection de l'environnement et des personnes contre les éventuels impacts négatifs et risques des projets. Ce SSI comprend dix (10) Sauvegardes Opérationnelles (SO) dont sept sont applicables au présent sous-projet, sauf les SO5, SO6 et SO9. Il s'agit de la :

- ✓ Sauvegarde Opérationnelle E&S 1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux ;
- ✓ Sauvegarde Opérationnelle E&S 2 : Conditions d'emploi et de travail ;
- ✓ Sauvegarde Opérationnelle E&S 3 : Utilisation efficiente des ressources et prévention et gestion de la pollution :
- ✓ Sauvegarde Opérationnelle E&S 4 : Santé, sûreté et sécurité communautaires ;
- ✓ Sauvegarde Opérationnelle E&S 7 : Groupes vulnérables ;
- ✓ Sauvegarde Opérationnelle E&S 8 : Patrimoine culturel ;
- ✓ Sauvegarde Opérationnelle E&S 10 : Participation des parties prenantes et diffusion d'information.

Au stade actuel de formulation et de négociation du PIDAJ, c'est la direction générale de l'entrepreunariat des jeunes qui assure la coordination. Cette directe a impliqué les ministères clés du domaine de l'agrobusiness lors de plusieurs réunions. Ce processus est accompagné par le PNUD qui a mis en place une cellule. Le processus a reçu l'approbation de la BAD lors d'une mission de supervision. C'est dire au stade actuel il n'y a aucun acte administratif qui met en place une structure de gestion. Cependant, il y a lieu de noter que l'exécution de la politique nationale de protection et de préservation des ressources naturelles pour un développement durable est sous la responsabilité d'une multitude d'acteurs dont le chef de file est le Ministère en charge de l'Environnement. Ainsi, les institutions qui seront concernées par le présent sous-projet sont principalement le ministère du commerce, le Ministère en charge de l'enseignement professionnel, le ministère en charge de jeunes, le Ministère de l'agriculture et de

l'élevage, le Ministère en charge de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, le Ministère en charge de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique,.

Evaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux

De façon générale, l'identification des risques et impacts repose sur les activités liées aux différentes phases du projet. Dans le cadre des travaux de construction du Lycée professionnel Agricole (LPA), les risques et impacts identifiés se présentent comme suit.

Risques liés à la phase de construction

- Risque d'accident lié aux activités de chantier, aux circulations et aux déplacements de camions et d'engins ;
- Risque d'atteinte à la santé (maladies respiratoires) ;
- Risque de conflits sociaux lié au recrutement de la main d'œuvre ;
- Risque sécuritaire lié aux menaces et excursions des bandits armés.

Risques liés à la phase d'exploitation

- Risque sanitaire lié à la mauvaise gestion des déchets solides et liquides ;
- Risque sanitaire et sécuritaire lié au stockage et gestion des produits chimiques, du maintien de la chaine de froid du laboratoire et de l'infirmerie;
- Risque sécuritaire lié aux menaces et excursions des bandits armés.

Le tableau ci-dessous présente l'état des risques et les conséquences majeures

Analyse des risques Risque Prioritaire	Conséquence Majeure	Mesure de Prévention Clé
Phase construction		
Accidents de travail lors des travaux de construction	Blessures graves ou mortelles	Port obligatoire des EPI et formation continue à la sécurité.
Risques sanitaires	Maladies respiratoires	Application d'un code de conduite strict et campagnes de sensibilisation.
Conflits sociaux liés au recrutement et à l'emploi	Frustrations et tensions avec la communauté locale en cas de non-recrutement ou de procédures d'embauche perçues comme inéquitables.	Prioriser l'embauche de la main-d'œuvre locale non qualifiée Établir et communiquer des procédures de recrutement transparentes
Risque sécuritaire lié aux menaces des bandits armés	Perte en vies humaines et de matériels	Mettre en place un dispositif de gardiennage et de sécurité
Phase d'Exploitation		
Mauvaise gestion des déchets et de stockage de produits de laboratoire du maintien de la chaine de froid et de l'infirmerie.	Pollution des sols et des eaux par les déchets solides et liquides (domestiques, ateliers, laboratoires) Risques sanitaires pour les élèves, le personnel et les riverains.	Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets pour le LPA Installer des bacs de tri et un local de stockage des déchets sécurisé Mettre en place un réseau de collecte des eaux usées raccordé à des fosses septiques Confier l'évacuation des déchets à des prestataires agréés.
Risque sanitaire et sécuritaire lié au stockage et gestion des produits chimiques, du maintien de la chaine de froid du laboratoire et de l'infirmerie;	Intoxication Risques sanitaires pour les élèves, le personnel et les riverains.	Port obligatoire des EPI et formation continue à la sécurité Appliquer un code strict de manipulation

Les impacts positifs du sous projet sont :

- la création d'emplois locaux : au **moins 30 postes de manœuvres** qui seront recrutés pour les différents postes de travail (cuisine, laboratoire, infirmerie, nettoyage, etc) pendant la phase d'exploitation ;
- la Création **d'emplois temporaires** ± **1.000 travailleurs** parmi la population de Diffa et alentours tout au cours du sous projet,
- le Recrutement de plus ou moins **100 ouvriers par jour pendant la phase des travaux :**
- L'amélioration du cadre de vie par la plantation d'arbres. Il s'agit de réaliser des plantations de compensation et de mitigation (i) Plantation de protection le long du mur du LPA (écartement 20X20 sur 25 ha, soit 500 plants, (ii) Plantations d'ombrage, d'embellissement et de pavoisement, le long des allées, soit une provision de 500 plants. Au total une provision de 1000 Plants.;
- L'Accroissement de revenus des femmes dans les activités de restauration, du petit commerce pour une **alimentation journalière** ± **100 travailleurs** des chantiers pendant la phase de construction;
- L'Augmentation de l'accès à l'éducation professionnelle dans le domaine Agricole par la construction du LPA (au moins 150 à 200 élèves garçons et filles chaque année) pendant la phase d'exploitation;
- L'Amélioration de l'offre et des conditions d'études ;
- Le Recrutement **d'au moins cinq entreprises locales de sous-traitance** pour la réalisation de certains travaux spécifiques dont entre autres le transport de matériaux, le pavage, l'électrification, la restauration, la gestion des déchets, etc

Les principaux impacts négatifs du sous projet en phase de construction sont :

- la perte du couvert végétal, **07 pieds** *Acacia* sp et des buissons de *Calotropis procera* et *Leptadenia pyrotechnica*) au moins qui seront coupés pour l'implantation des bâtiments ;
- la pression sur la nappe phréatique, On estime les besoins Minimum vital pour la survie : **3 à 5 litres/jour/personne** (boisson uniquement). Les besoins de base (boisson, cuisine, hygiène personnelle) : **20 litres/jour/personne** Niveau recommandé pour une vie décente (incluant lavage, nettoyage, petits jardins) : **50 à 100 litres/jour/personne.** Pour une estimation de 150 personnes (ouvriers, personnel de l'entreprise), les besoins journaliers sont estimés à 15. 000 litres par jour plus les besoins d'eau pour le chantier **estimés à 25 000 litres par jour,** soit un total de plus de 40 000 litres par jour pendant la période des travaux

Les principaux impacts négatifs du sous projet pendant la phase d'exploitation sont :

Pression sur la nappe phréatique, On estime les besoins en eau par jour à : pour 300 personnes, arrosage de 1000 arbres, une infirmerie destinée à au moins 300 personnes, un laboratoire académique agricole, des étangs de pisciculture, des ateliers et engins agricoles de productions végétales et produits chimiques et de productions animales et biosécurité :

Les estimations en eau par jour sont les suivants :

- 1. **300 personnes :** 30 000 litres/jour
- 2. Arrosage des arbres : 10 714 litres/jour
- 3. **Infirmerie:** 250 litres/jour
- 4. **Laboratoire**: 500 à 1000 litres/jour
- 5. **Pisciculture (si 10 000 poissons) :** 50 000 litres/jour
- 6. Ateliers: 1000 à 2000 litres/jour
- 7. **Productions végétales :** 10 000 à 30 000 litres/jour (pour 1 hectare)
- 8. **Productions animales :** 10 000 à 20 000 litres/jour (en fonction de la taille de l'élevage)

Environ 142 464 à 172 964 litres/jour

Impact localisé : Si l'extraction est concentrée dans une zone précise, cela peut entraîner un phénomène appelé **"subsidence"** (affaissement du sol) ou **"pompage excessif"**, où l'eau souterraine est extraite plus

rapidement qu'elle ne peut être remplacée, ce qui abaisse le niveau de la nappe. La quantité d'eau estimée peut effectivement avoir un impact sur la nappe phréatique si elle est extraite de manière excessive ou non renouvelable, surtout dans une région à recharge lente des nappes ou dans des zones où les ressources en eau sont limitées. Il est donc essentiel de prendre des mesures pour gérer cette consommation de manière durable, en optimisant l'utilisation de l'eau et en cherchant des alternatives pour préserver les ressources en eau souterraine.

Consultations publiques

Les séances de consultations avec les parties prenantes ont principalement concerné les responsables des services techniques régionaux et départementaux, les populations du village de Awaridi en assemblées villageoises (le 04 juillet 2025) pour échanger sur le projet en question. Au total onze (11) responsables des structures déconcentrées de Diffa (dont 02 femmes) et plus de 35 personnes (dont 13 femmes).

Ces consultations des différentes parties prenantes ont été l'occasion pour le consultant d'obtenir la participation et la collaboration des acteurs, de partager l'information et dialoguer sur le projet, ses impacts et ses bénéfices, de créer et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et le PIDAJ, de bien guider la conception et la mise en œuvre du projet, de mieux évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux et enfin d'adresser les besoins, les préoccupations et les attentes des populations. Les acteurs au niveau régional, départemental et communal ont été rencontrés lors de la phase terrain en entretien individuel. A l'aide d'assemblées villageoises et de focus group, les populations du village de Awaridi ont été consultées afin de les informer et sensibiliser sur les objectifs, les résultats attendus et les différentes étapes du projet, les impacts sociaux et environnementaux positifs et négatifs, en vue de recueillir leurs réactions et de s'assurer de leur adhésion préalable au projet.

Pour l'essentiel, les autorités communales et locales ont affirmé être bien informées et sensibilisées sur le projet. Elles approuvent l'approche participative adoptée par le projet qu'elles trouvent efficace. Elles ont pris l'engagement d'informer et de sensibiliser leurs concitoyens sur le projet. Elles affirment être prêtes pour accompagner l'exécution du projet.

Quant aux communautés, elles ont salué la démarche participative et inclusive du projet qu'elles jugent efficace et rassurante. Elles ont émis le vœu d'être associée notamment dans le recrutement des agents et main d'œuvre lors des travaux de construction.

Synthèse des consultations publiques LPA Diffa

Los points abordés par	Les préoccupations	Les suggestions	Les réponses apportées par l'équipe du					
•	• •							
le consultant	exprimées par les personnes	•	consultant					
	consultées	personnes consultées						
Consultations des acte	Consultations des acteurs institutionnels (Gouvernorat de Diffa, Directions Régionales du Commerce/Industrie,							
l'Agriculture, de l'Env	vironnement, de l'Enseignem	nent Professionnel et T	echnique, de l'Urbanisme/Habitat, de					
l'Hydraulique/Assainiss	ement, de l'ONAHA, Staff Lyc	cée Technologique	Ť					
- Amélioration de la	- L'absence de précision sur	- Lancer le projet dans	- Le but des consultations et de					
qualité et de la	l'échéance de démarrage du	les plus brefs délais	s'assurer que le site est disponible et					
compétitivité de la	projet;	- Approcher les	qu'il n'existe pas de problème autour					
production agricole;	- Collaboration souvent	autorités	du terrain qui lui a été affecté					
- Le développement	insuffisante entre les	administratives et	- Pour que le projet puisse être exécuté					
socio-économique de	services techniques et les	coutumières pour	convenablement, il faut que les acteurs					
la Région;	sociétés de mise en œuvre ;	s'assurer leur soutien	institutionnels s'investissent					
- Caractéristiques	- Non engagement des	tout au long du	pleinement dans le processus de mise					
topographiques du site	populations lorsqu'elles ne	processus; -	en œuvre					
affecté au LPA de	sont pas associées au stade	Sensibiliser les	- Le démarrage du projet dépend de					
Diffa	initial du projet ;	populations et les	l'évolution des négociations entre l'Etat					
	- Nécessité d'un	impliquer à tous les	du Niger et ses partenaires. Les					
	accompagnement du projet	stades de la mise en	conclusions de la présente étude					
	par les autorités	œuvre du projet	constituent un élément clé de ce					
	administratives/coutumières processus							
Consultations publiques des acteurs locaux : Chef de village de Awaradi, population du village de Awaradi)								

- Les objectifs du projet - Préoccupations liées au - Mettre en place les - L'intérêt du projet est de former les **PIDAJ** recours à une main-d'œuvre moyens nécessaires jeunes et de les appuyer - Le statut du terrain non locale: pour assurer le bon développer une agriculture vraiment Craintes concernant le affecté fonctionnement du moderne construction du LPA: - Concernant le démarrage du projet, les sérieux des sociétés Lycée; chargées de la mise en - Recruter la mainnégociations sont en cours entre l'Etat - Les activités réalisées œuvre du projet; d'œuvre locale; du Niger et ses partenaires. Les conclusions de la présente étude sont sur le site Veiller à la bonne - Les revendications qualité des ouvrages à vivement attendues pour donner un foncières sur le site construire coup de pouce au processus - Ce qui est attendu des populations bénéficiaires, c'est de soutenir la mise en œuvre afin que la commune puisse en tirer le plus grand bénéfice

Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

Identification et description des mesures

Pour atténuer et/ou bonifier les impacts potentiels et les risques identifiés, un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) a été élaboré. Il définit le mécanisme opérationnel pour une gestion efficace des enjeux du projet. La mise en œuvre du PGES s'articule autour des activités clés suivantes pour assurer une gestion rigoureuse des impacts du projet :

Mesures générales

Ces actions doivent être intégrées bien avant la sélection de l'entreprise.

- Inclure dans les documents d'appels d'offre (DAO) toutes les mesures environnementales prévues pour engager la responsabilité des entreprises contractantes ;
- Préparer un plan de gestion environnementale et sociale spécifique pour chaque chantier (PGES chantier) et obtenir son approbation par le Bureau National d'Évaluation Environnementale ;
- Obtenir toutes les autorisations nécessaires (exploitation de l'eau, abattage des arbres, etc.);
- Communiquer les informations issues des PGES-Chantiers aux autorités locales et aux parties prenantes ;
- **Prioriser les populations riveraines** lors du processus de recrutement de la main d'œuvre.

Mesures spécifiques

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) s'articule autour des programmes clés suivants pour assurer une gestion rigoureuse des impacts du projet :

- Un Programme d'Atténuation des risques et des Impacts négatifs : Il s'agit de la composante la plus opérationnelle du PGES. Elle expose l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour atténuer, supprimer ou compenser les impacts négatifs et pour bonifier les impacts positifs du projet à chaque phase.
- Un Programme de Surveillance Environnementale et Sociale : Ce programme définit toutes les activités d'inspection et de contrôle qui seront menées pendant les travaux pour vérifier que les mesures de protection de l'environnement sont bien mises en place et respectées par l'entreprise. Cette surveillance sera principalement assurée par la Mission de Contrôle (MdC) recrutée par le PIDAJ.
- Un Programme de Suivi Environnemental et social : Contrairement à la surveillance qui se concentre sur les travaux, le suivi a pour but de mesurer les impacts réels sur le long terme et d'évaluer la performance des mesures environnementales et sociales, y compris pendant la phase d'exploitation. Ce suivi est réalisé par le Bureau National d'Évaluation Environnementale (BNEE).
- Un Programme de Renforcement des Capacités : Ce programme est essentiel pour garantir que tous les acteurs impliqués (services de l'État, mairie, ONG, etc.) disposent

des compétences techniques nécessaires pour jouer efficacement leur rôle dans la mise en œuvre et le suivi du PGES.

Le tableau ci-après constitue le **programme d'atténuation et/ou de bonification** des risques et impacts du sous-projet

Programme d'atténuation des risques et impacts négatifs

Phases	Récepteurs d'impacts	Activités sources d'impact	Impacts	Mesures d'atténuation	Période de mise en œuvre	Responsabl es d'exécution	Indicateurs de mise en œuvre	Coût mise œuvre
Construction	Air	Travaux d'ouverture et de débroussailla ge Mouvement et fonctionneme nt de la machinerie de chantier	Perturbation de la qualité de l'air suite à l'émission de poussière et gaz d'échappeme nt des engins de chantier	Minimiser: Limiter la vitesse des camions sur le chantier; Procéder au réglage correct et à l'entretien des machines et des engins; Exiger la couverture obligatoire des camions de transport de matériaux par des bâches Arroser les surfaces de travail; Atténuer: Entretenir les engins et véhicules (changement des éléments filtrants, visites techniques) afin d'assurer un bon état de fonctionnement;	Régulièrem ent pendant les travaux	Entreprise adjudicatair e des travaux	Fréquence d'arrosage Etat des surfaces sources de poussière	PM A inclure dans le marché des travaux
	Végétation (compensation et mitigation)	Travaux de préparation du site et de débroussailla ge	Perte de 07 arbres	 Limiter au maximum la destruction directe de la végétation dans l'emprise du site, Réaliser des plantations de compensation : il s'agit des plantations de : 	Au cours des travaux pendant et après les travaux	Entreprise adjudicatair e des travaux ONG prestataire	Constat sur la conduite du déboisement de la végétation sur le site Nbre de plants pla ntés	12.000.000

Phases	Récepteurs d'impacts	Activités sources d'impact	Impacts	Mesures d'atténuation	Période de mise en œuvre	Responsabl es d'exécution	Indicateurs de mise en œuvre	Coût mise œuvre
				Plantation de protection le long du mur du LPA (écartement 20X20 sur 25 ha, soit 500 plants Plantations d'ombrage, d'embellissement et de pavoisement, le long des allées, soit une provision de 500 plants Au total une provision de 1000 Plants (cout unitaire toute CC, de 12.000 FCFA				
	Santé	Emissions de poussière Présence du personnel des chantiers	Risques de maladies respiratoires.	Minimiser: Mettre à disposition et imposer le port des Équipements de Protection Individuelle (EPI) à tous les travailleurs (casques, gants, masques, etc.) Délimiter et contrôler l'accès au chantier pour éviter les intrusions et les accidents impliquant les riverains. Sensibiliser les opérateurs d'engins à la conduite sécuritaire et éviter les chargements hors gabarits Atténuer / Gérer: Organiser des formations et sensibilisations	Au cours des travaux	Entreprise adjudicataire des travaux ONG prestataire	EPI mis en place	PM

Phases	Récepteurs d'impacts	Activités sources d'impact	Impacts	Mesures d'atténuation	Période de mise en œuvre	Responsabl es d'exécution	Indicateurs de mise en œuvre	Coût mise œuvre
				périodiques pour les travailleurs sur l'hygiène et la sécurité au travail Mettre en place une boîte à pharmacie et du matériel de premier secours sur le site.				
	Sécurité	Travaux de constructio n Recrutemen t de la main d'œuvre locale	Risques des blessures et d'accidents Risques des conflits entre les populations riveraines et les travailleurs	Phase de Conception: intégrer un spécialiste HSE dans cette phase pour éliminer les risques à la source Phase de Préparation / Construction: (i) proposer des mesures de protection collective, (ii) instaurer le Quart d'heure sécurité" quotidien et un protocole d'accueil sécurité systématique pour tout nouvel arrivant, (iii) exiger le "Permis de Travail" pour toute tâche à haut risque, (iv) planifier et tracer des séances de formation et sensibilisation, (v) planifier et gérer les interactions avec les riverains, disposer des EPI en quantité et qualité suffisante, (vi) Privilégier le recrutement de la main-	Au cours des travaux	Entreprise adjudicatair e des travaux ONG prestataire	Nbre d'accidents et/de personnes malades enregistrés Nbre de personnes formées Nombre de conflit enregistré	6 000 000

Phases	Récepteurs d'impacts	Activités sources d'impact	Impacts	Mesures d'atténuation	Période de mise en œuvre	Responsabl es d'exécution	Indicateurs de mise en œuvre	Coût mise œuvre
				d'œuvre locale afin d'éviter le risque de conflit.				
				Mettre en place une permanence à l'entrée et renforcer le dispsoitif sécuritaire dans et autour du LPASensibiliser les ouvriers et les riverains sur les risques associés : Affichage de consignes de sécurité, séances de sensibilisation avant la prise de poste de travail. Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale afin d'éviter le risque de conflit.				
		Excursions des bandits armés	Perte en matériel et en vies humaines	Recrutement des gardiens et mettre en place un service de gardiennage	Pendant la période des travaux	Entreprise	Au moins 4 Gardiens recrutés	10 000 000
Exploitat ion	Air	Exploitation des ateliers Fonctionneme nt du groupe électrogène Incinération des déchets	Pollution de l'air	Assurer une bonne ventilation et un nettoyage quotidien des bâtiments et ateliers. Limiter la consommation d'énergie et éviter le brûlage des déchets à l'air libre, notamment les plastiques. Il s'agit de prendre des	Au cours de l'exploitai on	L'administ ration du Lycéee	Existence des poubelles de stockage; Contrat avec un prestataire agréé de collecte de déchets	PM
				dispositions pour l'entretien des engins afin de réduire l'émissions pour réduire les émissions				

Phases	Récepteurs d'impacts	Activités sources d'impact	Impacts	Mesures d'atténuation	Période de mise en œuvre	Responsabl es d'exécution	Indicateurs de mise en œuvre	Coût mise œuvre
				de polluants atmosphériques (poussières, de CO, CO2, NOx, SO2 etc). Doter les techniciens de surface d'EPI adéquats				
	Sol	Production des déchets divers liés à l'exploitatio n de la cité	Pollution du sol	Mettre un dispositif de collecte etd'évcuation des déchets pour prévenir les nuisances environnementales et sanitaires des déchets générés par l'exploitation de l'établissement :	Au cours de l'exploitat ion de la cité	L'administ ration du Lycée	Niveau d'organisation de la gestion des déchets Nbre de contrats d'évacuation des s formalisés	3 000 000
	Eau	Déversement s des rejets d'eaux usées domestiques, des fuites d'hydrocarb ures, des rejets issus de l'entretien des machines et autres déchets dangereux.	Risque de contaminatio n de Nappes superficielles	Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets pour l'ensemble du LPA.	Au cours de l'exploitat ion de la cité	L'administr ation du Lycéee	Niveau d'organisation de la gestion des déchets Nbre de contrats d'évacuation des Déchets formalisés	3 000 000
	Santé	Cohabitation entre les populations riveraines, les étudiants, les enseignants	Hausse de la fréquence des MST, y compris le VIH/Sida	Organiser des séances régulières d'information et de sensibilisation pour les élèves et le personnel sur les IST/VIH-SIDA	Au cours de l'exploitati on de la cité	L'administra tion du Lycée	Nbre de séances d'information et de sensibilisation en matière des IST et VIH/Sida;	3000 000

Phases	Récepteurs d'impacts	Activités sources d'impact	Impacts	Mesures d'atténuation	Période de mise en œuvre	Responsabl es d'exécution	Indicateurs de mise en œuvre	Coût mise œuvre
		et, le personnel employé		Rendre obligatoire l'utilisation des EPI (masques, gants, bottes, etc.) pour les apprenants lors des travaux pratiques dans les ateliers Élaborer, afficher et faire respecter des consignes de sécurité claires dans tous les locaux techniques et ateliers • :			Organisées	
	Sécurité	TP au niveau des ateliers	Risques d'incendie Risques de maladies professionnelle s	Mettre en place un système de contrôle à l'entrée principale pour identifier les visiteurs et clôturé le périmètre pour éviter les intrusions Assurer un éclairage suffisant des zones clés la nuit Afficher des numéros d'urgence en cas d'accident grave, d'intrusion malveillante etc Ateliers et Engins Agricoles Obliger et contrôler le port d'EPI dans les ateliers et lors de l'utilisation des machines,	Au cours de l'exploitati on de la cité	L'administra tion du Lycée	Nbre de séances d'information et sensibilisation et de formation en matière de santé, d'hygiène, et de sécurité au travail organisées; Présence des EPI au niveau des ateliers Nombre d'affiches en matière de sécurité placés	PM

Phases	Récepteurs d'impacts	Activités sources d'impact	Impacts	Mesures d'atténuation	Période de mise en œuvre	Responsabl es d'exécution	Indicateurs de mise en œuvre	Coût mise œuvre
				Maintenir les ateliers propres et bien rangés Productions Végétales et Produits Chimiques Stocker tous les produits phytosanitaires (pesticides, herbicides) et les engrais dans un local spécifique, fermé à clé, ventilé et sur sol étanche avec un bac de rétention; Préparer et manipuler les produits dans une aire dédiée avec des EPI spécifiques (combinaison, masque, gants résistants aux produits				
		Excursions des bandits armés	Perte en matériel et en vies humaines	Recrutement des gardiens et mettre en place un service de gardiennage	Pendant d'exploitati on du LPA	Administrati on du LPA	Dispositif de sécurité mis en place	PM
	US/GENR E	Cohabitation	Agressions sexuelles, MST	Mesures de mitigations proposées concernant le VBG: Développer un programme conjoint de sensibilisation et de prévention sur les VBG, la santé sexuelle et le consentement, destiné aux étudiants et au personnel des	exploitation	Lycée	Nombre de plaintes traitées	PM, voir rapport MGP

Phases	Récepteurs d'impacts	Activités sources d'impact	Impacts	Mesures d'atténuation	Période de mise en œuvre	Responsabl es d'exécution	Indicateurs de mise en œuvre	Coût mise œuvre
				deux établissements (LPA et LTD). Mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) coordonné, confidentiel, accessible et sûr pour les victimes de VBG, incluant un référencement clair vers des services de prise en charge. Établir un partenariat formel avec des ONG locales ou des centres de santé spécialisés dans la prise en charge médicale et psychosociale des victimes de VBG.				
Total	44 000 000							

Programme de surveillance environnemental et social

Le programme de surveillance environnementale et sociale (ou contrôle), il faut entendre toutes les activités d'inspection, de contrôle et d'intervention visant à vérifier que (i) toutes les exigences et conditions en matière de protection d'environnement soient effectivement respectées avant, pendant et après les travaux ; (ii) les mesures de protection de l'environnement prescrites ou prévues soient mises en place et permettent d'atteindre les objectifs fixés ; (iii) les risques et incertitudes puissent être gérés et corrigés à temps opportun.

L'exécution de ce programme de surveillance et de suivi nécessitera la mobilisation de plusieurs acteurs dont les principaux acteurs sont la Mission de Contrôle (MdC) recrutée par le PIDAJ, le Bureau National d'Evaluation Environnementale (BNEE) est responsable des activités de suivi environnemental et social et l'Unité de gestion du Projet. Pour le BNEE, les activités de suivi consisteront essentiellement en des missions de contrôle sur le terrain durant les phases de pré-construction et de construction.

La surveillance environnementale et sociale devra être effectuée par la Mission de Contrôle (MdC) recrutée par le PIDAJ et qui aura comme principales missions de :

- ✓ Faire respecter toutes les mesures d'atténuation courantes et particulières du projet ;
- ✓ Rappeler aux entrepreneurs leurs obligations en matière environnementale et s'assurer que celles-ci sont respectées lors de la période de construction ;
- ✓ Rédiger des rapports de surveillance environnementale tout au long des travaux ;
- ✓ Inspecter les travaux et demander les correctifs appropriés le cas échéant ;
- ✓ Rédiger le compte-rendu final du programme de surveillance environnementale.

De plus, ils pourront jouer le rôle d'interface entre les populations riveraines et les entrepreneurs en cas de plaintes.

Dispositif de rapportage

Pour un meilleur suivi de la mise en œuvre du PGES, le dispositif de rapportage suivant est proposé :

- ✓ Des rapports périodiques mensuels ou circonstanciés de mise en œuvre du PGES produits par le responsable Environnement, sociale, Santé et Sécurité de l'Entreprise adjudicataire des travaux ;
- ✓ Des rapports périodiques (mensuels) de surveillance de la mise en œuvre du PGES doit être produits par la Mission de contrôle/Ingénieur Conseil ;
- ✓ Des rapports trimestriels sur les paramètres environnementaux et sociaux de la mise en œuvre du PGES et des rapports circonstanciés produits par le PIDAJ et transmis à la BAD.

Le tableau ci-après constitue le programme de surveillance et de suivi environnemental et social du projet.

Programme de surveillance environnementale et sociale

Récepte urs d'impac ts	Activités sources d'impact	Impacts	Mesures d'atténuation	Responsa ble es d'exécuti on	Acteurs de contrôle	Paramètres de surveillance	Fréquen ce de surveilla nce	Cout en FCFA
Air	Travaux d'ouverture et de débroussaillage	Perturbation de la qualité de l'air suite à l'émission de poussière et gaz d'échappement des engins	Limitation de la vitesse des camions sur le chantier; Maintien de moteurs des engins et véhicules en bon état de fonctionnement	Entrepris e adjudicata ire des travaux	Mission de Contrôle (MdC)/PIDA J	Fréquence d'arrosage Etat des surfaces sources de poussière		
Sol	Travaux de creusement des fouilles et fondations, Production de déchets de chantier, mauvais systèmes de collecte et de gestion des déchets solides et liquides,	Contamination/pollut io n des sols	Mise en place un système adéquat de collecte et d'élimination des déchets de chantier ;	Entrepris e adjudicata ir e des travaux	Mission de Contrôle (MdC)/PIDA J	Présence des bacs à déchets au niveau du chantier Nbre de corridor de circulation au niveau du chantier	1 fois par mois sur la période d'exécuti on du projet	4 500 000
Eau	Rejets des déchets liquides	Risque de contamination des nappes superficielles	Mise en place d'un système adéquat de collecte et d'élimination des déchets solides et liquides des chantiers;	Entrepris e adjudicata ir e d es	Mission de Contrôle (MdC)/PIDA J	Présence des aires de stockage de déchets sur le chantier Nombre des étanches sur le chantier		

				travaux				
Végétat ion	Travaux de préparation du site et de débroussaillage	Déboisement et perte 07 Arbres	Informer les services des Eaux et Forêts afin qu'ils s'assurent que le nettoyage du site se fait suivant la réglementation en vigueur;	Entrepris e adjudicata ire des travaux	Mission de Contrôle (MdC)/PIDA J /Directions des Eaux et Forets	Constat sur la conduite du déboisement de la végétation sur le site		'4 500 000
			Réaliser de mitigation, 1000 plants proposés	Entrepris e adjudicata ire d es travaux ONG prestatair e	Mission de Contrôle (MdC)/PIDA J	Nbre de plants prévus et plantés	1 fois par mois sur la période d'exécuti on du projet	
Santé	Emissions de poussière Présence du personnel des chantiers	Risques de maladies respiratoires.	Dotation des travailleurs de chantier en équipements de protection individuel (bottes, masques, gants)	Entrepris e adjudicata ir e d es travaux ONG	Mission de Contrôle (MdC)/PIDA J	Port des EPI		

			Fourniture d'une boite à pharmacie sur le site	e			
	Travaux de	<u> </u>	Formation et		Mission de	Nbre d'accidents	
~	construction	et d'accidents	sensibilisation des		Contrôle	et/de personnes	
Sécurité		<u> </u>			(MdC)/PIDA	malades enregistrés	
	la main	entre les populations		ir	J	Nbre de personnes	
	d'œuvre locale	riveraines et les		e		formées	
		travailleurs	travail; Respect de			Nombre de conflit	
			la réglementation			enregistré	
			en matière de santé	travaux			
			& sécurité lors des	ONG			
			travaux de chantier	prestatair			
			;	e			
			Priorisation des				
			communautés				
			riveraines dans le				
			recrutement de la				
			main d'œuvre				
Total		9.000000					

Programme de Suivi environnemental

Le suivi environnemental est un outil très important de l'accompagnement environnemental des activités du projet. Il aura pour but de mesurer les impacts réels générés par les travaux d'exploitation de la carrière et d'évaluer la performance des mesures environnementales proposées. Il s'agit donc de l'examen et de l'observation continue ou périodique du projet.

Contrairement à la surveillance environnementale et sociale qui a lieu lors des travaux, le suivi environnemental quant à lui se fait pendant les deux phases à savoir la phase de construction et la phase d'exploitation. Il est réalisé par le Bureau National d'Évaluation Environnementale (BNÉE) conformément aux dispositions de l'Arrêté n° 0099/MESU/DD/SG/BNEE/DL du 28 juin 2019 portant organisation et fonctionnement du BNEE, de ses directions nationales et déterminant les attributions de leurs responsables. En application aux dispositions de la loi ci-dessus citée, le suivi incombe aussi au promoteur du projet, ici l'Etat à travers le ministère de la formation professionnelle et technique représenté par la cellule de coordination du projet.

Le suivi consistera en des missions périodiques que le BNEE, accompagné des structures pertinentes en fonction des paramètres à suivre, effectuera pour vérifier la conformité de la mise en œuvre des mesures et de leur pertinence ou d'apprécier le comportement des composantes impactées par rapport aux mesures d'atténuation appliquées.

Les éléments essentiels qui feront l'objet de suivi dans ce cadre sont les composantes biophysiques et humaines de la zone d'impacts directs du projet dont l'évaluation des impacts s'est révélée moyenne ou majeure dans le sens négatif.

L'objectif du programme de suivi environnemental est de s'assurer que les mesures sont exécutées et appliquées selon le planning prévu.

Le tableau ci-dessous présente le programme de suivi environnemental ainsi que les éléments devant faire l'objet d'un suivi ; les indicateurs de suivi, les responsabilités de suivi et ; la période de suivi.

Programme de suivi environnemental

Milieu	Composante s biophysique et humaine	Impacts	Actions de suivi	Indicateurs de suivi	Fréquence	Responsabilité	Coût FCFA
Biophysi que	Sol	Contamination des sols et des eaux par le rejet des déchets	Suivi de la gestion des déchets (solides et liquides)	Présence des bacs à déchets, Nbre de contrats d'évacuation des déchets formalisé	Une fois pendant les travaux et, durant toute la durée d'exploitation du projet	BNEE, Direction de l'enseignement et de la formation technique et Professionnelle, DRE/Diffa DRSP/Diffa	1 500 000
	Eau	Risque de contamination des nappes superficielles	Suivi de la qualité des eaux	Fréquence de prélèvement et des mesures	Une fois pendant la phase des travaux lorsque le forage est réalisé	DRH/Diffa	2 500 000
	Végétation	Abattage de la végétation	Plantations de compensation	Nombre de plants plantés,	Une fois pendant les travaux et, durant toute la durée d'exploitation du projet	BNEE- Direction de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle, DRE/Diffa	4 200 000
Humaine	Santé et sécurité et modes de vie	Risques d'accidents de travail	Suivi des équipements de protection individuel	Présence des EPI Nbre d'accidents de travail enregistrés,	1 fois sur 3 ans Trois fois	BNEE- Direction cadre de vie, Direction de l'enseignement et de la	2 000 000

	et valeurs	Suivi des accidents	Présence des EPI au	formation technique et	
	sociales	de travail	niveau des ateliers	professionnelle	
		Suivi des conflits	Nombre d'affiches		
		Suivi des campagnes	en matière de		
		d'information sur les	sécurité placés		
		IST/VIH SIDA			
Total					10 200 000

Programme de renforcement des capacités

La mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale nécessite l'implication de plusieurs acteurs dont les rôles peuvent être différentiés selon leur niveau d'implication et leur rôle à accomplir.

L'efficacité de la prise en compte des questions environnementales et sociales dans la réalisation des activités du projet passe par le renforcement des capacités des acteurs impliqués.

En effet, le renforcement des capacités des acteurs est nécessaire pour assurer une bonne appréciation de la mise en œuvre des mesures prévues dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Il permettra d'outiller techniquement les acteurs afin qu'ils puissent valablement jouer leurs rôles.

Acteurs de mise en œuvre et du suivi-contrôle

Les acteurs de mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) sont :

- ✓ L'UCP du PIDAJ :
- ✓ Direction Générale de l'Industrie et de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- ✓ Bureau national d'évaluation environnementale (BNEE) ;
- ✓ Direction Générale des Eaux et Forêts (DGE/F) ;
- ✓ Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable (DGE/DD) ;
- ✓ Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) du Ministère de l'environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MH/A) ;
- ✓ Direction de la Santé, Sécurité au Travail (DSST) ;
- ✓ Services techniques de la zone (Environnement, Equipement, Hydraulique et Assainissement, Mines, Population, Inspection de Travail, etc.);
- ✓ Direction du LPA de Diffa;
- ✓ La mairie de Diffa;
- ✓ Associations et Organisations Non Gouvernementales (ONG).

Rôles et responsabilités des acteurs

Le tableau ci-dessous présente les rôles et les responsabilités des différents acteurs qui seront impliqués dans la mise en œuvre du PGES du projet.

Catégories d'acteurs	Rôles et Responsabilités		
BNEE	Assurer la formation sur l'internalisation du		
	PGES du projet, suivi contrôle de la mise en		
	œuvre du PGES		
	Assurer la diffusion des rapports de surveillance		
DIDAT	et du suivi environnemental.		
PIDAJ	Assurer au BNEE, les moyens nécessaires pour		
	la mise en œuvre du suivi contrôle environnemental ;		
	Assurer la mise en œuvre de toutes les mesures		
	d'atténuation et faire produire régulièrement un		
	rapport d'activités ;		
	Coordonner les activités des entreprises		
	adjudicataires dans le cadre de la mise en œuvre		
	du PGES ux réunions de coordination		
	Environnement avec les représentants		
	concernés de l'Ingénieur Conseils et des		
	Entreprises;		
	Assurer les relations avec les autorités		
	environnementales centrales (Ministères) ; Assurer la liaison entre les différentes		
	institutions impliquées dans la mise en œuvre		
	des mesures d'atténuation et d'optimisation		
	Veiller au respect de l'application de la		
	réglementation environnementale ;		
	Veiller à la préservation des intérêts des		
	populations riveraines;		
	Renforcer les capacités des Services		
	Techniques et des acteurs ;		
	Transmettre les rapports de surveillance et suivi		
	au BNEE;		
	Assurer les relations avec les communautés locales concernées pour tous les aspects		
	sociaux, y compris l'amélioration de la santé, le		
	respect des procédures de recrutement, la		
	consultation publique;		
	Tenir une veille environnementale et sociale		
	conséquente quant au succès du PGES		
Direction Générale de l'Industrie et de	Préparer avec les structures d'exécution, un		
l'entrepreneuriat des jeunes	programme de travail		
	Assurer la liaison entre les différentes		
	institutions impliquées dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts		
	Financer la mise en œuvre du PGES		
	Assurer la diffusion des rapports de surveillance		
	et du suivi environnemental		
	Tenir une veille environnementale conséquente		
	quant au succès du PGES		
Direction Générale des Eaux et Forêts (DGE/F)	Implication dans les missions de surveillance et		
	du suivi de la mise en œuvre du PGES		
	Implication dans l'abattage des arbres,		
	plantations et ensemencements		
Direction Générale de l'Environnement et du	Implication dans les missions de surveillance et du suivi de la mise en œuvre du PGES		
Développement Durable (DGE/DD)	Implication dans la gestion des déchets,		
	pollution des eaux, de l'air, etc.		
	ponduon des caux, de 1 an, etc.		

Direction Générale des Ressources en Eau	Implication dans les missions de surveillance et		
(DGRE) du Ministère de l'Hydraulique et de	du suivi de la mise en œuvre du PGES		
l'Assainissement (MH/A)	Implication dans la gestion et l'utilisation d'eau		
Direction de la Santé, Sécurité au Travail (DSST)	Implication dans les missions de surveillance et		
	du suivi de la mise en œuvre du PGES		
	Implication dans la gestion des risques au		
	travail.		
Services techniques de la région de	Appuyer le BNEE dans la mise en œuvre du		
Diffa(Environnement, Equipement, Hydraulique	PGES, notamment en ce qui concerne aux		
et Assainissement, agriculture, élevage,	missions de surveillance et du suivi de la mise		
Population, Inspection de Travail, etc.);	en œuvre du PGES		
administrtion du LPA	Participer à la mise en œuvre des programmes		
	de renforcement de capacités.		
Mairie de Diffa	Participer au processus de l'EIES à travers les		
	consultations et audiences publiques;		
	Contribuer à la bonne application des mesures		
	du PGES à travers la procédure de résolution		
	des doléances ;		
	Accompagner le projet dans la surveillance		
	environnementale;		
	Effectuer la médiation entre le projet et les		
	populations riveraines en cas de conflits;		
	Participer aux séances d'informations et de		
	renforcement des capacités		
	Informer, éduquer et conscientiser les		
	populations riveraines.		
Organisation de la Société Civile du secteur	Sensibiliser les populations et tous les acteurs à		
agricole	plus s'intégrer dans le projet ;		
- Indicate	Sensibiliser le personnel des entreprises		
	d'exécution du projet et les populations		
	riveraines sur les risques de contagion et de		
	propagation des Infections Sexuellement		
	Transmissibles (IST), le VIH, le SIDA, les		
	violences liées au genre et le travail des mineurs		
	au cours de l'exécution des travaux.		
	au cours de l'execution des travaux.		

Budget du programme de renforcement de capacité

Pour renforcer les capacités des acteurs de mise en œuvre et du suivi du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des activités du projet, il est prévu, des formations dont les thèmes, les acteurs concernés ainsi que les coûts y relatifs sont donnés dans le tableau ci-dessous.

Thèmes de renforcement des capacités et les coûts y relatifs

Cibles	Thématique/item	Acteurs de mise en œuvre	Couts en FCFA
Services techniques	Formation sur l'internalisation et le processus de	BNEE	11 000 000
de la région de	suivi de la mise en oeuvre du PGES		
Diffa	Connaissance du processus de suivi de la mise en		
(Environnement,	oeuvre du PGES		
Equipement,	Information/sensibilisation sur le projet -		
Hydraulique et	Information sur les travaux,		
Assainissement,	Information sur les impacts potentiels		
Agriculture,	Aspects environnementaux et sociaux des		
élevage,	activités du projet		
Population,	Sensibilisation sur les risques liés aux travaux		
Inspection de	Formation sur les IST et du VIH-SIDA, et les		
Travail, etc.);	VBG et l'EAS/HS		
Mairie,	Formation sur la surveillance et le suivi	BNEE	9 000 000
Organisations de la	environnemental et social		
Société Civile	Outils de contrôle et de surveillance		
	environnementale		

	·		
Administration du	Les indicateurs de surveillance		
LPA	Technique d'élaboration des rapports de		
	surveillance environnementale		
	Appui en matériels et équipement et mise en	Administration	15 000 000
	place du sipositif de collecte et évacuation des	du LPA	
	déchets		
Personnel de	Formation sur la Santé et la sécurité au travail	Entreprise	PM
l'entreprise	La formation et sensibilisation sur les risques en		
•	matière de santé et de sécurité liés à certaines		
	tâches et les premiers soins.		
	Les procédures en cas d'accident et interventions		
	d'urgence;		
	Les modes de contamination des IST et du VIH;		
	Les comportements à risque ;		
	Port EPI		
	Formation sur le PGES		
	Application des mesures du PGES et autres		
	bonnes pratiques pendant les travaux (gestion des		
	déchets, limitation des nuisances, limitation de		
	vitesse, etc.)		
TOTAL			35 000 000

Mécanismes de gestion des plaintes

Un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) a été proposé. La mise en place de ce mécanisme est sous la responsabilité de l'Équipe de coordination du PDAJ qui s'appuie sur les Responsables environnement et social de l'Entreprise exécutant les travaux et la Mission de contrôle et un comité local de gestion des plaintes qui sera mis en place.

Les instances de réception des plaintes et recours proposé sont

- Bureau de la Mission de contrôle (MdC);
- Bureau de l'Entreprise des travaux ;
- Bureau de la Mairie de Diffa ;
- Coordination du PIDAJ (Expert en Infrastructure).

Un comité local de gestion des plaintes sera mis en place dans la Mairie de Diffa. Un comité de médiation sera mis en place et sera composé du Directeur (ou son représentant) de la Direction de la formation professionnelle de Diffa et un (1) représentant du Chef de Canton de Diffa et un représentant du Chef religieux (Imam) de Diffa.

La procédure de résolution des plaintes comporte six étapes qui sont décrites ci-dessous. Chaque réclamation ou plainte devra passer à travers le processus de résolution :

- Réception et enregistrement de la plainte : Une plainte émanant d'un ou plusieurs membres de la communauté peut
- être reçue au niveau de chacune des instances énumérées ci-haut ;
- Examen de l'admissibilité : Les plaintes doivent faire l'objet d'un examen, d'une analyse et d'une enquête pour en déterminer la validité ; établir clairement quel engagement ou promesse n'a pas été respecté; et décider des mesures à prendre pour y donner suite ;
- Règlement des plaintes : Le traitement des plaintes selon les trois (3) niveaux d'intervention se présente comme suit :
 - Niveau 1 : Mission de contrôle et entreprise des travaux : Ce niveau de traitement entend le plaignant et délibère dans un délai de trois (3) jours ;
 - Niveau 2 : Comité local : Le comité local se réunit dans les 3 jours qui suivent la transmission de la plainte à son niveau. Le comité après avoir entendu le plaignant délibère dans un délai maximum de 10 jours ;
 - Niveau 3. Unité de Coordination du PIDAJ: une équipe de gestion de plainte composée de Trois (3) personnes à savoir : le Coordonnateur du PIDAJ ; l'Expert chargé des infrastructures et l'Expert en suivi- évaluation. Cette équipe participe à l'examen des plaintes, aux enquêtes et traitements des plaintes qui n'ont pu être traitées au niveau des Missions de Contrôle et le comité local. L'Unité de Coordination dispose d'au plus tard quatorze (14) jours pour traiter les plaintes enregistrées et informer le plaignant par écrit.

- Mise en œuvre de la solution : C'est durant cette étape, que la solution et/ou les mesures correctives seront entreprises. Toutes les parties concernées par la plainte parviennent à un accord et, plus important encore, la personne plaignante est satisfaite du fait que la plainte a été traitée de façon juste et appropriée et que les mesures qui ont été prises apportent une solution. Le PIDAJ assumera tous les couts financiers des actions requises.
- Clôture de la plainte et suivi : une fois la solution acceptée et implantée avec succès la plainte est close. S'il arrive qu'une solution ne soit pas trouvée malgré l'aide du comité de médiation et du médiateur institutionnel et que le plaignant entame des recours juridiques externes au PIDAJ.

Coût de mise en place du MGP

Actions/Activités	Responsables	Acteurs de mise en œuvre	Echéance	Cout de mise en œuvre
Mise en place du comité de gestion des plaintes locales, communales et nationales du MGP	PIDAJ	Equipe SE/CC	Apres la validation du rapport de l'EIES	PM
Formation des membres des organes sur le contenu du MGP	SE/CC	Services techniques concernées, autres spécialistes, consultant	Au plus tard trois (3) mois après la mise en place des organes	PM
Information /sensibilisation et communication sur les dispositions du mécanisme à l'endroit de communautés	SE/CC	Services techniques concernées, autres spécialistes, consultant	Apres la mise en place du comité et régulièrement	PM
Acquisition et mise en place du matériel et fourniture nécessaire au fonctionnement du MGP	PIDAJ	PIDAJ	Juste après la mise en place des organes	PM
Total				PM Voir rapport MGP

Clauses EHS spécifiques à insérer dans les contrats de travaux notamment :

Compte tenu de la nature des travaux prévus dans le cadre du projet de construction du LPA de Diffa, des Clauses Environnementales et Sociales sont proposées à inclure dans le DAO

- Respect des procédures administratives et réglementaires en matière d'environnement
- ❖ Établir et soumettre à l'approbation du Maître d'Œuvre et du Maitre d'ouvrage un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour le chantier
- ❖ L'Entrepreneur doit remettre au Maitre d'Œuvre (et au PIDAJ, aux Bénéficiaires) un plan d'organisation du chantier et un plan d'installation du chantier
- Elaborer un règlement interne, ou code de conduite doit mentionner spécifiquement les règles de sécurités, interdire la consommation d'alcool pendant les heures du travail, l'utilisation de bois de chauffe, l'interdiction ou la prévention des violences basées sur le genre, sensibiliser le personnel aux dangers des MST (VIH/SIDA),
- ❖ L'entrepreneur veillera à limiter l'usage des engins bruyants au strict nécessaire et arrêtera ceux qui ne servent pas (compresseur par exemple). Les nuisances sonores (issues des engins, véhicules lourds,...) à proximité d'habitations et autres établissements publics, sauf cas d'urgence, seront prohibées de 19 heures à 8 heures ainsi que le dimanche et les jours fériés
- L'Entrepreneur doit présenter un Plan de Gestion des Déchets (inclus dans le PGES). Ce plan ciblé (PGD) définira le mode et les moyens à mettre en œuvre pour la collecte, le stockage le transport et la gestion de ces déchets. Ce plan sera basé sur le principe dit 3RVE : Réduire à la source, Réutiliser,

- Recycler, Valoriser, Eliminer.
- L'Entrepreneur doit faire son affaire du recrutement du personnel et de la main-d'œuvre, d'origine nationale ou non, ainsi que de leur rémunération, hébergement, ravitaillement et transport dans le strict respect de la réglementation en vigueur en se conformant, en particulier, à la réglementation du travail (notamment en ce qui concerne les horaires de travail et les jours de repos), à la réglementation sociale et à l'ensemble de la réglementation applicable en matière d'hygiène et de sécurité.
- ❖ L'Entrepreneur veillera à ce tous les employés permanents ou temporaires du chantier seront formés sur les procédures et les exigences consécutives aux présentes clauses environnementales et sociales. La formation à prodiguer consistera en une présentation du projet et des consignes de sécurité à respecter sur le chantier (importance du port des protections individuelles, règles de circulation, abstinence alcoolique,) et à la santé au travail et dans la vie quotidienne (prévention des MST et plus particulièrement le HIV/SIDA, prévention du paludisme, prévention du péril fécal, techniques de portage des charges lourdes...), au Droit du travail, au règlement intérieur de l'Entreprise, etc.
- ❖ L'Entrepreneur est tenu de prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter des accidents et atteintes à la santé, tant à l'égard du personnel propre qu'à l'égard du personnel soustraitant et des tiers

Procédures en cas de découverte fortuite

Conformément à l'Article 51 de la Loi 97-002 du 30 juin 1997, lorsque par suite de travaux ou d'un fait quelconque, des monuments, des ruines, substructions, mosaïques, éléments, de canalisation antique, vestiges d'habitation ou de sépulture ancienne, des inscriptions ou généralement des objets pouvant intéresser la paléontologie, la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique, sont mis au jour, l'entrepreneur doit immédiatement suspendre les travaux, avertir l'Ingénieur Conseil (Mission de Contrôle) qui doit faire la déclaration immédiate à l'autorité administrative qui avise sans délai le Ministre chargé de la Culture et le Ministre chargé de la recherche. Lorsque l'Ingénieur Conseil (Mission de Contrôle) estime que l'entrepreneur n'a pas signalé une découverte, l'Ingénieur Conseil ordonnera l'arrêt des travaux et demandera à l'entrepreneur de procéder à des fouilles à ces propres frais.

Délimitation du site de la découverte

L'entrepreneur est tenu de délimiter et de sécuriser un périmètre de cinquante (50) mètres autour du bien découvert. L'entrepreneur limitera l'accès dans ce périmètre, et les travaux ne pourront reprendre dans ce périmètre qu'après autorisation de la Direction du Patrimoine Culturel ou de l'Ingénieur Conseil (Mission de Contrôle). Les frais de sécurisation du site de la découverte sont imputés sur le marché.

Rapport de découverte fortuite

L'entrepreneur est tenu d'établir dans les 24 heures un rapport de découverte fortuite fournissant les informations suivantes :

- Date et l'heure de la découverte ;
- Emplacement de la découverte ;
- Estimation du poids et des dimensions du bien découvert
- Mesures de protection temporaire mises en place

Le rapport de découverte fortuite doit être présenté à l'Ingénieur Conseil (Mission de Contrôle), à la Direction du Patrimoine Culturel, au Ministère chargé de la recherche, au Préfet et au Gouverneur.

Les administrations de la Recherche et de la Culture doivent visiter les lieux où les découvertes ont été effectuées ainsi que les locaux où les objets ont été déposés et prescrire toutes mesures utiles pour leur conservation.

Arrivée des services de la culture et mesures prises

Les services de la Direction du patrimoine culturel font le nécessaire pour envoyer un représentant sur le lieu de la découverte dans les 2 jours qui suivent la notification et déterminer les mesures à prendre, notamment : (i) retrait des biens culturels physiques jugés importants et poursuite des travaux sur le site de la découverte ; (ii) poursuite des travaux dans un rayon spécifié autour du site de la découverte ; (iii) élargissement ou réduction de la zone délimitée par l'entrepreneur ; etc.

Ces mesures doivent être prises dans un délai de 7 jours.

En cas de besoin, les services de la Direction du patrimoine culturel seront appuyés par le PIDAJ pour

arriver dans les délais sur le lieu de la découverte. Si les services culturels n'envoient pas un représentant dans un délai de 2 jours, l'Ingénieur Conseil (Mission de Contrôle) peut proroger ce délai sur 2 jours supplémentaires. Si les services culturels n'envoient pas un représentant dans la période de prorogation, l'Ingénieur Conseil (Mission de Contrôle) est autorisé à demander à l'entrepreneur de prendre les mesures d'atténuation idoines et reprendre les travaux tout en préservant ou évitant les biens découverts. Les travaux supplémentaires seront imputés sur le marché mais l'entrepreneur ne pourra pas réclamer une indemnisation pour la période de suspension des travaux.

Suspension supplémentaire des travaux

Durant la période des 7 jours, l'autorité administrative du lieu de découverte, en accord avec la Direction du patrimoine culturel, peut ordonner la suspension des travaux à titre provisoire pour une durée de six (6) mois, comme stipulé par l'Article 52 de la Loi sur la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national. Pendant ce temps, les terrains où les découvertes ont été effectuées sont considérés comme classés et tous les effets du classement leur sont applicables

Récapitulatif du cout du PGES

Le coût global du PGES du projet est estimé à **QUATRE VINGT DIX HUIT MILLIONS DEUX CENT MILLE (98 200 000) FRANCS CFA.** (Cf. tableau ci-dessous).

Rubrique	Total
Programme d'atténuation	44 000 000
Programme de surveillance	9 000 000
Programme de suivi	10 200 000
Programme de renforcement des capacités	35 000 000
Mise en œuvre et fonctionnement duMécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)	PM
Audit annuel de performance	PM
environnementale et sociale	
Total	98 200 000

NON-TECHNICAL SUMMARY

Context and justification of the sub-project

Faced with the multiple environmental impacts caused by human activities, Niger, within the framework of environmental protection, has adopted diverse policies, strategies and legal instruments, allaligned with the Vision of the President of the Republic articulated around four axes, namely: i) the strengthening of security and social cohesion, ii) the promotion of good governance, iii) the development of production bases for economic sovereignty and iv) the acceleration of social reforms.

It is in this context of mobilizing communities for access to means of production that the Government, with the support of the African Development Bank (AfDB), has initiated the preparation and implementation of the Integrated Youth Agripreneurship Development Program in Niger (PIDAJ). This program favors an integrated approach to local development, focusing in particular on strengthening the technical capacities of young people through agricultural training.

With this in mind, the PIDAJ has planned the construction of the Diffa agricultural vocational high school, with a view to strengthening the agricultural training offer and supporting rural entrepreneurship. Given the nature and scale of the planned works, and in accordance with environmental and social requirements, the sub-project is subject to an Environmental and Social Impact Assessment (ESIA).

The Diffa LPA construction sub-project is part of the Integrated Youth Agripreneurship Development Program in Niger (PIDAJ), which is a national project funded by the AfDB for a total cost of approximately 70 billion CFA francs. The PIDAJ aims to sustainably support the country's economic and social growth by promoting youth entrepreneurship, encouraging technological innovation and strengthening resilience to climate shocks. It includes 4 components which are (i) Component 1: Strengthening the national system of technical education and agricultural vocational training, (ii) Component 2: Support for the entrepreneurial ecosystem and the financial inclusion of SMEs in the Agriculture and Agro-Industry sector and young agripreneurs (iii) Component 3: Strengthening resilience to climate shocks and the adaptation of agripreneurs in the productive sectors, (iv) Component 4: Institutional support and program coordination.

The choice of Diffa is motivated by the government's networking policy to serve all regions of Niger with an agricultural high school. The regions of Maradi and Tillaberi already have them and this is why the PIDAJ will provide the other regions with LPA (Agadez, Diffa, Dosso, Tahoua and Zinder), Niamey will be served by the IPDR of Kollo which will be established as a national center of excellence.

Descriptionsummaryof the sub-project

The goalThe aim of the sub-project is to enable the country in general and the Diffa region to train large entrepreneurs in the agricultural sector but also to provide qualified workers in the said sector in order to reduce demographic pressure on arable land.

The general objective is to contribute to the production of a qualified workforce to boost the agricultural sector.

The specific objectives are:

- Train and develop entrepreneurial skills among young people in the ASP field;
- Facilitating access for young peopleto the labor market;
- Providing the agricultural sector with high-level technical and professional skills capable of bringing innovations

Expected resultsare as follows

- The high school infrastructure is built;
- The equipment of all devices is in place;
- The curricula and training programs are revised, developed and implemented in the systems;
- Initial and ongoing training of trainers on the equipment acquired n the field of agriculture and livestockis assured:

THEmain activities planned within the framework of the sub-projectincluding the construction work: Construction of buildings (infrastructure) and site developmentessentially include: (i) preparatory and earthworks (General earthworks and site installation (transportation and removal of equipment, Fencing and demarcation of the work area; Stripping of topsoil; Excavation work; Backfilling of foundations from spoil; Additional backfill if necessary, (ii) Infrastructure works (Construction of foundations, posts and beams, (iii) Superstructure works (Framework, roofing, waterproofing.), (iv) Networks and technical installations (Drinking water supply; Installation of a sanitation system; Sanitary plumbing work and fire safety devices; Electrification work), (v) Secondary work (Carpentry; Installation of false ceilings; Painting and coating work) (vi) Functional equipment (Construction of a toilet block; Development of a sales shop; Installation of equipment and furniture) (vii) Exterior fittings (Drainage and sanitation works; Roads and exterior developments).

L'iimplementation / start-up takes into account the component relating to Technical Assistance in training and pedagogy engineering which will result in:

- technical support for the establishment and operationalization of the institute;
- training of the teaching and management team of the high school;
- the deployment of technical assistance as needed, to strengthen the expertise in educational engineering and training of the institute's staff as well as the MEPT's teaching and management staff.

Possible alternatives to the sub-project

The comparative analysis of the options led to the selection of the "with project" alternative. This decision is justified by the significant socio-economic and strategic benefits that outweigh the negative impacts, which are deemed manageable through the implementation of the Environmental and Social Management Plan (ESMP).

The main arguments in favour of carrying out the project are as follows:

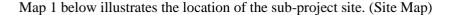
- Creation of jobs and direct income: THEbelow-The project will generate new income opportunities by creating direct and indirect jobs, both during the construction and operational phases. The construction phase, in particular, will provide employment and financial income to local workers.
- Strengthening vocational training capacities: The construction of the LPA will significantly improve the supervision and accommodation conditions for students and staff. The project will ensure the availability of quality textbooks and teaching equipment, thus strengthening the overall capacity of Technical and Vocational Education and Training (TVET) in Niger.
- **Stimulating the local economy**: Beyond direct employment, the project will promote the creation of small and medium-sized local businesses and contribute to the development of activities in the city.
- Alignment with national policies and social benefits: THEbelow-The project responds to the State's desire to develop vocational training by adapting the sectors to the needs of the economy. In addition, it has a significant social benefit by aiming to encourage the enrollment of girls in technical and industrial sectors.

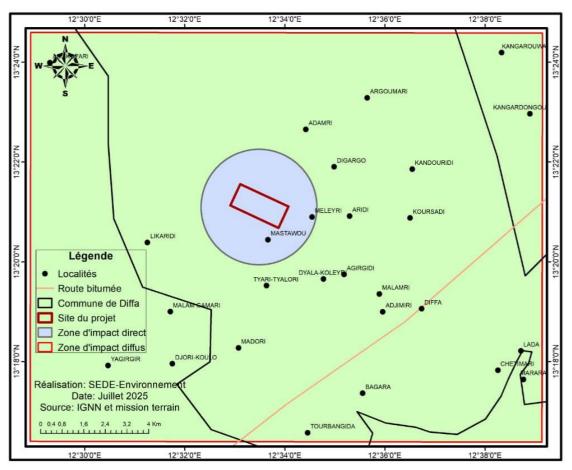
Site Descriptiondu under project andand its environment

The site of the sub-project for the construction of the Diffa Agricultural Vocational High School is located in the communeofDiffa, departmentDiffa, on an area of 25 ha made available by municipal decree. The direct influence zone is made up of the perimeter of the construction site, access roads, borrowing/collection and quarry sites, as well as locations chosen by companies for the installation of construction site bases, while the indirect influence zone includes the space extended to the whole of the commune of Diffa including the surrounding agricultural, pastoral and residential areas. As for the whole area, the local climate at the site is of the Sahelian type(isohyets between 100 and 400 mm)where two (2) main seasons can be distinguished based on the rainfall criterion: a long, dry and cold season(10-15°C)and a dry and hot season(40-45 °C)Winds are linked to the seasons, their speed and intensity depend on the periods. They are more violent in the rainy season during thunderstorms and storms. At the site level, the relief consists of a uniform sandy plain with a small depression towards the northeast corner of the site which gives rise to a temporary pond at the geographical coordinates 13°20'39.35" North and 12°34'21.89" East.The study area, like the entire region, is located on well-known groundwater tables:thereManga water table or Quaternary water table, with an area of 150,000 km2, covers almost the entire Diffa region. The depth of the water table varies from 20 to more than 50 m. The renewal rate of this water table is low (0.3% in median). The flow rates of the boreholes vary between 10 and 30 m³/h. The water is generally fresh, but

can locally present a high mineralization (more than 1500 mg/l). The vegetation of the area consists of Acacia raddiana (Kandili), Balanites aegyptiaca (Adoua), Prosopis Juliflora (Kangar), Commiphora africana (Kabi), Calotropis procera (Tounfafia), and Acacia senegal (Dakora). On the site there are about ten trees(07 feet Acacia sp and bushes of Calotropis procera and Leptadenia pyrotechnica, among which no protected species The grassy carpet, mainly composed of Cenchrus biflorus (Kanrangia), Eragrotis tremula (Komayya)and Panicum turgidum (Nobi) is very sparse and degraded. Wildlife is almost absent, although there are a few reptiles present. (gophers, snakes and monitor lizardsin the form of an index)and insects. The observed trends are the progressive degradation of the soil by wind and water erosion. On the social level, the site is unoccupied but delimited to the east by the village of Awaridi, to the west by fields intended for a catchment area, to the north by fields, and to the south by the village of the victims, the refugee camp and a few kilometers away the town of DiffaThe population of these settlements is predominantly young, with a strong dependence on agricultural and pastoral activities, limited access to specialized educational infrastructure and significant vulnerability to food insecurity and climate shocks. Finally, it should be noted that the site is located in an insecure area characterized by excursions by the Boko Haram sect.

The site location map and land use plan will allow you to visualize the current configuration and interactions with neighboring spaces.





Map 2: location of the sub-project implementation site.

Political, legal and institutional framework

On the political level, several documents addressing environmental concerns in Niger have direct interrelations with the development of PIDAJ program activities. These include:

- ✓ Resilience Program for the Safeguarding of the Homeland;
- ✓ National Policy on the Environment and Sustainable Development;
- ✓ National Climate Change Policy (NCCP);
- ✓ National Environmental Plan for Sustainable Development (PNEDD);
- ✓ Framework document for the National Occupational Safety Policy;

- ✓ National Social Protection Policy adopted in 2011;
- ✓ National Protection Policy;
- ✓ National Gender Policy;

On the legal level, The implementation of this project is part of a legal framework composed on the one hand of international conventions and agreements, treaties, signed or ratified by Niger and on the other hand, legislative and regulatory texts developed and adopted at the national level.

These include, among others:

- ✓ Convention on Biological Diversity
- ✓ United Nations Framework Convention on Climate Change
- ✓ Convention No. 111 on Discrimination in Employment and Occupation
- ✓ Convention No. 138 on the minimum age for admission to employment.
- ✓ Convention No. 148 on the Working Environment (Air Pollution, Noise and Vibration)
- ✓ ILO Convention No. 155 on Occupational Safety and Health
- ✓ Convention No. 161 concerning occupational health services
- ✓ Convention No. 182 on the Worst Forms of Child Labour
- ✓ Convention No. 187 on the promotional framework for occupational safety and health

National texts include, among others:

- ✓ Order 2023-01 of July 28, 2023 suspending the constitution of November 25, 2010 and creating the National Council for the Safeguarding of the Fatherland (CNSP).
- ✓ Order No. 2023-02 of July 28, 2023, on the organization of public authorities during the transition period
- ✓ Law No. 98-56 on environmental management
- ✓ Law 2018-28 determining the fundamental principles and environmental assessment in Niger
- ✓ Law No. 2022-34 determining the Fundamental Principles of Health and Public Hygiene
- ✓ Law 2012-45 on the Labor Code in the Republic of Niger
- ✓ Law No. 2004-040, establishing the forestry regime in Niger
- ✓ Decree No. 67-126/MFP/T/E containing the regulatory part of the Labor Code;
- ✓ Decree No. 96-409/PRN/MFPT/E concerning the terms of the hiring declaration;
- ✓ Decree No. 2019-027 MESUDD establishing the terms of application of Law No. 2018-28 determining the fundamental principles of Environmental Assessment in Niger.

As the African Development Bank (AfDB) is the Funder of this sub-project, reference has been made to its revised Integrated Safeguards System (ISS), designed to promote the sustainability of project outcomes by protecting the environment and people from potential adverse impacts and risks of projects. This ISS includes ten (10) Operational Safeguards (OS), seven of which are applicable to this sub-project., except SO5, SO6 and SO9. These are:

- ✓ E&S Operational Safeguard 1: Assessment and management of environmental and social risks and impacts;
- ✓ Operational Safeguard E&S 2: Conditions of employment and work;
- ✓ Operational Safeguard E&S 3: Efficient use of resources and prevention and management of pollution;
- ✓ Operational Safeguard E&S 4: Community Health, Safety and Security;
- ✓ Operational Safeguard E&S 7: Vulnerable Groups;
- ✓ Operational Safeguarding E&S 8: Cultural Heritage;
- ✓ E&S Operational Safeguard 10: Stakeholder participation and dissemination of information.

At the current stage of formulation and negotiation of the PIDAJ, the General Directorate of Youth Entrepreneurship is responsible for coordination. This direct involvement involved key ministries in the field of agribusiness during several meetings. This process is accompanied by the UNDP, which set up a unit. The process received approval from the AfDB during a supervision mission. This means that at the current stage there is no administrative act that establishes a management structure. However, it should be noted that the implementation of the national policy for the protection and preservation of natural resources for sustainable development is the responsibility of a multitude of actors. Thus, the institutions that will be involved in this project are mainly composed of, among others:Ministry of Commerce,Ministry in charge of Hydraulics, Sanitation and Environment, Ministry in charge of Vocational Education, Ministry in charge of Youth, Ministry in charge of Agriculture and Livestock, Ministry in charge of Civil Service, Labor and Employment, Ministry in charge of Interior, Public Security and Territorial Administration, Ministry of Public Health and Public Hygiene, Coordination of PIDAJ, Control Office and NGOs and Civil Society Organization, etc.

Assessment of environmental and social risks and impacts

Generally speaking, the identification of risks and impacts is based on the activities related to the different phases of the project. In the context of the construction work of the Agricultural Vocational High School (LPA), the risks and impacts identified are as follows.

Risks associated with the construction phase

- Risk of accident related to construction site activities,to the movement and movement of trucks and machinery;
- Risk of damage to health(respiratory diseases);
- Risk of social conflicts linked to therecruitment of the workforce;
- Risk ssecurity linked hasuxthreatsand excursionsarmed bandits.

Risks associated with the operating phase

- Health risk linked to poor waste managementsolids and liquids;
- Riskhealthhasisafe and securelinked to the storage and management of chemical products, maintaining the cold chaindthe laboratory and the infirmary;
- Related security riskhasuxthreats and excursionsarmed bandits.

The table below showsethe state of risks and major consequences

Risk Analysis Priority Risk	Major Consequence	Key Prevention Measure
Construction phase		
Work accidentsduring construction work	Serious or fatal injuries	Mandatory wearing of PPE and ongoing safety training.
Health risks	Mrespiratory diseases	Enforcement of a strict code of conduct and awareness campaigns.
Related social conflictsto recruitment andemployment	Frustrations and tensions with the local community in the event of non-recruitment or hiring procedures perceived as unfair.	Prioritize the hiring of local unskilled labor Establish and communicate transparent recruitment procedures
Security risk related tox threats ofarmed bandits	Lossinhuman lives and myequipment	Set up a guarding and security system
Operational Phase		
Poor management of waste and storage of laboratory productsmaintaining the cold chain and the infirmary.	Pollution of soil and water by solid and liquid waste (domestic, workshops, laboratories) Health risks for students, staff and local residents.	Develop and implement a waste management plan for the LPA Install sorting bins and a secure waste storage area Set up a wastewater collection network connected to septic tanks Entrust waste disposal to approved service providers.
Riskhealthhasisafe and securelinked to the storage and management of chemical products, maintaining the cold chaindthe laboratory and the infirmary;	Poisoning Health risks for students, staff and local residents.	Mandatory wearing of PPE and ongoing safety training Apply a strict code of manipulation
Security risk related tothreatsof armed bandits	Loss of life and property	Set up a guarding and security system

The positive impacts of the sub-project are:

- the creation of local jobs:at least 30 maneuvering positions that iwill be recreated utes for the different workstations (kitchen, laboratory, infirmary, cleaning, etc.)) during the phhasoperating conditions;
- thereCreation of temporary jobs for ± 1,000 workers among the population of Diffa and surrounding areasAllduring thebelowproject,
- THERecruitment of more or lesss 100 workers per day forthe work phase;

Improving the living environment throughpplanting of trees. Interms of good practices, it is recommended the planting of shade trees and perimeter protection. On this basis it is suggested that has plantation of at least 1000 trees;

- L'Increase in women's income in catering activities, small businesses for daily food ± 100 construction site workersduring the construction phase;
- L'Increased access to educationprofessional in the agricultural fieldby the construction of the LPA (at least 150has200male and female students each year)during the operating phase;
- L'Improvement ofthe offer andes study conditions;
- THERecruitment of at least five local subcontracting companies to carry out certain worksspecificof which between aotherstransportation of materials, paving, electrification, Lrestoration, waste management, etc

The main negative impacts of the sub-projectunder constructionare:

- loss of vegetation cover,**07 feet Acacia sp and bushes of Calotropis procera and Leptadenia pyrotechnica**)at least which will be cut for the installation of buildings;
- pressure on the water table, We estimate theneeds Minimum Vital for survival: 3 to 5 liters/day/person (drinking only). Basic needs (drinking, cooking, personal hygiene): 20 liters/day/person Recommended level for a decent life (including washing, cleaning, small gardens): 50 to 100 liters/day/person. For an estimate of 150 people (workers, company staffsocket), daily needs are estimated at 15.000 liters per dayplus water requirements for the construction site estimated at 25000 liters per day, a total of more than 40,000 liters per dayduring the work period

The main negative impacts of the sub-projectduring thethe operating phaseare:

pressure on the water table, We estimate the needsMinimum vital for survival: 3 to 5 liters/day/person (drinking only). Basic needs (drinking, cooking, personal hygiene): 20 liters/day/person Recommended level for a decent life (including washing, cleaning, small gardens): 50 to 100 liters/day/person. For an estimate of 300 people (150 to 200 students, support staff and their families, administrative staff and workers)Ltheirs) for the LPA, the daily needs are estimated at 30,000 liters per day

Public consultations

Public consultation sessions with stakeholders were organized from July 1 to 2, 2025.

They mainly concerned the heads of regional and departmental technical services, the populations from the village of Awaridi in village assemblies to discuss the project in question. In total eleven (11) managers of the decentralized structures of Diffa (including 02 women) and more than 35 people (including 13 women).

These consultations with the various stakeholders provided the consultant with an opportunity to obtain the participation and collaboration of the stakeholders, to share information and engage in dialogue on the project, its impacts and benefits, to create and maintain a climate of trust between the stakeholders and the PIDAJ, to effectively guide the design and implementation of the project, to better assess environmental and social risks and impacts and finally to address the needs, concerns and expectations of the population. Stakeholders at the regional, departmental and municipal levels were met during the field phase in individual interviews.

With the help of village assemblies and focus groups, the populations of the village of Awaridi were consulted in order to inform them and raise awareness about the objectives, expected results and different stages of the project, the positive and negative social and environmental

impacts, with a view to gathering their reactions and ensuring their prior support for the project.

For the most part, municipal and local authorities stated that they were well informed and aware of the project. They approved of the participatory approach adopted by the project, which they found effective. They committed to informing and raising awareness among their fellow citizens about the project. They stated that they were ready to support the project's implementation.

As for the communities, they praised the project's participatory and inclusive approach, which they considered effective and reassuring. They expressed the wish to be involved, particularly in the recruitment of agents and labor during construction work.

Summary of public consultations LPA Diffa

The points addressed by the consultant	Concerns expressed by those consulted	Suggestions recommended by those consulted	The answers provided by the consultant's team
			l Directorates of Commerce/Industry,
	the state of the s	al Education, Urban Pl	anning/Housing, Hydraulics/Sanitation,
ONAHA, Technological			
- Improving the quality		- Launch the project as	- The purpose of the consultations is to
and competitiveness of	the deadline for starting the	soon as possible	ensure that the site is available and that
agricultural	project;	- Approach	there are no problems around the land
production;	- Often insufficient	administrative and	allocated to it.
- The socio-economic	collaboration between	customary authorities	- For the project to be properly
development of the	technical services and	to ensure their support	executed, institutional actors must be
Region;	implementation companies; - Lack of commitment from	throughout the process; - Raise awareness	fully involved in the implementation
- Topographical characteristics of the	populations when they are	- Raise awareness among populations and	process The start of the project depends on the
site allocated to the	not involved in the initial	involve them at all	progress of negotiations between the
Diffa LPA	stage of the project;	stages of project	State of Niger and its partners. The
Dilla Li A	- Need for project support	implementation	conclusions of this study constitute a
	from	Imprementation	key element of this process.
	administrative/customary		noy croment of this process.
	authorities		
Public consultations with	h local stakeholders: Chief of the	he village of Awaradi, pop	oulation of the village of Awaradi)
- The objectives of the	- Concerns related to the use	- Put in place the	- The interest of the project is to train
PIDAJ project	of non-local labor;	necessary means to	young people and support them to
- The status of the land	- Concerns about the	ensure the proper	develop truly modern agriculture.
allocated to the	seriousness of the	functioning of the High	- Regarding the launch of the project,
construction of the	companies responsible for	School;	negotiations are underway between the
LPA;	implementing the project;	- Recruit local labor;	State of Niger and its partners. The
	-	Ensure the good	conclusions of this study are eagerly
- Activities carried out		quality of the works to	awaited to give a boost to the process.
on the site		be constructed	- What is expected of the beneficiary
- Land claims on the			populations is to support the
site			implementation so that the municipality
			can derive the greatest benefit from it.

Environmental and Social Management Plan (ESMP)

Identification and description of measures

To mitigate and/or improve the potential impacts and identified risks, an Environmental and Social Management Plan (ESMP) has been developed. It defines the operational mechanism for effective management of project issues. The implementation of the ESMP is structured around the following key activities to ensure rigorous management of project impacts:

General measures

These actions must be integrated well before the company is selected.

- **Include in tender documents (DAO)**all environmental measures planned to engage the liability of contracting companies;
- Prepare a specific environmental and social management plan for each construction site (PGES construction site) and obtain its approval from the National Environmental Assessment Office;
- Obtain all necessary permits (water exploitation, tree felling, etc.);
- Communicate information from the PGES-Chantiers to local authorities and stakeholders;
- **Prioritize local populations**during the workforce recruitment process.

Specific measures

The Environmental and Social Management Plan (ESMP) is structured around the following key programs to ensure rigorous management of the project's impacts:

- A Mitigation Programrisks and Impacts negatives: This is the most operational component of the PGES. It sets out all the measuresto be implemented to mitigate, eliminate or compensate for negative impacts and to enhance the positive impacts of the project at each phase.
- An Environmental and Social Monitoring Program: This program defines all the inspection and control activities that will be carried out during the works to verify that environmental protection measures are properly implemented and respected by the company. This monitoring will be mainly carried out by the Control Mission (MdC) recruited by the PIDAJ.
- An Environmental Monitoring Programand social: Unlike monitoring, which focuses on the work, follow-up aims to measure the real impacts over the long term and to evaluate the performance of environmental measures.and social, including during the operating phase. This monitoring is carried out by the National Environmental Assessment Office (BNEE).
- A Capacity Building Program: This program is essential to ensure that all stakeholders involved (state services, town hall, NGOs, etc.) have the technical skills necessary to effectively play their role in the implementation and monitoring of the ESMP

In addition to these programs, the PGES includes a Complaints Management Mechanism (MGP) to address community grievances and an overall budget estimated at NINETY EIGHT MILLION TWO HUNDRED THOUSAND (98,200,000) CFA FRANCS. to finance all of these actions.

The table below constitutes the mitigation and/or improvement program of laughques and impacts of the sub-project

Mitigation Programrisks andnegative impacts

Phases	Impact receptors	Activities that generate impact	Impacts	Mitigation measures	Implementatio n period	Execution managers	Implementation indicators	Implement ation cost
construction	Air	Opening and clearing work in work areas Movement and operation of the construction machinery	Disruption of air quality due to the emission of dust and exhaust gases from construction machinery	Limit the speed of trucks on the construction site; Carry out the correct adjustment and maintenance of machines and equipment; Require the mandatory covering of material transport trucks with tarpaulins; Water work surfaces;	Regularly during the works	Company awarded the works	Watering frequency Condition of dust source surfaces	PM To be included in the works contract
	Water	Heavy exploitation of groundwater, 40,000 liters per day	Decrease ofLhasnhasppephrea tic	Follow-up of the nhasppe	During the works	Company awarded the works	Piezometric level	PM To be included in the works contract
	Vegetation/	Site preparation and clearing work	Cutfrom 07hastrees	Carry out compensation plantingsand mitigation, in good practice, udon't prreview of 1000 plantsis made for shade and protection plantings. Inform the Water and Forestry services so	During the works	Company awarded the works NGO service provider	Report on the management of vegetation clearance on the site Number of plants planted	12,000,000

Phases	Impact receptors	Activities that generate impact	Impacts	Mitigation measures	Implementatio Execution n period managers		Implementation indicators	Implement ation cost
				that they can ensure that the site is cleaned in accordance with current regulations.and pto have permission in case of unavoidable cuts				
	Wildlife	Site preparation and clearing work	Habitat loss	Planting	During the works	Company awarded the works NGO service provider	Number of wildlife species observed	PM
	Health	Dust emissions Presence of construction site personnel	Risks of respiratory diseases.	Provide construction site workers with personal protective equipment (boots, masks, gloves)	At course works	Company awarded the works NGO service provider	PPE put in place	PM
	Security	Construction work Recruitment of local labor	Risks of injuries and accidentsand of conflicts during recruitment	Comply with health and safety regulations during construction work; Periodically organize training and awareness-raising activities for workers on health and safety at work; Provision of personal protective equipment to workers: work clothes, safety shoes, noise-cancelling	Atwork in progress	Company awarded the works NGO service provider	Number of accidents and/or sick people recorded Number oftrained people Number ofconflict recorded	PM

Phases	Impact receptors	Activities that generate impact	Impacts	Mitigation measures	Implementatio n period	Execution managers	Implementation indicators	Implement ation cost
				headphones, construction helmets, safety glasses Pprioritize the recruitment of local labor in order to avoid the risk of conflict.				
		Armed Bandit Excursions	Loss of material and lifeshumans	Recremploying guards and setting up a guard service	During the work period	Business	At least 4Guardians recruited	10,000,000
Exploitation	Air	Operation of workshops Functioning of generator set	Air pollution	Waste collection and management	During exploitation	The High School Administrati on	Existence of storage bins; Contract with a service provider approved waste collection	PM
	Ground	Production of various waste linked to the operation of the cityand classrooms	Soil pollution	Development of a waste management plan) Install waste collection bins at waste production sources; Define collection points and equip them with containers;	During the exploitation of the city	The High School Administrati on	Level of organization of waste management Number of evacuation contracts formalized waste	6,000,000
	Water	Discharges of domestic wastewater discharges, oil leaks, discharges	Risk of contamination of Surface water tables	Put the device:Set up a wastewater collection network connected to septic tanks	During the exploitation of the city	The High School Administrati on		10000 000

Phases	Impact receptors	Activities that generate impact	Impacts	Mitigation measures	Implementatio n period	Execution managers	Implementation indicators	Implement ation cost
		from machine maintenance and other hazardous waste.		Carry out regular cleaning and maintenance of wastewater networks; Set up a selective collection system; Install sufficient garbage bins in storage areas Carry out regular collection of rubbish (in-house or at the company) Support the LPA to implement a sustainable on-site waste management system Entrust the disposal of solid waste to local service providers.				
	Water(quantity)	Heavy exploitation of groundwater,30,00 0 liters per day	Decrease in thehasnhasppe	Follow-up of the nhasppe	Operational phase	LPA Administrati on	Piezometric level	PM State Budget
	Health	Storage and management of chemical products, maintenance of the cold chaindthe laboratory and the infirmary;	Poisoning	Mandatory wearing of PPE and ongoing training in product handling	During the exploitation of the city	The High School Administrati on	PPE in place and code displayed	3 000 000

Phases	Impact receptors	Activities that generate impact	Impacts	npacts Mitigation measures Implem n period		Execution managers	Implementation indicators	Implement ation cost
	Security	Practical work at the workshop level	Risks of occupational diseases	The organization of information, awareness and training sessions on health, hygiene and safety at work; The development and display of safety instructions; Installation of fire hydrants, detection and alarm equipment; strict compliance with safety instructions (compulsory wearing of PPE, prohibition of using non-insulated tools, etc.).	exploitation of the city	The High School Administrati on	Number of information, awareness and training sessions on health, hygiene and safety at work organized; Presence of PPE in workshops Number of safety posters placed	3000 000
		Armed Bandit Excursions	Loss of material and lifeshumans	Mset up a security service	During the period of exploitation	LPA Administrati on	Guardians recruited	PM
	US/GENRE	Cohabitationbetwe en boys and girls	Sexual assault, STDs	Set up a MGP	Eexploitation	Administrati on of theHigh school	Number of complaints processed	PM, see MGP report
TOTAL								44.000 000

Environmental and social monitoring program

The environmental and social monitoring (or control) program means all inspection, control and intervention activities aimed at verifying that (i) all environmental protection requirements and conditions are effectively respected before, during and after the works; (ii) the prescribed or planned environmental protection measures are put in place and allow the objectives set to be achieved; (iii) risks and uncertainties can be managed and corrected in a timely manner.

The implementation of this monitoring and follow-up program will require the mobilization of several actors, the main actors of which are the Control Mission (MdC) recruited by the PIDAJ, the National Environmental Assessment Office (BNEE) responsible for environmental and social monitoring activities and the Project Management Unit. For the BNEE, monitoring activities will mainly consist of field control missions during the pre-construction and construction phases.

Environmental and social monitoring will have to be carried out by the Control Mission (MdC) recruited by the PIDAJ and whose main missions will be:

- ✓ Enforce all standard and project-specific mitigation measures;
- ✓ Remind contractors of their environmental obligations and ensure that these are respected during the construction period;
- ✓ Write environmental monitoring reports throughout the work;
- ✓ Inspect the work and request appropriate corrections if necessary;
- ✓ Write the final report of the environmental monitoring program.

In addition, they will be able to act as an interface between local populations and entrepreneurs in the event of complaints.

Reporting device

For better monitoring of the implementation of the PGES, the following reporting system is proposed:

- ✓ Monthly or detailed periodic reports on the implementation of the PGES produced by the Environment, Social, Health and Safety manager of the Company awarded the works;
- ✓ Periodic (monthly) monitoring reports on the implementation of the PGES must be produced by the Control Mission/Consulting Engineer;
- ✓ Quarterly reports on the environmental and social parameters of the implementation of the ESMP and detailed reports produced by the PIDAJ and transmitted to the AfDB.

The table below constitutes the environmental and social monitoring and follow-up program for the project.

Impact receptors	Activities that generate impact	Impacts	Mitigation measures	Responsi ble for execution	control	Settings of monitoring	Frequen cy o f monitori ng	Cost FCFA	in
Air	Opening and clearing work	Disturbanc e of air quality due to the emission of dust and exhaust gases from gear	Limiting the speed of trucks on the construction site; Maintaining the engines of machines and vehicles in good working order	Company awarded the works	Mission of Control (MdC)/PIDA J	Watering frequency Condition of dust source surfaces	Once a month during		
Ground	Excavatio n and foundation work, Production of constructio n waste, poor collection and manageme nt systems for solid	Soil contaminati on/pollutio n	Establishment of an adequate system for the collection and disposal of construction site waste;	Successfu l company and works	Mission of Control (MdC)/PIDA J	Presence of waste bins at the construction site Number of traffic corridors at the construction site	the project execution period	4,500,000	

Water	and liquid waste, Discharge of liquid waste	Risk of contaminati on of surface water tables	Establishment of an adequate system for the collection and disposal of solid and liquid waste from construction sites;	Successfu l company e of the works	Mission of Control (MdC)/PIDA J	Presence of waste storage areas on the construction site Number of waterproofs on site		
Vegetatio n	Site preparatio n and clearing work	Deforestati on and loss07 Atrees	Inform the Water and Forestry services so that they can ensure that the site is cleaned in accordance with current regulations;	Successfu 1 company eof the works	Mission of Control (MdC)/PIDA J /Water Directorates and Drills	Report on the conduct of deforestation of the vegetation on the site	Once a month during the project executio n period	'4,500,000

			То	Successfu	Mission of	Number	
				5uccessiu	Control	of	
			realizemitigatio	1			
			n, 1000 plants	company	(MdC)/PIDA	plants	
			planted	a	J	planned and planted	
				nd works			
				NGO			
				provider			
Health	Dust	Risks of	Providing	Successfu	Mission of	Wearing PPE	
	emissions	respiratory	construction	1	Control	_	
	Presence	diseases.	site workers	company	(MdC)/PIDA		
	of		with personal	e of	I		
	constructio		protective	the	3		
	n site		equipment	works			
			* *	NGO			
	personnel		(boots, masks,				
			gloves)	provider			
			Provision of a				
			first aid box on				
			site				
	Constructi	Risks of	Training and	Successfu	Mission of	Number of	
	on work	injuries and	awareness of	1	Control	accidents and/or	
Security	Recruitme	accidents	workers in	company	(MdC)/PIDA	sick people	
	nt of	Risks of	matters of	e	Ì	recorded	
	th	conflicts	hygiene and	of		Number of people	
	e hand	between	safety at work;	the		trained	
						Number of recorded	
	local work	local	Compliance	works			
		populations	with health and	NGO		conflicts	
		and	safety	provider			
		workers	regulations				
			during				
			construction				
			work;				
			Prioritization				
			of local				

			communities in labor recruitment			
Total	9	0.000000				

Environmental Monitoring Program

Environmental monitoring is a very important tool for environmental support of project activities. Its purpose will be to measure the actual impacts generated by the quarry operation works and to evaluate the performance of the proposed environmental measures. It therefore involves the continuous or periodic review and observation of the project.

Unlike the environmental and social monitoring that takes place during the works, environmental monitoring is carried out during both phases, namely the construction phase and the operational phase. It is carried out by the National Environmental Assessment Office (BNÉE) in accordance with the provisions of Order No. 0099/MESU/DD/SG/BNEE/DL of June 28, 2019 on the organization and operation of the BNEE, its national directorates and determining the responsibilities of their managers. In accordance with the provisions of the above-mentioned law, monitoring is also the responsibility of the project promoter, here the State through the Ministry of Vocational and Technical Training represented by the project coordination unit.

Monitoring will consist of periodic missions that the BNEE, accompanied by the relevant structures depending on the parameters to be monitored, will carry out to verify the conformity of the implementation of the measures and their relevance or to assess the behavior of the impacted components in relation to the mitigation measures applied.

The essential elements that will be monitored in this framework are the biophysical and human components of the direct impact zone of the project, the impact assessment of which has been found to be average or major in the negative direction.

The objective of the environmental monitoring program is to ensure that measures are carried out and applied according to the planned schedule.

The table below presents the environmental monitoring program as well as the elements to be monitored; the monitoring indicators, the monitoring responsibilities and; the monitoring period.

Environmental monitoring program

Medium	Biophysica l componen ts an	Impacts	Follow-up actions	Monitoring indicators	Frequency	Responsibility	Cost FCFA
Biophysi cse	d human SoL	Contamination of soil and water by waste disposal	Monitoring of waste management (solid and liquids)	Presence of waste bins, Number of formalized waste disposal contracts	Once during the works and, throughout the entire operating period of the project	BNEE, Department of Education and Technical Training and Professional, DRE/Diffa DRSP/Diffa	1,500,000
	Water	Risk of contamination of surface water tables	Follow-up of the quwater bedridden	Frequency of sampling and measurements	Once during thework phase when drilling is carried out	HRD/Diffa	2,500,000
	Vegetation	Slaughter of there vegetation	Plantations comp ensation	Number of plants planted,	Once during the works and, throughout the entire operating period of the project	BNEE- Department of Technical and Vocational Education and Training, DRE/Diffa	4,200,000
Human	Health An d security and lifestyles	Risks of work accidents	Monitoring of personal protective equipment Monitoring of work accidents	Presence of PPE Number of work accidents recorded, Presence of PPE in workshops Number of safety posters placed	1 time in 3 years Three times	BNEE- Living Environment Department, Department of Technical and Vocational Education and Training	2 000 000

	and social	Conflict		
	values	monitoring		
		Monitoring of		
		information		
		campaigns on		
		STI/HIV		
		AIDS		
Total				10,200,000

Capacity Building Program

The implementation of the Environmental and Social Management Plan requires the involvement of several actors whose roles can be differentiated according to their level of involvement and their role to be accomplished.

The effectiveness of taking environmental and social issues into account in the implementation of project activities requires capacity building of the actors involved. Indeed, capacity building for stakeholders is necessary to ensure a proper assessment of the implementation of the measures provided for in the Environmental and Social Management Plan (ESMP). It will provide technical tools for stakeholders so that they can effectively play their roles.

Implementation and monitoring-control actors

The actors implementing the Environmental and Social Management Plan (ESMP) are:

- ✓ L'UCPofPIDAJ;
- ✓ General Directorate of Industry and Youth Entrepreneurship;
- ✓ National Environmental Assessment Office (NEA);
- ✓ General Directorate of Water and Forests (DGE/F);
- ✓ Directorate General for the Environment and Sustainable Development (DGE/DD);
- ✓ General Directorate of Water Resources (DGRE) of the Ministry of environment, of the Hydraulics and Sanitation (MH/A);
- ✓ Department of Health and Safety at Work (DSST);
- ✓ Technical services of the area (Environment, Equipment, Hydraulics and Sanitation, Mines, Population, Labor Inspection, etc.);
- ✓ Diffa LPA Management;
- ✓ Diffa Town Hall:
- ✓ Associations and Non-Governmental Organizations (NGOs).

Roles and responsibilities of the actors

The table below presents the roles and responsibilities of the different actors who will be involved in the implementation of the project's ESMP.

Role and responsibility of the project's ESMP implementation stakeholders

Role and responsibility of the project's ESMP implementation stakeholders		
Actor categories	Roles and Responsibilities	
BNEE	Provide training on the internalization of the	
	project's ESMP, monitoring and control of the	
	implementation of the ESMP	
	Ensure the dissemination of monitoring reports	
	and environmental monitoring.	
PIDAJ	Provide the BNEE with the necessary resources	
	for the implementation of environmental	
	monitoring and control;	
	Ensure the implementation of all mitigation	
	measures and produce an activity report	
	regularly;	
	Coordinate the activities of the successful	
	tenderers within the framework of the	
	implementation of the PGEStwo Environment	
	coordination meetings with the relevant	
	representatives of the Consulting Engineer and	
	Companies;	
	Ensure relations with central environmental	
	authorities (Ministries);	
	Liaise between the various institutions involved	
	in the implementation of mitigation and	
	optimization measures	
	Ensure compliance with the application of	
	environmental regulations;	

	Ensure the preservation of the interests of local
	populations;
	Strengthen the capacities of Technical Services
	and stakeholders;
	Submit monitoring and follow-up reports to the
	BNEE;
	Ensure relations with the local communities
	concerned for all social aspects, including health
	improvement, compliance with recruitment
	procedures, public consultation;
	Maintaining consistent environmental and social
	monitoring of the success of the PGES
Directorate General for Industry and Youth	Prepare a work program with the implementing
Entrepreneurship	structures
	Ensure liaison between the different institutions
	involved in the implementation of impact
	mitigation measures
	Financing the implementation of the PGES
	Ensure the dissemination of monitoring reports
	and environmental monitoring
	Maintaining a consistent environmental watch
	on the success of the PGES
General Directorate of Water and Forests	Involvement in monitoring missions and follow-
(DGE/F)	up of the implementation of the PGES
	Involvement in tree felling, planting and seeding
Directorate General for the Environment and	Involvement in monitoring missions and follow-
Sustainable Development (DGE/DD)	up of the implementation of the PGES
	Involvement in waste management, water and air
	pollution, etc.
General Directorate of Water Resources	Involvement in monitoring missions and follow-
(DGRE) of the Ministry of Hydraulics and	up of the implementation of the PGES
Sanitation (MH/A)	Involvement in water management and use
Department of Health and Safety at Work	Involvement in monitoring missions and follow-
(DSST)	up of the implementation of the PGES
	Involvement in workplace risk management.
Technical services of the Diffa region	Support the BNEE in the implementation of the
(Environment, Equipment, Hydraulics and	PGES, particularly with regard to monitoring
Sanitation, agriculture, livestock, Population,	missions and follow-up of the implementation of
Labor Inspection, etc.);adminLPA structure	the PGES
	Participate in the implementation of capacity
	building programs.
Diffa Town Hall	Participate in the EIES process through public
	consultations and hearings;
	Contribute to the proper application of PGES
	measures through the grievance resolution
	procedure;
	Support the project in environmental monitoring;
	Carry out mediation between the project and
	local populations in the event of conflicts;
	Participate in information and capacity building
	sessions
	Inform, educate and raise awareness among local populations.

· ·	of the	Raise awareness among populations and all
sectoragricultural		stakeholders to become more involved in the
		project;
		Raise awareness among the staff of the project
		implementation companies and local populations
		about the risks of contagion and spread of
		Sexually Transmitted Infections (STIs), HIV,
		AIDS, gender-based violence and child labor
		during the execution of the works.

Capacity building program budget

To strengthen the capacities of those involved in implementing and monitoring the Environmental and Social Management Plan (ESMP) for the project's activities, training is planned, the themes, stakeholders involved and related costs of which are given in the table below.

Capacity building themes and related costs

Targets	Thematic/item	Implementing	Costs in
		actors	FCFA
Technical services of	Training on the internalization and	BNEE	11,000,000
the Diffa region	monitoring process of the implementation of		
(Environment,	the PGES		
Equipment,	Knowledge of the process of monitoring the		
Hydraulics and	implementation of the PGES		
Sanitation, Agriculture,	Information/awareness about the project -		
livestock, Population,	Information about the work,		
Labor Inspection, etc.);	Information on potential impacts		
Town Hall, Civil	Environmental and social aspects of project		
Society Organizations	activities		
HASLPA	Awareness of risks associated with work		
administration	Training on STIs and HIV-AIDS, and GBV		
	and EAS/HS		
	Training on environmental and social	BNEE	9,000,000
	monitoring and follow-up		
	Environmental control and monitoring tools		
	Monitoring indicators		
	Technique for preparing environmental		
	monitoring reports		
	Support in materials and equipment and	LPA	15,000,000
	implementation of the collection systemt	Administration	
	waste disposal		
Company staff	Occupational Health and Safety Training	Business	PM
	Training and awareness on health and safety		
	risks associated with certain tasks and first		
	aid.		
	Accident and emergency response		
	procedures;		
	Modes of contamination of STIs and HIV;		
	Risky behaviors;		
	Wear PPE		
	Training on the PGES		
	Application of PGES measures and other		
	good practices during work (waste		
	management, limitation of nuisances, speed		
	limit, etc.)		
TOTAL			35000 000

Complaints management mechanisms

A complaints management mechanism (MGP) has been proposed. The implementation of this mechanism is the responsibility of the PDAJ Coordination Team, which relies on the Environmental and Social Managers of the Company carrying out the work and the Control Mission and a local complaints management committee which will be set up.

The bodies for receiving complaints and proposed remedies are

- Office of the Monitoring Mission (MdC);
- Office of the Works Company;
- Diffa Town Hall Office;
- Coordination of PIDAJ (Infrastructure Expert).

A local complaints management committee will be set up in the Diffa Town Hall. A mediation committee will be set up and will be composed of the Director (or his representative) of the Diffa Vocational Training Department and one (1) representative of the Head of Canton of Gueskérou or that of Diffa and a representative of the Religious Leader (Imam) of Diffa.

The complaint resolution process has six steps, which are described below. Each claim or complaint will have to go through the resolution process:

- Receipt and recording of the complaint: A complaint from one or more members of the community may
- be received at each of the authorities listed above;
- Review of admissibility: Complaints must be reviewed, analyzed and investigated to determine their validity; clearly establish what commitment or promise has not been kept; and decide on the measures to be taken to address it:
- Complaints resolution: The processing of complaints according to the three (3) levels of intervention is as follows:
 - Level 1: Monitoring mission and undertaking of works: This level of processing hears the complainant and deliberates within three (3) days;
 - Level 2: Local Committee: The local committee meets within 3 days of the complaint being submitted to its level. The committee, after hearing the complainant, deliberates within a maximum period of 10 days;
 - Level 3. PIDAJ Coordination Unit: a complaint management team composed of three (3) people, namely: the PIDAJ Coordinator; the Infrastructure Expert and the Monitoring and Evaluation Expert. This team participates in the examination of complaints, investigations and processing of complaints that could not be dealt with at the level of the Control Missions and the local committee. The Coordination Unit has no later than fourteen (14) days to process registered complaints and inform the complainant in writing.
- Solution Implementation: This is the stage where the solution and/or corrective action will be taken. All parties involved in the complaint reach an agreement and, most importantly, the complainant is satisfied that the complaint has been handled fairly and appropriately and that the action taken provides a solution. PIDAJ will bear all financial costs of the required actions.
- Closing the complaint and follow-up: Once the solution has been accepted and successfully implemented, the complaint is closed. If a solution is not found despite the assistance of the mediation committee and the institutional mediator, the complainant initiates legal proceedings outside the PIDAJ.

	3.6	T 1	To 1.4	
Actions/Activities	Managers	Implementing	Due date	Implementation
		actors		cost
Establishment of the MGP	PIDAJ	SE/CC Team	After validation	PM
local, municipal and			of the report of	
national complaints			the EIES	
			the Lills	
management committee	~=.~~			
Training of the members of	SE/CC	Relevant	No later than	PM
the		technical	three (3)	
bodies on the content of the		services, other	months after	
MGP		specialists,	the	
1.202		consultant	establishment	
		Consultant		
	an/aa	D 1	of the organs	77.6
Information/awareness	SE/CC	Relevant	After the	PM
and communication on the		technical	establishment	
provisions of the		services, other	of the	
mechanism to		specialists,	committee and	
the place of communities		consultant	regularly	
Acquisition and	PIDAJ	PIDAJ	Just after the	PM
_	IIDAJ	IIDAJ		1 1/1
installation of the			implementation	
equipment and supplies			of the	
necessary for the operation			organs	
of the MGP				
Total				PM See MGP
				report
				report

Specific EHS clauses to be included in works contracts, in particular:

Given the nature of the work planned as part of the Diffa LPA construction project, Environmental and Social Clauses are proposed to be included in the DAO

- Compliance with administrative and regulatory procedures relating to the environment
- ❖ Establish and submit for approval to the Project Manager and the Contracting Authority an Environmental and Social Management Plan (ESMP) for the site
- The Contractor must provide the Project Manager (and the PIDAJ, the Beneficiaries) with a site organization plan and a site installation plan.
- ❖ Developing an internal regulation, or code of conduct, must specifically mention safety rules, prohibiting the consumption of alcohol during working hours, the use of firewood, the prohibition or prevention of gender-based violence, raising staff awareness of the dangers of STDs (HIV/AIDS),
- ❖ The contractor will ensure that the use of noisy machinery is limited to what is strictly necessary and will stop those that are not in use (compressors, for example). Noise pollution (from machinery, heavy vehicles, etc.) near homes and other public establishments, except in emergencies, will be prohibited from 7 p.m. to 8 a.m., as well as on Sundays and public holidays.
- ❖ The Contractor must submit a Waste Management Plan (included in the ESMP). This targeted plan (PGD) will define the method and means to be implemented for the collection, storage, transport and management of this waste. This plan will be based on the 3RVE principle: Reduce at source, Reuse, Recycle, Recover, Eliminate.
- ❖ The Contractor must be responsible for the recruitment of personnel and labor, whether of national origin or not, as well as their remuneration, accommodation, supplies and transport in strict compliance with the regulations in force, in particular by complying with labor regulations (particularly with regard to working hours and rest days), social regulations and all applicable regulations relating to health and safety.
- ❖ The Contractor shall ensure that all permanent or temporary employees on the site are trained on

the procedures and requirements resulting from these environmental and social clauses. The training to be provided shall consist of a presentation of the project and the safety instructions to be observed on the site (importance of wearing personal protection, traffic rules, alcohol abstinence, etc.) and health at work and in daily life (prevention of STDs and more particularly HIV/AIDS, prevention of malaria, prevention of fecal peril, techniques for carrying heavy loads, etc.), Labor Law, the Company's internal regulations, etc.

The Contractor is required to take all necessary safety and order measures to prevent accidents and health problems, both with regard to its own personnel and with regard to subcontracted personnel and third parties.

Procedures in the event of accidental discovery

In accordance with Article 51 of Law 97-002 of June 30, 1997, when, as a result of work or any event, monuments, ruins, substructures, mosaics, elements of ancient pipes, remains of dwellings or ancient burials, inscriptions or generally objects of interest to paleontology, prehistory, history, art, archaeology or numismatics are discovered, the contractor must immediately suspend the work, notify the Consulting Engineer (Monitoring Mission) who must make an immediate declaration to the administrative authority which will immediately notify the Minister of Culture and the Minister of Research. When the Consulting Engineer (Monitoring Mission) considers that the contractor has not reported a discovery, the Consulting Engineer will order the work to be stopped and will ask the contractor to carry out excavations at his own expense.

Delimitation of the discovery site

The contractor is required to demarcate and secure a fifty (50) meter perimeter around the discovered property. The contractor will limit access within this perimeter, and work may only resume within this perimeter after authorization from the Cultural Heritage Department or the Consulting Engineer (Control Mission). The costs of securing the discovery site are charged to the contract.

Incidental Discovery Report

The contractor is required to prepare a fortuitous discovery report within 24 hours providing the following information:

- Date and time of discovery;
- Location of the discovery;
- Estimate of the weight and dimensions of the discovered property
- Temporary protection measures put in place

The accidental discovery report must be submitted to the Consulting Engineer (Control Mission), to the Cultural Heritage Department, to the Ministry responsible for research, to the Prefect and to the Governor.

The Research and Culture administrations must visit the places where the discoveries were made as well as the premises where the objects were deposited and prescribe all useful measures for their conservation.

Arrival of cultural services and measures taken

The Cultural Heritage Directorate shall take the necessary steps to send a representative to the site of the discovery within 2 days of notification and determine the measures to be taken, including: (i) removal of physical cultural property deemed important and continuation of work at the site of the discovery; (ii) continuation of work within a specified radius around the site of the discovery; (iii) enlargement or reduction of the area demarcated by the contractor; etc.

These measures must be taken within 7 days.

If necessary, the services of the Cultural Heritage Directorate will be supported by the PIDAJ to arrive on time at the site of the discovery. If the cultural services do not send a representative within 2 days,

the Consulting Engineer (Monitoring Mission) may extend this period by a further 2 days. If the cultural services do not send a representative within the extension period, the Consulting Engineer (Monitoring Mission) is authorized to request the contractor to take appropriate mitigation measures and resume work while preserving or avoiding the discovered assets. The additional work will be charged to the contract but the contractor will not be able to claim compensation for the period of suspension of work.

Further suspension of work

During the 7-day period, the administrative authority of the place of discovery, in agreement with the Directorate of Cultural Heritage, may order the suspension of work temporarily for a period of six (6) months, as stipulated by Article 52 of the Law on the Protection, Conservation and Development of National Cultural Heritage. During this time, the land where the discoveries were made is considered classified and all the effects of the classification apply to it.

Summary of the cost of the PGES

The overall cost of the project's ESMP is estimated at NINETY EIGHT MILLION TWO HUNDRED THOUSAND (98,200,000) CFA FRANCS. (See tablebelow).

Summaryof the budget:

Summaryof the budget:	
Section	Total
Mitigation program	44000 000
Monitoring program	9000 000
Monitoring program	10200 000
Capacity Building Program	35000 000
Implementation and operation of theComplaints	PM
Management Mechanism (MGP)	
Audit annual of performance	PM
environmental and social	
Total	98200,000

INTRODUCTION

Le Niger est un pays sahélien sans littoral, étendu sur une superficie de 1 267 000 Km². Sa population est estimée à 26,2 millions d'habitants en 2023 (INS : 2023) dont plus de 80% vivent en milieu rural. Les femmes et les jeunes de 15-34 ans représentent respectivement 50,2% et 29,4% (INS : 2024). Environ 66,8% des habitants ont moins de 25 ans. Les jeunes de 15 à 24 ans et de 25 à 35 ans représentent respectivement 19,8% et 14,3% de la population totale. Au niveau de la population féminine, la proportion des jeunes est peu élevée (38,4%).

Le secteur agricole nigérien constitue le principal moteur de la croissance économique en milieu rural et dispose de nombreux atouts dont : la forte demande intérieure et extérieure pour les produits vivriers, animaux et halieutiques, le grand potentiel d'accroissement de la productivité, des conditions agroécologiques favorables permettant une grande variété de productions, et la disponibilité des terres agricoles.

C'est ainsi que le Gouvernement du Niger a élaboré en 2017, la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI–Niger 2035), une vision prospective à l'horizon 2035 et s'est engagé dans la mise en œuvre du Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP), fondé sur les acquis de la mise en œuvre de projets et programmes ayant un fort impact sur les conditions de vie des populations. Pour la mise en œuvre de l'axe n°3 du Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP), qui met l'accent sur la mobilisation des communautés et l'accès aux moyens de production, le Gouvernement a engagé, avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD), la préparation du Programme Intégré de Développement de l'Agripreneuriat des Jeunes au Niger (PIDAJ). Ce programme, privilégie une approche intégrée de développement local, axée notamment sur le renforcement des capacités techniques des jeunes à travers la formation agricole.

En effet, le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, pilier de l'économie nigérienne, fait face à des défis majeurs tels que le changement climatique, la pression démographique, la diminution des terres en jachère, la faiblesse/l'insuffisance des systèmes d'irrigation, la baisse de la fertilité des sols, la dégradation des ressources naturelles (eaux, terres, forêts, pâturages), l'utilisation d'équipements agricoles rudimentaires et l'accès limité au crédit. Ces contraintes ont accru la vulnérabilité des populations, notamment des jeunes ruraux, confrontés à des crises alimentaires et pastorales répétées et de plus en plus sévères alimentant les risques de radicalisation dans certaines régions dont Diffa. Dans ce contexte, la question de l'emploi des jeunes demeure un enjeu majeur pour l'État, d'autant plus que la population du Niger est à 66,8% de jeunes de moins de 25ans (INS 2024).

Pour concilier l'essor de la jeunesse et l'opportunité agricole sous-exploitée, le ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MEP/FT) a adopté une stratégie de diversification et de renforcement de l'offre de formation agricole via la mise en place de Lycées Professionnels Agricoles (LPA). En cohérence avec cette vision, le Ministère de l'Industrie et de l'Entrepreneuriat des Jeunes, en partenariat avec les ministères de l'Agriculture et de l'Elevage et celui en charge de la Formation Technique, a initié la préparation du PIDAJ, avec l'appui technique et financier de la BAD.

Ce programme vise à renforcer la souveraineté alimentaire nationale et à améliorer les conditions économiques et sociales des jeunes. Le choix de Diffa est motivé par la politique de maillage du gouvernement de desservir toutes les régions du pays de lycée agricole et de contenir le risque de basculement des jeunes vers des réseaux non conventionnels.

La construction du LPA de Diffa, bien que porteuse d'importants bénéfices en termes d'emploi, de développement local et d'éducation, peut engendrer des impacts négatifs sur les milieux naturels et humains. Pour cela, une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) est indispensable afin d'identifier, d'évaluer et de gérer ces impacts conformément à la Loi n°2018-28 du 14 mai 2018 sur l'évaluation environnementale, au décret n°2019-027/PRN/MESU/DD, et aux exigences du Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD.

L'objectif global de cette étude est de déterminer les impacts du sous projet sur l'environnement biophysique et humain et les mesures d'atténuation qui s'imposent pour répondre à la réglementation nationale, au Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD.

La méthodologie adoptée repose sur une approche à la fois analytique et systémique, favorisant l'intégration des dimensions environnementales et sociales dans le processus de mise en œuvre du sousprojet. Elle s'articule autour de plusieurs étapes clés : le cadrage et la préparation de la mission, l'analyse documentaire, les visites de terrain et les enquêtes de site, ainsi que la rédaction du rapport final.

Le présent rapport d'Étude d'Impact Environnemental et Social, élaboré conformément aux termes de référence, est structuré en plusieurs parties :

- Résumé non technique;
- Introduction;
- Description complète du sous-projet
- Analyse de l'état initial du site et de son environnement
- Cadre politique, juridique et institutionnel
- Evaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux du sous-projet;
- Description des alternatives possibles au sous-projet ;
- Consultations Publiques
- Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES);
- Conclusion
- Annexes.

I. DESCRIPTION COMPLETE DU SOUS-PROJET

1.1. Description des infrastructures et équipements du sous projet LPA Diffa

Les travaux prévus dans le cadre du sous projet LPA de Diffa concernent principalement les infrastructures, les équipements techniques des ateliers et laboratoires, les matériels informatiques lycées qui seront construits en respectant les normes et standards de l'EFTP.

Le tableau 2 ci-dessous présente le détail des différentes infrastructures et équipements

Tableau 2 : Désignation et composition des équipements

Désignation des Infrastructures	Composition
Designation des initiativa devares	Salle des professeurs
	Magasin
Bloc administratif	Secrétariat
	Bureau directeur
	2 Salles d'eau Homme /Femme
	Bureau chef des travaux
	Bureau intendant
	Bureau surveillant
Foyer/Cafeteria	Foyer/Cafeteria
Infirmerie	Salle de soin / infirmerie
Bloc Hébergement	Bloc dortoir filles capacité de 50 places
	Blocs dortoirs garçons capacité de 150 places
	Blocs 4 villas F3 pour intendants, directeurs
	surveillant et surveillantes
Bloc cuisine	Cuisine
	Réfectoire
Foyer	Foyer
Case gardien	Case gardien
Latrine	Bloc de trois (3) à quatre (4) compartiments
	Bloc de 2 Salles de classe N°1
	Bloc de 2 Salles de classe N°2
Bloc pédagogique	Bloc de 2 Salles de classe N°3
	Bloc de 2 Salles de classe N°4
	Salle informatique /MultiMedia
	Salle de dessin
	bibliothèque
	Magasin général
	Magasin de stockage des livres
Bloc ateliers Agro-alimentaire	Espace Transformation de céréales
	Espace Transformation de tubercules
	Espace Transformation des oléagineux
	Espace transformation viande et lait
	Espace Transformation des fruits et légumes
DI (II DED	Espace Restauration
Bloc ateliers BTP	Espace hydraulique rurale
	Espace pompage, fonçage de puits et de
Disc. AssignItuus	forages Paulaillara poulas pondausas
Bloc Aviculture	Poulaillers poules pondeuses Laboratoire biochimie
	2 poulaillers poules pondeuses (
	Aires d'élevage

	magasin
	aire d'isolement des malades (hors du poulailler
	bureau
Bloc Pisciculture	Magasin
Dioc i isciculture	Etang (piscine)
Bloc embouche	Etable pour embouche de gros ruminants
Bloc embouche	Etable pour embouche de petits ruminants
	Laboratoire zoologie
	Aire d'élevage
	Magasin
	Hangar
Bloc Maraichage	espace pépinière,
2100 1/201 0101000	espace potager,
	Magasin
	basin de réserve d'eau
	Fosses de comptages
	Hangar
	Aire Maraichage /Irrigation
Bloc production agricole	Planche réparation du sol
Dioc production agricole	Planche fertilisation
	Planche pépinières et plantation
	Planche repiquage
	Planche défenses/protection environnement
	Parcelle d'application
	Parcelle de production
	Parcelle d'arboriculture fruitière
	Parcelle de culture pluviale et démonstration
	Parcelle d'expérimentation
	Planche Culture fourragère
Bloc atelier Mécanique rurale	C Espace conduite et entretien machines agricole
	Espace Installation et maintenance de matériels
	d'irrigation
	Espace Mécanique réparation machines agricoles
	Espace Mécanique réparation engins agricoles de
	chantier
	Espace Réparation et maintenance des pompes
	équipements hydraulique
Bloc atelier Mécanique	Espace (électromécanique) électricité solaire PV
	Espace mécanique générale / soudure
	Espace Mécanique réparation motopompe
	Espace Mécanique réparation groupe électrogène
	Espace pompe à motricité humaine
	Espace Mécanique réparation cycle et motocycle
	Espace Mécanique réparation matériels
	d'irrigation
	Forage avec pompage solaire
	Puits avec pompage solaire
	Réseau SPEN
VRD	Eclairage solaire
	Réseau NIGELEC
	Groupe électrogène
	Téléphone
	Internet

	Terrain basket	
Espace sport et loisirs	Foyer/Cafeteria	
	Terrain de football	
	Terrain de handball	
	Terrain de volley	
Clôture / sécurité	Mur de clôture	
	Mirador	
	Guérite	

✓ Description des équipements

Les ateliers, les laboratoires et les espaces de travaux pratiques disposeront chacun d'un équipement de base et de kit complet pour au moins 20 postes de travail. Les listes complètes des matériels seront définies conformément aux programmes et référentiels de formation. Les matériels et équipements seront spécifiés pour chaque catégorie d'infrastructure.

Le Bloc administratif, le bloc salles de classe et informatiques, l'Infirmerie, le bloc cuisine, le bloc foyer, et le bloc hébergement seront équipés en mobiliers scolaires et de bureau et matériels informatiques appropriés.

✓ Matériels informatiques et mobiliers scolaires et de bureau par lycée

Le tableau 3 présente la liste des matériels informatiques

Tableau 3 : Matériels informatiques et mobiliers scolaires et de bureau

Désignation	Prix estimatifs CFA
Matériels bloc cuisine et foyer,	292 506 000
Matériels Infirmerie	
Mobiliers bloc hébergement	
Mobiliers scolaires et de bureau	
Matériels informatiques	
Total cout estimatif matériels informatiques et mobiliers scolaires	292 506 000
et de bureau	

✓ Equipements techniques des ateliers et laboratoires d'un lycée

Le tableau 4 présente la liste du matériel informatique

Tableau 4 : Matériels informatiques et mobiliers scolaires et de bureau

DESIGNATION (EQUIPEMENTS ATELIER)	COUT ESTIMATIF
Equipements pour Bloc ateliers Agro-alimentaire	200 000 000
Equipements pour Bloc ateliers BTP	100 000 000
Equipements pour Bloc Aviculture	10 000 000
Equipements pour Bloc Pisciculture	10 000 000
Equipements pour Bloc embouche	50 000 000
Equipements pour Bloc Maraichage	120 000 000
Equipements pour Bloc production agricole	250 000 000
Equipements pour Bloc atelier Mécanique rurale	100 000 000
Equipements pour Bloc atelier Mécanique	200 000 000
Coût total estimatif équipements techniques des ateliers	1 040 000 000

Tableau 5: Coût total estimatif du lycée

N°	Rubrique	Cout estimatif en CFA)
1	Construction du bâtiment (infrastructures)	1 250 000 000
2	Aménagement site exploitation	250 000 000
3	Équipements techniques	1 040 000 000
4	Mobiliers	292 506 000
5	Formation technico-pédagogiques des formateurs	125 000 000
6	Elaboration des programmes de formation Programmes de formation	311 272 140
7	Implantation / démarrage	85 000 000
8	Moyen de Transport (02 véhicules dont un mini bus de transport d'apprenants et	100 000 000
	un véhicule de pool pour l'administration)	
TO	TAL	3 453 778 140

La synthèse des principales activités à exécuter selon les différentes phases du sous projet est décrite dans le tableau N°7.

Tableau 6: Phases et consistance des travaux du sous projet

Phases	Principales activités du Sous projet			
Phase construction	Recrutement de la main d'œuvre non qualifiée pour les			
	travaux			
	Circulation et le fonctionnement des engins et machines			
	du chantier			
	Stockage et/ou déversement des hydrocarbures et			
	lubrifiants sur le site			
	Manipulation du sol : fouilles, excavations, compactage,			
	remblais et déblais,			
	Transport, chargement et déchargement, stockage des			
	matériaux de construction et des déchets du chantier ;			
	les travaux d'infrastructures (fondation, poteaux, etc.),			
	les travaux de superstructure (charpente, toiture, etc.),			
	Les travaux VRD (approvisionnement en eau, plombe			
	électrification, assainissement),			
	D. H. L. C. C. L. C.			
	Repli de chantier et remise en état du site			
Phase d'exploitation	Recrutement du personnel pour les activités d'exploitation			
	Travaux d'entretien			
	Fonctionnement et entretien des installations sanitaires			
	scolaires ;			
	Fonctionnement et entretien des forages			
	d'approvisionnement en eau potable.			
	Gestion des déchets issue de l'exploitation de la citée, des			
	laboratoires (laboratoire de physique Chimie et laboratoire			
	de pétrochimie), des dortoirs et du réfectoire			

1.2. Présentation des plans types des infrastructures

Le lycée comprend six grandes zones :

- le périmètre agricole ;
- la zone d'élevage de ruminants ;
- l'aire piscicole ;
- la zone d'études ;
- l'internat;
- et les villas du personnel.

Les plans types en cours de validation sont présentés par les figures N° 1 et N° 2 et voir l'annexe 10 pour les détails.

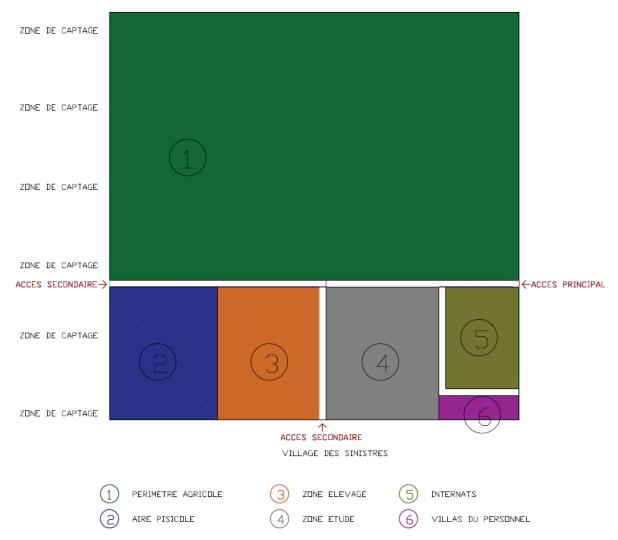


Figure 1 : Zone d'étude



Figure 2 : Vue en trois D d'occupation du sol sur le site du LPA

1.3. Intervenants du sous projet

Les principaux intervenants dans le cadre du sous-projet du LPA de Diffa sont :

- Ministère du Commerce et Industrie ;
- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (Elevage et Génie rural) ;
- Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;
- Ministère de la Formation professionnelle et Technique ;
- Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Ministère de la Jeunesse ;
- Ministère de l'Emploi;
- Ministère de l'urbanisme et de l'Habitat ;
- ONAHA;
- ANSI;
- CNJ;
- SFMA;
- Centre agri preneur;
- Les Coopératives maraichères ;
- Les Autorités administratives déconcentrées (Gouvernorat/Préfecture, Diffa) et décentralisées (Mairie), et les services techniques décentralisés (Environnement, Urbanisme), ...), pour leur participation effective au niveau local aux activités du PIDAJ;
- l'administration du LPa
- Le financement est assuré par la Banque Africaine de Développement (BAD) et le PNUD (agence d'exécution).

II. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

II.1. Détermination des limites géographiques de la zone d'étude

Partant du principe la délimitation de la zone d'impact des activités du sous-projet pour évaluer les effets potentiels qui en découleront, deux zones ont été identifiées,

- Zone d'influence directe (ZID) : il s'agit de l'espace où les effets du sous-projet se feront ressentir immédiatement lors des phases de préparation, de construction, d'exploitation et de repli de chantier. Elle correspond à l'emprise directe des activités, incluant également la zone où seront perçues les nuisances liées aux travaux. L'évaluation des impacts dans cette zone permet de définir les mesures les plus adaptées pour atténuer ou compenser les effets générés par le sous-projet. La zone d'influence directe comprend l'emprise de 25 Ha prévue pour les constructions/bâtiments, voirie (allées entre les différents bâtiments, salles de cours et dortoirs), les sites d'emprunt/prélèvement et de carrières, ainsi que les emplacements choisis par les entreprises pour l'installation des bases de chantier. Chaque site accueillant une composante du sous-projet est considéré comme relevant de cette zone d'influence immédiate ou directe. Elle inclut notamment :

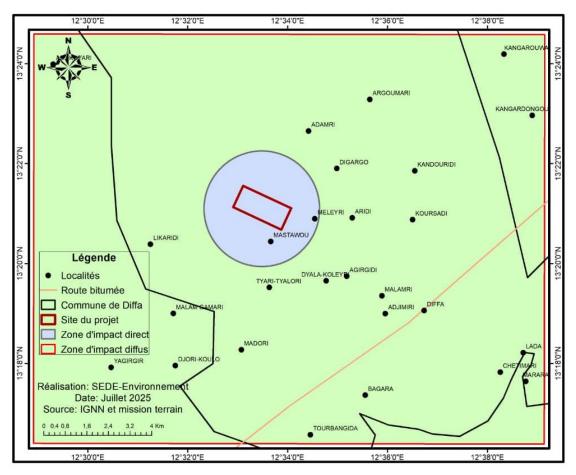
Le site principal du lycée : terrain prévu pour l'implantation des bâtiments et infrastructures du Lycée Professionnel Agricole ;

Les voies d'accès et déviations éventuelles : chemins et routes utilisés ou aménagés pour faciliter le transport des m

Les installations temporaires de chantier : bases de vie, zones de stockage et espaces logistiques nécessaires aux travaux et l'accès au chantier.

Zone d'influence indirecte ou diffuse (ZII) : elle désigne l'espace potentiellement affecté par les conséquences indirectes du sous-projet et permet de situer celui-ci dans son contexte environnemental, social et économique. L'analyse de cette zone consiste à décrire les caractéristiques générales de l'environnement physique, biologique et socio-économique des collectivités territoriales concernées. Dans le cadre de la présente étude, cette zone d'impacts indirecte correspond au territoire de la commune urbaine de Diffa directement concernée par le projet.

La carte 1 ci-dessous présente les limites de ces deux zones



Carte 1: Localisation du site du LPA de Diffa

II.2. Caractérisation environnementale et sociale de la zone d'influence directe

II.2.1. Localisation du site

Le site devant abriter le lycée agricole professionnel de Diffa est situé à l'entrée Ouest de la ville de Diffa sur l'Axe de la RN1 à environ 3 km, dont les coordonnées géographiques sont : 13°20'49,65'' Nord et 12°34'2'' Est. Il couvre une superficie de 25 ha sur un relief plat. C'est un terrain situé dans une zone lotie ; délimité à l'Est par le village de Awaridi, à l'Ouest par des champs destinés pour une zone de captage, au Nord par des champs, et au Sud par le village des sinistrés.

II.2.2. Environnement physique et biologique

Relief:

Le relief est plat dans son ensemble, mais on remarque quelques plaines à faible altitude. Au niveau du site, le relief est constitué d'une plaine sableuse uniforme avec une petite dépression vers l'angle Nordest du site qui donne lieu à une mare temporaire aux coordonnées géographiques 13°20'39,35". Nord et 12°34'21,89" Est.



Photo 1: Une vue générale du site de Diffa

Le Climat

Le climat de la ZID appartient au climat sahélien où deux (2) saisons principales peuvent être distinguées en fonction du critère pluviométrique : une longue saison sèche et froide et une saison sèche et chaude. Localement, les populations distinguent quatre (4) saisons dans l'année : la période des récoltes « Biyila » de Septembre à Octobre, sert de transition entre l'hivernage et la saison froide ; la saison froide « Binoum » de Novembre à Février ; la saison chaude « Bé » de Mars à Juin ; la saison des pluies «Nanguiri » de Juillet à Septembre. La Zone est comprise entre les isohyètes 100 et 400 mm, et les températures varient de 10-15 °C (Saison sèche froide) à 40-45 °C (saison sèche et chaude). Les vents sont liés aux saisons, leurs vitesses et leurs intensités sont fonction des périodes. Ils sont plus violents en saison des pluies au cours des orages et des tempêtes.

Le sol

Les sols sont de type hydromorphes argilo-sableux de fertilité moyenne et argilo-limoneux de bonne fertilité. Les tendances observées sont la dégradation progressive des sols par l'érosion éolienne et hydrique Les ressources en eaux souterraines. Au niveau du site, comme dans toute la région de Diffa, les nappes d'eaux souterraines sont bien connues : La nappe phréatique du Manga ou nappe quaternaire, d'une superficie de 150.000 Km2, couvre presque toute la région de Diffa. La profondeur du niveau de la nappe varie de 20 à plus de 50 m. Le taux de renouvellement de cette nappe est faible (0,3% en médiane). Les débits des forages varient entre 10 et 30 m3/h.

La Végétation

Sur le site on compte une dizaine de pieds d'arbres (dont 07 pieds *Acacia sp* et des buissons de *Calotropis procera* et *Leptadenia pyrotechnica*). Le tapis herbacé, principalement composé du *Cenchrus biflorus* (Kanrangia), *d'Eragrotis tremula* (Komayya) et du *Panicum turgidum* (Nobi) est très éparse et dégradé. La photo N°2 illustre le type de végétation in situ lors de la visite de terrain en juillet 2025.



La Faune

La faune sauvage est quasi absente, on note cependant la présence d'une faune herpétologique composée de reptiles tels que les margouillats, serpents et varans *(sous forme d'indice)*.

II.2.3. Environnement humain et socioéconomique

Sur le site du sous projet, on note qu'aucune activité humaine ou socioéconomique n'est pratiquée.

II.3. Caractérisation de la zone d'influence indirecte

II.3.1. Milieu physique

Milieu physique

Le Climat

La zone d'influence diffuse ou indirecte appartient au climat sahélien où deux (2) saisons principales peuvent être distinguées en fonction du critère pluviométrique : une longue saison sèche et froide et une saison sèche et chaude.

Localement, les populations distinguent quatre (4) saisons dans l'année :

- la période des récoltes « Biyila » de Septembre à Octobre, sert de transition entre l'hivernage et la saison
- froid
- la saison froide « Binoum e ;» de Novembre à Février ;
- la saison chaude « Bé » de Mars à Juin ;
- la saison des pluies «Nanguiri » de Juillet à Septembre.

La Zone est comprise entre les isohyètes 100 et 400 mm, et les températures varient de 10-15 °C (Saison sèche froide) à 40-45 °C (saison sèche et chaude). L'évolution de la température au cours de l'année 2019 dans la zone du projet est présentée par la figure 5 ci-après.

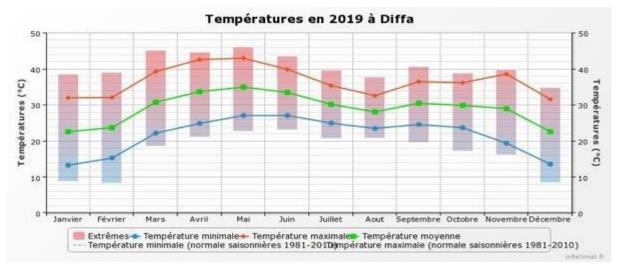


Figure 3: Evolution annuelle de la température à la station synoptique de la région de Diffa Source: Infoclimat, 2020

Les vents sont liés aux saisons, leurs vitesses et leurs intensités sont fonction des périodes. Ils sont plus violents en saison des pluies au cours des orages et des tempêtes. Les vents dominants qui soufflent dans la zone sont l'harmattan et la mousson. Ils sont respectivement caractéristiques de la saison sèche et froide, et de l'installation de la saison des pluies. Leur vitesse varie de 0 à 3 m/s (PDC CU Diffa)

Relief et topographie de la zone d'étude

Le relief de la zone d'influence indirecte est dans l'ensemble plat. Toutefois, on y distingue topographiquement quelques plaines à faible altitude. Près de 70% de la zone appartient au bassin du lac Tchad modelé par des affluents alluviaux au sud et des dunes au nord. (PDC CU Diffa)

Sols

Les sols rencontrés dans la zone d'influence indirecte sont de type hydromorphes argilo-sableux le long de la Komadougou et sur ses berges, sablo-argileux au Nord de la RN1 de fertilité moyenne et argilo-limoneux de bonne fertilité dans les méandres de la Komadougou et autour des mares. Des glacis sans aucune couverture végétale dans les parties Nord et Est sont perceptibles. Les prélèvements des sols ont été effectués aux environs du site du projet pour caractériser la composition minérale des sols. Il ressort qu'en général de cette caractérisation que la plus grande partie des sols dans la zone d'intervention du projet est pauvre, à texture sableuse ou sablo-limoneuse. Le pH varie de 8,54 à 9,46 ; la conductivité électrique (CE) varie de 0,02 à 0,03 s/l ; la concentration en NA+ varie de 0,0036 à 0,138 Meq/100g ; Celle de K+ est de l'ordre de 0,278 Meq/100g pour tous les échantillons.

II.3.2. Milieu biologique

Flore/végétation

La végétation est constituée par de l'Acacia raddiana (Kandil), le Balanites aegyptiaca (Adoua), le Prosopis Juliflora (Kangar) et le Commiphora africana (Kabi), le Calotropis procera (Tounfafia), et Acacia senegal (Dakora).

Faune

La faune sauvage est quasi absente sur le site du fait de son état d'anthropisation. La petite faune observée est composée de lièvres, d'écureuils, de reptiles. Plus loin dans la vallée de la komadougou se trouve une riche avifaune (canards sauvages, tourterelles, de perdrix, héron garde bœufs, oiseaux d'eau).

II.3.3. Milieu humain

Caractéristiques sociodémographiques

La population totale de la zone diffuse (ville de Diffa et ses 23 villages administratifs rattachés) a été estimée à 155 211 habitants en 2012 dont 77936 hommes (50,21 %) et 77275 femmes (49,79) (RGPH, 2012). Cette population est composée principalement de trois (3) groupes sociolinguistiques. Il s'agit des populations Kanouris qui constituent l'ethnie majoritaire de la région. On trouve également des Peulhs de plus en plus sédentaires et les Haoussas installés dans la région dont les activités principales étaient la pêche et le commerce.

Le tableau 6 renseigne sur quelques indices démographiques. L'analyse montre que la population de moins de 15 ans représente 51,2% inférieur au chiffre national qui est de 52,1% de l'ensemble de Population du Niger. Le taux de mortalité infantile et le taux de mortalité infanto-juvénile sont nettement inférieurs aux chiffres nationaux. Un des chiffres le plus frappant est la densité des populations. En effet, compte tenu de l'appartenance à la zone au centre d'endémisme saharien fait que la densité (4,4 habitants/km2) soit relativement faible par rapport à la densité nationale (11,3%).

Tableau 7 : Quelques indices démographiques

índices démographiques	Diffa	Niger
Population de moins de 15 ans (%)	51,2	52,1
Population de 65 ans et plus (%)	2,6	2,6
Taux d'urbanisation (%)	14,5	19,8
Taux d'accroissement de la population (%)	4,7	3,9
Taux brut de naissance déclarés à l'état civil (%)	55	54,8
Densité (habitant/km2)	4,4	11,3
Indice synthétique de fécondité	6,4	7,6
Taux de mortalité infantile (°/00)	18	51
Taux de mortalité infanto-juvénile (°/00)	41	127
Taux de prévalence (%)	0,7	0,4

Source: INS, 2018

La religion principale, l'Islam, joue un rôle très important dans la société. Dès son jeune âge, l'enfant doit normalement être initié à l'apprentissage des versets du Saint Coran. Cet enseignement est donné dans les écoles coraniques traditionnelles ou « Changaa » tenues par de jeunes marabouts.

Les enfants ayant atteint un certain âge se retrouvent régulièrement avec les adultes dans les « darassouram » sous la conduite de marabouts attitrés. Ces lieux d'apprentissage aident les jeunes à approfondir leurs connaissances coutumières, et rituelles mais aussi à perfectionner la lecture du Coran. On trouve également dans la Commune les cultes catholiques et protestants, mais très minoritaires et composés presque exclusivement de populations étrangères.

Organisation sociale et coutumières

L'organisation sociale est régie par une classification en castes définies par des critères de profession ou de conditions sociales selon les ethnies et les liens de parenté entre les individus, c'est-à-dire le lignage. C'est dans le cadre du lignage que s'exerce la plupart des droits et obligations (cultures des terres, solidarité entre les membres, mariages, etc.). La concession, regroupement de plusieurs ménages, est l'unité de base. A sa tête, le membre le plus âgé dispose de l'autorité sur les autres. Il est saisi en cas de litiges qu'il tente de régler. Il représente la concession comme notable auprès du chef de village. La vie en communion est gardée et entretenue par les sages. Le système social repose sur les Lois de l'islam. Cette religion recommande à l'individu d'être tolérant et de développer l'amour de la paix.Les chefs traditionnels représentent l'État au niveau communautaire, intercommunal, interrégional et sous-régional et assurent la cohésion sociale à travers les taches de conciliation et de sensibilisation de leurs administrés et participent également à la collecte des impôts.

- chef de canton (Maï)
- chef de village et de quartier (Boulama, Ardo)
- chef de tribu kanuri (Wakil), Peuhl (Barouma) et arabe
- chef de hameaux (Wakil)

Ils sont souvent aidés par les marabouts et les leaders d'opinion dans l'accomplissement de leurs tâches. Les communautés vivant sur le territoire de la Commune de Diffa sont composées par les Manga, Kanouri, Peuhl, Haoussa et Arabes Mohamid. Ces communautés liées au même destin, sont de cultures différentes. Elles vivent en parfaite symbiose et leurs rapports sont tantôt sous-tendus par quelques rares cas de conflits d'incompréhension sur la gestion des affaires locales et l'accès aux ressources naturelles et physiques, mais très vite surmontés grâce au bon sens de la vie en commun prôné par tous et régulés par des mécanismes traditionnels de prévention et de gestion. Jusqu'à présent, la population demeure profondément attachée aux valeurs fondamentales de son système social traditionnel. Ainsi, la classification des différentes couches de la société est basée sur l'âge, la profession ou la descendance (lien de parenté). Les liens tissés par ces communautés sont d'ordre social (mariage, baptême, décès), culturel (cérémonies culturelles), économique (échanges commerciaux), politiques (appartenance aux différents partis politiques) et coutumier (respect mutuel des us et coutumes). Ces liens séculaires ont pour épine dorsale l'appartenance à la même religion de paix et de tolérance qui est l'Islam.

Eu égard à ce qui précède, il y a lieu d'affirmer, sans risque de se tromper, qu'il règne une quiétude sociale dans les rapports entre les communautés.

Démographie et ressources humaines

La commune compte une population estimée à 82 941 habitants en 2024. Cette population est très jeune avec 51,38% de 15 ans et moins/ dont 40 445 femmes (48,76%) et 42 494 hommes (51,24%), les jeunes filles et garçons de 0 à 15 ans représentent 51 % et ceux de 16 à 35 ans sont 31% de la population. Ainsi, 82% de la population a au plus 35 ans. La jeunesse de la population constitue un atout et une très forte opportunité de développement des compétences pour contribuer au développement communal.

Les personnes âgées de plus de 60 ans ne représentent que 4% de la population.

La densité est de 326 Hbts/Km2

La population est composée de Kanouri, Peulh, Arabe, Toubou, Haoussa, Touareg, Zarma.

Tableau 8 : Répartition de la population par tranches d'âge

ges	Homme	Femme	Total	%
0 -15	22 070	20 543	42 614	51%
16-35	13 277	12 392	25 668	31%
36-59	5 415	5 830	11 246	14%
60	1 730	1 679	3 413	4%
Total	42 492	40 444	82 941	

Source: données INS 2024

Les secteurs sociaux

Éducation et formation professionnelle

Le système éducatif formel présent dans la Commune Urbaine de Diffa est composé par les ordres d'enseignements suivants: préscolaire, primaire, secondaire, professionnel, Alphabétisation et coranique.

Enseignement primaire

La Commune Urbaine de Diffa compte 46 écoles publiques totalisant 477 salles de classes (dont 62% en matériaux définitifs) équipées de 7 605 tables bancs (dont 69% sont en bon état).

Tableau 9 : Situation des salles de classe et des équipements au primaire traditionnel

Infrastructures et équipements		Quantité	
Nombre d'écoles		46	Observations/Proportion
	Dur	298	62%
	Semi-dur	13	3%
	Banco	1	0%
Nature et nombre	Structure métallique	51	11%
de classes	Paillote	77	16%
	Classe d'urgence	20	4%
	Préfabriqué	17	4%
	Total	477	100%
Nombre d'écoles avec n	nur de clôture	27	
Nombre de latrines		346	
	Bon	5 271	69%
Nombre de Tables bancs	Mauvais	2 334	31%
banes	Total	7 605	100%
Nombre d'écoles avec point d'eau		32	
Nombre d'écoles avec électrification réseau		5	
Nombre d'écoles avec électrification solaire		3	
Nombre d'écoles avec Latrines		42	
Nombre d'écoles clôturées avec du grillage		1	

Source: IEP Diffa, Août 2024

L'analyse du tableau sur les infrastructures et équipements au niveau de l'enseignement primaire démontre que la Commune urbaine de Diffa doit mettre l'accent au cours de la période 2025-2029 pour transformer toutes les classes en matières précaires en matériaux définitifs. Aussi, un accent particulier doit être mis dans l'électrification solaire et la sécurisation des établissements par la pose des murs d'enceinte.

Tableau 10 : Situation des salles de classe et des équipements au primaire FA

Infrastructures et équipements	Type	Quantité	Proportion
Nombre d'écoles		15	
	Dur	74	62%
	Semi-dur	0	0%
	Banco	1	1%
Nature et nombre de classes	Structure métallique	30	25%
	Paillote	14	12%
	Classe d'urgence	0	0%
	Total	119	100%
Nombre d'écoles avec mur de clôture		11	
Nombre de latrines		42	
Infrastructures et équipements	Type	Quantité	Proportion
	Bon	769	67%
Nombre de Tables bancs	Mauvais	375	33%
	Total	1 144	100%
Nombre d'écoles avec point d'eau		11	
Nombre d'écoles avec électrification		2	
Nombre d'écoles avec électrification		0	
Nombre d'écoles avec latrines		15	

Source: IEFA Diffa, Août 2024

Les écoles franco arabes sont au nombre 15 totalisant 119 salles de classe dont 62% en matériaux définitifs. Elles sont équipées de 1 144 tables bancs dont 67% en bon état.

Tableau 11: Evolution des effectifs du primaire traditionnel 2020 - 2024

Amméra aralainas	Effectifs	Effectifs		
Années scolaires	Filles	Garçons	Total	% des filles
2020 - 2021	8 727	9 881	18 608	47%
2021 - 2022	7 845	7 442	15 287	51%
2022 - 2023	9 097	8 142	17 239	53%
2023 - 2024	2 876	2 332	5 211	55%

Source: IEP Diffa, Août 2024

Les effectifs des élèves ont enregistré une forte baisse pour l'année 2023 – 2024 avec toutefois une augmentation de la proportion des filles qui est passée de 47% en 2020 à 55% en 2024.

La réduction drastique des effectifs peut être due au retour de plusieurs refugiés et déplacés internes dans leur village d'origine.

Tableau 12 : Evolution des effectifs des élèves au primaire FA 2020 - 2024

Ammána analoimas	Effectifs			Proportion des
Années scolaires	Filles	Garçons	Total	filles
2020 - 2021	2 686	2 490	5 176	52%
2021 - 2022	2 539	2 273	4 812	53%
2022 - 2023	2 456	2 334	4 790	51%
2023 - 2024	3 064	2 864	5 928	52%

Source: IEFA Diffa, Août 2024

Les deux tableaux ci-dessus montrent que la parité entre filles et garçons est atteinte dans la Commune Urbaine de Diffa tant au niveau de l'école traditionnelle qu'au niveau du Franco – Arabe.

Tableau 13 : Evolution du taux brut de scolarisation au primaire 2020 - 2024

Année	2020- 2021	2021 - 2022	2022- 2023	2023 - 2024
Population scolarisable	12 969	42 466		75 486
Population scolarisée	18 608	15 287	NI	24 709
Taux brut de scolarisation	143,48%	35,99%	Non disponible	32,73%
Taux brut d'admission	155,07%	53,93%		101,56

Source: IEP Diffa, Août 2024

Avec l'arrivée des réfugiés, des retournés et des déplacés le nombre d'élèves a augmenté en 2020 -2021 c'est ce qui explique que le TBS et le TBA sont supérieurs à 100%.

Tableau 14: Répartition du personnel enseignant du primaire traditionnel par statut et par sexe 2020 - 2024

Années scolaires	Titulaire	es		Proportion des	Contrac	tuels		Proportion des	Total			Proportion des
scoraires	Femme	Homme	Total	femmes	Femme	Homme	Total	femmes	Femme	Homme	Total	femmes
2020 - 2021	124	18	142	87%	458	26	484	95%	582	44	626	93%
2021- 2022	98	11	109	90%	363	32	395	92%	461	43	504	91%
2022- 2023	93	11	104	89%	384	40	424	91%	477	51	528	90%
2023 – 2024	93	9	102	91%	415	45	460	90%	508	54	562	90%

Source: IEP Diffa, Août 2024

Tableau 15 : Répartition du personnel enseignant du FA par statut et par sexe 2020 - 2024

Années	Titula	ires		Proportion	Contr	actuels	S	Proportion	Total			Proportion
scolaires	F	1 11 1		des femmes	F	Н	T	des femmes	F	Н	T	des femmes
2020 - 2021	24	7	32	75%	159	5	164	97%	183	12	195	94%
2021-2022	26	7	33	79%	163	4	167	98%	189	11	200	95%
2022-2023	32	6	38	84%	150	5	155	97%	182	11	193	94%
2023 - 2024	34	6	40	85%	177	5	182	97%	211	11	222	95%

Source: IEFA Diffa, Août 2024

Au niveau de l'enseignement traditionnel comme du franco arabe, les femmes constituent de loin la majorité du personnel, tant contractuel que titulaire (parfois jusqu'à 98%)

Tableau 16 : Résultats scolaires du primaire traditionnel 20 - 2024

	Promoti	on		Redoubl	ement		Abandoi	1		
Rubriques	Effectif	Proportion	%	Effectif	Proportion	%	Effectif	Proportion	%	Total
Effectif	17 639	14 748	83,6%	17 639	1 999	11,3%	17 639	892	5,1%	17 639

Source: IEP Diffa, Août 2024

Les résultats scolaires de la commune sont très appréciables au niveau de l'enseignement traditionnel avec 84% de promotion en 2024.

Tableau 17 : Résultats scolaires du primaire FA 2020 - 2024

Dukaiawaa	Promoti	on	0/	Redoubl	ement	0/	Abandoi	n	0/	To401
Rubriques	Effectif	Proportion	%	Effectif	Proportion	%	Effectif	Proportion	%	Total
Effectif	5 793	5 022	86,7%	5 793	558	9,6%	5 793	213	3,7%	5 793

Source: IEFA Diffa, Août 2024

Les résultats scolaires de la commune sont très appréciables au niveau de l'enseignement franco arabe avec 87% de promotion en 2024.

Enseignement coranique

Dans la commune Urbaine de Diffa on dénombre en 2024, 147 écoles modernes et Makaranta Islamiya

Tableau 18 : Situation des effectifs d'enseignement coranique Makaranta en 2024

A ma é a a calainea	Effectifs	_		Proportion	des
.Années scolaires	Filles	Garçons	Total	filles	
2023 - 2024	60 972	35 698	96 670	63%	

Source: Conseil Islamique Diffa, Août 2024

Impacts de l'insécurité sur l'éducation dans la Commune Urbaine de Diffa à la rentrée 2023 – 2024

Tableau 19 : Impacts de l'insécurité sur l'enseignement primaire traditionnel

Nombre total des écoles	Nombre des écoles fermées	Nombre des élèves concernés	Nombre des écoles rouvertes		Nombre des enseignants concernés
49	3	201	0	0	8

Source: IEP Diffa, Août 2024

Certains élèves des écoles fermées sont transférés dans les écoles de la ville de Diffa, d'autres ont simplement quitté le système scolaire. Quant aux enseignants concernés, ils ont été affectés dans les autres écoles des inspections.

Tableau 20 : Impacts de l'insécurité sur l'enseignement primaire FA

Nombre total des écoles	Nombre des écoles fermées	Nombre des élèves concernés	Nombre des écoles rouvertes		Nombre des enseignants concernés	
16	1	113	0	0	4	

Les élèves de l'école fermée sont transférés dans les écoles de la ville de Diffa et les enseignants concernés ont été affectés ailleurs.

Alphabétisation et Education Non Formelle

L'alphabétisation a connu une certaine régression ces dernières du fait du déplacement des populations. Seules les femmes fréquentent encore les centres ouverts.

Toutefois, les écoles passerelles enregistrent des apprenants, malgré la fermeture de la moitié (12 sur 24) avec une parité filles-garçons

Tableau 21 : Résultats de la campagne d'enseignement non formel 2023 - 2024

Cantuas	Fonctionnals	Formés	Apprenants	inscrits
Centres	Fonctionnels	Fermés	Femmes	Hommes
ALPHA	7	1	210	0
Passerelles	12	12	127	130

Source : IAENF Diffa, Août 2024 Enseignements Professionnel et Technique

Au niveau de la Commune Urbaine de Diffa, la formation professionnelle et technique se concrétise par deux niveaux d'enseignement, dans les centres de formation aux métiers et dans les centres d'enseignements techniques. Les statistiques par filières, sexes et années sont données dans les tableaux ci – dessous :

Tableau 22 : Effectifs des apprenants par filières, sexe et année dans les CFM 2020 - 2024

	202	20 -202	21		•		202	21-202	22				202	22-202	23				202	23-202	.4			
Eili kasa/A aa Ass	Niv	eau 1		Niv	eau2).	Niv	eau 1		Niv	eau2		Niv	eau 1		Niv	eau2		Niv	eau 1		Niv	eau2	
Filières/Années Scolaires	F	G	Т	F	G	Т	F	G	T	F	G	Т	F	G	T	F	G	Т	F	G	Т	F	G	Т
Couture	2	00	21	2 3	0	23	2 0	00	00	1 9	00	19	3 8	00	38	3 8	00	38	4 3	00	43	4 3	00	00
Electricité Bâtiment	0	24	24	0	2 2	22	0 2	25	27	0 2	25	27	0 3	24	27	0 3	24	27	0 4	29	33	0 4	28	32
Plomberie Sanitaire	0	19	19	0	1 8	18	0	26	26	0	25	25	0 2	17	19	0 2	17	19	0 2	19	21	0 2	19	21
Construction Métalliq ue	0	26	26	0	2 4	24	0	30	30	0	30	30	0	28	28	0	28	28	0	31	32	0	31	32
Mécanique Réparation A	0	24	24	0	2 4	24	0	29	29	0	27	27	0	31	31	0	31	31	0	32	32	0	30	30
Menuiserie Bois	0	12	12	0	1 1	11	0	13	13	0	13	13	0	09	09	0	09	09	0	20	20	0	20	20
Artisanat	0	00	00	0	0	00	0	00	00	0	00	00	0	00	00	0	00	00	1 2	00	11	1 1	00	11
TOTAL	2	10 5	12 6	2 3	9 9	12 2	2 2	12 3	12 5	2	12 0	14 1	4 3	10 9	15 2	4 3	10 9	15 2	6 2	13 1	19 2	6 1	12 8	14 6

Source: IEP Diffa, Août 2024

Tableau 23 : Effectifs des apprenants par filières, sexe et année dans les CET 2020 - 2024

		_		202	0 - 20)21									,	2021	- 2022	2						
Filières/années scolaires	6èm	ne		5èm	ne		4èm	ne		3èm	ne		6èn	ne		5èm	ne		4èm	ne		3èm	ne	
	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Bâtiments	17	16	33	15	14	29	16	11	37	13	12	25	21	14	25	14	12	36	15	10	25	9	10	19
Électricité Bâtiments	23	18	41	24	27	51	22	18	40	21	17	28	30	24	54	32	17	49	27	21	48	23	18	41
Economie Familiale	33	0	33	31	0	31	32	0	32	29	0	29	34	0	34	32	0	32	34	0	34	30	0	30
Construction métallique	0	17	17	0	16	16	0	18	18	0	17	17	0	17	17	0	1	1	0	21	21	0	16	16
Mécanique Réparation Auto	0	14	14	0	16	16	0	17	17	0	15	15	0	21	21	0	27	27	0	18	18	0	17	17
Plomberie Sanitaire	20	17	37	20	16	36	15	11	26	15	0	15	20	18	38	24	19	43	23	18	41	21	18	39

Source : IEP Diffa, Août 2024

				2022	2-2023	3							2023	-2024										
Filières/années scolaires	6èm	e		5èm	e		4èm	e		3èm	e		6ème			5ème			4ème			3ème		
scolaires	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Bâtiments	20	2 3	43	24	20	44	25	14	39	21	15	36	26	14	40	28	19	47	26	18	44	18	17	35
Électricité Bâtiments	28	2	49	27	20	47	24	20	44	26	17	43	40	27	67	36	20	56	26	22	48	24	20	44
Economie Familiale	42	4 2	84	37	0	37	33	0	33	31	0	31	39	0	39	38	0	38	35	0	35	35	0	35
Construction métallique	0	1 5	15	0	17	17	0	21	21	0	24	24	0	26	26	0	24	24	0	20	20	0	25	25
Mécanique Réparation Auto	0	2 7	27	0	32	32	0	32	32	0	21	21	0	25	25	0	24	24	0	24	24	0	21	21
Plomberie Sanitaire	22	1 3	35	22	18	40	22	19	41	16	11	27	36	11	47	33	27	60	30	27	57	28	11	49

Source: IEP Diffa, Août 2024

Au vu des différentes filières d'enseignements, la commune urbaine de Diffa dispose de véritables créneaux porteurs de lutte contre le chômage et l'oisiveté par l'insertion professionnelle des jeunes Santé

En matière d'équipements sanitaires, la commune dispose d'un (1) hôpital régional, de six (6) CSI, type 1 et type 2, des maternités, d'un (1) cabinet privé (cabinet « Bornou »), de deux (2) salles privées (Alfourma et Alhéri), de Huit (8) cases de santé, deux (2) pharmacies (1 populaire, 1 privée) et de plusieurs dépôts privés de médicaments. En 2024, le taux de couverture sanitaire est de 62% au niveau de la commune.

Tableau 24 : Situation des équipements des formations sanitaires de la commune

	Туре	d'équiper	nent									
	Latri	nes				Point	d'eau		Clôtu	ire		
Formations sanitaires	Oui	Nombre	Etat*			Typ e	Fonction nel	Non Fonction nel	oui	Etat*		
			Bon	Passable	Mau vais					Bon	Passable	Mauvai s
CSI type 2	0	4	4					4	3	2		1
CSI type 1	0	2	1				1					
Case de Santé	0	8										
Total général		14	5				1	4	3	2		1

Source : District Sanitaire, Diffa Août 2024

Formations sanitaires	Type d'équipeme	Type d'équipement							
	Incinérateur	Incinérateur		Salles d'observation					
	Oui	NT	Nombre	Etat*					
		Non		Bon	Mauvais				
CSI type 2	1		10	10					
CSI type 1			2	2					
Case de Santé									
Total général	1		12	12					

Source: District Sanitaire, Diffa Août 2024

Tableau 25 : Situation du personnel de santé dans la commune

Catágorias	Effectif	Répartition par sex	e	Observations
Catégories	Effectif	Hommes	Femmes	Observations
Médecin généraliste	0	0	0	
Infirmier Diplômé d'Etat	5	2	3	
Agent de Santé de Base	5	3	2	
Infirmier certifié	1		1	
Agent de santé Communautaire	11	7	4	
Sage-femme	4	0	4	
Matrone	5	0	5	
Gestionnaire	0	0	0	
Manœuvre	0	0	0	
Chauffeur	0	0	0	
Ambulancier	0	0	0	
Gardien	1	1	0	
Total	32	13	19	

Source: District Sanitaire, Diffa Août 2024

Il n'y a aucun médecin dans les formations sanitaires de la commune, ce qui constitue un vrai handicap dans les services offerts aux usagers. En outre, ces formations manquent de personnel auxiliaire de soutien.

Tableau 26 : Situation de la logistique dans les formations sanitaires

Catégorie	Nombre	Observations
Véhicule	0	
Motos	0	
Ambulance	1	
Corbillard	1	
Autres	ND	

Source: District Sanitaire, Diffa Août 2024

La commune ne dispose que d'une seule ambulance pour toutes les formations sanitaires, ce qui limite fortement les opérations d'évacuation. Il faut cependant qu'au regard de la situation sécuritaire, les ambulances sont ciblées par les GANE.

Hydraulique, Hygiène et Assainissement

Il ressort du diagnostic que près de 90% des ménages de la ville ont accès à l'eau potable par divers moyens (branchement individuel, borne fontaine, achat chez le porteur d'eau etc.). Un programme d'extension du réseau doit être mis en œuvre avec la construction des nouveaux châteaux d'eau afin de garantir la fourniture de l'eau même dans les quartiers périphériques.

Tableau 27 : Evolution des indicateurs de l'hydraulique dans la commune 2020 - 2023

Indicateurs		Années							
)	2021	2022	2023	Moyenne			
Taux de couverture géographique (TCg)	95,9	0%	96,14%	96,14%	96,14%	96,08%			
Taux d'accès théorique (Tat)	81,0	0%	80,48%	83,62%	82,79%	85,77%			
Taux de panne (TP)	12,9	0%	11,50%	9,25%	8,84%	10,62%			

Source: SCH/Assainissement Diffa, Août 2024

De l'analyse du tableau ci-dessus, on peut retenir que la couverture en eau potable de la population de la commune urbaine de Diffa est très appréciable (85,77% en moyenne) sur les quatre dernières années. Une programmation conséquente des nouveaux ouvrages tenant compte de l'accroissement de la population et des migrants pour la période 2025-2029 pourra permettre d'atteindre les 100% des besoins des populations. Le taux de panne qui tourne autour de 11% est facilement gérable avec un suivi rapproché des comités de gestion et des délégataires.

Tableau 28 : Situation des ouvrages hydraulique de la commune 2020 - 2023

Année	PC	FPMH	Mini AEP	PEA	BF
2020	44	31	93	34	ND
2021	44	33	107	42	ND
2022	44	35	118	84	ND
2023	44	35	118	97	44
Total	176	134	436	257	44

Source: SCH/Assainissement Diffa, Août 2024

Tableau 29 : Liste des PTF intervenant dans le domaine de l'hydraulique dans la commune 2020 - 204

N°	Partenaires	Types d'ouvrages	Réalisations	Années
1	UNICEF	PEA	Travaux de réalisation d'une (1) PEA sur le site de déplacés de Bagara (CBLT)	2020
2	ACTED	Mini-AEP	Travaux d'extension de la Mini-AEP de Boulangou Yaskou	2020
3	UNICEF	F/PMH	Travaux de réalisation d'un (1) F/PMH au niveau de l'école de Djori Koulo	2021
4	ACTED	Mini-AEP	Travaux d'extension de la Mini-AEP de Mamari Forage	2021
5	WHH	PEA	Travaux de réalisation d'un PEA à Boulangou Yaskou	2021
6	IRC	AEPMV	Travaux de réalisation d'une Mini AEPMV aux populations bénéficiaires de Mataou 2, Madou	2021
7	IRC	AEPMV	Fandjimeri et du site des déplacés de Mataou	2021
8	UNICEF	Mini-AEP	Travaux d'optimisation de la Mini AEP de Bagara	2022
9	IRC	PEA	Travaux de réalisation d'un PEA à Digargo	2022
10	UNICEF	FPMH	Travaux de réalisation de deux FPMH au niveau du site des déplacés de Lada	2022
11	PARCA	PEA	Travaux de réalisation de quatre (4) PEA au niveau de Mataou 2, Kangarwa 1, Matari et Amatari	2022
12	IAS	Mini-AEP	Travaux de réalisation de la Mini AEP de Arguiguidi	2022
13	IAS	Mini-AEP	Travaux d'optimisation de la Mini AEP de Koursari	2022
14	UNICEF	PEA	Travaux de réalisation d'un PEA à Mamari forage (école primaire) et au CET de diffa	2023
15	CADEV	PEA	Travaux de réalisation d'un PEA à Mamar Kiméri	2023

Source: SCH/Assainissement Diffa, Août 2024

La commune a bénéficié de l'appui de sept (7) partenaires de 2020 à 2024 pour la réalisation de divers types d'ouvrages dans les villages, écoles et centres d'accueil des déplacés

Tableau 30 : Situation des ouvrages d'hygiène et assainissement dans la commune 2020 - 2023

Années	Nombre de Blocs	Familiales	Scolaires	Infra. de santé	Autres (publiques)	Dispositif lavage des mains	Villages déclenchés	Villages certifiés
2020	5	472	6	0	4	12	0	0
2021	4	50	10	0	3	0	3	3
2022	156	68	6	2	6	0	0	0
2023	19	207	14	3	13	0	0	0
2024	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	184	797	36	5	23	12	3	3

Source: SCH/Assainissement Diffa, Août 2024

Entre 2020 et 2023, la Commune Urbaine de Diffa avec l'appui de ses partenaires, a mis en place un important dispositif d'hygiène et d'assainissement composé essentiellement des latrines et des divers procédés de lavage des mains aux niveaux des ménages, des établissements scolaires, des centres de santé et dans plusieurs places publiques. Quant à l'assainissement total piloté par les communautés (ATPC), cette approche a été initiée à partir de 2021 dans 3 villages avec l'appui de l'Unicef. Tous les villages déclenchés sont certifiés (FDAL) fin de défécation à l'air libre.

Tableau 31 : Situation des latrines dans les écoles de la commune

Type d'établissement	Total	Existence de latrines	Pas de latrines	Latrines améliorées	Latrines non améliorées
Maternelle	2	oui		oui	
Ecole primaire	40	oui		oui	
CES	3	oui		oui	
CEG	5	oui		oui	
Lycée	5	oui		oui	
Autres	5	oui		oui	
Total	60				

Source: SCH/Assainissement Diffa, Août 2024

Tableau 32 : Situation des latrines dans les formations sanitaires de la commune

Type d'établissement	Existence de latrines	Latrines améliorées	Latrines non améliorées	Pas de latrines
Centre de Santé Intégré (CSI)	6	oui		oui
Case de Santé (CS)	8	oui		oui
Cabinets de soins	1	oui		oui
Total	15			

Source: SCH/Assainissement Diffa, Août 2024

II.3.4 Secteurs productifs

Les principales activités économiques des populations de la Commune Urbaine de Diffa sont : l'agriculture, l'élevage, le commerce et l'artisanat.

Agriculture

Tableau 33 : Evolution des superficies, rendements et productions des principales cultures pluviales

Créanlations	In diagrams	Années						Movemne
Spéculations	Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	Ensemble	Moyenne
	Superficies (ha)	4 102	4 126	3121	2740	4861,2	18 950	3 790
Mil	Rendement (kg/ha)	328	430	341	642	320	2 061	412
	Production (T)	1 345	1 774	1064	1759	1555,58	7 498	1 500
	Superficies (ha)	1 095	2 014	1352	1924	1251,62	7 637	1 527
Sorgho	Rendement (kg/ha)	311	480	311	639	310	2 051	410
	Production (T)	341	967	420	1229	388	3 345	669
	Superficies (ha)	1 610	1 130	2747	2095	1878,24	9 460	1 892
Niébé	Rendement (kg/ha)	302	403	299	527	384	1 915	383
	Production (T)	486	455	821	1104	721,49	3 587	717
	Superficies (ha)	91	139	114	89	125,7	559	112
Arachide	Rendement (kg/ha)	508	450	430	679	549	2 616	523
	Production (T)	46	63	49	60	68,98	287	57
	Superficies (ha)	200	248	263	108	152,28	971	194
Sésame	Rendement (kg/ha)	341	400	457	561	654	2 413	483
	Production (T)	68	99	120	61	99,59	448	90
	Superficies (ha)	14	12	16	12	44	98	20
Gombo	Rendement (kg/ha)	671	721	769	784	568	3 513	703
	Production (T)	10	9	12	9	25	65	13
	Superficies (ha)	0	250	141	0	418	809	162
Riz	Rendement (kg/ha)	0	1 225	2198	0	1 897	5 320	1 064
	Production (T)	0	306	310	0	793	1 409	282
	Superficies (ha)	0	0	0	346	320	666	133
Mais	Rendement (kg/ha)	0	0	0	779	425	1 204	241
	Production (T)	0	0	0	270	136	406	81
	Superficies (ha)	31	63	41	38	0	173	35
Oignon	Rendement (kg/ha)	18 116	18 810	19071	20143	0	76 140	15 228
	Production (T)	562	1 185	782	765	0	3 294	659
	Superficies (ha)	13	54	120	0	289	476	95
Oseilles	Rendement (kg/ha)	364	450	450	0	358	1 622	324
	Production (T)	5	24	54	0	103	186	37

Source : Service Communal Agriculture, Diffa Août 2024

Pour toutes les cultures pluviales, les superficies, rendements et productions ont évolué en dents de scie sans dégager une tendance constante.

Tableau 34 : Evolution des superficies, rendements et productions des principales cultures irriguées

0 / 1 /	T 1'	Années						Moyenne
Spéculations	Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	Ensemble	
	Superficies (ha)	40	43	45	46	50,5	225	45
Laitue	Rendement (T/ha)	7	8	9	8	8,3	40	8
	Production (T)	860	1014	1 146	1133	1 256,86	5 410	1 082
	Superficies (ha)	73	94	118	120	104,68	510	102
Chou	Rendement (T/ha)	7	8	8	8	8,37	39	8
	Production (T)	1595	2243	2 887	2965	2 628,43	12 318	2 464
	Superficies (ha)	2	2	2	2	3,95	12	2
Tomate	Rendement (T/ha)	8	8	9	9	9,01	43	9
	Production (T)	41	48	60	62	106,86	318	64
	Superficies (ha)	105	119	132	135	136,69	628	126
Oignon	Rendement (T/ha)	10	1	9	10	8,71	39	8
	Production (T)	3113	233	3 672	3849	3 573,16	14 440	2 888
	Superficies (ha)	2	2	2	0	1,17	7	1
Carotte	Rendement (T/ha)	7	7	9	9	7,86	40	8
	Production (T)	34	33	50	2	27,51	147	29
	Superficies (ha)	950	956	962	1038	1 013,47	4 919	984
Poivron	Rendement (T/ha)	8	5	8	8	8,04	37	7
	Production (T)	21613	13486	22 316	24407	24 434,83	106 257	21 251
	Superficies (ha)	38	50	54	55	34,74	232	46
Blé	Rendement (T/ha)	1	1	1	1	0,71	5	1
	Production (T)	109	87	122	113	73,66	505	101
	Superficies (ha)	0	0	0	0	73	73	15
Niébé	Rendement (T/ha)	0	0	0	0	0,27	0	0
	Production (T)	0	0	0	0	59,13	59	12
	Superficies (ha)	0	0	24	26	27,14	77	15
Mais	Rendement (T/ha)	0	0	260	0	0,33	260	52
	Production (T)	0	0	18 330	23	27,14	18 380	3 676
	Superficies (ha)	3	6	7	9	12,5	38	8
PDT	Rendement (T/ha)	10	10	10	10	9,83	50	10
	Production (T)	86	161	204	276	368,5	1 096	219
	Superficies (ha)	3	5	2	3	2,66	16	3
Patate douce	Rendement (T/ha)	8	8	9	10	9,6	45	9
	Production (T)	81	128	63	79	76,7	428	86
	Superficies (ha)	30	47	3	3	4,51	88	18
Manioc	Rendement (T/ha)	8	9	10	10	10,02	47	9
	Production (T)	735	1222	79	82	135,72	2 254	451
	Superficies (ha)	24	30	35	32	33,7	155	31
Piment	Rendement (T/ha)	3	3	4	4	3,56	18	4
	Production (T)	233	295	372	340	360,25	1 600	320
Courge	Superficies (ha)	8	19	23	24	21,62	96	19

	Rendement (T/ha)	9	6	8	9	8,73	41	8
	Production (T)	213	333	553	629	566,32	2 294	459
	Superficies (ha)	433	416	459	473	476,04	2 257	451
Riz	Rendement (T/ha)	2	1	2	2	1,83	9	2
	Production (T)	2383	727	2 637	2711	2 613,44	11 071	2 214
	Superficies (ha)	2	2	3	2	2,44	11	2
Gombo	Rendement (T/ha)	6	6	7	7	6,84	33	7
	Production (T)	25	45	53	36	50,04	209	42
	Superficies (ha)	8	14	16	17	15,15	70	14
Melon	Rendement (T/ha)	7	7	8	8	7,59	38	8
	Production (T)	179	308	392	400	345,19	1 624	325
	Superficies (ha)	0	0	0	0	0,49	0	0
Ail	Rendement (T/ha)	0	0	0	0	4,8	5	1
	Production (T)	0	0	0	0	7,02	7	1
	Superficies (ha)	13	17	21	25	23,28	99	20
Pastèque	Rendement (T/ha)	8	7	9	9	8,77	42	8
	Production (T)	303	367	541	647	612,41	2 470	494
	Superficies (ha)	0	0	0	0	1,1	1	0
Amarante	Rendement (T/ha)	0	0	0	0	0,01	0	0
	Production (T)	0	0	0	0	0,03	0	0
	Superficies (ha)	0	0	0	0	1,73	2	0
Anis	Rendement (T/ha)	0	0	0	0	5,78	6	1
	Production (T)	0	0	0	0	30,07	30	6

Source : Service Communal Agriculture, Diffa Août 2024

Pour toutes les cultures irriguées, les superficies, rendements et productions ont évolué en dents de scie sans dégager une tendance constante.

Élevage

L'élevage est la 2e activité économique des populations de la commune, malgré l'inexistence d'aire de pâturage sur le territoire communal. Le cheptel est composé essentiellement de caprins, ovins et bovins dans l'ordre d'importance numérique.

Tableau 35 : Situation du cheptel de la commune en 2024

Espèces	Effectifs
Bovins	7 000
Ovins	15 000
Caprins	20 000
Camelins	100
Equins	80
Asins	450
Volaille	1 500

Source : Service Communal de l'élevage de Diffa, Août 2024

Au vu du tableau ci-dessus la commune de Diffa ne dispose pas de l'effectif exact de la composition du cheptel. Les chiffres susmentionnés sont donnés à titre indicatif. Le dernier recensement du cheptel au Niger date de 2004-2007. En effet le taux de croit est de : bovins 3%, ovins 6%, camelins 1%, équins 1% et asins 2%. Il faut aussi noter que l'évolution du cheptel de la commune de Diffa a été freinée par le contexte sécuritaire pendant plus d'une décennie et la transformation rapide des zones de parcours en terres de cultures.

Tableau 36 : Evolution des exportations de bétail sur pied 2020 - 2023

Années	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Asins	Equins
2020	1 115	11 064	29 317	0	193	0
2021	1 349	20 134	20 588	0	188	0
2022	1 394	23 762	24 544	0	185	0
2023	1 347	16 430	13 671	0	85	0
2024	778	16 428	14 482	0	0	0
Total	5 983	87 818	102 602	-	651	-

Source: SIM bétail /SCEL/Diffa, 2024

Tableau 37 : Evolution des abattages contrôlés 2020 - 2023

Années	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins
2020	1 390	19 246	27 872	73
2021	1 990	21 705	31 772	110
2022	1 845	21 879	32 353	133
2023	1 521	19 610	29 963	73
au 30/06/2024	1 161	11 715	17 283	77
Total	7 907	94 155	139 243	466

Source: SCEL/Diffa, 2024

On observe une évolution en dents de scie des abattages contrôlés. Les caprins viennent en tête, suivis des ovins, des bovins et des camelins. Les abattages de volailles ne sont pas contrôlés sauf en cas de destruction suite à des infections pathologiques

Tableau 38 : Evolution des taux de couverture vaccinale du cheptel 2020 - 2024

	PPCB/bovins		PPR/ovins		PPR/caprins		Past/Camelins					
Années	Effectifs	Vaccinés	%	Effectif s	Vaccinés	%	Effectifs	Vaccinés	%	Effectifs	Vaccinés	%
2020	ND	7 083		ND	7 072		ND	7 379		ND	-	
2021	ND	5 999		ND	5 381		ND	6 320		ND	18	
2022	ND	3 387		ND	8 405		ND	6 550		ND	48	
2023	ND	5 851		ND	10 014		ND	8 786		ND	-	
2024	ND	0		ND	0		ND	0		ND		
Total	ND	22 320		ND	30 872		ND	29 035		ND	66	

Source: DDEL/Diffa, 2024

Les données sur les taux de couverture vaccinale sont données à partir des statistiques des directions départementales. Toutefois, il est à préciser que les effectifs du cheptel ne se sont pas maitrisés (par manque d'animaux éligibles). Néanmoins dans l'ensemble le taux de la couverture vaccinale varie de 70 à 85 % selon le service communal de l'élevage. (NB : il faut disposer d'animaux éligibles pour évaluer le taux de la couverture vaccinale).

Environnement

Tableau 39 : Situation de la récupération des terres dans la commune 2022 - 2024

Désignation	2022	2023	2024	Partenaires pour les
Superficie récupérée (en hectare)	257,5	375	268	BF
Bandes pare feux (en Kml)	55	0	0	WHH, ONG Karkara et ONG Reskue
RNA (en hectare)	327	164	489	(WHH 30 Kml et
Feux de brousse (en hectare)	5			C.Urbaine 25 Kml)

Source: Service Communal Environnement, Diffa Août 2024

Vente de bois de chauffe et de charbon

Il n'existe aucun marché rural de bois sur le territoire communal. Au total on dénombre 117 points de vente de bois et charbon. La moyenne de vente pour le charbon 2 400 kg/an tandis que pour le bois la moyenne est de 40 stères par an soit

Situation des productions halieutiques

Tableau 40 : Evolution de la production régionale contrôlée de poisson fumé – exportation intérieure 2019 - 2023

Années	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Poisson fumé						
(tonne)	2 450,89	1 113,10	1 216,32	4 500,00	12 055,00	21 335,32
Walaaa (ECEA)	4 901 728					
Valeur (FCFA)	000	2 226 200 000	1 824 484 500	6 750 000 000	18 082 503 000	33 784 915 500

SOURCE: DRE/LCD/DIFFA

Les principales espèces rencontrées dans la Commune. Les espèces de poisson rencontrées dans la région de Diffa sont : Oréochromis niloticus (carpe), Polydactylus quadrifilis (capitaine), Polyterus sénégalus (poisson serpent), Silurus glanis (silure), Sardina pelchordus (sardine).

Tableau 41 : Evolution de la production régionale contrôlée de poisson frais - exportation intérieure 2023 - 2024

Années	2023	2024
Poisson frais (tonne)	756	316
Valeur(FCFA)	756 000 000	299 100 00

Source: DRE/LCD/DIFFA

Gestion foncière et domaniale

Le dispositif du code rural se pose sur une chaine des commissions foncières (de Base, Communal, Départemental et Régional).Le département de Diffa est doté de sa COFODEP ainsi que la Commune de Diffa (COFOCOM).

Ces structures sont notamment consultées sur la gestion des ressources naturelles et participent également à l'élaboration des schémas d'aménagement foncier à travers une démarche de concertation permanente. On note des résultats encourageants, notamment une popularisation significative des textes du Code Rural, des demandes et délivrances croissantes de titres fonciers, des aires de pâturage et des couloirs de passage bornés et enregistrés, etc. Ces acquis, encore fragiles, constituent une première étape dans l'élaboration de schémas d'aménagement foncier, véritables garanties de prévention des conflits et futurs outils de la planification du développement local.

Les principes d'orientation du code rural fixent le cadre juridique des activités agricoles, sylvicoles et pastorales dans la perspective de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de la promotion humaine. La mise en œuvre progressive de ces principes contribue à une plus grande sécurité foncière, à la conservation et la gestion des ressources naturelles, et à l'organisation du monde rural. Il sert ainsi désormais de cadre juridique incontournable à la gestion durable de toutes les composantes de l'espace rural.

Les Secteurs d'accompagnement

Transport

Deux (2) principaux types de transport sont pratiqués au niveau de la commune Urbaine de Diffa : le transport routier motorisé et le transport animalier.

<u>Transport routier motorisé</u>: Il est assuré par les véhicules de transport publics de voyageurs et par les motos taxi tricycle communément appelé « **Nafé** »

<u>Transport animalier</u>: Ce type de transport est pratiqué à dos d'ânes, de dromadaires et à travers des charrettes à traction animale. Il est bien développé sur toute l'étendue du territoire communal. Ce genre de transport permet d'assurer le déplacement des personnes et des biens d'un village à un autre, des produits agro - sylvo - pastoraux et manufacturés en direction et au retour des marchés, le transport des produits agricoles pendant les récoltes, l'évacuation des malades vers les formations sanitaires.

D'une très grande utilité pratique pour les communautés, le transport animalier permet de palier aux insuffisances du transport routier motorisé. A cet égard, il joue un rôle social non négligeable dans la vie quotidienne des populations de la commune.

Réseau routier

Le réseau routier dans la ville de Diffa est composé de 20 Km de route bitumée, et de 8 km de route latéritique. (Source DP PDC 2020-2024 CU Diffa).

L'axe principal Diffa – Niamey route nationale N°1 (RN 1), pièce maîtresse du réseau routier traverse la Commune Urbaine de Diffa d'Est en Ouest sur 15 Km. A partir de cet axe, partent de part et d'autre plusieurs pistes sommaires en direction des communes limitrophes. Commerce

La commune dispose comme équipements marchands d'un (1) marché central, d'un (1) marché de poivron, d'un (1) marché de céréales, d'un marché moderne de vente de poisson. d'un (1) autogare communale, d'un (1) abattoir semi moderne, d'un (1) marché à bétail, de six (6) gares privées (RTV, SONITRAV, AL IZZA, 3 STV, STM, NIZAR) et de cinq (5) stations d'essence. Ces équipements marchands ont comme aire de desserte l'ensemble de la ville.

Le commerce exercé dans la Commune Urbaine de Diffa est majoritairement de type informel. Il est pratiqué par une multitude de grossistes et détaillants dans le centre urbain et les agglomérations autour de la commune par des colporteurs et marchands ambulants. Toutefois, on rencontre des commerçants attitrés et déclarés au registre du commerce. Le marché hebdomadaire de Diffa s'anime tous les mardis. Il accueille chaque semaine de nombreux marchands et acheteurs venant de tous les horizons, notamment les communes voisines et les départements limitrophes de la région et du Nigéria. D'une manière générale, les transactions portent sur l'achat et la vente d'animaux sur pieds, des céréales, des produits laitiers, de la volaille, du poisson, du poivron, des fruits et légumes, des produits de première nécessité et des produits manufacturés. Les populations tirent d'importants revenus de ces transactions commerciales.

Mines – Energies - industries

Le secteur de l'énergie est dominé par la Société Nigérienne d'Electricité (NIGELEC). Elle alimente toute la ville en électricité depuis des années. Compte tenu de l'agrandissement de la ville suite aux différents lotissements, la demande de branchement sur le réseau est forte. Par ailleurs plusieurs ménages recourent aux autres sources d'énergie, notamment le bois pour la cuisine, les lampes torches et les panneaux solaires pour l'éclairage. En l'absence d'un secteur industriel solide hormis des unités de décorticage du riz et des usines de mise en sachet d'eau ou « Pure Water » dans la commune, l'énergie électrique est à usage domestique. Toutefois, en vue de rehausser le taux de branchement des ménages une extension du réseau de distribution d'énergie électrique au niveau des nouveaux quartiers s'impose. De même, l'éclairage public doit être réhabilité et développé.

Tourisme et Artisanat

Les populations pratiquent aussi l'artisanat traditionnel et moderne qui comprend la couture homme et femme, la menuiserie métallique et bois, l'électromécanique, la maçonnerie, les AGR et les petits commerces (tabliers, vendeuses de beignets, etc.), la plomberie, la peinture, la photographie, la réparation de montres et radios et la soudure. Au niveau organisationnel, Il existe des coopératives artisanales fonctionnelles, artisanales mais qui méritent véritablement de soutien.

Communication

La couverture radiophonique et télévisuelle est satisfaisante. Les stations de radio écoutées sont la Voix du Sahel, ANFANI FM, Radio alternative et la radio FM 99.4. Les émissions en Haoussa des radios BBC et de la voix de l'Allemagne sont rediffusées par ANFANI FM. A celles-ci, il faut ajouter la radio communautaire et les stations du Nigéria pays voisin.

La téléphonie cellulaire est assurée par le réseau de Niger Télécom, Airtel, Moov, ZamaniCom.

Les télévisions nationale et étrangère sont captées à travers le bouquet Canal + alimenté par le réseau de Niger Télécom. Il est relevé la nécessité de rehausser la couverture des différents réseaux de téléphonie fixe et mobile en vue d'améliorer davantage la qualité du service offert pour l'ensemble de la ville. Urbanisme - Habitat

Dans le cadre de l'organisation et gestion de l'espace, la Commune Urbaine de Diffa dispose d'un Plan Urbain de Référence (PUR) depuis 2008 mais qui n'a pas été mis en œuvre à cause du processus de validation qui a pris beaucoup de temps et n'a pu être achevé jusqu'aux évènements du 10 février 2010 suite auxquels cette planification a été abandonnée. La Mairie dispose d'un service domanial en charge de la gestion du foncier urbain notamment les lotissements et les transactions y relatives.

La typologie de l'habitat dans la Commune Urbaine de Diffa fait ressortir trois types :

- ✓ L'habitat traditionnel en paillote ou en tente : Ce type d'habitat est rencontré non seulement dans les villages et hameaux, mais aussi dans la ville de Diffa. Cela est dû au nombre important des ménages et familles déplacés pour raison d'insécurité;
- ✓ L'habitat en banco : Il est plus répandu dans l'ancien noyau ou quartier traditionnel en raison de son accessibilité plus facile aux populations et de son coût relativement faible ;

✓ L'habitat moderne : Il est en semi dur ou en matériaux définitifs.

Desserte par les équipements et infrastructures

Voirie pavée : Dans le cadre de l'assainissement de la ville, il est nécessaire de procéder au pavage de certaines voies à l'intérieur des quartiers (pavés drainants) ; cela contribuera à résoudre le problème de l'évacuation des eaux pluviales, lequel demeure une préoccupation majeure au niveau de la ville à cause essentiellement de l'insuffisance des ouvrages d'assainissement.

Evacuation des eaux et ordures ménagères: L'évacuation des eaux et des ordures ménagères constitue un véritable goulot d'étranglement pour la commune de Diffa à cause de l'insuffisance des ouvrages et de la faible appropriation et d'entretien par les populations riveraines. Malgré la présence des vidangeuses dans la ville de Diffa, le dispositif d'évacuation des eaux usées ne fonctionnent pas assez souvent. Ces dernières sont généralement déversées de nuit dans les rues. Dans le cadre des travaux futurs avec le Projet de Développement Urbain et de Résilience Multi sectoriel (PIDUREM), la réalisation d'égouts devrait en principe concerner tous les quartiers de la ville.

Réseau eaux pluviales : L'évacuation des eaux pluviales se fait en direction des mares environnantes (bras de la Komadougou) qui constituent des exutoires naturels. Elle est assurée par un réseau de caniveaux mal entretenu ou peu fonctionnel. D'où la nécessité de procéder à leur curage et à leur entretien régulier pour les rendre plus opérationnels. De même, l'étude diagnostique dans le document du PUR a révélé la nécessité des d'équiper ces quartiers en réseau de caniveaux en travaux neufs pour mieux assurer l'évacuation des eaux pluviales.

Evacuation des ordures ménagères : Il existe au niveau de la ville une multitude de dépotoirs autorisés et de nombreux dépotoirs « sauvages » (c'est-à-dire non autorisés) dont la gestion et le contrôle échappent totalement à la mairie. Il y a seulement au total 8 dépotoirs aménagés avec muret.

Le problème de l'évacuation des ordures ménagères se situe tant du point de vue de la collecte que du traitement. Les ordures sont collectées et déposées à même le sol dans les dépotoirs malgré les efforts de sensibilisation menée par la Mairie. Il est indispensable de réfléchir sur un système fiable et durable de leur enlèvement d'autant plus que la mairie dispose du matériel à cette fin.

Les femmes

Selon le document de PDC (p. 27), la Commune urbaine de Diffa comptait 40 444 femmes contre 42 492 hommes soit une proportion respective de 49% et 51%. Ce document évoque la situation de la femme et des jeunes comme une seule et même catégorie unique et précaire, dont les composantes sont pareillement impactées par les conséquences de l'insécurité. Il précise que si l'insécurité a fait plus de victimes parmi les hommes, « ce sont les femmes et les enfants (veuves et orphelins) qui subissent les conséquences en perdant leurs moyens d'existence » et en devenant des personnes déplacées ». En second lieu, ils n'ont pas un accès facile à la terre et aux moyens de production, « ce qui les met en marge du système économique basé sur le secteur rural ». Enfin, leur « accès aux ressources financières est réduit, d'où une faible opportunité d'autonomisation ». Ces textes mettent en évidence les besoins spécifiques des femmes et des jeunes dans un contexte où la sécurité n'est pas totalement acquise : un espace social apaisé, des opportunités économiques élargies et l'accès aux moyens de production, y compris la terre et le financement des activités génératrices de revenus.

Les enfants

Concernant l'éducation, la Commune urbaine de Diffa connaît une situation relativement satisfaisante : dans l'enseignement primaire, elle dispose de 46 écoles totalisant 477 classes dont 62% en matériaux définitifs (PDC, p. 27). Les effectifs d'élèves sont passés de 18 608 en 2020-2021 à 17 239 en 2022-2023 et sont ensuite retombés à 5 211 en 2023-2024, en raison du rapatriement d'un grand nombre de réfugiés et déplacés internes dans leurs villages d'origine. En revanche, les effectifs des filles ont littéralement augmenté en proportion, passant respectivement de 47%, 53% et 55% (PDC, p. 29). Globalement, les résultats scolaires dans la commune sont jugés appréciables avec 84% de promotion ; le taux de redoublement n'est que de 11,3% et celui d'abandon 5,1% (PDC, p. 30).

Toutefois, l'insécurité a négativement influencé le système éducatif et s'est traduit par la fermeture pure et simple d'une école de la commune urbaine avec 113 élèves et 4 enseignants. Les premiers ont été transférés dans d'autres écoles communales et les seconds réaffectés ailleurs (PDC, p. 31). Le droit à l'éducation des enfants a donc été quelque peu compromis. Concernant la santé, la commune ne dispose que d'une seule ambulance pour toutes les formations sanitaires, ce qui limite fortement les opérations d'évacuation. Cette situation vient en partie du fait que les ambulances sont particulièrement ciblées par les GANE qui les utilisent pour attaquer les Forces de défense et de sécurité. Par ailleurs, les structures de santé de la commune font face à un déficit de personnel : aucun médecin, et seulement 5 infirmiers diplômés d'état, 1 infirmier certifié, 5 agents de santé de base, 4 sages-femmes, 11 agents de santé communautaire et 5 matrones (PDC, p. 35). Tout ceci limite les prestations de soins que les groupes vulnérables sont censés bénéficier, au nom du droit à la santé.

Les jeunes

Les besoins spécifiques des femmes évoqués ci-dessus concernent également les jeunes. Pour ces derniers, il convient également de faire un focus sur la formation professionnelle dans la commune de Diffa. Cette formation est dispensée dans les centres de formation aux métiers et dans les centres d'enseignement technique pour les filières suivantes : couture, électricité bâtiment, plomberie sanitaire, construction métallique, mécanique réparation auto, menuiserie bois et artisanat. En 2023-2024, l'effectif global pour ces filières était de 338 apprenants dont 123 filles et 215 garçons soit respectivement 36% et 64%.

Le document de PDC (p. 92) plaide pour des mesures d'accompagnement soutenues de la formation professionnelle et technique. Il préconise « la promotion de l'emploi des jeunes » et « l'ouverture d'opportunités et de perspectives propices à l'épanouissement socioéconomique » susceptibles de réduire les inégalités et l'exposition aux risques de radicalisation des jeunes.

Les personnes âgées

Dans le PDC (p. 27), les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 4% de la population communale. Dans le cadre de l'objectif d'amélioration de la justice sociale, « les personnes en situation de handicap et personnes âgées bénéficient d'une protection sociale inclusive » (p. 70).

Les personnes vivant avec un handicap

En plus de la protection sociale inclusive partagée avec les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap sont plus spécifiquement visées pour la scolarisation et l'accès aux soins de santé : « l'accès et

l'accessibilité des personnes handicapées aux établissements scolaires sont facilités...L'accès et l'accessibilité des personnes handicapées aux soins de santé est facilité au niveau de tous les services de santé » (PDC, p. 88).

Les réfugiés /déplacés internes

Selon les sources fournies par la Direction régionale de l'état-civil citées par le PDC (pp. 14-15), le nombre de personnes déplacées recensées dans la commune urbaine de Diffa en 2024 est estimé à 37.342, dont 17.285 réfugiés, 8.995 retournés et 10.739 déplacés internes vivant sur les sites de N'Guel-Madou-Maï, Awaridi et Diffa. Cette situation accentue davantage la vulnérabilité des populations locales et amplifie les besoins d'accès aux services sociaux de base (alimentation, santé, éducation, hydraulique/assainissement, etc.), déjà limités dans la commune, pour les autochtones comme pour les allochtones.

II.5. Violences basées sur le Genre

A l'instar des autres contrées du Niger, les violences les plus importantes rencontrées dans la zone du sous projet sont celles d'ordre physique, psychologique et culturelle. La violence économique touche surtout les femmes et les jeunes filles, du fait de la pauvreté et de l'abandon de responsabilité du mari. En effet, juste après la récolte agricole, l'homme peut décider de ne pas toucher le stock alimentaire et parfois c'est cela qui est source de conflit entre les conjoints, parfois même c'est la cause du divorce. En cas de violence sexuelle, la totalité des victimes (100%) ne sont pas satisfaites de l'issue de leur plainte. Le règlement à l'amiable est le mode de traitement dominant, arbitré par les chefferies traditionnelles ou les associations religieuses.

Du fait du caractère localisé du sous-projet, les risques environnementaux et sociaux de VBG existent mais sont gérables. En effet par les mesures de renforcement des capacités techniques des différentes parties prenantes, les campagnes de sensibilisation proposées dans le cadre des mesures de mitigation environnementales et sociales, y compris VBG/EAS/HS, contribueront à la mise en œuvre réussie du souprojet, sans VBG.

II.6. Enjeux environnementaux et socio-économiques

L'analyse du site destiné à accueillir le Lycée Professionnel Agricole de Diffa a permis d'identifier les enjeux socio-environnementaux majeurs notamment la préservation de la qualité des ressources en eaux de surface et souterraine et ceux liés à la sécurité et la santé des travailleurs, des éleves et enseigants. La gestion appropriée des déchets issus des travaux et la prévention de la pollution du milieu environnant lors de la phase de l'exploitation représentent des enjeux essentiels pour assurer la durabilité et l'acceptabilité sociale du projet. Les principaux enjeux socio-environnementaux du projet de construction du Lycée Professionnel Agricole de Diffa sont les suivants :

- ✓ Gestion des eaux pluviales et protection des sols : prévoir l'orientation des ouvrages afin de s'assurer que les écoulements naturels des eaux soient bien intégrés dans les dispositifs de collecte et de réutilisation des eaux pluviales ;
- ✓ Gestion des déchets et prévention de la pollution : collecter, trier et stocker correctement les déchets du chantier et d'exploitation pour éviter la contamination des sols et des eaux, tout en favorisant le recyclage et la valorisation des matériaux ;
- ✓ Sécurité et santé des travailleurs et des populations : garantir la sécurité pendant toutes les phases de construction et d'exploitation grâce à des équipements de protection, de la formation et une signalisation appropriée ;
- ✓ Promotion et valorisation des opportunités locales : lors des recrutements, promouvoir l'emploi local, mobiliser les fournisseurs locaux et sensibiliser la population aux bénéfices du projet tout en minimisant les perturbations sociales.

Tableau 42:Principaux enjeux

Enjeux environnementaux	Enjeux économiques	Enjeux sociaux, sanitaires et sécuritaires
Gestion des eaux pluviales et protection des sols : prévoir l'orientation des ouvrages afin de s'assurer que les écoulements naturels des eaux soient bien intégrés dans les dispositifs de collecte et de réutilisation des eaux pluviales	Favoriser l'emploi et l'intégration économique locale (mobilisation de main- d'œuvre et fournisseurs locaux)	Sécurité et santé des travailleurs et des populations : garantir la sécurité pendant toutes les phases de construction et d'exploitation grâce à des équipements de protection, de la formation et une signalisation appropriée Protection de la santé des travailleurs et populations contre la poussière et les polluants
Gestion des déchets et prévention de la pollution : collecter, trier et stocker correctement les déchets du chantier et d'exploitation pour éviter la contamination des sols et des eaux, tout en favorisant le recyclage et la valorisation des matériaux ;	Mobilisation de la main d'œuvre locale et emploi des jeunes et des femmes	Pollution du milieu environnant par les déchets des travaux et d'exploitation
Gestion des déchets et prévention de la pollution : collecter, trier et stocker correctement les déchets du chantier et d'exploitation pour éviter la contamination des sols et des eaux, tout en favorisant le recyclage et la valorisation des matériaux		Risque d'attaque par les bandits armés

III. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

III.1. Cadre politique

A l'échelle internationale, régionale et sous régional, le Niger est membre de plusieurs organismes internationaux qui ont développé divers documents de politiques et/ou directives sectorielles et intersectorielles solides pour la préservation de l'environnement.

Le cadre politique de référence dans lequel s'inscrit le Sous-Projet de construction du LPA de Diffa dans le cadre du PIDAJ est présenté ci-dessous. Tableau 43 : Cadre Politique

N°	Intitulé de l'acte	Domaine	Principaux objectifs	Liens avec la mise en œuvre du LPA
1	Politique d'Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA adoptée en 2000	Promotion du développement du secteur privé	Adaptation de l'industrie de l'Union aux changements structurels en cours ; Préservation et développement des capacités d'exportation ; Développement des entreprises en particulier les Petites et Moyennes Entreprises (PME).	Le LPA devra produire des ressources humaines de qualité pour créer et faire fonctionner des PME/PMI agricoles dans la région de Diffa.
2	Agenda 2063 de l'Union Africaine	Intégration africaine	Vise une Afrique prospère, inclusive, et durable, avec une gouvernance axée sur les droits humains, la paix, et le développement centré sur les populations, notamment les jeunes et les femmes.	L'Agenda 2063 soutient les objectifs du PIDAJ en favorisant l'emploi des jeunes et l'inclusion des femmes (30 % des cibles) dans l'agripreneuriat, tout en promouvant une agriculture durable et résiliente pour répondre aux besoins des communautés rurales et contribuer à la sécurité alimentaire.
3	Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest (PICAO)	Industrie	Vise une industrie compétitive, respectueuse de l'environnement, améliorant les conditions de vie d'ici 2030.	La PICAO soutient le développement de l'agro-industrie important pour le PIDAJ en promouvant des innovations

				technologiques (ex. : transformation agroalimentaire) et des pratiques respectueuses de l'environnement, renforçant la compétitivité des jeunes entrepreneurs agricoles et la création d'emplois durables.
4	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) NEPAD, qui vise à les Communautés Économiques Régionales l'ont adoptée comme vision pour la restauration de la croissance agricole, la sécurité alimentaire et le développement rural en Afrique.	Promotion de l'agriculture pour l'atteinte des OMD	Volet agricole du NEPAD, visant un développement agricole pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, avec un objectif de croissance agricole de 6 % par an.	Le PDDAA soutient les chaînes de valeur agricoles essentielles pour le PIDAJ en renforçant la productivité agricole et en favorisant la création d'emplois pour les jeunes à travers des formations professionnelles et des opportunités entrepreneuriales.
To .	Cadre Stratégique pour l'Eau Agricole au Sahel	Irrigation	Élaboré par le CILSS via l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (i2S), il promeut la diversité des types d'irrigation, le passage de l'aménagement aux systèmes de production, et l'implication des producteurs.	Ce cadre permet au PIDAJ d'adapter des méthodes d'irrigation en promouvant des systèmes d'irrigation durables et l'implication des jeunes producteurs dans la gestion des infrastructures hydroagricoles, renforçant la résilience et la productivité agricole.
	Cadre poli	tique nationale		
6	Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP)	Politique Nationale du Gouvernement	Initié après le 26 juillet 2023, il vise à renforcer la souveraineté nationale et le développement socio-économique, avec l'axe 3 « Amélioration de la croissance économique et de l'emploi » : gestion	Le PRSP soutient la résilience climatique et l'emploi des jeunes essentiel pour le PIDAJ dans la promotion et la gestion durable des ressources naturelles et en

			durable des terres, eaux, et biodiversité; atténuation des effets climatiques; sensibilisation des populations.	favorisant l'insertion professionnelle des jeunes agripreneurs à travers des formations et des opportunités économiques.
7	Politique Nationale en matière de Changement Climatique (PNCC)	Changement climatique	Vise à atténuer les effets climatiques sur les populations vulnérables, avec des objectifs d'identification des actions prioritaires, diffusion des activités d'adaptation, renforcement des capacités communautaires, et développement des synergies stratégiques.	La PNCC soutient la composante 3 du PIDAJ en favorisant l'adoption de pratiques agricoles résilientes (ex. : cultures tolérantes à la sécheresse) et le renforcement des capacités des jeunes agripreneurs pour faire face aux impacts climatiques, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire et à la résilience communautaire.
8	Politique Nationale en matière d'Environnement et du Développement Durable adoptée par Décret N°2016-522/PRN/ME/DD du 28 septembre 2016,	Protection de l'environnement	Adoptée par Décret n°2016-522/PRN/ME/DD, elle intègre la protection environnementale dans les politiques de développement via quatre axes : gouvernance environnementale, gestion durable des terres et des eaux, gestion durable de l'environnement, gestion de la diversité biologique.	Cette politique soutient la gestion des impacts environnementaux des infrastructures agricoles dont le PIDAJ se doit d'utiliser pour assurer une gouvernance environnementale rigoureuse et une gestion durable des terres et des eaux, essentielle pour la durabilité des activités agricoles.
9	Plan stratégique du Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques et Ministère de l'Entreprenariat des Jeunes	Enseignement Professionnel et Entrepreunariat des jeunes	Vise à former des jeunes entrepreneurs qualifiés, avec des axes sur l'accès à la formation professionnelle, la qualité de la formation, l'insertion	Ce plan soutient l'inclusion des jeunes, cibles principales du PIDAJ, en renforçant l'accès et la qualité de la formation professionnelle agricole pour les

			socioprofessionnelle, et la gouvernance du système EFTP.	jeunes, favorisant leur insertion dans l'agripreneuriat et leur contribution à l'économie nationale.
10	Politique Nationale Qualité	Protection de l'environnement	Promouvoir l'infrastructure qualité pour la compétitivité des produits nationaux et la protection de l'environnement.	Cette politique soutient la certification des produits agro-industriels du PIDAJ, garantissant leur compétitivité sur les marchés nationaux et régionaux tout en respectant les normes environnementales, ce qui renforce les chaînes de valeur
11	Politique Nationale de Sécurité au Travail: adoptée en 2011,	Protection sociale	Prévention des accidents et maladies professionnelles via le renforcement du cadre institutionnel/juridique, l'amélioration des conditions de travail, et la formation en sécurité.	Cette politique garantit la sécurité des jeunes sur les sites agricoles et dans les centres de formation du PIDAJ, en réduisant les risques professionnels liés aux activités agricoles et agro-industrielles, favorisant ainsi un environnement de travail sûr.
12	Politique Nationale Genre (2008).	Contribuer à la réalisation de l'équité et de l'égal accès des hommes et des femmes.	Réduction des écarts hommes/femmes dans l'accès aux ressources, avec un environnement favorable à l'équité et une intégration du genre dans les processus de développement.	Cette politique permet au PIDAJ de garantir l'inclusion des femmes dans l'agripreneuriat, en leur offrant un accès équitable aux terres, aux financements, et aux formations, renforçant ainsi leur autonomisation économique et sociale.
13	PolitiqueFoncièreRuraleduNiger parl'adoptiondel'ordonnance n° 93-015 du 2 mars	Sécurisation foncière	Gestion durable du foncier rural, accès équitable aux terres, via l'amélioration de la gouvernance foncière, le renforcement	Cette politique permettra au PIDAJ d'intégrer la sécurisation foncière pour les jeunes agripreneurs, en

	1993		de la résilience agricole, et le maintien de la paix sociale.	garantissant un accès équitable aux terres pour les aménagements agricoles, essentiel pour le développement durable des exploitations.
14	Stratégie de Développement de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle	Enseignement Professionnel	Vise à développer les compétences humaines qualifiées, avec des axes sur la modernisation des infrastructures EFTP, l'amélioration de la qualité, la diversification des filières, la professionnalisation via le système LMD, et la gouvernance.	Cette stratégie permettra au PIDAJ de construire et ou réhabiliter des LPA et SFMA, en développant des formations agricoles adaptées aux besoins du marché, renforçant les compétences des jeunes pour une insertion réussie dans l'agripreneuriat.
15	Stratégie Nationale et son Plan d'Action pour la Diversité Biologique (2035)	Elle a pour finalité de réduire la perte de la diversité biologique au Niger.	Le Niger ambitionne d'ici 2035, d'assurer la valorisation, la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la diversité biologique.	Cette stratégie soutient la protection de la biodiversité que le PIDAJ doit prendre en compte dans les sites agricole, en intégrant des pratiques agroécologiques pour préserver les écosystèmes tout en augmentant la productivité agricole.
16	Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres (CS-GDT, 2015-2029)	Gestion durable des terres	Mobilisation de ressources pour la GDT, durabilité des productions agricoles.	Le CS-GDT soutient les aménagements agricoles durables du PIDAJ en promouvant des techniques de gestion des terres (ex. : conservation des sols) qui renforcent la productivité et la résilience des exploitations des jeunes agripreneurs.
17	Stratégie de Développement Durable et de Croissance	Développement durable	Développement durable harmonieux pour les générations actuelles et futures.	La SDDCI soutient les objectifs globaux du PIDAJ en favorisant

	Inclusive (SDDCI/Niger 2035)			une croissance inclusive à travers l'agripreneuriat des jeunes, l'inclusion des femmes, et des pratiques agricoles durables, contribuant à la prospérité économique et sociale.
19	Stratégie Nationale et Plan d'Action en Matière de Changements et Variabilité Climatiques (SNPACVC	Changement climatique	Amélioration de la résilience via la résilience des communautés, la séquestration des GES, l'atténuation des émissions, et le renforcement des capacités.	La SNPACVC soutient la composante 3 du PIDAJ en renforçant la résilience des jeunes agripreneurs face aux variations climatiques (sécheresses, inondations) par des pratiques comme l'agroforesterie et l'irrigation durable, réduisant les émissions de GES.
20	Stratégie nationale de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre et de protection contre l'EAS/HS (VBG/PSEA) au Niger (2024-2028)	Genre	Réduction des VBG pour un environnement sûr pour les femmes.	Cette stratégie protège les femmes que le PIDAJ se doit d'approprier pour créer un environnement sûr, favorisant leur participation active et leur autonomisation dans les activités agricoles et entrepreneuriales.
21	Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD-GRN)	Désertification Gestion des ressources	Gestion durable des ressources naturelles, amélioration de la sécurité alimentaire.	Le PAN/LCD-GRN soutient l'agriculture durable dont le PIDAJ doit intégrer pour promouvoir la gestion des ressources naturelles (ex.: reboisement, et assurer la durabilité des aménagements agricoles et la sécurité alimentaire.

22	Programme d'Action National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA)	. Changement climatique	Adaptation aux changements climatiques via l'identification des actions prioritaires, la diffusion des activités d'adaptation, et le renforcement des capacités communautaires	Le PANA soutient la résilience climatique dont le PIDAJ peut s'en inspirer pour promouvoir des pratiques agricoles adaptées et en renforçant les capacités des jeunes pour faire face aux impacts climatiques, améliorant ainsi la productivité agricole.
23	Plan National de Réponse à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNRIAN)	Insécurité Alimentaire	Accroissement des productions agro- sylvo-pastorales via l'aménagement des terres, la préservation des formations forestières, la réduction des effets climatiques, et la promotion d'unités modernes d'exploitation.	Le PNRIAN soutient les chaînes de valeur agricoles dont le PIDAJ peut utiliser pour renforcer la productivité des exploitations et en promouvant des unités modernes pour les jeunes agripreneurs, contribuant à la sécurité alimentaire.

III.2. Cadre juridique

Pour asseoir le cadre politique de mise en œuvre de la politique environnementale du Niger, il est fondamental de l'accompagner d'un cadre juridique et institutionnel chargé de définir et d'exécuter les grandes orientations stratégiques et politiques en matière de protection de l'environnement. Ce cadre juridique comporte d'une part, des conventions et accords internationaux, des traités, signés ou ratifiés par le Niger et d'autre part, des textes législatifs et réglementaires élaborés et adoptés au plan national.

III.2.1. Cadre juridique international

Au plan international, le Niger a signé et/ou ratifié un certain nombre de conventions et/ou accords visant la protection de l'environnement. Les conventions internationales, traités et réglementations signés ou ratifiés en rapport avec le projet sont indiqués dans le tableau 43 ci-après.

Tableau 44 : Cadre Juridique International

Le tableau 43 ci-après présente les textes réglementaires pertinents applicables

Intitulé du texte	signature/	Date de signature/ ratification par le Niger	Domaine	Références contextuelles	Applicable au sous-projet
Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP),	Signée en octobre 2001	Ratifiée en février 2005.	Polluants Organiques Persistants (POP),	Elle est entrée en vigueur le 30 mars 2006. Elle a pour objectif de protéger la santé humaine et l'environnement contre les polluants organiques persistants (POP), substances chimiques toxiques et persistantes, en interdisant ou en restreignant leur production, utilisation et rejet, tout en promouvant des alternatives sûres et des mesures de gestion des stocks existants.	Cette convention permettra au PIDAJ d'interdire l'utilisation de polluants organiques persistants dans les activités agricoles, garantissant ainsi des pratiques agro- industrielles sûres et respectueuses de l'environnement pour les jeunes agripreneurs.
Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.	Signée le 29 décembre 1993 à Rio de Janeiro (Brésil), et entrée en vigueur le 24 mars 1994	Signée par le Niger le 05/06/92 et ratifiée le 25/07/ 1995	Biodiversité	Elle vise à promouvoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses composantes et le partage équitable des avantages découlant des ressources génétiques, tout en intégrant la biodiversité dans les politiques de développement.	Cette convention permettra au PIDAJ d'intégrer les évaluations d'impact environnemental et social (EIES) dans la mise en œuvre en veillant à la protection de la biodiversité dans les aménagements agricoles, favorisant des pratiques comme l'agroforesterie pour préserver les écosystèmes.

Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC, Rio, 1992)	signée le 11 juin 1992 et est entrée en vigueur le 24 mars 1994	et ratifiée par le Niger le 25 juillet 1994.	Changement climatique	Elle a pour objectif de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère pour prévenir les perturbations climatiques dangereuses, en promouvant l'atténuation des émissions, l'adaptation aux impacts	La CCNUCC permettra au PIDAJ à travers sa composante 3 de promouvoir des pratiques agricoles durables (ex. : conservation des sols, irrigation goutte-à-goutte) pour réduire les émissions de GES et renforcer l'adaptation aux sécheresses et inondations, alignant le sous projet avec les CDN du Niger.
				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

III.2.2.Cadre juridique national

Cette partie du document a pour objectif de donner une esquisse de la réglementation nationale en matière de protection de l'environnement au Niger, auxquelles le Sous-Projet de construction du Lycée Professionnel de Diffa dans le cadre du PIDAJ doit se conformer.

Tableau 45: Cadre juridique national applicable au sous-projet.

Intitulé	Dates d'adoption	Domaine et objectifs	Références contextuelles et lien avec le PIDAJ et le sous projet LPA de Diffa
Charte de Refondation, issue des « Assises Nationales pour la Refondation »	26 mars 2025	La charte de la Refondation est issue des ''Assises Nationales pour la Refondation'' et vise à redéfinir l'avenir politique du Niger. L'objectif global du processus de ''refondation'' est de bâtir un ''Nouveau Niger'' véritablement indépendant et prospère, favorisant l'unité, la justice et la réconciliation nationale.	La charte a valeur de constitution. La charte a une valeur constitutionnelle et agit comme constitution provisoire du Niger pendant la période de transition. Elle supplante les ordonnances précédentes concernant l'organisation des pouvoirs publics pendant la transition.
Ordonnance 2023-01 du 28 juillet 2023 portant suspension de la constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP).	28 juillet 2023	Gestion législative et exécutive de l'Etat	
Ordonnance n°2023-02 du 28 juillet 2023, portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de transition	28 juillet 2023	Conception et orientation de la politique de la nation	Article 4: le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) est l'instance suprême de conception et d'orientation de la politique de la nation. Article 5: le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) est investi des pouvoirs législatif et exécutif jusqu'à la mise en place de nouvelles institutions démocratiques.

Intitulé	Dates	Domaine et objectifs	Références contextuelles et lien avec le PIDAJ et le
	d'adoption		sous projet LPA de Diffa
Loi 2018-28 du 14 mai 2018 déterminant	14 mai 2018	Cette loi a pour objectif d'établir	Cette loi encadre les EIES en s'assurant que la mise en
les principes fondamentaux de		les principes fondamentaux de	œuvre du PIDAJ intègre les impacts environnementaux
l'Évaluation Environnementale au Niger		l'évaluation environnementale au	et sociaux des aménagements agricoles sont évalués et
		Niger, en imposant la réalisation	gérés de manière rigoureuse.
		d'études d'impact environnemental	8
		et social (EIES) pour tout projet	
		susceptible d'affecter	
		l'environnement. Elle vise à	
		prévenir et minimiser les impacts	
		négatifs des activités humaines sur	
		les écosystèmes, tout en intégrant la	
		participation des parties prenantes	
		et la transparence dans la prise de	
		décision.	
1 . 02010 22 1/4	27 '1	D. C. C. L.	
Loi n°2018-22, déterminant les principes	27 avril 2018	Protection sociale	Article 4 : « La protection sociale couvre les régimes contributifs et non contributifs. Elle concerne les
fondamentaux de protection sociale	2018		domaines sociaux suivants :
			Les actions spécifiques en faveur des groupes en situation
			de vulnérabilité
			La sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
			Les services sociaux et infrastructures sociales de base ;
			L'emploi, le travail et la sécurité sociale. »
Loi n°2014-63 portant interdiction de la	05 Novembre	Utilisation, stockage des sachets et	L'article 6 de la loi dispose que « le déversement des
production, de l'importation, de la	2014	emballages en plastique souple à	déchets plastiques sur les voies, places et lieux publics,
commercialisation, de l'utilisation et du		basse densité	dans le cours et plans d'eau, et d'une manière générale,
stockage des sachets et des emballages en			dans la nature constitue une infraction ».
plastique souple à basse densité			

Intitulé	Dates d'adoption	Domaine et objectifs	Références contextuelles et lien avec le PIDAJ et le sous projet LPA de Diffa
Loi n°2012-45 du 25 septembre 2012 portant code du travail de la République du Niger	25 septembre 2012	Emploi et travail au Niger	Le code régit les rapports entre employeurs et travailleurs. Il est applicable sur l'ensemble du territoire de la république du Niger. Il interdit le travail forcé ou obligatoire, ainsi que toute discrimination en matière d'emploi et de rémunération fondée notamment sur la race, le sexe et l'origine sociale. Plusieurs autres dispositions sont inscrites dans cette loi afin de protéger le travailleur et instaurer un climat serein du travail. Les employeurs devant travailler dans la construction du LPA seront tenus de respecter ces dispositions.
Loi n°2004-040 fixant le régime forestier	08juin 2004	Cette loi établit le cadre juridique pour la gestion, la protection et l'exploitation durable des ressources forestières au Niger, en promouvant la conservation des écosystèmes forestiers, la lutte contre la déforestation et la désertification, tout en assurant une utilisation rationnelle des ressources ligneuses et non ligneuses pour le développement socio-économique.	Article 2 : Les ressources forestières constituent les richesses naturelles et, à ce titre, sont partie intégrante du patrimoine commun de la nation. Chacun est tenu de respecter ce patrimoine national et de contribuer à sa conservation et à sa régénération.
Loi n°98-56 portant Loi-cadre relative à la Gestion de l'Environnement	29 décembre 1998	La présente loi établie le cadre juridique général et les principes fondamentaux de la gestion de l'environnement au Niger, en promouvant la protection et la mise en valeur durable des ressources	Les articles 17, 18 et 19 traitent du domaine forestier, les articles 28, 29, 30 et 31 posent les principes de gestion des forêts article 22): Exige la consultation des parties prenantes pour tout projet. Les consultations institutionnelles et les visites

Intitulé	Dates d'adoption	Domaine et objectifs	Références contextuelles et lien avec le PIDAJ et le sous projet LPA de Diffa
		naturelles, considérées comme patrimoine commun de la nation. Elle repose sur des principes tels que la prévention, la précaution, le pollueur-payeur, la responsabilité, la participation et la subsidiarité, et intègre des outils comme les études d'impact environnemental (EIE) et le plan national de l'environnement pour un développement durable.	de terrain ont confirmé l'absence de litiges ou d'occupation sur le site.
Loi n° 61-34 du 24 novembre 1961 :	24 novembre &ç-&	Foncier rural	Régit l'expropriation pour cause d'utilité publique, imposant des indemnisations en cas d'acquisition forcée. L'attestation de dédommagement fournie indique que toute compensation nécessaire a été réglée, rendant l'expropriation inutile.
Ordonnance 93-015 portant Principes d'Orientation du Code rural	2 mars 1993.	Foncier rural et ressources naturelles rurales	Cette ordonnance soutient la sécurisation foncière et garantira aux jeunes agripreneurs et le PIDAJ, accès équitable et pérenne aux terres pour les aménagements agricoles. Autorise le transfert volontaire de terres par donation ou cession, sous réserve de l'accord des détenteurs de droits. La donation par la commune respecte cette disposition, le terrain ayant été transféré volontairement.

Intitulé	Dates	Domaine et objectifs	Références contextuelles et lien avec le PIDAJ et le
	d'adoption		sous projet LPA de Diffa
Décret n° 2020-014/PRN/PS fixant les modalités d'application de la loi n° 2018- 22 du 27 avril 2018 déterminant les principes fondamentaux de la protection sociale	10 janvier 2020	Protection sociale	Article 2 : la réalisation de ces droits par l'État au profit des personnes vulnérables sera faite de manière progressive en fonction des moyens de celui-ci, conformément à la recommandation n°207 de l'OIT. Les dispositions relatives à la protection sociale des travailleurs lors des travaux sur le site du LPA devront être strictement respectées par les employeurs et leurs personnels.
Décret N°2019-27/PRN/MESU/DD du 11 janvier 2019 portant modalités d'application de la Loi N°2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l'Évaluation Environnementale au Niger	11 janvier 2019	Évaluation Environnementale	Ce décret permettra au PIDAJ de respecter les procédures des EIES pour les infrastructures agricoles, garantissant ainsi leur conformité aux normes environnementales nationales.
Décret n°2018-191/PRN/ME/DD déterminant les modalités d'application de la loi n°2004-040 du 8 juin 2004, portant régime forestier au Niger	16 mars 2018	Regime forestier	Ce décret précise les modalités de gestion durable des terres forestières pourra tirer profit dans la mise en œuvre de ses activités en renforçant la durabilité des aménagements hydroagricoles.
Arrêté n°000343 MSP/SG/DGSP/DHP/ES fixant les normes de rejet de déchet dans le milieu naturel	30 mars 2021	Gestion des déchets	Le brulage à l'air libre de pneumatiques, plastiques et tout autre compose renfermant de produits chimiques est interdit. Il est interdit de jeter, d'enfouir ou d'évacuer sur les voies publiques et dans le milieu naturelles ordures ménagères, pierres, graviers, gravats, bois, carcasses de véhicule et cadavres d'animaux. Ces déchets doivent être déposés dans des décharges et lieux autorises par la municipalité

III.2.3. Sauvegardes Opérationnelles (SO) de la BAD

Le Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD œuvre pour la promotion de la durabilité des résultats des projets par la protection de l'environnement et des personnes contre les éventuels impacts négatifs des projets. La déclaration de politique de sauvegardes intégrée établit les principes essentiels qui fondent l'approche de la Banque en matière de sauvegarde.

Tableau 46/ Sauvegardes Opérationnelles de la BAD

Sauvegarde Opérationnelle (SO)	Résumé du contenu	Application au sous projet
SO1: Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux	L'objectif de cette sauvegarde opérationnelle (So) primordiale et de celles qui la complètent est d'intégrer dans les opérations de la Banque les considérations environnementales et sociales, et notamment celles liées à la vulnérabilité au changement climatique, et de contribuer ainsi au développement durable du continent. Par ailleurs, la SO 1 aide à déterminer la portée et l'étendue de la prise en compte des autres sauvegardes opérationnelles. Elle définit les responsabilités de l'emprunteur55 en matière d'évaluation, de gestion et de suivi des risques et impacts environnementaux et sociaux associés à chaque étape d'une opération soutenue par le Groupe de la Banque.	Au regard des enjeux environnementaux et sociaux, liés au sous projet, une Etude d'impact environnemental et social est nécessaire pour identifier, évaluer et gérer les risques et les impacts potentiels.). L'élaboration du présent rapport d'EIES s'inscrit dans cette dynamique.
SO2: Conditions d'emploi et de travail	La SO2 reconnaît l'importance de la création d'emplois et de la production de revenus pour la réduction de la pauvreté et de la croissance économique inclusive. La présente SO 2 s'appuie sur la Déclaration de l'organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail114, et les principes directeurs des nations unies relatifs aux droits de l'homme dans les entreprises.	La mise en œuvre du sous projet, nécessitera le recrutement et l'emploi d'une main d'œuvre qualifiée et non qualifiée. Ainsi, la SO2 sera déclenchée
SO3: Utilisation efficiente des ressources et prévention et gestion de la pollution	Cette SO3 reconnaît que les activités économiques occasionnent souvent la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, et consomment des ressources limitées, ce qui peut nuire aux personnes, aux services écosystémiques et à l'environnement à l'échelle locale, régionale et mondiale. Par ailleurs, la présente SO3 définit les exigences en matière d'utilisation efficiente des ressources, de prévention et de gestion de la pollution durant tout le cycle de vie des projets conformément aux bonnes pratiques industrielles internationales en usage dans le secteur	Le sous projet pendant sa réalisation pourrait avoir un impact notamment la pollution des sols, des ressources en eau et sur la santé et sécurité des populations. Par conséquent, la SO3 sera déclenchée,
SO4: Santé, sûreté et sécurité communautaires	La SO4 reconnaît que les projets, les activités, les équipements et les infrastructures peuvent augmenter l'exposition des communautés à des risques et impacts. la SO4 vise les risques et les impacts sur la santé, la sûreté et la sécurité des communautés affectées par les projets ainsi que la responsabilité correspondante de l'emprunteur d'éviter ou de réduire de tels risques et impacts, avec un accent particulier sur les personnes qui, à cause de leurs conditions particulières, peuvent y être vulnérables.	Le sous projet pendant sa réalisation pourrait avoir des impacts négatifs sur la santé et sécurité des populations. Par conséquent, la SO4 sera déclenchée.

r		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	SO5: Acquisition de terres, Restrictions d'accès aux terres et d'utilisation des terres, et Réinstallation Involontaire La SO5 s'applique aux déplacements physiques et économiques permanents ou temporaires résultant des types suivants d'acquisition de terres ou de restrictions sur l'accès ou l'utilisation des terres entreprises ou imposées dans le cadre de la mise en œuvre du projet		Les questions foncières ont été réglées en amont et le sous projet ne fait pas l'objet de déplacement involontaire. Cette SO ne s'applique pas au sous projet
	SO6 : Conservation des habitats et de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes	La présente sauvegarde opérationnelle (SO) décrit les exigences auxquelles l'emprunteur doit se conformer pour : i) identifier et mettre en œuvre les opportunités permettant de conserver et d'utiliser durablement la	Cette SO ne s'applique au sous projet
	SO7 : Groupes Vulnérables	La SO7 contribue à la réduction de la pauvreté et au développement durable en veillant à ce que les projets soutenus par la Banque améliorent les opportunités pour les groupes vulnérables de participer au processus de développement et d'en bénéficier d'une manière qui ne menace pas leur identité culturelle unique et leur bien-être	Dans lecadre de la mise en œuvre du sous projet les groupes vulnérables seront ppris en compte
	SO8: Patrimoine culturel	La SO 8 s'applique à tous les projets susceptibles d'avoir des risques ou des impacts sur le patrimoine culturel. Il s'agit de projet qui entre autres impliquent des excavations, des démolitions, des mouvements de terre, des inondations ou d'autres changements dans l'environnement physique. Ses objectifs sont entre autres : protéger le patrimoine culturel des impacts négatifs des activités du sous-projet et soutenir sa préservation ; traiter le patrimoine culturel comme un aspect intégral du développement durable ; promouvoir une consultation significative avec les parties prenantes concernant le patrimoine culturel comme moyen d'identifier et de traiter les risques et les impacts liés au patrimoine culturel.	La SO 8 est appliquée au sous- projet car il est susceptible d'avoir des risques et des impacts sur le patrimoine culturel qui pourrait se trouver sous terre dus à des excavations, des démolitions et des mouvements de terre
	SO 9 : Intermédiaires financiers	La Banque s'engage à soutenir le développement durable du secteur financier et à renforcer le rôle des marchés de capitaux et financiers nationaux. Cette note d'orientation de l'emprunteur (NOE) sur SO9 aborde les exigences environnementales et sociales associées au financement intermédié par l'intermédiaire d'institutions financières et non financières	Cette SO ne s'applique pas au projet

SO10: Par	ticipation
des parties	prenantes
et diffusio	n
d'informat	tion

La présente SO10 reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'emprunteur et les parties prenantes du sous projet comme un élément essentiel des bonnes pratiques internationales. La participation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, à renforcer l'acceptation des projets et contribuer de manière significative au succès de leur conception et de leur mise en œuvre.

Les populations environnantes peuvent être impactées directement ou indirectement par les activités du présent sous projet. Par conséquent la SO10 sera déclenchée.

Tableau 47 : Comparaison entre la législation nationale et les exigences de la BAD

Sauvegarde Opérationnelle de la BAD	Exigences environnementales et sociales de la BAD	Dispositions nationales pertinentes applicable au sous-projet	Observations / recommandations
(SO) 1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux	La SO1 s'applique à toutes les opérations soutenues par le Groupe de la Banque et notamment aux opérations basées sur des programmes, aux prêts-programmes qui conduisent à des sous-projets individuels, et aux prêts ou investissements dans des intermédiaires financiers et aux activités de projet financées par d'autres instruments financiers gérés par la Banque, à l'exception des opérations de secours d'urgence dans des circonstances exceptionnelles et de courte durée, qui en sont spécifiquement exemptées. Une Evaluation Environnementale est nécessaire lorsqu'un sous- projet va probablement occasionner des risques et des impacts environnementaux potentiels (négatifs) dans sa zone d'influence. Les sous-projets sont catégorisés en : Catégorie 1 : impact négatif majeur ; Catégorie 2 : impact négatif modéré et gérable ; Catégorie 3 : Prescriptions environnementales ; Catégorie 4 : Cette classification qui se fera sur la base de plusieurs paramètres liés au projet, sera examinée régulièrement par la BAD même durant la mise en œuvre du projet et pourrait changer.	Loi n°98-56 du 29 décembre 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement, Loi n° 2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l'Évaluation Environnementale au Niger; Le Décret n°2019-027/PRN/MESU/DD du 11 janvier 2019 fixant les modalités d'application de la loi n°2018-28 du 14 mai 2018 établi une classification environnementale des projets et sous- projets en quatre (4) catégories comme suit : Catégorie A: projets soumis à EIES Approfondie, - Catégorie B: projets soumis EIES simplifiée ou NIES, - Catégorie C: projets soumis à prescription environnementales et sociales, - Catégorie D: aucun travail environnemental - Toutefois, il n'existe pas de formulaire d'analyse et de sélection qui permet d'aboutir à cette catégorisation.	La loi nationale satisfait cette disposition de la SO 1. En effet, la réalisation du présent EIES permet d'être en conformité avec cette politique de la Banque et la loi au Niger. Toutefois, au niveau national, les insuffisances relevées dans les textes nationaux concernent surtout les aspects suivants: - la faiblesse du système de surveillance et de suivi environnemental de l'application des mesures d'atténuation préconisées; - l'étendue de la consultation du public et des personnes affectées et leur participation au processus de prise de décision n'est pas suffisamment détaillée; - la faible diffusion des documents des documents d'évaluation environnementale pour garantir l'accès du public à l'information; A cet effet, l'EIES situe les enjeux environnementaux et sociaux du sousprojet, identifie les principaux problèmes et propose des mesures d'intervention et/ ou de bonification.
SO2 : Conditions de travail et de l'emploi ;	Conditions de travail, santé et sécurité. Pendant les travaux, les employés seront confrontés à différents risques : blessures dues à la machinerie, présence de produits dangereux (bitume à température élevée et fumées associées), insolations,	Les dispositions nationales consacrent les conditions générales de travail (sécurité et hygiène du travail).	Il n'existe pas de divergence majeure entre les textes nigériens et les lignes directrices de la BAD, en matière de conditions de travail, santé et sécurité. En effet, le Niger en se basant sur les

	heurts par accident ou bruit des engins. Des	Globalement, la Loi N° 2012-45 du 25	conventions de l'OIT, dispose d'un
	conditions de travail en conformité avec la	septembre 2012 portant Code du travail	arsenal juridique important concernant la
	législation et les standards internationaux en santé et	de la République du Niger, est le	santé et la sécurité au travail.
	sécurité au travail devront être mises en place afin	principal instrument juridique qui régit	L'application des recommandations de la
	de minimiser ou éliminer les risques potentiels sur	les conditions de travail. Les dispositions	SO2 en appui aux textes nationaux
	la santé et la sécurité.	relatives au contrat, au congé, à la	permettra d'assurer une effectivité dans
		rémunération, au travail des personnes	la pratique et le respect des exigences
		spécifiques (femmes, personnes	édictées notamment en ce qui concerne :
		présentant des handicaps, enfants) y	la mise à disposition et l'utilisation d'un
		figurent dans le code. Le Code est	mécanisme de gestion des
		complété par plusieurs Décrets pour	plaintes au profit des travailleurs
		réglementer de manière plus précise, les	
		sujets spécifiques tels que l'essai à	
		l'emploi, les repos au travail, les heures	
		supplémentaires, le travail de nuit et le	
		travail des enfants. On peut citer entre	
		autres:	
		- le Décret n° 96-408/PRN/MFPT/E	
		du 4 novembre 1996 portant	
		modalités de création d'organisation	
		et de fonctionnement des comités de	
		santé et de sécurité au travail ;	
		- le Décret 2017-	
		682/PRN/MET/PS du 10 Aout 2017	
		portant partie règlementaire du code du travail.	
SO3 : Utilisation	La CO2 diamaga qua l'Emmuntarum mattua an agricultura		La SO3 sur la gestion des pollutions
efficiente des	La SO3 dispose que l'Emprunteur mettra en œuvre des mesures réalistes sur le plan technique et	En matières de prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières	s'appliquera au présent sous projet
ressources et	financier pour améliorer l'efficacité de la	dangereuses, déchets et efficacité des	s appriquera au present sous projet
prévention et	consommation d'énergie, d'eau, de matières	ressources (SO3) le Niger est partie de	
gestion de la	premières ainsi que d'autres ressources. Il évitera le	toutes les conventions internationales	
pollution;	rejet de polluants ou, si cela n'est pas faisable,	dans ce domaine et a adopté plusieurs	
ponution,	limitera et contrôlera l'intensité ou le débit massique	textes nationaux pour la prévention de la	
	de leur rejet à l'aide des niveaux et des mesures de	pollution—y compris, par exemple, par	
	performance en vigueur dans la législation nationale	rapport aux procédures d'ouverture et	
	ou dans les référentiels techniques	d'exploitation des établissements	
	des SO.	dangereux,	
	Mieux, cette SO dispose que l'Emprunteur évitera	insalubres ou incommodes, les normes	
	de produire des déchets dangereux et non	de rejets des déchets (liquides, gazeux	
	dangereux. Lorsqu'il ne peut pas l'éviter,	et solides) dans le milieu naturel, etc.il	
	l'Emprunteur s'emploiera à minimiser la	s'agit entre autres de la Loi n°98-56 du	
	•	-	

	production de déchets et à réutiliser, recycler et récupérer ces déchets de façon à ne poser aucun risque pour la santé humaine et l'environnement. Si les déchets ne peuvent pas être réutilisés, recyclés ou récupérés, l'Emprunteur traitera, détruira ou éliminera ces déchets selon des méthodes écologiquement rationnelles et sûres, y compris par un contrôle satisfaisant des émissions et des résidus résultant de la manipulation et du traitement des déchets.	29 décembre 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement.	
SO4 : Santé, sûreté et sécurité communautaires	Santé et sécurité des communautés : L'emprunteur évaluera les risques et impacts du projet sur la santé et la sécurité des communautés affectées tout au long de son cycle de vie, y compris celles vulnérables en raison de leurs conditions particulières. Cela inclut la conception et la sécurité des infrastructures et des équipements, la sécurité des services, la circulation et la sécurité routière, les services écosystémiques, les risques pour la sécurité des barrages, la préparation et la réponse aux urgences, les risques associés à l'afflux de travailleurs, et la gestion et la sécurité des matières dangereuses. Personnel chargé de la sécurité : L'emprunteur évaluera les risques et impacts auxquels sont exposés les travailleurs et les communautés sur le site du projet et dans les environs, résultant de l'application des mesures de sécurité, qu'il s'agisse de sécurité privée ou publique. La Banque peut exiger l'élaboration d'un plan de gestion de la sécurité si elle le juge nécessaire. Cela inclut également des consignes sur la sécurité des barrages et un résumé d'un plan de préparation et de réponse aux urgences	La loi 2022-34 du 11 juillet 2022 déterminant les principes fondamentaux de la santé et de l'hygiène publique; Arrêté N°343/MSP/SG/DGSP/DHP/ES du 30 mars 2021, fixant les normes de rejet des déchets dans le milieu naturel. Les sections I, II et III de cet arrêté établissent les normes à respecter pour les déchets avant tout rejet dans le milieu naturel.	La réglementation nigérienne aborde de manière relativement peu explicite ou moins stricte les questions de santé, de sécurité et de sûreté des communautés. Par conséquent, il est nécessaire de renforcer les dispositions relatives au personnel de sécurité ainsi que les mesures de sensibilisation, de prévention et d'atténuation des risques AES/HS. Pour combler cette lacune, le présent sous projet devra intégrer les exigences de la SO4 en complément des dispositions légales existantes
SO8 : Patrimoine culturel	 Prendre en compte les risques et impacts directs, indirects et cumulatifs sur le patrimoine culturel, en évaluant la valeur ajoutée, l'intégrité, l'authenticité, la protection et la gestion. Assurer la préservation du patrimoine culturel à travers une gestion efficace, l'adaptation aux 	Les dispositions nationales peuvent être résumées ainsi : la Loi n° 97-002 du 30 juin 1997 traite de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel national, notamment dans son chapitre III sur les découvertes fortuites. De plus, le Décret n° 97-	Il n'y a pas de divergence entre la réglementation nationale et la norme opérationnelle de la BAD concernant (i) la définition du patrimoine culturel et (ii) les mesures en cas de découverte fortuite. L'application des exigences de la norme opérationnelle

	 besoins, l'intégration, les relations, et la gestion du changement. Garantir des bénéfices mutuels et mener des consultations significatives avec les parties prenantes. Respecter la confidentialité et l'accès des parties prenantes dans l'identification du patrimoine culturel. Protéger les zones de patrimoine culturel légalement classées. Mettre en place des dispositions spécifiques aux types particuliers de patrimoine culturel, y compris les sites et matériels archéologiques, le patrimoine bâti, les artefacts naturels significatifs culturellement, le patrimoine culturel immatériel. Veiller à l'utilisation commerciale responsable du patrimoine culturel. 	047/PRN/MCC/MERST/IA du 10 novembre 1997 précise les modalités d'application de cette loi, en particulier dans son chapitre V concernant les fouilles archéologiques et les découvertes fortuites.	8, en complément des textes nationaux, permettra de garantir une mise en œuvre effective et le respect des prescriptions établies. Ainsi, en cas de découverte éventuelle de vestiges archéologiques
S0 10: Participation des parties prenantes et diffusion de l'information	o Consultation des parties prenantes o Diffusion de l'information o Mécanismes de gestion des plaintes o Capacité organisationnelle et responsabilité	o La loi n° 2018-28 du 14 mai 2018 (article 21 fixant le cadre général de définition du mécanisme de consultation publique, o le décret n°2019- 027/PRN/MESU/DD du 11 janvier 2019, article 41 traitant du	Les mécanismes prévus dans la législation nationale ne détaillent pas les modalités de mise en eouvre
		mécanisme de publicité d'un rapport d'évaluation environnementale) qui établit les principes fondamentaux de l'Évaluation Environnementale au Niger, impose la consultation des parties prenantes et stipule que le rapport d'Élaboration de l'Impact Environnemental et Social (EIES) doit être rendu public, o le Décret n°2009-	
		224/PRN/MU/H du 12 août 2009, à travers les articles 8, 15, 24 et 28 qui traitent de l'information et de la consultation des PAP et des	

groupes des personnes concernées par un projet.	
---	--

Cela signifie que chaque fois que la législation nationale est moins exigeante, silencieuse ou moins détaillée que les Sauvegardes Opérationnelles (SO) de la BAD, le projet s'engage à suivre les exigences de la BAD

Tableau 48 : Gestion des Divergences entre la Législation Nationale et les Sauvegardes de la BAD

Sauvegarde Opérationnelle (SO) Concernée	Divergence Identifiée avec la Législation Nationale	Proposition de Conformisation du Projet
SO1 : Évaluation Environnementale et Sociale & SO10 : Engagement des Parties Prenantes	La législation nationale est moins détaillée sur l'étendue de la consultation du public, la diffusion des documents (comme l'ÉIES) et les mécanismes de plainte.	Le projet appliquera les standards plus stricts de la BAD en matière de consultation continue, de diffusion proactive de l'information et mettra en œuvre le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) décrit dans le PGES.
SO2 : Conditions d'Emploi et de Travail	Bien que la législation soit robuste, la formalisation d'un mécanisme de gestion des griefs spécifique aux travailleurs n'est pas toujours une pratique courante.	L'entreprise sera contractuellement obligée de mettre en place et de maintenir un mécanisme de plainte interne, accessible et confidentiel pour tous ses employés, conformément à la SO2.
SO4 : Santé, Sûreté et Sécurité Communautaires	La réglementation nigérienne est jugée "peu explicite ou moins stricte" concernant la gestion des risques pour les communautés, notamment sur la gestion du personnel de sécurité et la prévention des risques de VBG/EAS/HS.	Le PGES-Chantier de l'entreprise intégrera un plan de gestion de la sécurité et un plan détaillé de prévention et de réponse aux VBG/EAS/HS, comblant ainsi la lacune de la loi nationale pour se conformer à la SO4.

III.3. Cadre institutionnel

Au stade actuel de formulation et de négociation du PIDAJ, c'est la direction générale de l'entrepreunariat des jeunes qui assure la coordination. Cette directe a impliqué les ministères clés du domaine de l'agrobusiness lors de plusieurs réunions. Ce processus est accompagné par le PNUD qui a mis en place une cellule. Le processus a reçu l'approbation de la BAD lors d'une mission de supervision. C'est dire au stade actuel il n'y a aucun acte administratif qui met en place une structure de gestion. Cependant il y a lieu de noter que l'exécution de la politique nationale de protection et de préservation des ressources naturelles pour un développement durable est sous la responsabilité d'une multitude d'acteurs. Ainsi, les institutions qui seront concernées par le présent projet sont principalement composées de ;

III.3.1. Ministère du Commerce et de l'Industrie

En vertu du Décret n° 2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et du Ministre Délégué ainsi que de ses textes modificatifs subséquents, le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) est investi d'un rôle central dans l'élaboration et la conduite des politiques publiques relatives au développement économique du Niger. À ce titre, le MCI est chargé, en collaboration avec les autres ministères sectoriels, de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques nationales en matière de commerce, d'industrie, de promotion du secteur privé et de l'entrepreneuriat des jeunes.

Ce mandat stratégique positionne le MCI comme acteur de premier plan dans la transformation structurelle de l'économie nationale et dans l'accompagnement des dynamiques entrepreneuriales, en particulier celles portées par la jeunesse. C'est dans ce cadre institutionnel clair et structurant que s'inscrit le Programme Intégré de Développement de l'Agripreneuriat des Jeunes et d'Innovation Technologique et Financière au Niger (PIDAJ), un projet phare placé sous la tutelle du Ministère et mis en œuvre par la Direction Générale de l'Entrepreneuriat des Jeunes (DGEJ).

III.3.2. Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques

Le Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques est chargé, en relation avec les autres Ministères concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques du Gouvernement en matière des enseignements Professionnels et Techniques, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

Ce ministère soutient la construction et la réhabilitation des LPA et SFMA, en développant des formations agricoles adaptées pour les jeunes agripreneurs.

III.3.3. Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement

Selon l'article 12 du décret n°2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023 portant organisation du gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministre délégué, « le Ministre de l'Environnement, de l'Hydraulique, et de l'Assainissement, est chargé en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'environnement et de l'assainissement, conformément aux orientations définies par le Gouvernement ». Á ce titre, il exerce, entre autres, les attributions suivantes :

- la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies dans les domaines de la restauration et de la préservation de l'environnement, de la lutte contre la désertification, des changements climatiques, de la biodiversité, de la biosécurité, de la gestion des ressources naturelles et des zones humides ;
- La validation des rapports des évaluations environnementales des programmes et projets de développement, la délivrance des certificats de conformité environnementale, la réalisation du suivi environnemental et écologique, des audits et bilans environnementaux.
- La définition et la mise en œuvre des stratégies dans les domaines de l'eau et de l'hygiène et de l'assainissement;
- L'élaboration et l'application des textes législatifs et réglementaires en matière de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement ;
- L'approvisionnement en eau potable des communautés humaines et du cheptel;
- L'élaboration et la mise en œuvre du plan national de gestion intégrée des ressources en eau (PANGIRE);

- L'inventaire des ressources hydrauliques et l'établissement de rapports périodiques sur l'état des ressources en eau :
- L'identification, la conservation et la protection des eaux souterraines et de surface
- La promotion de la gestion intégrée des ressources en eau ;
- Le contrôle de l'exploitation des infrastructures hydrauliques et de la gestion des services publics d'alimentation en eau potable ;
- La gestion des relations avec les organismes nationaux intervenant dans son domaine de compétence. Conformément aux dispositions du décret n°2023-081/P/CNSP/MH/A/E du 09 septembre 2023 portant organisation du Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement, ce dernier dispose des directions générales, techniques et des services rattachés qui peuvent jouer un rôle important dans le cadre de ce projet : il s'agit du Bureau National d'Evaluation Environnementale (BNEE) créé par la loi n°2018-28 du 14 mai 2018, déterminant les principes fondamentaux de l'évaluation environnementale au Niger à travers la Direction Nationale des Etudes d'Impacts Environnementaux et Sociaux (DNEIE/S). Il est chargé de la gestion Administrative des Evaluations Environnementales au Niger. Aux termes de ses prérogatives, l'analyse, la validation des rapports d'évaluations environnementales, le suivi et le contrôle ainsi que la surveillance des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) font partie intégrante de ses activités :

Lien avec le PIDAJ: Ce ministère supervise la gestion durable des ressources en eau et des terres pour les aménagements agricoles du PIDAJ, valide les EIES, et assure le suivi environnemental des infrastructures, garantissant leur conformité aux normes.

III.3.4. Ministère de l'Economie et des Finances

Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration et du suivi de la politique nationale en matière de politique économique et financière générale, monétaire, budgétaire et fiscale, conformément aux orientations définies par le CNSP.

A ce titre, il conçoit, élabore, met en œuvre et évalue les stratégies, les programmes et les projets en matière de politique financière générale, monétaire, budgétaire et fiscale et assure la gestion des finances publiques.

Lien avec le PIDAJ: Ce ministère finance et gère le budget de l'Etat dont le PIDAJ, mobilisant les ressources nécessaires pour les aménagements agricoles, les formations, et les initiatives entrepreneuriales des jeunes.

III.3.5. Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

Le Ministère de la Santé Publique et de l'Hygiène Publique est chargé, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de Santé Publique de la population conformément aux orientations définies par le Gouvernement. Il dispose en son sein de la Direction Générale de la Santé Publique (DGSP), de la Direction de l'hygiène publique et de la Santé Environnementale (DHP/SE);

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de ce sous-projet, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique sera impliqué dans le volet de prise en compte de la santé et de l'hygiène publique à travers la Direction Régionale de la Santé Publique, et la Direction de l'Hygiène Publique et de l'Éducation pour la Santé).

III.3.6. Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et l'évaluation des politiques et stratégies nationales en matière d'emploi, de Travail et de la Protection Sociale, conformément aux orientations définies par le Gouvernement. Il veille au respect des dispositions légales et réglementaires en la matière.

Lien avec le PIDAJ : Ce ministère soutient l'insertion professionnelle des jeunes agripreneurs et garantit leur sécurité au travail dans les sites agricoles et centres de formation du PIDAJ.

III.3.7. Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de développement de l'agriculture, de l'élevage et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, conformément aux orientations définies par le CNSP.

Lien avec le PIDAJ: Ce ministère gère les impacts des aménagements hydroagricoles et la sécurisation des parcours pastoraux et soutient le développement des infrastructures agricoles pour les jeunes dont le PIDAJ pourra tirer profit pour pacifier la mise en œuvre de ses aménagements.

III.3.8. Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation est chargé, en relation avec les autres Ministères concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques nationales en matière d'administration territoriale, de décentralisation et de déconcentration conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

Ce Ministère assure la tutelle des collectivités territoriales. Créés par l'ordonnance 2010-53 du 17 septembre 2010 modifiant et complétant la loi n°2008-42 du 31 juillet 2008 relative à l'organisation et l'administration du territoire de la République du Niger, les communes jouissent de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elles peuvent être dotées des services techniques de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage, d'une Commission foncière, qui ont en charge les questions agropastorales, environnementales et foncières.

Lien avec le PIDAJ: Ce ministère coordonne avec les collectivités locales la gestion des aménagements agricoles, en assurant une gestion locale efficace et durable que le PIDAJ peut s'en approprier.

III.3.9. Autres institutions

Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) : Intégration de la dimension environnementale, suivi des EIES.

Lien avec le PIDAJ : Le CNEDD intègre les considérations environnementales dans les activités agricoles en assurant la conformité des EIES et la durabilité des aménagements.

Association Nigérienne des Professionnels des Études d'Impacts sur l'Environnement (ANPEIE) : Formation et sensibilisation en EIE.

Lien avec le PIDAJ: L'ANPEIE forme les acteurs sur les EIES, renforçant la capacité à gérer les impacts environnementaux des infrastructures agricoles.

Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN) et Centre National de Recherche Agronomique Tropicale (CENRAT) : Recherche agronomique.

Lien avec le PIDAJ: Ces instituts soutiennent l'innovation agricole dont le PIDAJ peut utiliser pour développer des solutions adaptées (ex. : variétés résistantes) pour les jeunes agripreneurs.

Agence Nationale pour la Société de l'Information (ANSI) : Digitalisation des formations et centres agripreneurs.

Lien avec le PIDAJ : L'ANSI soutient la digitalisation des formations et des centres agripreneurs du , améliorant l'accès des jeunes aux technologies modernes.

Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) : Financement des initiatives agricoles.

Lien avec le PIDAJ: Le FISAN finance les initiatives agricoles du PIDAJ, soutenant les jeunes entrepreneurs dans le développement de leurs exploitations.

Fonds National d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises et Industries (FONAP) : Soutien aux jeunes entrepreneurs.

Lien avec le PIDAJ: Le FONAP soutient les jeunes promoteurs en finançant leurs PME, renforçant leur capacité à développer des entreprises agro-industrielles.

Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNPGCA) : Résilience face aux crises alimentaires.

Lien avec le PIDAJ: Le DNPGCA soutient la résilience alimentaire en intégrant des stratégies pour prévenir les crises dans les zones agricoles ciblées.

Direction de la Météorologie Nationale (DMN): Données climatiques pour la résilience. **Lien avec le PIDAJ**: La DMN fournit des données climatiques essentielles pour les activités agricoles du PIDAJ, permettant aux jeunes d'adapter leurs pratiques aux variations climatiques.

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : Co-financement de l'UNIPOD à Diffa.

Lien avec le PIDAJ: Le PNUD co-finance l'UNIPOD à Diffa, soutenant les activités agricoles et entrepreneuriales dans cette région, renforçant l'impact local. Le PNUD appuie le processus de mobilisation des fonds pour le PIDAJ, y compris la présente étude d'impact environnemental et social

Tableau 49 : Analyse des capacités en gestion environnementale et sociale des acteurs

Institutions	Missions de		environnementale et	
concernées	l'institution en lien	sociale		de capacité
- C	avec le sous projet	Forces	Faiblesses	
DG/EJ	Supervision des activités de mise en œuvre ; Coordination stratégique du sous projet	Présences des cadres qualifiés	Faible maitrise des enjeux environnementaux et sociaux au sous projet et des PTF	 Internalisation des instruments de sauvegarde environnementale en lien avec le sous projet, Renforcement sur les notions de suivi environnemental
BNEE	La responsabilité régalienne du BNEE est de veiller à l'application des textes règlementaires relatifs à l'Evaluation environnementale. Ainsi, dans le cadre du présent sous projet, le BNEE a la responsabilité d'approbation de la catégorisation du sous projet, la validation des TDRs de l'EIES et l'examen à travers les impacts, risques et mesures du rapport qui en résultera.	Le BNEE possède des cadres qualifiées et des représentations régionales disposant d'expériences avérées dans le processus de la revue des EIES/NIES des sous projets et dans le suivi environnemental et social des projets et programmes financés par la BAD.	Insuffisance des moyens financiers et logistiques leur permettant d'assurer correctement le suivi de la mise en œuvre du sous projet, Le renforcement davantage des capacités techniques et en personnel de la Division d'Évaluation Environnementale et du Suivi Écologique de Zinder	MGP, - Formations sur les procédures et codes de conduites VBG/EAS/VCE
Services	Ils participent aux	Ils disposent des	Inexistence d'un	- Besoins en
techniques impliqués	missions de suivi- contrôle en	compétences dans le suivi-contrôle du sous	service environnemental, de ce	renforcement des
dans le suivi	Controle ell	projet dans leur	fait elles ne disposent	agents,

contrôle des activités	collaboration avec le BNEE	domaine de compétence, Ils sont disponibles pour les appuis techniques lors des suivi-contrôle	pas de capacité en gestion environnementale et sociale	 Renforcement de capacité sur la maitrise règlementaire en matière d'EIE au Niger, Renforcement des capacités sur les notions de suivi environnemental et social.
Collectivité Territoriale	Les Communes en tant que collectivités locales, disposent de services techniques relativement peu performants et rencontrent des difficultés financières et matérielles à exercer leurs prérogatives en matière d'amélioration des conditions de vie, de gestion de l'environnement et des déchets.	Existence des services techniques au sein de la mairie Guidimouni Le service communal de l'environnement est la mieux placé pour les questions de gestions environnementales, Disposent des compétences transférées par l'Etat dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles; A une bonne connaissance des préoccupations des populations locales, Possède une bonne capacité de mobilisation des acteurs.	Absence de formation en gestion environnementale et du suivi du PGES	
Les ONG et la société civile	Elles peuvent être impliquées à travers la réalisation des prestations d'appui conseil et de sensibilisation des bénéficiaires	Ils constituent des acteurs de proximité à la base et doivent être prises en compte en tant que parties prenantes pour la sensibilisation des acteurs ;	La plupart de ces ONG et acteurs de la société civile ont des capacités techniques en environnement et d'actions réduites en termes de ressources humaines, financières et matériels; Expertise insuffisante par rapport aux missions environnementales	capacités sur la gestion environnementale et sociale, la maitrise des

IV. EVALUATION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

IV.1. Identification des impacts

Le processus d'identification, prévision et évaluation des effets des activités sur le milieu environnemental et social s'est déroulé comme suit :

- délimitation du périmètre de référence et inventaire des activités sources d'impacts sur base des documents du projet et des observations sur terrain,
- caractéristiques du milieu de référence sur base de :
 - sa sensibilité : proximité d'autres activités et sites sensibles
 - sa capacité de reconstitution (résilience)
 - textes réglementaires normes, directives, normes,
 - la référence aux projets similaires (expérience et documentation),
 - la documentation, o
 - le point de vue du public consulté
- Identification des interactions et modifications potentielle de la réalisation du projet sur les composantes biophysiques et humains par rapport aux problématiques spécifiques,
- analyse du degré de perturbation des enjeux environnementaux et sociaux sur base des critères de l'intensité, de l'étendue et de l'importance,
- proposition des mesures sur base des directives, consultations...

L'identification des impacts a consisté en un recensement systématique pour chacune des activités considérées, des impacts susceptibles d'être générés. Pour ce faire, une matrice d'interaction (matrice de Léopold) a été mise à contribution. L'identification des impacts a pris en compte les principales activités associées à la préparation, à la construction et à l'exploitation du projet. Cette analyse permet de mettre en relation les activités sources d'impacts du projet et les éléments de l'environnement récepteur.

IV.1.1. Sources d'impacts

- Les sources d'impacts sont associées aux différentes phases de projet (phase de construction et d'exploitation des installations. Dans le cadre de ce projet, les activités, sources d'impact sont énumérées par phase:
- o Les activités sources d'impacts potentiels pendant la phase des travaux
 - la circulation et le fonctionnement des engins et machines du chantier ;
 - le stockage et/ou déversement des hydrocarbures et lubrifiants sur le site ;
 - la manipulation du sol : fouilles, excavations, compactage, remblais et déblais,
 - le transport, chargement et déchargement, stockage des matériaux de construction et des déchets du chantier :
 - la consommation d'eau;
 - la consommation d'énergie électrique ;
 - la manipulation des outils tranchants, lourds, chauds, électriques ;
 - les travaux d'infrastructures (fondation, poteaux, etc.),
 - les travaux de superstructure (charpente, toiture, etc.),
 - les travaux VRD (approvisionnement en eau, plomberie, électrification, assainissement),
 - les plantations de compensation.
- o En phase d'exploitation, les activités sources d'impact sont :
 - le fonctionnement du LPA et entretien des bâtiments scolaires/exploitation des ateliers :
 - Travaux d'entretien;
 - le fonctionnement et entretien des installations sanitaires scolaires ;
 - le fonctionnement et entretien des forages d'approvisionnement en eau potable.
 - la gestion des déchets issue de l'exploitation de la citée, des laboratoires, des dortoirs et du réfectoire.

IV.1.2. Composantes environnementales sensibles

Les récepteurs d'impacts ou composantes du milieu susceptibles d'être affectés ou modifiés de façon significative par les activités (ou sources d'impacts) liées au sous projet. Les récepteurs d'impacts sont classés ici en trois groupes à savoir :

- Les éléments de l'environnement physique : le sol ; l'eau, l'air, le paysage,
- Les éléments de l'environnement biologique : végétation ; Faune et,
- Les éléments du milieu socio-économique : l'emploi, les activités économiques, activités agricoles et pastorales, la santé, la sécurité, modes de vie & valeurs sociales.

Il faut s'attendre à ce que les impacts négatifs sur ces différents milieux puissent être évités, empêchés ou atténués par l'entrepreneur en adoptant de bonnes pratiques opérationnelles et des directives de gestion environnementale et sociale contenues dans la partie Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) de cette étude et par un suivi et une inspection permanente.

IV.1.3. Représentation matricielle de l'interrelation

La mise en corrélation des activités sources d'impacts avec les récepteurs d'impacts permet d'identifier les impacts potentiels pouvant résulter de la mise en œuvre du sous projet. La matrice de Léopold traduit cette interaction des activités du sous projet avec les composantes de l'environnement. Cette présentation matricielle permet de vérifier systématiquement l'interaction de chaque activité avec les différents paramètres environnemental et social. Le tableau 49 ci-dessous résume sous forme de matrice simplifiée ces types interactions possibles dans différentes phases du projet. L'interaction est symbolisée par les lettres N, P et O:

- ✓ N = un impact négatif;
- ✓ P = un impact positif; 0 = un impact nul ou négligeable.

Tableau 50 : Matrice d'interrelation entre les activités sources d'impact du projet et les principales composantes environnementales et sociales

Phases du	Activités source	Récepteurs d'impacts de l'environnement											
Phas	Acti sou	Milieu biophysique					Milieu socio-économique						
		Ai r	Ea u	So 1	Paysag e	Végétati o n	Faun e	Emploi/re v enu	Santé /	Sécurit é	Activités économique s	Activité s agricole s	Mode de vie et valeurs sociale s
Construction	Circulation et le fonctionnement des engins et machines du chantier	N	O	N	N	O	N	О	N	O	О	О	О
	Stockage et/ou déversement des hydrocarbures et lubrifiants sur le site	N	N	N	O	O	N	О	N	O	О	O	О
	Manipulation du sol : fouilles, excavations, compactage, remblais et déblais	N	O	N	N	O	N	P	N	O	О	O	О
	Transport, chargement et déchargement, stockage des matériaux de construction et des déchets du chantier	N	N	N	N	O	N	Р	N	0	O	P	0
	Consommation d'eau	О	N	О	O	О	О	О	O	O	О	О	О

	Consommation d'énergie électrique	N (Э (0	О	О	О	О	О	О	0	О	О
	Manipulation des outils tranchants, lourds, chauds, électriques ;	О	O (О	О	О	0	О	N	О	О	О	О
	Travaux maçonnerie des infrastructures	N (O 1	N	N	O	О	P	N	О	0	P	О
	Travaux VRD (approvisionnement en eau,	I N	N]	N	N	0	N	P	N	0	О	P	N
	plomberie, électrification, assainissement),												
	Plantations de compensation	О	0	О	Р	Р	Р	О	О	О	0	О	О
Exploitatio	Fonctionnement du Lycée Technologique et entretien des bâtiments/Exploitation des ateliers	N	N	N	О	О	О	0	N	O	О	O	О
	Tavaux d'entretien	N	N	N	N	О	О	P	N	О	О	О	О
	Fonctionnement et entretien des installations sanitaires scolaires	N	N	N	N	О	О	Р	N	О	О	O	О
	Gestion des déchets	N	N	N	О	О	О	P	N	О	О	О	0
	Fonctionnement et entretien des forages d'approvisionnement en eau potable	О	O	О	О	О	О	О	0	0	О	P	О

IV.2. Méthode d'évaluation des impacts

L'évaluation des impacts nécessite l'utilisation d'une méthode et d'un outil appropriés, permettant de mieux apprécier la signification des impacts. L'impact est la transposition subjective de l'effet, sur une échelle de valeurs. Il est le résultat d'une comparaison entre deux états : un état qui résulte de l'action et un état de référence.

Les critères qui ont été pris en considération dans la détermination de l'importance de l'impact sont les suivants :

- o Nature de l'impact;
- o Intensité de la perturbation ;
- o Étendue de l'impact;
- O Durée de l'impact.

Le tableau 50 récapitule la qualification retenue pour les critères ci-dessus

Tableau 51 : Récapitulatif des critères de qualification de l'importance des impacts

Nature	Intensité	Étendue	Durée
Positive	Forte	Régional	Longue
		e	
Négative	Moyenne	Locale	Moyenne
Indétermi	Faible	Ponctuell	Courte
née		e	

Description des critères

Nature de l'impact

La nature d'un impact peut être positive, négative ou indéterminée :

- o un impact positif engendre une amélioration de la composante du milieu touchée par le projet ;
- o un impact négatif contribue à sa détérioration ;
- o un impact indéterminé est un impact qui ne peut être classé comme positif ou négatif ou encore qui présente à la fois des aspects positifs ou négatifs.

Intensité de la perturbation

L'intensité de la perturbation est fonction de l'ampleur des modifications observées sur la composante du milieu touchée par une activité du projet ou encore des perturbations qui en découleront.

On distingue trois classes de valeur attribuée à l'intensité des perturbations :

- ✓ Forte : Pour une composante du milieu naturel, l'intensité de la perturbation est forte lorsqu'elle détruit ou altère de façon significative l'intégrité de cette composante. Autrement dit, une perturbation est de forte intensité si elle est susceptible d'entraîner un déclin ou un changement important dans l'ensemble du milieu. Pour une composante du milieu humain, l'intensité de la perturbation est forte lorsqu'elle compromet ou limite de manière significative l'utilisation de ladite composante par une collectivité ou une population régionale.
- ✓ Moyenne : Pour une composante du milieu naturel, l'intensité de la perturbation est moyenne lorsqu'elle détruit ou altère cette composante dans une proportion moindre sans remettre l'intégrité en cause, mais d'une manière susceptible d'entraîner une modification limitée de sa répartition régionale dans le milieu. Pour une composante du milieu humain, l'intensité de la perturbation est moyenne lorsqu'elle touche un aspect environnemental ou qu'elle compromet l'utilisation de ladite composante par une partie de la population régionale, sans toutefois porter atteinte à l'intégrité de la composante ou remettre en cause son utilisation.
- ✓ Faible : Pour une composante du milieu naturel, l'intensité de la perturbation est faible lorsqu'elle altère faiblement cette composante sans remettre l'intégrité en cause ni entraîner de diminution ou de changements significatifs de sa répartition générale dans le milieu. Pour une composante du milieu humain, l'intensité de la perturbation est faible lorsqu'elle touche peu un aspect environnemental ou l'utilisation de cette composante sans toutefois remettre l'intégrité en cause ni l'utilisation.

Étendue de l'impact

L'étendue de l'impact exprime la portée ou le rayonnement spatial des effets découlant d'une intervention sur le milieu. Cette notion réfère soit à la distance ou à une surface sur laquelle seront ressenties les modifications subies par une composante, soit à la proportion d'une population qui sera touchée par ces modifications.

On distingue trois classes pouvant être accordées à l'étendue des impacts :

- O Régionale : L'étendue d'un impact sur une composante du milieu est qualifiée de régionale lorsqu'il affecte un vaste espace ou plusieurs composantes sur une distance importante à partir du site du projet ou qu'il est ressenti par l'ensemble de la population ou par une proportion importante de cette population.
- Locale : L'étendue d'un impact sur une composante du milieu est qualifiée de locale lorsqu'il affecte un espace relativement restreint ou un certain nombre de composantes à l'intérieur (ex.: un écosystème particulier), à proximité ou à une certaine distance du site du projet ou qu'il est ressenti par une proportion limitée de la population.
- O Ponctuelle : L'étendue d'un impact sur une composante du milieu est qualifiée de ponctuelle lorsqu'il est ressenti dans un espace réduit et circonscrit du milieu, qu'il en affecte une faible partie ou qu'il n'est perceptible que par un groupe restreint de personnes.

Durée de l'impact

La durée d'un impact exprime sa dimension temporelle, à savoir la période durant laquelle seront ressenties les modifications d'une composante. Cette notion ne correspond pas nécessairement à la période durant laquelle agit la source directe de l'impact.

On distingue trois classes pouvant être accordées à la durée des impacts :

- O Longue : La durée d'un impact sur une composante du milieu est qualifiée de longue (en général, supérieure à 5 ans) lorsqu'elle est ressentie, de façon continue ou discontinue, assez longtemps pour compromettre le recrutement naturel d'une population pendant plus d'une génération.
- Moyenne: La durée d'un impact sur une composante du milieu est qualifiée de moyenne (en général, de 1 à 5 ans) lorsqu'elle est ressentie, de façon continue ou discontinue, sur une période de temps subséquente à la période des travaux.
- O Courte : La durée d'un impact sur une composante du milieu est qualifiée de courte (en général, inférieure à 1 an) lorsqu'elle est ressentie, de façon continue ou discontinue, sur une période de temps limitée pouvant correspondre à une étape précise des travaux.

Importance de l'impact

La signification est déterminée à l'aide d'un indicateur synthèse qui permet de juger globalement de l'impact que pourra subir une composante du milieu. La signification d'un impact est ainsi évaluée grâce à la combinaison d'un indicateur d'intensité, lequel lie la valeur environnementale d'une composante et son degré de perturbation, et de deux indicateurs caractérisant l'impact lui-même, soit son étendue et sa durée.

Cette interaction entre l'intensité, l'étendue et la durée permet de déterminer l'importance de l'impact environnemental et social sur une composante environnementale affectée par les activités du projet. Pour ce faire, l'importance d'un impact sur une composante donnée est :

- o Majeure : lorsque l'intégrité de la nature d'un élément et son utilisation sont modifiées de façon importante ;
- O Moyenne : lorsque l'intégrité de la nature d'un élément et son utilisation sont modifiées partiellement, l'impact ne met pas en danger la vie des individus ou la survie d'une espèce animale ou végétale ;
- O Mineure : un impact d'importance mineure signifie que l'intégrité de la nature d'un élément et son utilisation sont modifiées légèrement.

Connaissant l'intensité, la durée et l'étendue d'un impact, on peut déduire son importance (absolue) en utilisant la grille de Fecteau comme indiqué dans le tableau 51.

.

Tableau 52: Grille d'évaluation de l'importance de l'impact (Fecteau, 1997)

Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue de l'impact				
			Majeure	Moyenne	Mineure		
		Longue					
	Régionale	Moyenne					
		Courte					
		Longue					
Forte	Locale	Moyenne					
		Courte					
		Longue					
	Ponctuelle	Moyenne					
		Courte					
		Longue					
	Régionale	Moyenne					
		Courte					
		Longue					
	Locale	Moyenne					
Moyenne		Courte					
		Longue					
	Ponctuelle	Moyenne					
		Courte					
		Longue					
	Régionale	Moyenne					
		Courte					
		Longue					
	Locale	Moyenne					
Faible		Courte					
		Longue					
	Ponctuelle	Moyenne					
		Courte					

Source: Adapté, IFDD/Université Senghor, 2019

IV.3. Évaluation des Impacts Environnementaux et Sociaux

IV.3.1 Evaluation des impacts en phase de construction

Impact sur le milieu Biophysique

a) Sur la qualité de l'air

Les travaux de construction des bâtiments nécessitent d'abord le débroussaillage du site pour les installations de la base vie et des différents bâtiments et ensuite l'apport des matériaux, sable et gravier. Pour cela il sera utilisé au moins 5 camions, 2 compresseurs, un bulldozer, deux chargeurs et deux bétonnières. Ces travaux seront à la base de la dégradation de la qualité de l'air en particulier par la production de poussière, des particules fines et, de gaz d'échappement des engins de chantier lors des différents déplacements et transports des matériaux. On estime les quantités d'émissions à **CO₂ de l'ordre de 5.7 t CO₂ / jour et de NOx**. Ce taux est assez important pour affecter la qualité de l'air locale et la santé (NOx et PM2.5) surtout si les engins sont anciens ou mal entretenus, Le SO₂ : faible si diesel à faible teneur en soufre ; plus élevé si carburant à haute teneur, Santé/sécurité : émissions de PM et NOx + poussières du chantier peuvent nécessiter mesures de réduction (arrosage, entretien moteurs, filtres, EPI). Comparés aux normes internationales notamment celles de l'OMS on retient que l'Air

ambiant (OMS): même avec dispersion, des émissions journalières de >100 kg NOx et ~3 kg PM2.5 peuvent amener à des dépassements locaux des seuils OMS si mal gérés (poussières, proximité habitations)

La mise en œuvre des m**esures d'atténuation pratiques** (entretien régulier moteurs et systèmes d'échappement (FAP, SCR si présents); utilisation de carburant à faible teneur en soufre; réduction des heures moteur au ralenti; gestion logistique pour diminuer les mouvements vides; arrosage des pistes pour réduire la poussière; barrières végétales; limiter vitesses de chantier; substitution partielle par équipements moins polluants ou électriques si possible (compresseurs électriques alimentés par groupe central ou solaire + batteries); suivi réel par mesures (pompe à particules, détecteurs NOx) permet de bien gérer ces impacts.

L'impact des travaux sur la qualité de l'air est évalué avec une **intensité faible** (nuisances localisées, terrain plat, sans obstacle pur la circulation de l'air, limitée au niveau du site et temporaires), une **étendue locale** (limitée au chantier et à ses abords immédiats) et une **durée courte** (limitée à la phase des travaux et facilement évacué par le vent). En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en **une importance globale Mineure**

b) Impacts sur le sol

Les travaux de creusement des fondations des bâtiments entraineront l'excavation de quantités importantes de terre qui modifieront les propriétés physiques des sols et les exposeront aux risques de déstabilisation au niveau des aires de construction. De plus, les travaux de construction entraîneront un compactage et parfois la destruction des structures superficielles du sol. Au regard de la dimension du sous projet et du nombre de bâtiments qui seront construits, On estime le volume du déblai préliminaire à $\approx 6\,000-6\,500$. Cependant cette quantité sera intégralement réutilisée pour le remblaye au niveau du site. C'est un impact de nature négative, avec une interaction directe ; d'ampleur faible, sa portée ponctuelle étant donné que ces nuisances seront limitées aux alentours des sites des travaux.

L'impact des travaux sur les propriétés physiques du sol est évalué avec une **intensité moyenne** (travaux intensifs), une **étendue ponctuelle** (limitée au site et à ses abords immédiats) et une **durée courte** (limitée à la phase des travaux). En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en une **importance globale** <u>Mineure</u>

S'agissant de la qualité du sol, une contamination du sol est à craindre dans le cadre des travaux par les rejets des déchets de chantier, ou par rejet accidentel des hydrocarbures, s'ils ne font pas l'objet d'une gestion adéquate et sécuritaire. En effet, le déversement accidentel ou diffus de produits pétroliers lors de l'approvisionnement des véhicules de chantier de même que le rejet incontrôlé dans l'environnement de lubrifiants pourraient constituer des sources de pollution des sols. Cependant compte tenu du nombre d'engins et de la quantité des produits pétroliers utilisés,

L'impact des travaux sur la qualité du sol est évalué avec une **intensité moyenne** (travaux de chantiers intensifs), une **étendue ponctuelle** (limitée au chantier et à ses abords immédiats) et une **durée courte** (limitée à la phase des travaux). En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en **une importance globale** <u>Mineure.</u>

c) Impact sur le paysage

En phase de construction, l'aspect paysager du site sera modifié par la présence d'engins (une dizaine de voitures, camions et gros engins, l'excavation des terres, les dépôts temporaires de matériaux de construction. De plus, avec les travaux de construction du LPA entraîneront (une modification de la qualité visuelle du paysage liée à la circulation des véhicules, des camions des chantiers, au stockage des matériels concourant à la mise en œuvre du sous projet, etc. En outre, le stockage transitoire des déchets au niveau des sites des travaux engendrera également la modification de la qualité visuelle du paysage. Il s'agit des déchets ne pouvant pas être brûlés sur place.

L'impact paysager est évalué avec une **intensité faible** (travaux localisés et temporaires), une **étendue ponctuelle** (limitée au chantier et à ses abords immédiats) et une **durée courte** (limitée à la phase des travaux). En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en une **importance globale** <u>Mineure.</u>

d) <u>Impact sur l'eau</u> surface

Au niveau du site, on ne relève aucun point de surface mais attenant au site on relève une mare artificielle et plus loin la Komadougou Yobé. Les ressources en eau de surface pourraient être affectées au cours de la phase construction si les travaux interviennent pendant la saison des pluies. En effet toutes les eaux de ruissellement dans la zone convergent vers la Komadougou et les eaux peuvent charriés les déchets issus des travaux et cela accentueraient la pollution des eaux de surface. Les risques de pollution/contamination de l'eau au cours des travaux seront liés aux déchets qui seront générés particulièrement les huiles usagées issues de vidange des véhicules et engins, les déchets souillés aux hydrocarbures et autres effluents liquides du chantier. Les fuites des hydrocarbures ou huiles des véhicules et engins peuvent également être source de pollution/contamination des eaux. Les déversements accidentels des hydrocarbures au cours de ravitaillement des véhicules, camions et engins des chantiers peuvent contribuer à la pollution/contamination des eaux. Cependant aux vues de la faible quantité des déchets qui seront produits et du dispositif de gestion des déchets de chantier qui seront mises en place, les risques de pollution seront fortement amoindris.

L'impact des travaux sur les eaux de surface est évalué avec une **intensité faible** (travaux localisés et temporaires), une **étendue ponctuelle** (limitée au chantier et à ses abords immédiats) et une **durée courte** (limitée à la phase des travaux). En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en une **importance globale Mineure.**

e) <u>Impact sur l'eau</u> souterraine

Au cours de la phase de construction, les déchets des travaux, déversement des huiles, des rebus divers constituent de risques de pollution ou contamination par infiltration à travers les eaux et atteindre la nappe phréatique qui est à moins de 15 m de profondeur par infiltration. Cependant compte tenu de la faible quantité des déchets et de la mise en place du dispositif de gestion des déchets qui sera mis en place ce risque est très dérisoire

L'impact des travaux sur les eaux souterraines est évalué avec une **intensité faible** (travaux localisés et temporaires), une **étendue ponctuelle** (limitée au chantier et à ses abords immédiats) et une **durée courte** (limitée à la phase des travaux). En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en une **importance globale Mineure.**

e) Impact sur la végétation

Au cours de la phase de construction, les impacts liés aux activités sont principalement la destruction **07 pieds** *Acacia sp* et des buissons de *Calotropis procera* et *Leptadenia pyrotechnica*. Le terrain est quasiment vide et le sol très dégradé ne comporte pratiquement pas de couverture végétale significative.

L'impact des travaux sur la flore est évalué avec une **intensité faible** (malgré que les travaux localisés et temporaires, flore quasiment absente du site), une **étendue ponctuelle** (limitée au chantier et à ses abords immédiats) et une **durée permanente**. En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en **une importance globale Mineure.**

f) <u>Impact sur la faune</u>

La faune présente sur le site est réduite à des reptiles et des insectes. Mais comme le terrain est plat et vide, très dégradé, la présence de faune est perceptible. Au cours des travaux les ouvriers pourraient éviter de les détruire.

L'impact des travaux sur la faune est évalué avec une **intensité faible** (pas de faune significative, travaux localisés et temporaires,), une **étendue ponctuelle** (limitée au chantier) et une **durée courte** (limitée à la phase des

travaux). En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en **une importance globale** <u>Mineure</u>.

Impact sur le milieu socio-économique

a) Impact sur l'emploi et le revenu

Les activités de construction du LPA y auront des avantages évidents en ce qui concerne les possibilités d'emplois pour les communautés riveraines en particulier les jeunes. Plusieurs dizaines voire milliers de jeunes seront mobilisés au cours de cette période dans les travaux temporaires. On note plus ou moins 1000 employés temporaires, plus de 100 ouvriers par jour, Ces travaux nécessiteront, en outre, diverses compétences et services qui pourraient ne pas être disponibles au niveau local, mais certainement au niveau régional, pour lesquels un personnel approprié sera contraint. L'embauche des riverains pourra temporairement contribuer à faire baisser le nombre de sans-emplois locaux et, par conséquent, améliorer les conditions de vie des populations locales. L'opportunité d'emploi entrainera temporairement une augmentation globale de revenu (en augmentant la demande d'autres services locaux). Les entreprises locales de matériaux de construction pourront aussi grâce à ce sous projet développer leurs activités en fournissant au projet une partie des matériaux dont il aura besoin. Il en est de même des sociétés de services et des sous-traitants locaux. En effet, il est attendu le recrutement des entreprises de sous-traitance pour la réalisation de certains travaux de chantier, l'émondage d'arbres, la replantation d'arbres, la gestion des déchets du chantier.

Enfin, la présence du projet favorisera le développement des activités de restauration autour du chantier. Par conséquent, les vendeurs de denrées alimentaires et biens de première nécessité auront de nouvelles occasions de vendre leurs produits aux travailleurs commis au sous-projet. L'effet induit sera l'amélioration des revenus des femmes dans les activités de restauration, du petit commerce pour une alimentation journalière. Cet impact positif sera perçu pendant toute la phase de construction.

L'impact des travaux sur l'emploi et l'économie est plutôt positif

b) Impacts sur la sécurité

Les travaux de construction, les travaux de maçonnerie pour la construction, le montage des équipements/infrastructures au niveau du LPA peuvent être sources d'accident pour la sécurité des travailleurs et des populations environnantes.

Par ailleurs la zone du sous projet est sujette à l'insécurité due aux excursions de la secte boko haram. Le risque est important et doit être pris en compte lors de tous les mouvements.

L'impact du projet sur la sécurité des travailleurs et des populations environnantes sera direct, négatif, de moyenne intensité, d'étendue locale et de courte durée. **Son importance sera moyenne**.

b) Impacts sur la santé

Le projet aura des impacts négatifs sur la santé des travailleurs et des populations environnantes au cours de cette phase. Concernant les maladies respiratoires, elles seront liées à la modification de la qualité de l'air ambiant par les poussières qui seront générées par les travaux et les gaz d'échappement des véhicules, camions et engins des chantiers ainsi que des groupes électrogènes.

L'impact du projet sur la santé des travailleurs et des populations environnantes sera direct, négatif, d'intensité faible, d'étendue locale et de courte durée. **Son importance sera mineure**.

IV.3.2. Impacts en phase d'exploitation

La phase d'exploitation du sous-projet commence lors de la mise en service de l'administration et des différents ateliers. Durant cette phase, plusieurs activités prévues sont considérées comme sources d'émission ponctuelles de polluants atmosphériques et, génératrices de déchets (solides et liquides). Par ailleurs un certain nombre d'impacts peuvent être générés notamment ceux sur la santé et la sécurité au travail.

Impacts sur le milieu biophysique

a) <u>Impacts sur la qualité de l'air</u>

Les sources des émissions polluantes sont principalement les émissions particulaires des activités des ateliers, les émissions gazeuses issues du fonctionnement du groupe électrogène et, les émissions gazeuses par incinération des déchets d'exploitation de la citée. On estime raisonnablement la quantité moyenne de déchets solides ménagers / municipaux par personne est autour de \approx 0,8 à 1,2 kg / personne / jour. En partant de la considération que le LPA va héberger au moins 500 personnes (élèves, employés et leurs familles) on estime 400 – 600 kg de déchets par jour.

Elles peuvent toutefois détériorer la qualité de l'air ambiant dans les ateliers et avoir des conséquences néfastes sur la santé des apprenants.

L'impact des travaux sur la qualité de l'air est évalué avec une **intensité faible** (nuisances localisées et temporaires), une **étendue ponctuelle** (limitée au site et à ses abords immédiats) et une **durée longue** (tout le long de l'exploitation). En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en une **importance globale Mineure**

b) <u>Impacts sur les sols</u>

Pendant la phase d'exploitation, les sols peuvent être pollués. Les sources potentielles de pollution proviennent du rejet des déchets liés aux activités de certains secteurs spécifiques tels que le laboratoire de sciences, les ateliers de TP, de l'infirmerie, etc., qui peut générer des déchets nécessitant un traitement particulier. En outre, les déchets qui pourraient être génères par le fonctionnement administratif du LPA comprennent généralement des :

- Articles en papier et en carton,
- Produits en verre et en aluminium,
- Objets en plastique,
- Ordures ménagères,
- Matériaux de mobilier
- Des déchets de produits électroniques (épaves d'ordinateurs, radio etc.
- Des cartouches d'encre d'imprimantes

On estime raisonnablement la quantité moyenne de déchets solides ménagers / municipaux par personne est autour de ≈ 0.8 à 1,2 kg / personne / jour. En partant de la considération que le LPA va héberger au moins 500 personnes (élèves, employés et leurs famille) on estime 400-600 kg de déchets par jour

Les déchets dangereux peuvent inclure des piles, des solvants, des déchets électroniques, des cartouches d'encre et quelques déchets d'emballage.

Le déversement sauvage de ces déchets constitue une source de contamination pour les sols.

L'impact des travaux sur les sols est évalué avec une **intensité faible** (localisées et limitées quantitativement), une **étendue ponctuelle** (limitée au sein du LPA et à ses abords immédiats) et une **durée longue** (tout le long de l'exploitation). En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en **une importance globale Mineure.**

c) <u>Impacts sur les ressources en eau</u>

Pendant la phase d'exploitation, l'eau sera utilisée pour la boisson et les besoins sanitaires, pour l'arrosage et dans le système de lutte contre l'incendie, etc.

Aussi, pendant cette phase d'exploitation, les sources potentielles de pollution des eaux sont diverses. Il s'agit des déversements des rejets d'eaux usées domestiques, des rejets accidentels d'hydrocarbures, des rejets issus de l'entretien des machines et autres déchets dangereux. En outre, les principales eaux usées sortant des bâtiments sont les eaux usées domestiques provenant des sanitaires (douches, bains et chasses d'eau), bien que l'entretien ménager et la maintenance génèrent aussi des eaux usées. Ces eaux peuvent comprendre des agents nettoyants, des produits désinfectants qui peuvent relâcher un excès de polluants. De tels déversements sont susceptibles de contaminer la nappe.

On estime les besoins en eau à pour 300 personnes, arrosage de 1000 arbres, une infirmerie destinée à au moins 300 personnes, un laboratoire académique agricole, des étangs de pisciculture, des ateliers et engins agricoles de productions végétales et produits chimiques et de productions animales et biosécurité :

Les estimations en eau par jour sont les suivants :

1. **300 personnes :** 30 000 litres/jour

2. **Arrosage des arbres :** 10 714 litres/jour

3. **Infirmerie:** 250 litres/jour

4. **Laboratoire :** 500 à 1000 litres/jour

5. **Pisciculture** (si 10 000 poissons): 50 000 litres/jour

6. **Ateliers :** 1000 à 2000 litres/jour

7. **Productions végétales :** 10 000 à 30 000 litres/jour (pour 1 hectare)

8. **Productions animales :** 10 000 à 20 000 litres/jour (en fonction de la taille de l'élevage)

Environ 142 464 à 172 964 litres/jour

Impact localisé: Si l'extraction est concentrée dans une zone précise, cela peut entraîner un phénomène appelé "subsidence" (affaissement du sol) ou "pompage excessif", où l'eau souterraine est extraite plus rapidement qu'elle ne peut être remplacée, ce qui abaisse le niveau de la nappe. La quantité d'eau estimée peut effectivement avoir un impact sur la nappe phréatique si elle est extraite de manière excessive ou non renouvelable, surtout dans une région à recharge lente des nappes ou dans des zones où les ressources en eau sont limitées. Il est donc essentiel de prendre des mesures pour gérer cette consommation de manière durable, en optimisant l'utilisation de l'eau et en cherchant des alternatives pour préserver les ressources en eau souterraine.

L'impact des travaux sur les ressources en eau est évalué avec une **intensité faible** (localisées et limitées quantitativement), une **étendue locale** (limitée au sein du LPA et à ses abords immédiats) et une **durée longue** (tout le long de l'exploitation). En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en une **importance globale Moyenne.**

g) <u>Impacts sur la végétation</u>

En phase d'exploitation, l'impact est plutôt positif. **Il s'agit de r**éaliser des plantations de compensation et de mitigation (i) Plantation de protection le long du mur du LPA (écartement 20X20 sur 25 ha, soit 500 plants, (ii) Plantations d'ombrage, d'embellissement et de pavoisement, le long des allées, soit une provision de 500 plants. Au total une provision **de 1000 Plants.**

Par contre avec le sous projet et au cours de cette phase il sera créé un important rideau vert de végétation et l'impact est plutôt positif.

h) Impact sur la faune

En phase d'exploitation, un habitat sera créé et sera favorable au retour de la petite faune sauvage et de l'avifaune. L'impact sur la faune est positif

Impacts sur le milieu socio-économique

a) Emploi et revenu

L'exploitation de la cité offre une opportunité d'emplois divers et de commerce pour les communautés riveraines. En effet, plusieurs activités liées à l'exploitation de la cité nécessiteront la mobilisation d'une importante maind'œuvre aussi bien temporaire que, permanente. On estime à au **moins trente** (30) agents qui seront recrutés et au moins une vingtaine (20) de manœuvres pour les divers entretiens et restauration. A travers les salaires que les employés percevront, ils verront leurs revenus et leur pouvoir d'achat s'améliorer. La présence du projet permettra aux employés de commerce et services d'évoluer dans un environnement fonctionnel et agréable, conforme à leurs attentes autour de la cité. Ainsi, au niveau de la cité, les micro-activités commerciales, notamment la restauration et les ventes de produits alimentaires et de première nécessité, seront stimulées par la présence du personnel administratif et des étudiants. Globalement, l'effet induit en phase d'exploitation du projet sera l'amélioration des revenus et du pouvoir d'achats des populations riveraines.

L'impact du projet en phase d'exploitation est de nature positive.

b) Impact sur la santé

En phase d'exploitation, le risque sur la santé humaine concerne surtout la qualité des eaux de forages ; les éventuelles contaminations de denrées agricoles par des produits chimiques (engrais et pesticides) et les risques liés à la gestion des déchets biomédicaux, la gestion des produits chimiques dans les laboratoires (Un laboratoire de routine (sol, eau, engrais, végétaux) consomme 30 à 50 L d'acides, 10–20 kg de sels/bases, et 50–100 L de solvants organiques par an. Les consommables (filtres, gants, tubes) sont souvent la charge récurrente la plus élevée. Pour l'infirmerie (Médicaments (paracétamol, amoxicilline, ACT, ORS) \rightarrow environ 15 000 unités (cp/sachets/flacons) produits de soins (compresses, pansements, désinfectants) \rightarrow 5 000 à 10 000 unités, En outre, l'interaction entre les élèves, les enseignants et, le personnel employé, et les communautés pourrait entraîner un risque de transmission de maladies MST, y compris le VIH/Sida.

L'impact des travaux sur la santé est évalué avec une **intensité moyenne** (localisées mais beaucoup d'acteurs sur un seul espace), une **étendue locale** (limitée au sein du LPA et à ses abords immédiats) et une **durée longue** (tout le long de l'exploitation). En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en **une importance globale Moyenne**.

c) Impact sur la sécurité

Le personnel appelé à travailler dans ce projet sera exposé à certains dangers sécuritaires découlant des activités du projet et de l'insécurité qui sévit dans la région de Diffa. Les activités du projet exposeront les travailleurs aux risques professionnels liés à la manutention des produits chimiques. Les principales problématiques de sécurité issues des activités des ateliers sont :

- ✓ l'aération des locaux pour éviter le dépôt des poussières et les risques de maladies pulmonaires chez les travailleurs ;
- ✓ l'éclairage des locaux pour assurer un travail confortable et réduire les risques d'accidents ;
- √ la propreté des locaux : espaces séparés ou équipement de stockage des déchets ;
- ✓ Au niveau des postes des soudures : les risques de baisse de vue suite à l'exposition aux éclats de lumières et, les risques de maladies pulmonaires par exposition aux rayons X provenant des électrodes de soudures. Ainsi, les effets potentiels sur la sécurité au travail des activités des ateliers sont à prendre en compte afin de donner des indications aux architectes pour la conception des locaux qui permette de prévenir ces risques.

Une gestion efficace des risques professionnels pour la sécurité du site, veillera à ce que les risques liés aux activités et aux zones de travail soient minimisés et à ce que les communautés locales ne soient pas exposées à des impacts potentiellement importants.

Par ailleurs le risque de sécurité physique due à l'excursion des bandits de la secte boko haram subsiste et doit être pris en compte et des dispositions préventives doivent être prises pour contrecarrer. Des mesures de protection sont prévues dans ce sens.

L'impact sur la sécurité est évalué avec une **intensité moyenne** (peuvent engendrer de gros dégâts), une **étendue locale** (limitée au sein du LPA et à ses abords immédiats) et une **durée longue** (tout le long de l'exploitation). En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en une **importance globale Moyenne.**

.

IV.4. Récapitulatif des impacts négatifs et positifs

Les impacts positifs du sous projet sont :

Les impacts positifs du sous projet sont :

- la création d'emplois locaux : au **moins 30 postes de manœuvres** qui seront recrutés pour les différents postes de travail (cuisine, laboratoire, infirmerie, nettoyage, etc) pendant la phase d'exploitation ;
- la Création **d'emplois temporaires** ± **1.000 travailleurs** parmi la population de Diffa et alentours tout au cours du sous projet,
- le Recrutement de plus ou moins 100 ouvriers par jour pendant la phase des travaux ;
- L'amélioration du cadre de vie par la plantation d'arbres. Il s'agit de réaliser des plantations de compensation et de mitigation (i) Plantation de protection le long du mur du LPA (écartement 20X20 sur 25 ha, soit 500 plants, (ii) Plantations d'ombrage, d'embellissement et de pavoisement, le long des allées, soit une provision de 500 plants. Au total une provision de 1000 Plants.

- L'Accroissement de revenus des femmes dans les activités de restauration, du petit commerce pour une **alimentation journalière ± 100 travailleurs** des chantiers pendant la phase de construction;
- L'Augmentation de l'accès à l'éducation professionnelle dans le domaine Agricole par la construction du LPA (au moins 150 à 200 élèves garçons et filles chaque année) pendant la phase d'exploitation;
- L'Amélioration de l'offre et des conditions d'études ;
- Le Recrutement **d'au moins cinq entreprises locales de sous-traitance** pour la réalisation de certains travaux spécifiques dont entre autres le transport de matériaux, le pavage, l'électrification, la restauration, la gestion des déchets, etc

Les principaux impacts négatifs du sous projet en phase de construction sont :

Le tableau 52 ci-dessous présente le récapitulatif des impacts négatifs

Le tableau 52 ci-dessous présente le récapitulatif des impacts négatifs suivant les phases du projet.

Tableau 53 : Récapitulatif des impacts négatifs suivant les phases du sous-projet

Phases	Récepteurs d'impacts	Activités sources d'impact	Impacts
Construction	Air	le débroussaillage du site pour les installations de la base vie et des différents bâtiments et ensuite l'apport des matériaux, sable et gravier.	On estime les quantités d'émissions à CO ₂ de l'ordre de 5.7 t CO ₂ / jour et de NO _x . Ce taux est assez important pour affecter la qualité de l'air locale et la santé (NO _x et PM2.5) surtout si les engins sont anciens ou mal entretenus, Le SO ₂ : faible si diesel à faible teneur en soufre ; plus élevé si carburant à haute teneur, Santé/sécurité : émissions de PM et NO _x + poussières du chantier peuvent nécessiter mesures de réduction (arrosage, entretien moteurs, filtres, EPI). Comparés aux normes internationales notamment celles de l'OMS on retient que l'Air ambiant (OMS) : même avec dispersion, des émissions journalières de >100 kg NO _x et ~3 kg PM2.5 peuvent amener à des dépassements locaux des seuils OMS si mal gérés (poussières, proximité habitations)
	Sol	entraineront l'excavation de quantités	
	Paysage	présence d'engins (une dizaine de voitures, camions et gros engins, l'excavation des terres, les dépôts temporaires de matériaux de construction	Modification de l'aspect visuel du site En outre, le stockage transitoire des déchets au niveau des sites des travaux engendrera également la modification de la qualité visuelle du paysage. Il s'agit des déchets ne pouvant pas être brûlés sur place
		Déversement accidentel d'hydrocarbures Rejets des déchets liquides les eaux peuvent chariés les déchets issus des travaux et cela accentuereaient la pollution des eaux de surface	Les risques de pollution/contamination de l'eau au cours des travaux seront liés aux déchets qui seront générés particulièrement les huiles usagées issues de vidange des véhicules et engins, les déchets souillés aux hydrocarbures et autres effluents liquides du chantier
		les déchets des travaux, déversement des huiles, des rebus divers constituent de risques de pollution ou contamination par infiltration à travers les eaux et atteindre la nappe	pollution ou contamination par infiltration à travers les eaux et atteindre la nappe prhéatique qui est à mois de 15 m de profondeur par infiltration

		prhéatique qui est à mois de 15 m de profondeur		
	Végétation	Travaux de débroussallage	Verte de la biodiversité	
	Santé	Emissions de poussière Présence du personnel des chantiers	Risques de maladies respiratoires.	
	Sécurité			
Exploitation	Air	émissions particulaires des activités des ateliers, les émissions gazeuses issues du fonctionnement du groupe électrogène et, les émissions gazeuses par incinération des déchets d'exploitation de la citée.	Pollution de l'air On estime raisonnablement la quantité moyenne de déchets solides ménagers / municipaux par personne est autour de \approx 0,8 à 1,2 kg / personne / jour. En partant de la considération que le LPA va héberger au moins 500 personnes (élèves, employés etb leurs famille) on estime 400 – 600 kg de déchets par jour.	
	Sol	rejet des déchets liés aux activités de certains secteurs spécifiques tels que le laboratoire de sciences, les ateliers de TP, de l'infirmerie, etc, qui peut générer des déchets nécessitant un traitement particulier.	Pollution du sol On estime raisonnablement la quantité moyenne de déchets solides ménagers / municipaux par personne est autour de ≈ 0,8 à 1,2 kg / personne / jour. En partant de la considération que le LPA va héberger au moins 500 personnes (élèves, employés etb leurs famille) on estime 400 – 600 kg de déchets par jour Les déchets dangereux peuvent inclure des piles, des solvants, des déchets électroniques, des cartouches d'encre et quelques déchets d'emballage. Le déversement sauvage de ces déchets constitue une source de contamination pour les sols.	
	Ressources en eau		Risque de contamination de nappes superficielles De tels déversements sont susceptibles de contaminer la nappe.	

		diverses. Il s'agit des déversements des rejets	litres/jour/personne (boisson uniquement)., Besoins de base (boisson, cuisine, hygiène personnelle): 20 litres/jour/personne Niveau recommandé pour une vie décente (incluant lavage, nettoyage, petits jardins): 50 à 100 litres/jour/personne.
	Santé	le risque sur la santé humaine concerne surtout la qualité des eaux de forages ; les éventuelles contaminations de denrées agricoles par des produits toxiques et les risques liés à la gestion	consomme 30 à 50 L d'acides, 10–20 kg de sels/bases, et 50–100 L de solvants organiques par an. Les consommables (filtres, gants, tubes) sont souvent la charge récurrente la plus élevée. Pour l'infirmerie (Médicaments (paracétamol, amoxicilline, ACT, ORS) → environ 15 000 unités (cp/sachets/flacons) produits de soins (compresses, pansements, désinfectants) → 5 000 à 10 000 unités, En outre, l'interaction entre les élèves, les enseignants et, le personnel employé, et les communautés pourrait entraîner un risque de transmission de maladies MST, y compris le VIH/Sida.
	Sécurité	dangers sécuritaires découlant des activités du projet et de l'insécurité qui sévit dans la région de Diffa. Les activités du projet exposeront les travailleurs aux risques professionnels liés à la manutention des produits chimiques	
Phases	Récepteurs d'impacts	Activités sources d'impact	Impacts
Construction	Air	le débroussaillage du site pour les installations de la base vie et des différents bâtiments et ensuite l'apport des matériaux, sable et gravier.	On estime les quantités d'émissions à CO ₂ de l'ordre de 5.7 t CO ₂ / jour et de NOx. Ce taux est assez important pour affecter la qualité de l'air locale et la santé (NOx et PM2.5) surtout si les engins sont anciens ou mal entretenus, Le SO ₂ : faible si diesel à faible teneur en soufre ; plus élevé si carburant à haute teneur, Santé/sécurité : émissions de PM et NOx + poussières du chantier peuvent nécessiter mesures de réduction (arrosage, entretien moteurs, filtres, EPI). Comparés aux normes internationales notamment celles de l'OMS on retient que l'Air ambiant (OMS) : même avec dispersion, des émissions journalières de >100 kg NOx et ~3 kg PM2.5 peuvent amener à des dépassements locaux des seuils OMS si mal gérés (poussières, proximité habitations)

		aux risques de déstabilisation au niveau des aires de construction	
	Paysage	construction	Modification de l'aspect visuel du site En outre, le stockage transitoire des déchets au niveau des sites des travaux engendrera également la modification de la qualité visuelle du paysage. Il s'agit des déchets ne pouvant pas être brûlés sur place
	Eau de surface	Déversement accidentel d'hydrocarbures Rejets des déchets liquides les eaux peuvent chariés les déchets issus des travaux et cela accentuereaient la pollution des eaux de surface	Les risques de pollution/contamination de l'eau au cours des travaux seront liés aux déchets qui seront générés particulièrement les huiles usagées issues de vidange des véhicules et engins, les déchets souillés aux hydrocarbures et autres effluents liquides du chantier
	Eau souterraine	les déchets des travaux, déversement des huiles, des rebus divers constituent de risques de pollution ou contamination par infiltration à travers les eaux et atteindre la nappe prhéatique qui est à mois de 15 m de profondeur	pollution ou contamination par infiltration à travers les eaux et atteindre la nappe prhéatique qui est à mois de 15 m de profondeur par infiltration
	Végétation	Travaux de débroussallage	Verte de la biodiversité
	Santa	Emissions de poussière Présence du personnel des chantiers	Risques de maladies respiratoires.
	Sécurité	Les travaux de maçonnerie pour la	
E1-:44		Zustada u u u utada la la contra de la contra del contra de la contra del	D. H. et 1 . 12 . in
Exploitation	Air	émissions particulaires des activités des ateliers, les émissions gazeuses issues du fonctionnement du groupe électrogène et, les émissions gazeuses par incinération des déchets d'exploitation de la citée.	Pollution de l'air On estime raisonnablement la quantité moyenne de déchets solides ménagers / municipaux par personne est autour de ≈ 0,8 à 1,2 kg / personne / jour. En partant de la considération que le LPA va héberger au moins 500

			personnes (élèves, employés etb leurs famille) on estime 400 – 600 kg de déchets par jour.
So		secteurs spécifiques tels que le laboratoire de sciences, les ateliers de TP, de l'infirmerie, etc, qui peut générer des déchets nécessitant un traitement particulier.	Pollution du sol On estime raisonnablement la quantité moyenne de déchets solides ménagers / municipaux par personne est autour de ≈ 0,8 à 1,2 kg / personne / jour. En partant de la considération que le LPA va héberger au moins 500 personnes (élèves, employés etb leurs famille) on estime 400 − 600 kg de déchets par jour Les déchets dangereux peuvent inclure des piles, des solvants, des déchets électroniques, des cartouches d'encre et quelques déchets d'emballage. Le déversement sauvage de ces déchets constitue une source de contamination pour les sols.
Reea	essources en u	sanitaires, pour l'arrosage et dans le système de lutte contre l'incendie, etc. Aussi, pendant cette phase d'exploitation, les sources potentielles de pollution des eaux sont	
	Santé	le risque sur la santé humaine concerne surtout la qualité des eaux de forages ; les éventuelles contaminations de denrées agricoles par des produits toxiques et les risques liés à la gestion des déchets biomédicaux, la gestion des produits chimiques dans les laboratoires	consomme 30 à 50 L d'acides, 10–20 kg de sels/bases, et 50–100 L de solvants organiques par an. Les consommables (filtres, gants, tubes) sont souvent la charge récurrente la plus élevée. Pour l'infirmerie (Médicaments (paracétamol, amoxicilline, ACT, ORS) → environ 15 000 unités (cp/sachets/flacons) produits de soins (compresses, pansements, désinfectants) → 5 000 à 10 000 unités, En outre, l'interaction entre les élèves, les enseignants et, le personnel employé, et les communautés pourrait entraîner un risque de transmission de maladies MST, y compris le VIH/Sida.
	Sécurité	dangers sécuritaires découlant des activités du projet et de l'insécurité qui sévit dans la région de Diffa. Les activités du projet	, ,

IV.5. Impacts cumulatifs

Les impacts cumulatifs sont la résultante de l'effet additionné de différents projets passés, actuels ou projetés. L'évaluation des impacts du présent sous projet a porté sur l'identification des impacts qui pourraient découler de la création du LPA et des formations qui y seront dispensées. La commune urbaine de Diffa bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires parmi lesquels on retient ACTED : (a) Travaux d'extension de la Mini-AEP de Boulangou Yaskou (2020) ; (b) Travaux d'extension de la Mini-AEP de Mamari Forage (2021); - CADEV: Travaux e réalisation d'un PEA à Mamar Kiméri (2023); - IAS: (a) Travaux de réalisation de la Mini AEP de Arguiguidi (2022); (b) Travaux d'optimisation de la Mini AEP de Koursari (2022) ; - IRC : (a) Travaux de réalisation d'une Mini AEPMV aux populations bénéficiaires de Mataou 2, Madou (2021); (b) Travaux de réalisation d'une Mini AEPMV aux populations bénéficiaires de Mataou ;- PARCA : Travaux de réalisation de quatre (4) PEA au niveau de Mataou 2, Kangarwa 1, Matari et Amatari (2022) ;- UNICEF : (a) Travaux de réalisation d'une (1) PEA sur le site de déplacés de Bagara (CBLT) (2020); (b) Travaux de réalisation d'un (1) F/PMH au niveau de l'école de Djori Koulo (2021); (c) Travaux d'optimisation de la Mini AEP de Bagara (2022); (d) Travaux de réalisation de deux FPMH au niveau du site des déplacés de Lada (2022); (e) Travaux de réalisation d'un PEA à Mamari forage (école primaire) et au CET de diffa (2023) ;- WHH : Travaux de réalisation d'un PEA à Boulangou Yaskou (2021).

✓ Impact cumulatifs sur les eaux souterraines

La plupart de ces projets interviennent dans le domaine de l(hydraulique. C'est pourquoi l'un des impacts cumulatifs majeurs est celui de la pression qui sera exercée sur les ressources en eau souterraine. Par ailleurs les émissions des eaux usées combinées du LPA et du LTD pourraient constituer une source d'impact ci=umulative très importante à prendre enc ompte, la qualité de l'eau peut en être impactée. Aisni un suivi du niveau statique de la nappe et des analyses biochimiques doivent être planifiés pour ces deux paramètres.

✓ Impact cumulatif Sur le sol

Le partenariat entre la commune et la LPA dans la mise en œuvre du plan d'action comporte une série d'actions impliquant la manipulation d'engrais et pesticides et donc aussi leur déversement dans l'environnement. Dans le cas du LPA, la nécessité d'un enseignement pratique nécessitera la mise en place de parcelles expérimentales et donc aussi, un recours minimal aux engrais et aux pesticides. Il en est de même des champs écoles pluviales et maraîchères et des jardins de case pour la vulgarisation du moringa que la commune compte mettre en place dans le cadre de son plan d'action 2024-2028. Ces actions auront pour conséquence le déversement de produits chimiques dans l'environnement, plus précisément sur le sol qui est le support de ces activités ;

L'impact du sous projet sur les sols est évalué avec une intensité faible (localisées et limitées quantitativement), une étendue locale (limitée au sein du LPA et à ses abords immédiats) et une durée longue (tout le long de l'exploitation). En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en **une importance globale Moyenne.**

IV.6. Impact sur les Risques de Violences Basées sur le Genre (VBG)

- Identification de l'impact: La proximité immédiate du LPA avec le Lycée technologique de Diffa existant va entraîner une forte concentration de jeunes étudiants et étudiantes, sexuellement actifs. Cette cohabitation spatiale augmente de manière cumulative les risques de promiscuité sexuelle, de grossesses non désirées, d'infections sexuellement transmissibles (IST) et de Violences Basées sur le Genre (VBG).
- Évaluation de l'importance :
 - Intensité: Moyenne à Forte, car les conséquences des VBG, des grossesses non désirées ou des IST sur le parcours éducatif et la vie des jeunes, en particulier des jeunes filles, sont très graves.
 - o **Étendue** : **Locale**, le risque étant concentré sur les étudiants des deux centres et la communauté environnante.

- Dure : Longue, car le risque existera tant que les deux institutions fonctionneront côte à côte.
- O Conclusion : L'importance de cet impact cumulatif est jugée Moyenne à Majeure, ce qui exige des mesures de prévention particulièrement robustes.

• Mesures de mitigation proposées :

- Développer un programme conjoint de sensibilisation et de prévention sur les VBG, la santé sexuelle et le consentement, destiné aux étudiants et au personnel des deux établissements (LPA et CFM).
- Mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) coordonné, confidentiel, accessible et sûr pour les victimes de VBG, incluant un référencement clair vers des services de prise en charge.
- Établir un partenariat formel avec des ONG locales ou des centres de santé spécialisés dans la prise en charge médicale et psychosociale des victimes de VBG.

IV.7. Analyse des risques et dangers

La Section-ci présente les principaux risques et moyens de prévention et d'intervention en urgence en cas de survenue de ces risques pendant la phase de chantier. Les employés de l'Entreprise de construction seront les plus sujets à ces risques.

Les principales sources de risques de santé et sécurité dans le cadre de ce projet de construction du Lycée Professionnel Agricole (LPA) sont la base chantier qui comprendra les divers ateliers (ateliers de ferraillage, de coffrage, soudure, etc.) et les aires de travaux. Sur la base chantier, seront stockées des quantités de gasoil qui sont des sources de risques.

Méthodologie

La méthodologie utilisée pour l'analyse des risques comporte principalement trois étapes :

- l'identification des dangers et situations dangereuses liées au travail sur un chantier de bâtiments;
- l'estimation pour chaque situation dangereuse de la gravité des dommages potentiels et de la fréquence d'exposition ;
- la hiérarchisation des risques pour déterminer les priorités du plan d'action.

Présentation de la grille d'évaluation

L'estimation du risque consiste à considérer pour chaque situation dangereuse deux facteurs :

- la fréquence d'exposition au danger ; et
- la gravité des dommages potentiels.

Les niveaux de fréquence peuvent aller de faible à très fréquent et les niveaux de gravité de faible à très grave (voir le tableau 53).

Tableau 54: Niveaux des facteurs (P, G) de la grille d'évaluation des risques professionnels

Echelle de probabilité (P)			Echelle de gravité (G)
Score	Signification	Score	Signification
P1	Très improbable	G1 = faible	Accident ou maladie sans arrêt de travail
P2	Improbable	G2 = moyenne	Accident ou maladie avec arrêt de travail
P3	Probable	G3 = grave	Accident ou maladie avec incapacité permanente partielle
P4	Très probable	G4 = très grave	Accident ou maladie mortel

Le croisement de la fréquence et de la gravité donne le niveau de priorité telle que présenté dans le tableau 54.

.

Tableau 55 : Grille d'évaluation des risques

	P1	P2	Р3	P4		
G 4						
G 3 G 2						
G 2						
G 1						
	Signification des couleurs :					
Niveau de risque 1 : Elevé						
Niveau de risque 2 : Moyen						
Niveau de ris	Niveau de risque 3 : Faible					

Evaluation des risques environnementaux et sociaux

De façon générale, l'identification des risques repose sur les activités liées aux différentes phases du projet. Dans le cadre des travaux de construction du Lycée professionnel Agricole (LPA), les risques et impacts identifiés se présentent comme suit.

Risques liés à la phase de construction

- Risque d'accident lié aux activités de chantier, aux circulations et aux déplacements de camions et d'engins ;
- Risque d'atteinte à la santé (maladies respiratoires) ;
- Risque de conflits sociaux lié au recrutement de la main d'œuvre ;
- Risque sécuritaire lié aux menaces et excursions des bandits armés.

Risques liés à la phase d'exploitation

- Risque sanitaire lié à la mauvaise gestion des déchets solides et liquides ;
- Risque sanitaire et sécuritaire lié au stockage et gestion des produits chimiques, du maintien de la chaine de froid du laboratoire et de l'infirmerie ;
- Risque sécuritaire lié aux menaces et excursions des bandits armés.

Matrice de Gestion des Risques du Projet LPA Diffa

Cette matrice couvre les phases de construction et d'exploitation du projet. Le niveau de risque est déterminé en croisant la probabilité d'occurrence du risque et la gravité de ses conséquences

Tableau 56: Matrice des risques

Le tableau ci-dessous présente l'état des risques et les conséquences majeures

Analyse des risques Risque Prioritaire	Conséquence Majeure	Mesure de Prévention Clé	
Phase construction			
Accidents de travail lors des	Blessures graves ou mortelles	Port obligatoire des EPI et formation	
travaux de construction		continue à la sécurité.	
Risques sanitaires	Maladies respiratoires	Application d'un code de conduite strict e	
		campagnes de sensibilisation.	
Conflits sociaux liés au recrutement	Frustrations et tensions avec la	Prioriser l'embauche de la main-d'œuvre	
et à l'emploi	communauté locale en cas de non-	locale non qualifiée	
	recrutement ou de procédures	Établir et communiquer des procédures de	
	d'embauche perçues comme	recrutement transparentes	
	inéquitables.		

Risque sécuritaire lié aux menaces	Perte en vies humaines et de matériels	Mettre en place un dispositif de gardiennage
des bandits armés		et de sécurité
Phase d'Exploitation		
Mauvaise gestion des déchets et de	Pollution des sols et des eaux par les	Élaborer et mettre en œuvre un plan de
stockage de produits de laboratoire	déchets solides et liquides	gestion des déchets pour le LPA
du maintien de la chaine de froid et	(domestiques, ateliers, laboratoires)	Installer des bacs de tri et un local de
de l'infirmerie.	Risques sanitaires pour les élèves, le	stockage des déchets sécurisé
	personnel et les riverains.	Mettre en place un réseau de collecte des
		eaux usées raccordé à des fosses septiques
		Confier l'évacuation des déchets à des
		prestataires agréés.
Risque sanitaire et	Intoxication	Port obligatoire des EPI et formation
sécuritaire lié au	Risques sanitaires pour les élèves, le	continue à la sécurité
stockage et gestion des	personnel et les riverains.	Appliquer un code strict de manipulation
produits chimiques, du		
maintien de la chaine		
de froid du laboratoire		
et de l'infirmerie ;		
Risque sécuritaire lié aux menaces	Perte de vies humaines et de matériels	Mettre en place un dispositif de gardiennage
de bandits armés		et de sécurité

IV.8. Évaluation des risques liés aux changements climatiques

Impact des changements climatiques sur le projet (Analyse de Vulnérabilité)

Le Niger est particulièrement exposé aux aléas climatiques. Les infrastructures du LPA, conçues pour une longue durée de vie, sont donc vulnérables aux effets actuels et futurs du changement climatique d'identifier les risques suivants :

• Augmentation des Températures Extrêmes

o **Risque**: Les projections montrent une nette tendance à la hausse des températures moyennes et extrêmes. Cette chaleur accrue peut entraîner la **dégradation prématurée des matériaux de construction** (toitures, peintures), et créer des conditions d'apprentissage difficiles pour les élèves et le personnel (stress thermique).

• Intensification des Précipitations et Risques d'Inondation

Risque: Bien que les précipitations annuelles soient variables, la tendance sahélienne est à des événements pluvieux plus courts mais plus intenses. Le site du projet, caractérisé par des sols sablo-argileux est vulnérable à l'érosion des sols, au ruissellement excessif et aux inondations localisées. Ces phénomènes peuvent endommager les fondations, dégrader les voies d'accès et créer des zones d'eau stagnante propices au développement de vecteurs de maladies.

Vents Violents

 Risque: La région connaît des vents violents, notamment en début de saison des pluies. Ces vents représentent un risque direct pour l'intégrité structurelle des bâtiments, en particulier les toitures de grande portée (ateliers, dortoirs), les fenêtres et autres éléments de façade.

Importance du Risque et Mesures d'Adaptation

L'interaction de ces aléas avec les infrastructures prévues constitue un risque dont l'importance est jugée **Moyenne à Majeure** pour la pérennité du sous projet. En conséquence, les mesures d'adaptation suivantes doivent être intégrées dès la phase de conception et de construction :

Tableau 57: Risques climatiques et mesures

Risque Climatique	Mesures d'Adaptation Proposées
Chaleur	- Adopter une conception bioclimatique : orientation des bâtiments pour minimiser l'exposition
Extrême	solaire directe, ventilation naturelle croisée, création d'avant-toits et de pare-soleil.

	- Utiliser des matériaux de construction à forte inertie thermique et des revêtements de toiture de
	couleur claire pour réfléchir la chaleur.
	- Intégrer un plan de végétalisation dense du site pour créer des îlots de fraîcheur et de l'ombrage.
	- Mettre en place un système de collecte et de stockage des eaux de pluie pour une réutilisation dans
Pluies Intenses	les parcelles agricoles du lycée.
/ Inondations	- S'assurer que les bâtiments sont construits sur des plateformes légèrement surélevées par rapport au
	terrain naturel.
	- Renforcer la charpente et l'ancrage des toitures pour résister à des vitesses de vent élevées,
Vents Violents	conformément aux normes de construction en vigueur pour la région.
	- Choisir des fenêtres et des portes de qualité avec des systèmes de fixation robustes.

V. DESCRIPTION DES ALTERNATIVES POSSIBLES AU SOUS-PROJET

Le présent chapitre décrit les alternatives possibles au projet de construction LPA de Diffa, tant d'un point de vue technique, socio-économique qu'environnemental étant donné qu'il est question d'un aménagement sur place, il n'existe pas de variante à proprement parlé dans le cadre du sous-projet.

Cependant, toutes les options ont été analysées dans la conception du sous-projet. Mais, les différentes alternatives au sous-projet sont l'alternative « sans sous projet » et celle avec sous projet.

Situation sans sous projet

L'option « sans sous projet », qui consiste à ne pas réaliser les constructions du LPA, donc sans impacts négatif majeur sur l'environnement biophysique et sur le milieu humain : pas de pressions sur les ressources végétales ; pas de perturbation des activités académiques, pas de nuisances et de perturbation du cadre de vie par les travaux, pas d'amélioration des conditions de vie des populations riveraines. Cette situation se traduira aussi par l'absence de ressources humaines qualifiées et en quantité suffisante, la non vulgarisation de techniques et technologies adaptées pour l'accroissement des productions Agricoles et la faible amélioration de la transformation et de la conservation des produits Agricoles par l'industrie et l'artisanat, la faible amélioration des connaissances des différents acteurs impliqués en matière de gestion technico-économique et la faible amélioration de la commercialisation des produits Agricoles et de leur valeur ajoutée dans les économies nationales, etc.

L'option de non-développement du projet doit être écartée puisqu'elle n'apporte aucune contribution à la croissance du développement agricole et de la sécurité alimentaire, ainsi qu'à l'atténuation de la problématique de l'emploi jeune dans la zone. En effet, de manière générale elle ne favorise pas l'amélioration des conditions et cadres de vie des populations locales, les laissant ainsi dans des situations délétères qui prévalent aujourd'hui dans la zone, notamment la pollution de l'environnement par des activités, la baisse de la productivité agricole et autres activités économiques d'exploitation durable des ressources naturelles (pêche, élevage, ...) par manque de moyens appropriés de production et de transformation. Par contre, l'option du développement est nettement favorable au regard des considérations socio-économiques et environnementales qu'offrira le sous projet.

Situation avec sous projet

Choix du site

Le choix du site a été opéré suite à de nombreuses concertations au niveau national, régional et local. Au niveau national l'idée était de doter toutes les régions d'un LPA. Il se trouve que les régions de Maradi et Tillaberi en disposent déjà et que l'IPDR de Kollo devait être transformé en un centre d'excellence au profit de la région de Niamey. C'est ainsi que la région de Diffa a été retenue avec les quatre autres régions. Une mission nationale s'est rendue sur place et a eu des séances de travail avec les autorités régionales. Suite à ces séances, la commune a décidé d'octroyer un site pour la construction du LPA. Ce site est localisé à mois d'un kilometre de la ville, au nord, dans un nouveau lotissement.

Aspects négatifs du sous projet

Les impacts négatifs du LPA les risques d'accidents (blessures) pour les travailleurs des différents chantiers, les risques de contamination divers suite à la manipulation des produits et expérimentations diverses (eau, sol, etc.). Toutefois, ces impacts peuvent être évités, fortement réduits ou même supprimés par la mise en place de mesures appropriées. Sur cette base, la situation « avec sous projet » doit être privilégiée au regard des avantages qu'elle peut procurer sur le plan environnemental et socio-économique.

Aspects positifs du sous projet

Les avantages attendus de ce sous projet se traduiront entre autres par des créations d'emplois, la dissémination de compétences opérationnelles en agriculture, l'amélioration des conditions de travail, du plateau technique et la visibilité de l'institution. Sur le plan qualitatif, les étudiants qualifiés auront tous été initiés à la recherche dans les domaines d'activités agricoles. Ils auront en plus des connaissances pour élaborer des projets de développement ou des projets d'entreprise. La formation continue permettra aux apprenants d'être informés des nouvelles applications et d'acquérir de nouvelles compétences dans leur domaine d'intérêt.

Tableau 58:synthèse des options

Varia nte	Description de l'option	Enjeux socioéconomiques	Enjeux environnementaux
Situation Sans projet	L'option « pas de projet » signifierait que le statut quo subsiste, que les contraintes telles qu'elles se présentent continuent à savoir: i) l'insuffisance des capacités de l'EFPT en terme d'infrastructures ; ii) le faible déploiement du dispositif auprès des populations rurales ; iii) l'absence de diversification des filières et leur faible adaptation aux besoins de l'économie ; iv) le faible encadrement pédagogique ; v) le manque de formation pédagogique de la majorité des formateurs ; vi) la faible insertion des formés ; vii) l'insuffisance des manuels scolaires et des équipements ; viii) la multiplicité des tutelles administratives et ix) la nonstimulation de l'inscription des filles dans les filières techniques et industrielles.	En termes socio-économiques, la non-réalisation du projet se traduirait essentiellement par un ensemble de manques à gagner pour le système éducatif nigérien et, à l'économie nationale. Il a été constaté que les conditions actuelles de cet établissement ne permettent pas de garantir une formation de qualité dans les filières techniques et industrielles au Niger dans un monde compétitif à cause non seulement de l'insuffisance et la vétusté des infrastructures d'accueil d'une part, mais aussi de l'insuffisance des manuels scolaires et des équipements encadrement d'autre part. Dans ces conditions et, pour améliorer l'efficacité de l'EFPT et, offrir une main d'œuvre qualifiée dans le cadre d'une exploitation rationnelle des ressources minière, les actions du projet sont donc indispensables pour s'attaquer aux innombrables carences techniques et aller vers plus de productivité, de rentabilité et surtout des moyens d'existence durables. L'alternative sans projet, implique en définitive que les élèves travaillant aujourd'hui au niveau de l'ancien établissement du CFPT continuent à y exercer leur activité dans leurs conditions actuelles. Cette alternative a été éliminée lors de la formulation du projet qui a précédé cette étude d'impact. En effet, l'état du Niger a exprimé sa volonté de développer les formations professionnelles à travers les réformes engagées dans ce secteur.	Du point de vue environnemental, l'option « sans projet », qui consiste à ne pas développer le projet, sera sans impact négatif sur le milieu biophysique et humain. En termes environnementaux : Les principaux impacts environnementaux ou sociaux négatifs du projet qui seraient évités en cas de non-réalisation sont (i) destruction de la végétation, la perte de foncier, l'altération de la qualité de l'air, les risques de santé et sécurité au travail, risque de propagation des IST VIH/SIDA etc. Cette variante est celle qui perturbe le moins le milieu humain.

Varia	Description de l'option	Enjeux socioéconomiques	Enjeux environnementaux
nte	1 1 00 1		Y 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
Situation avec projet	Le projet vise à relever l'offre de formation aux plans quantitatif et qualitatif et à adapter les filières aux besoins de l'économie nationale et du marché du travail. La solution alternative pour la réalisation du projet a été choisie du fait de l'importance de la forte croissance des perspectives économiques et de développement dans tous les secteurs de l'économie nigérienne qui nécessite une adéquation possible entre la formation professionnelle et technique et, l'emploi. De plus, les investissements projetés s'adaptent avec la politique du gouvernement en matière d'Enseignement et de Formation Professionnelle et Technique qui va offrir des nouvelles perspectives aux jeunes, mais aussi aux adultes salariés ou non, pour leur avenir et celui du pays. Enfin, le site choisi a eu l'adhésion des parties prenantes, aucun site alternatif n'a été proposé.	En termes socio-économiques, la réalisation du projet permettra de : En termes d'économie : le projet va créer de nouvelles opportunités génératrices de revenu à deux niveaux : la création d'emplois directs et indirects aussi bien en phase de construction qu'en phase d'exploitation. Pendant la phase de construction, le projet permettra la création d'emplois et de revenus financiers pour ouvriers locaux, pendant le déroulement des travaux. Le recrutement de la main d'œuvre se fera essentiellement au niveau local. En phase d'exploitation, les employés permanents seront logés et auront sans doute un impact socio-économique positif à l'échelle locale. De plus, pendant cette période, les petites et moyennes entreprises locales peuvent se créer. Ce qui permettra de développer les activités industrielles dans cette ville. En termes d'encadrement professionnels et techniques : le projet améliora les conditions d'encadrement et d'hébergement des étudiants et du corps administratif à travers la construction des nouvelles infrastructures en quantité et en qualité d'une part et, garantira la disponibilité des manuels scolaires et des équipements didactiques de qualité. En termes de satisfaction pour l'état : le projet impactera positivement la demande publique en renforçant les capacités de l'EFPT en termes d'infrastructures ; améliorant le niveau le d'encadrement pédagogique, diversifiant les filières aux besoins de l'économie ; le manque de formation pédagogique de la majorité des formateurs ; rehaussant l'insertion des formés ; stimulera l'inscription des filles dans les filières techniques et industrielles.	La variante retenue pour la délocalisation du LPA au lieu de l'emplacement actuel a été effectué lors de la formulation du projet. Le site a été identifié depuis plus de deux ans et octroyé par la mairie de Diffa. Il présente effectivement l'avantage d'être proche de la ville, et en aval de cette dernière. Ce site semble emporter l'adhésion des parties prenantes, aucun site alternatif n'a été proposé. Devant l'impossibilité de revenir en arrière, la construction se fera sur ce site. En termes environnementaux: Les principaux impacts environnementaux ou sociaux négatifs qui découleront du développement du projet sont : les émissions atmosphériques, la destruction de la végétation, les risques de conflit liés au recrutement de la main d'œuvre, les risques de conflit liés au recrutement de la main d'œuvre, les risques de baisse de wue suite à l'exposition aux éclats de lumière La mise en œuvre du projet engendrera des impacts négatifs inévitables sur les plans environnemental et social, dont l'importance varie de mineure (ex : bruit temporaire) à moyenne, notamment en ce qui concerne la perte de végétation et les risques pour la santé et la sécurité. Toutefois, ces impacts sont jugés acceptables au regard des bénéfices socio-économiques significatifs attendus, en particulier le renforcement de la formation professionnelle et la création d'emplois pour les jeunes. La faisabilité de cette alternative est donc conditionnée par l'engagement ferme à mettre en œuvre de manière rigoureuse et financée l'ensemble des mesures d'atténuation et de compensation détaillées dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

L'analyse comparative des options a conduit à retenir l'alternative « avec projet ». Cette décision est justifiée par les bénéfices socio-économiques et stratégiques significatifs qui l'emportent sur les impacts négatifs, lesquels sont jugés gérables par la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

Les principaux arguments en faveur de la réalisation du projet sont les suivants :

- Création d'emplois et de revenus directs : Le projet générera de nouvelles opportunités de revenus en créant des emplois directs et indirects, tant pendant la phase de construction que lors de la phase d'exploitation. La phase de construction, en particulier, offrira des emplois et des revenus financiers aux ouvriers locaux.
- Renforcement des capacités de la formation professionnelle : La construction du LPA permettra d'améliorer significativement les conditions d'encadrement et d'hébergement pour les étudiants et le personnel. Le projet garantira la disponibilité de manuels scolaires et d'équipements didactiques de qualité, renforçant ainsi les capacités globales de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels (EFTP) au Niger.
- **Stimulation de l'économie locale** : Au-delà de l'emploi direct, le projet favorisera la création de petites et moyennes entreprises locales et contribuera au développement des activités dans la ville.
- Alignement avec les politiques nationales et bénéfices sociaux : Le projet répond à la volonté de l'État de développer la formation professionnelle en adaptant les filières aux besoins de l'économie. De plus, il présente un bénéfice social important en visant à stimuler l'inscription des filles dans les filières techniques et industrielles.

VI. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Dans le cadre de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du Programme Intégré de l'Agripreneuriat des Jeunes et de l'Inclusion Financière (PIDAJ), visant la construction du lycée professionnel agricole dans la région de Diffa, l'équipe du Cabinet Sede-Environnement a organisé une série de rencontres. Les séances de consultations avec les parties prenantes ont principalement concerné les responsables des services techniques régionaux et départementaux, les populations du village de Awaridi en assemblées villageoises (le 04 juillet 2025) pour échanger sur le projet en question. Au total onze (11) responsables des structures déconcentrées de Diffa (dont 02 femmes) et plus de 35 personnes (dont 13 femmes).

Cette consultation s'est inscrite dans une démarche participative, impliquant les services techniques, la population, les autorités locales et les institutions de gouvernance locale, afin de mettre en lumière les enjeux sociaux de l'audit et de contribuer efficacement à sa durabilité.

La stratégie mise en œuvre pour favoriser une large participation communautaire s'est structurée autour de deux axes principaux : des réunions de consultation publique avec les populations locales, et des entretiens individuels avec les acteurs institutionnels.

Les consultations publiques ont été organisées à travers deux types de rencontres :

(a) Les rencontres institutionnelles

La mission a consisté en des rencontres d'information générale avec les acteurs institutionnels (les autorités locales, les services techniques déconcentrés) pour recueillir leurs avis, préoccupations et suggestions par rapport au projet.

Les séances de consultations publiques avec les parties prenantes ont été organisées du 1^{er} au 02 juillet 2025. Elles ont principalement concerné les responsables des services techniques régionaux et départementaux pour échanger sur le projet en question.



Photo 3: Rencontre avec l'equipe du LPA de Diffa

(b) Les consultations avec les populations locales

Des consultations publiques ont été organisées à Diffa, dans le quartier d'Awaridi. Les échanges ont porté principalement sur le statut foncier du site, les activités qui y sont menées, la construction du Lycée professionnel agricole, ainsi que les perceptions des populations locales à l'égard de cette initiative.



- Amélioration de la qualité et de la compétitivité de la production agricole ;
- La construction du Lycée professionnel agricole a suscité un vif sentiment de satisfaction ;
- Le développement socio-économique ;
- Tant pour les acteurs institutionnels que pour les populations, la création du Lycée Professionnel Agricole (LPA) est perçue comme une excellente opportunité ;
- Le site couvre une superficie de 25 hectares sur un relief plat. Il est situé dans une zone lotie, délimité à l'est par le village d'Awaridi. Ce terrain appartient à la Communauté urbaine de Diffa, qui l'a mis à la disposition de la Direction régionale de l'Enseignement professionnel et technique, au profit du Lycée professionnel agricole de Diffa.

✓ Doutes et inquiétudes

- Mettre en place les moyens nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du Lycée ;
- Préoccupations liées au recours à une main-d'œuvre non locale
- Craintes concernant la collaboration avec des sociétés sous-traitantes externes ;

✓ Suggestions et recommandations

- Recruter la main-d'œuvre locale
- Lancer le projet dans les plus brefs délais
- Mettre en place les moyens nécessaires au bon fonctionnement du Lycée
- Veiller à la qualité des ouvrages à construire.

Conclusion

Le projet a été très bien accueilli par les différents acteurs rencontrés lors des consultations publiques ainsi que lors des échanges avec les autorités administratives. Les parties prenantes ont été informées et sensibilisées au moyen de réunions et de séances de consultation. Cette démarche a permis de prendre en compte les avis, les perceptions, les attentes et les préoccupations de l'ensemble des acteurs impliqués.

Avis général sur le projet

De manière générale, le projet a été très bien accueilli par l'ensemble des acteurs rencontrés lors des consultations publiques et des échanges avec les autorités administratives. Pour les acteurs locaux et les bénéficiaires, il présente plusieurs avantages majeurs, notamment l'accès à des technologies de transformation des produits agricoles, le développement des filières maraîchères, l'amélioration de la qualité et de la compétitivité de la production agricole, la création d'emplois, ainsi que le renforcement du développement socio-économique local.

Cependant, certaines préoccupations et craintes ont également été soulevées. Elles portent principalement sur le respect des engagements initiaux, en particulier ceux formulés oralement au lancement du projet, la protection de l'environnement, les risques d'expropriation des terres réhabilitées, ainsi que la non-prise en compte suffisante des impacts sociaux et environnementaux lors de la mise en œuvre des travaux.

Afin de répondre à ces inquiétudes et d'assurer le bon déroulement des activités, le projet veillera à mettre en place une stratégie cohérente d'information, d'éducation et de communication (IEC). Cette approche favorisera l'adhésion des communautés locales, renforcera leur engagement et consolidera la relation de confiance avec les différentes parties prenantes.

En complément, il est recommandé d'élaborer un plan de suivi spécifique des résultats issus des consultations publiques. Ce plan permettra de suivre l'évolution des perceptions, de répondre de manière proactive aux attentes exprimées, et d'adapter les interventions du projet tout au long de sa mise en œuvre.

Les points abordés par le consultant	Les préoccupations exprimées par les personnes consultées	Les suggestions recommandées par les personnes consultées	Les réponses apportées par l'équipe du consultant								
Consultations des acteurs institutionnels (Gouvernorat de Diffa, Directions Régionales du Commerce/Industrie, l'Agriculture, de l'Environnement, de l'Enseignement Professionnel et Technique, de l'Urbanisme/Habitat, de l'Hydraulique/Assainissement, de l'ONAHA, Staff Lycée Technologique											
- Amélioration de la qualité et de la compétitivité de la production agricole; - Le développement socio-économique de la Région; - Caractéristiques topographiques du site affecté au LPA de Diffa	- L'absence de précision sur l'échéance de démarrage du projet; - Collaboration souvent insuffisante entre les services techniques et les sociétés de mise en œuvre; - Non engagement des populations lorsqu'elles ne sont pas associées au stade initial du projet; - Nécessité d'un accompagnement du projet par les autorités administratives/coutumières	- Lancer le projet dans les plus brefs délais - Approcher les autorités administratives et coutumières pour s'assurer leur soutien tout au long du processus; - Sensibiliser les populations et les impliquer à tous les stades de la mise en œuvre du projet	- Le but des consultations et de s'assurer que le site est disponible et qu'il n'existe pas de problème autour du terrain qui lui a été affecté - Pour que le projet puisse être exécuté convenablement, il faut que les acteurs institutionnels s'investissent pleinement dans le processus de mise en œuvre - Le démarrage du projet dépend de l'évolution des négociations entre l'Etat du Niger et ses partenaires. Les conclusions de la présente étude constituent un élément clé de ce processus								
Consultation publique Awaradi)	les des acteurs locaux : Chef	de village de Awarad	li, population du village de								
/	- Préoccupations liées au recours à une main-d'œuvre non locale; - Craintes concernant le sérieux des sociétés chargées de la mise en œuvre du projet; - Les propriétaires terriens qui possédaient des terres sur le lotissement ont été entièrement dédommagées en décembre 2023; Cela fait au moins quarante ans que nous connaissons le site, mais aucune revendication n'a été enregistrée Il n'y a aucune activité sur le site puisqu'il appartient à l'Etat Nous ne savons pas si le projet sera réalisé de notre vivant	- Mettre en place les moyens nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du Lycée; - Recruter la main-d'œuvre locale; Veiller à la bonne qualité des ouvrages à construire	- L'intérêt du projet est de former les jeunes et de les appuyer pour développer une agriculture vraiment moderne - Concernant le démarrage du projet, les négociations sont en cours entre l'Etat du Niger et ses partenaires. Les conclusions de la présente étude sont vivement attendues pour donner un coup de pouce au processus - Ce qui est attendu des populations bénéficiaires, c'est de soutenir la mise en œuvre afin que la commune puisse en tirer le plus grand bénéfice								

VII. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Ce chapitre présente l'ensemble des mesures préconisées pour prévenir, réduire et compenser les impacts négatifs potentiels du projet de construction du Lycée Professionnel Agricole (LPA), tout en bonifiant ses impacts positifs. La stratégie d'intervention est fondée sur la **hiérarchie d'atténuation**, qui priorise les actions comme suit :

- 1. **Éviter** : Modifier la conception du sous projet pour éliminer complètement un impact.
- 2. **Minimiser** : Réduire l'ampleur, la durée ou l'intensité d'un impact inévitable.
- 3. **Atténuer / Remettre en état** : Mettre en œuvre des actions pour réparer ou restaurer les milieux affectés pendant et après les travaux.
- 4. **Compenser** : Proposer des mesures compensatoires pour les impacts résiduels significatifs

VII.1. Mesures d'ordre général

Les mesures d'ordre général qui seront mises en œuvre dans le cadre de l'atténuation des impacts du sous-projet sont :

- ✓ Inclure dans les documents d'appels d'offre (DAO), toutes les mesures environnementales prévues dans le présent rapport d'ÉIES, pour engager la responsabilité des entreprises contractantes,
- ✓ Préparer un plan de gestion environnementale et sociale spécifique pour le chantier (PGES chantier) et le soumettre pour examen et approbation au Bureau National d'Évaluation environnementale :
- ✓ Obtenir toutes les autorisations nécessaires (exploitation de l'eau, abattage des arbres, etc.) avant le démarrage des travaux ;
- ✓ Informer et impliquer les populations riveraines y compris tous les autres acteurs avant le démarrage des travaux ;
- ✓ Clôturer et mettre en place un dispositif d'accès des chantiers ;
- ✓ Élaborer et faire appliquer un plan de circulation au niveau des chantiers ;
- ✓ Prioriser les populations riveraines lors du recrutement de la main d'œuvre locale ;
- ✓ Communiquer les informations issues des PGES-Chantiers aux autorités locales ainsi qu'à toutes les parties prenantes directement impliquées dans la mise en œuvre du sous-projet ;
- ✓ Exiger des entreprises une discrimination positive dans le recrutement de la main d'œuvre non qualifiée en favorisant celui des locaux (y compris les femmes).

VII.2. Mesures d'ordre spécifique

VII.2.1. Mesures en phase de construction

Mesures sur le milieu Biophysique

Mesures sur la qualité de l'air

Dans le but de réduire l'altération de la qualité de l'air en phase de construction, l'accent sera surtout mis sur la dispersion des poussières durant les travaux de nettoyage du site et de creusement des fondations. Afin, de limiter l'altération de la qualité de l'air dans les zones des activités et, de leurs effets sur le personnel et les populations riveraines, les mesures suivantes seront mises en œuvre. Il s'agit de :

Minimiser:

- ✓ Limiter la vitesse des camions sur le chantier ;
- ✓ Procéder au réglage correct et à l'entretien des machines et des engins ;
- ✓ Exiger la couverture obligatoire des camions de transport de matériaux par des bâches
- ✓ Arroser les surfaces de travail :

Atténuer :

✓ Entretenir les engins et véhicules (changement des éléments filtrants, visites techniques) afin d'assurer un bon état de fonctionnement.

Mesures sur la végétation

Minimiser

En prélude aux travaux il faudra:

- ✓ Informer les services des Eaux et Forêts afin qu'ils s'assurent que le nettoyage du site se fait suivant la réglementation en vigueur ;
- ✓ Saisir les services forestiers pour avoir une autorisation
- ✓ Limiter au maximum la destruction directe de la végétation sur le site,

Atténuer/gérer

Réaliser des plantations de compensation en rapport avec les services des eaux et forêts

Mesures concernant le milieu socio-économique

a) Impacts sur la santé (travailleurs et communautés)

Par rapport à la santé du personnel et des communautés riveraines, les actions suivantes seront menées:

Minimiser:

- ✓ Mettre à disposition et imposer le port des Équipements de Protection Individuelle (EPI) à tous les travailleurs (casques, gants, masques, etc.)
- ✓ Délimiter et contrôler l'accès au chantier pour éviter les intrusions et les accidents impliquant les riverains.
- ✓ Sensibiliser les opérateurs d'engins à la conduite sécuritaire et éviter les chargements hors gabarits

Atténuer / Gérer :

- ✓ Organiser des formations et sensibilisations périodiques pour les travailleurs sur l'hygiène et la sécurité au travail
- ✓ Mettre en place une boîte à pharmacie et du matériel de premier secours sur le site.
- ✓ Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur les IST/VIH-SIDA pour les travailleurs et la communauté locale.
- ✓ Mettre en œuvre un Plan Hygiène/Sécurité détaillé, et un code de conduite pour prévenir les VBG/EAS/HS.
- ✓ Elaborer des Procédures d'intervention d'urgence en cas d'accident ;

b) Mesures concernant la sécurité

Par rapport à la sécurité du personnel, les mesures portent sur l'élaboration d'un Plan d'Action Sécurité comprenant :

- 1. Phase de Conception : intégrer un spécialiste HSE dans cette phase pour éliminer les risques à la source
- 2. Phase de Préparation / Construction : (i) proposer des mesures de protection collective, (ii) instaurer le Quart d'heure sécurité" quotidien et un **protocole d'accueil sécurité systématique** pour tout nouvel arrivant, (iii) exiger le **"Permis de Travail"** pour toute tâche à haut risque, (iv) planifier et tracer des séances de formation et sensibilisation, (v) planifier et gérer les interactions avec les riverains, disposer des EPI en quantité et qualité suffisante, (vi) Privilégier le recrutement de la main-d'œuvre locale afin d'éviter le risque de conflit.
- 3. Mettre en place une permanence à l'entrée et renforcer le dispositif sécuritaire dans et autour du LPA

d) Impacts sur la gestion de la cohésion sociale (éviter la frustration)

• Mesures de Bonification :

- o Maximiser les retombées positives en privilégiant systématiquement l'embauche de la main-d'œuvre locale pour les postes non qualifiés.
- Favoriser le recours à des entreprises locales pour la sous-traitance de certains travaux et l'approvisionnement en matériaux.
- Atténuer les risques de conflits :
 - o Mettre en place des procédures de recrutement transparentes et les communiquer clairement aux communautés.

e) Impact sur le GENRE

• Mesures de mitigation proposées :

- Développer un programme conjoint de sensibilisation et de prévention sur les VBG, la santé sexuelle et le consentement, destiné aux étudiants et au personnel des deux établissements (LPA et LTD).
- Mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) coordonné, confidentiel, accessible et sûr pour les victimes de VBG, incluant un référencement clair vers des services de prise en charge.
- Établir un partenariat formel avec des ONG locales ou des centres de santé spécialisés dans la prise en charge médicale et psychosociale des victimes de VBG.

VII.2.2. Mesures en phase d'exploitation

Mesures sur le milieu biophysique

- a) Mesures concernant sur la qualité de l'air
 - ✓ Assurer une bonne ventilation et un nettoyage quotidien des bâtiments et ateliers.
 - ✓ Limiter la consommation d'énergie et éviter le brûlage des déchets à l'air libre, notamment les plastiques.

Il s'agit de mettre en œuvre des techniques de prévention et de maîtrise des émissions pour réduire les émissions de polluants atmosphériques (poussières, de CO, CO2, NOx, SO2 etc..).

b) Mesures sur le sol

<u>Mesures visant la prévention des risques de pollution des sols et des eaux par les déchets générés par l'établissement</u>

Pour prévenir les nuisances environnementales et sanitaires des déchets générés par l'exploitation de de l'établissement :

- ✓ Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets pour l'ensemble du LPA.
- ✓ Installer des bacs de tri et de récupération des déchets (domestiques, dangereux, recyclables) à la source.
- ✓ Construire un local de stockage des déchets sécurisé et accessible pour faciliter leur évacuation.
- ✓ Réduire drastiquement le besoin en pesticides, engrais et herbicides chimiques et **mettre en** place l'agroécologie et la lutte intégrée comme principes pédagogiques et pratiques pour éviter la pollution des sols et e lessivage des nutriments vers les nappes phréatiques
- ✓ Aménager une aire de compostage pour traiter 100% des déchets verts), des résidus de culture, et des déchets alimentaires

c) Mesures sur les ressources en eau

Afin de réduire les risques de contamination des nappes alluviales en présence ainsi que des plans d'eau qui peuvent se former pendant la saison des pluies, il y a lieu de :

Minimiser:

- ✓ Mettre en place un système adéquat de collecte, de stockage et, d'élimination des déchets solides et liquides;
- ✓ Assurer une gestion écologique des déchets (solides et liquides) ;
- ✓ Sensibiliser le personnel de travaux sur la gestion des déchets;

d) Mesures sur les ressources végétales

Afin de compenser la perte des arbres coupés, il y a lieu de :

- ✓ Mesures de compensation :
 - o Plantation des arbres d'ombrage et d'embellissement pour améliorer le cadre de vie ;
 - o Réaliser une plantation périmètre de protection

✓ Mesures de mitigation proposes :

- o Réaliser une plantation périmètre de protection
- o Prévoir un total de 1000 arbres à planter

Mesures sur le milieu socio-économique

a) Mesures sur la santé au sein du LPA

En matière de santé, les mesures devraient notamment concernées :

- Rendre obligatoire l'utilisation des EPI (masques, gants, bottes, etc.) pour les apprenants lors des travaux pratiques dans les ateliers
- ✓ Élaborer, afficher et faire respecter des consignes de sécurité claires dans tous les locaux techniques et ateliers

b) Mesures concernant la sécurité

Sécurité générale de l'établissement :

- ✓ Mettre en place un système de contrôle à l'entrée principale pour identifier les visiteurs et clôturé le périmètre pour éviter les intrusions
- ✓ Assurer un éclairage suffisant des zones clés la nuit
 ✓ Afficher des numéros d'urgence en cas d'accident grave, d'intrusion malveillante etc

Ateliers et Engins Agricoles

- ✓ Obliger et contrôler le port d'EPI dans les ateliers et lors de l'utilisation des machines,
- ✓ Maintenir les ateliers propres et bien rangés

Productions Végétales et Produits Chimiques

- ✓ Stocker tous les produits phytosanitaires (pesticides, herbicides) et les engrais dans un local spécifique, fermé à clé, ventilé et sur sol étanche avec un bac de rétention ;
- ✓ Préparer et manipuler les produits dans une aire dédiée avec des EPI spécifiques (combinaison, masque, gants résistants aux produits chimiques).
- ✓ Mettre en place une procédure claire pour l'élimination et la gestion des déchets dangereux,
- ✓ Afficher des pictogrammes de Danger et Risque sur la porte du local de stockage et rendre disponible et accessible les fiches de données de sécurité (FDS) de chaque produit.

Productions Animales et Biosécurité:

- ✓ Mettre en place un protocole d'hygiène strict à l'entrée des bâtiments d'élevage,
- ✓ Former les élèves et le personnel aux techniques de manipulation pour éviter les coups ou les écrasements, en particulier avec les gros animaux,
- ✓ Stocker les médicaments vétérinaires dans un endroit sécurisé et collecter les déchets des soins dans des dispositifs appropriés,
- Sensibiliser en permanence les élèves aux risques de maladies transmissibles de l'animal à l'homme (zoonoses) et aux mesures d'hygiène de base pour les prévenir (lavage des mains après tout contact avec les animaux ou leur environnement).

c. Mesures de mitigations proposées concernant le VBG :

- Développer un programme conjoint de sensibilisation et de prévention sur les VBG, la santé sexuelle et le consentement, destiné aux étudiants et au personnel des deux établissements (LPA et LTD).
- Mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) coordonné, confidentiel, accessible et sûr pour les victimes de VBG, incluant un référencement clair vers des services de prise en charge.
- Établir un partenariat formel avec des ONG locales ou des centres de santé spécialisés dans la prise en charge médicale et psychosociale des victimes de VBG.

VII.3 Caractérisation des impacts résiduels

L'impact résiduel est l'impact qui demeure après la mise en œuvre de toutes les mesures d'atténuation et de compensation prévues. L'objectif du PGES est de s'assurer que ces impacts résiduels sont à un niveau acceptable.

- Qualité de l'air (poussières et gaz) Après la mise en œuvre des mesures d'arrosage régulier des pistes et de maintenance rigoureuse des engins, l'impact résiduel sur la qualité de l'air sera temporaire (limité à la durée des travaux), localisé (circonscrit au chantier et à ses abords immédiats) et d'importance jugée mineure.
- Perte de couvert végétal et de biodiversité La coupe d'une dizaine d'arbres constitue un impact négatif permanent sur le site même du projet. Cependant, grâce au programme de reboisement compensatoire ambitieux (plantation d'une ceinture verte et de protection périmétrale), l'impact résiduel à l'échelle locale est considéré comme positif à long terme, contribuant à l'amélioration du couvert végétal global de la zone. L'impact négatif direct sur l'emprise du site est donc compensé.
- Pollution des sols et des eaux Avec la mise en place d'un plan de gestion des déchets rigoureux, de zones de maintenance étanches et de procédures d'urgence en cas de déversement accidentel, le risque de pollution majeure est fortement réduit. L'impact résiduel potentiel est qualifié de faible, ponctuel et d'importance mineure.
- Santé et sécurité des travailleurs et des communautés Même avec des mesures de sécurité strictes, le risque zéro n'existe pas sur un chantier. Cependant, l'application rigoureuse du port des EPI, des formations et des plans de circulation réduira considérablement la probabilité d'accidents. L'impact résiduel est jugé faible et d'importance mineure.
- **Risques sociaux (VBG/EAS/HS, conflits)** Grâce à la priorisation de l'emploi local, à la mise en œuvre d'un code de conduite strict et à l'établissement d'un mécanisme de gestion des plaintes fonctionnel, les risques de conflits et de violences basées sur le genre sont fortement atténués. L'impact social résiduel est considéré comme **faible, localisé** et d'importance **mineure**.
- Occupation permanente du sol L'occupation des 6 hectares de terrain pour la construction du LPA est un impact permanent, ponctuel et d'importance moyenne, car il modifie définitivement l'usage du sol. Cependant, cet impact est jugé acceptable au vu de la vocation d'utilité publique du projet et du fait que le terrain n'était pas utilisé pour des activités agricoles ou pastorales structurées.

Synthèse des impacts et de mesures

Le tableau 59-dessous présente la synthèse des impacts et des mesures du sous projet.

Tableau 60 : synthèse des impacts et des mesures du sous projet

Récepteurs d'impacts	Activités sources d'impact	Impacts	Mesures d'atténuation
	P	hase de construction	
Air	Travaux d'ouverture et de débroussaillage dans les zones de travail Fonctionnement de la machinerie de chantier	Perturbation de la qualité de l'air suite à l'émission de poussière et gaz d'échappement des engins de chantier	 Minimiser: ✓ Limiter la vitesse des camions sur le chantier; ✓ Procéder au réglage correct et à l'entretien des machines et des engins; ✓ Exiger la couverture obligatoire des camions de transport de matériaux par des bâches ✓ Arroser les surfaces de travail; Atténuer: Entretenir les engins et véhicules (changement des éléments filtrants, visites techniques) afin d'assurer un bon état de fonctionnement.
Végétation	Travaux de préparation du site et de débroussaillage	Déboisement et perte de ressources végétales	 ✓ limiter au maximum la destruction directe de la végétation dans l'emprise du site, ✓ Réaliser des plantations de compensation : il s'agit des plantations de : Plantation de protection le long du mur du LPA (écartement 20X20 sur 25 ha, soit 500 plants Plantations d'ombrage, d'embellissement et de pavoisement, le long des allées, soit une provision de 500 plants Au total une provision de 1000 Plants (cout unitaire toute CC, de 12.000 FCFA
Santé	Emissions de poussière Présence du personnel des chantiers	Risques de maladies respiratoires.	 Minimiser: Mettre à disposition et imposer le port des Équipements de Protection Individuelle (EPI) à tous les travailleurs (casques, gants, masques, etc.) Délimiter et contrôler l'accès au chantier pour éviter les intrusions et les accidents impliquant les riverains.

Travaux de construction Recrutement de la main d'œuvre locale Risques des blessures et d'accidents Risques conflits entre les populations riveraines et les travailleurs Phase de Conception: intégrer un spécialiste HSE dans cette phase pour éliminer les risques à la source Phase de Préparation / Construction: (i) proposer des mesures de protection collective, (ii) instaurer le Quart d'heure sécurité" quotidien et un protocole d'accueil sécurité systématique pour tout nouvel arrivant, (iii) exiger le "Permis de Travail" pour toute tâche à haut risque, (iv) planifier et gérer les interactions avec les riverains, disposer des EPI en quantité et qualité suffisante, (vi) Privilégier le recrutement de la main-d'œuvre locale afin d'éviter le risque de conflit. Mettre en place une permanence à l'entrée et renforcer le dispositif sécuritaire dans et autour du LPA Excursions des bandits armés Perte en matériel et pour éliminer les risques à la source Metare le pour éliminer les risques à la source Phase de Conception: intégrer un spécialiste HSE dans cette phase pour éliminer les risques à la source Phase de Préparation / Construction: (i) proposer des mesures de protection collective, (ii) instaurer le Quart d'heure sécurité" quotidien et un protocole d'accueil sécurité systématique pour tout nouvel arrivant, (iii) exiger le "Permis de Travail" pour toute tâche à haut risque, (iv) planifier et gérer les interactions avec les riverains, disposer des EPI en quantité et qualité suffisante, (vi) Privilégier le recrutement de la main-d'œuvre locale afin d'éviter le risque de conflit. Mettre en place une permanence à l'entrée et renforcer le dispositif sécuritier dans et autour du LPA				 Sensibiliser les opérateurs d'engins à la conduite sécuritaire et éviter les chargements hors gabarits Atténuer / Gérer : Organiser des formations et sensibilisations périodiques pour les travailleurs sur l'hygiène et la sécurité au travail Mettre en place une boîte à pharmacie et du matériel de premier secours sur le site. Elaborer des Procédures d'intervention d'urgence en cas d'accident ;
The state of the s	Sécurité	Recrutement de la main	blessures et d'accidents Risques des conflits entre les populations riveraines et les	 Phase de Conception: intégrer un spécialiste HSE dans cette phase pour éliminer les risques à la source Phase de Préparation / Construction: (i) proposer des mesures de protection collective, (ii) instaurer le Quart d'heure sécurité" quotidien et un protocole d'accueil sécurité systématique pour tout nouvel arrivant, (iii) exiger le "Permis de Travail" pour toute tâche à haut risque, (iv) planifier et tracer des séances de formation et sensibilisation, (v) planifier et gérer les interactions avec les riverains, disposer des EPI en quantité et qualité suffisante, (vi) Privilégier le recrutement de la main-d'œuvre locale afin d'éviter le risque de conflit. Mettre en place une permanence à l'entrée et renforcer le dispositif
gardiennage et de securite		Excursions des bandits armés	Perte en matériel et en vies humaines	Recrutement des gardiens et mettre en place un service de gardiennage et de sécurité

Air	Exploitation des ateliers Fonctionnement du groupe électrogène Incinération des déchets	Pollution de l'air	 a) Mesures concernant sur la qualité de l'air ✓ Assurer une bonne ventilation et un nettoyage quotidien des bâtiments et ateliers. ✓ Limiter la consommation d'énergie et éviter le brûlage des déchets à l'air libre, notamment les plastiques. Il s'agit de mettre en œuvre des techniques de prévention et de maîtrise des émissions pour réduire les émissions de polluants atmosphériques (poussières, de CO, CO2, NOx, SO2 etc).
Sol	Production des déchets divers liés à l'exploitation de la cité	Pollution du sol	Pour prévenir les nuisances environnementales et sanitaires des déchets générés par l'exploitation de de l'établissement : • Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets pour l'ensemble du LPA.
EAU	Déversements des rejets d'eaux usées domestiques, des fuites d'hydrocarbures, des rejets issus de l'entretien des machines et autres déchets dangereux.	Risque de contamination de Nappes superficielles Risque de contamination de nappes superficielles	 Installer des bacs de tri et de récupération des déchets (domestiques, dangereux, recyclables) à la source. Construire un local de stockage des déchets sécurisé et accessible pour faciliter leur évacuation. Réduire drastiquement le besoin en pesticides, engrais et herbicides
	Déversements des rejets d'eaux usées domestiques, des fuites d'hydrocarbures, des rejets issus de l'entretien des machines et autres déchets dangereux.		chimiques et mettre en place l'agroécologie et la lutte intégrée comme principes pédagogiques et pratiques pour éviter la pollution des sols et e lessivage des nutriments vers les nappes phréatiques • Aménager une aire de compostage pour traiter 100% des déchets verts), des résidus de culture, et des déchets alimentaires
Santé	Cohabitation entre les populations riveraines, les étudiants, les enseignants et, le personnel employé	Hausse de la fréquence des MST, y compris le VIH/Sia	 Organiser des séances régulières d'information et de sensibilisation pour les élèves et le personnel sur les IST/VIH-SIDA Rendre obligatoire l'utilisation des EPI (masques, gants, bottes, etc.) pour les apprenants lors des travaux pratiques dans les ateliers Élaborer, afficher et faire respecter des consignes de sécurité claires dans tous les locaux techniques et ateliers •

Sécurité	TP au niveau des ateliers	Risques de maladies professionnelles	 Sécurité générale de l'établissement : Mettre en place un système de contrôle à l'entrée principale pour identifier les visiteurs et clôturé le périmètre pour éviter les intrusions Assurer un éclairage suffisant des zones clés la nuit Afficher des numéros d'urgence en cas d'accident grave, d'intrusion malveillante etc Ateliers et Engins Agricoles Obliger et contrôler le port d'EPI dans les ateliers et lors de l'utilisation des machines, Maintenir les ateliers propres et bien rangés Productions Végétales et Produits Chimiques Stocker tous les produits phytosanitaires (pesticides, herbicides) et les engrais dans un local spécifique, fermé à clé, ventilé et sur sol étanche avec un bac de rétention; Préparer et manipuler les produits dans une aire dédiée avec des EPI spécifiques (combinaison, masque, gants résistants aux produits
	Excursions des bandits armés	Perte en matériel et en vies humaines	Recrutement des gardiens et mettre en place un service de gardiennage
VBG	Cohabitation	Risque de BVG	 Mesures de mitigations proposées concernant le VBG : Développer un programme conjoint de sensibilisation et de prévention sur les VBG, la santé sexuelle et le consentement, destiné aux étudiants et au personnel des deux établissements (LPA et LTD). Mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) coordonné, confidentiel, accessible et sûr pour les victimes de VBG, incluant un référencement clair vers des services de prise en charge. Établir un partenariat formel avec des ONG locales ou des centres de santé spécialisés dans la prise en charge médicale et psychosociale des victimes de VBG.

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) s'articule autour de :

- ✓ Un programme d'atténuation et/ou de bonification des impacts ;
- ✓ Un programme de surveillance environnementale ;
- ✓ Un programme de suivi environnemental;
- ✓ Un Programme de renforcement des capacités des acteurs.

V. VII.3. Programme d'atténuation et/ou de bonification des impacts

Ce programme expose l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour atténuer, supprimer, compenser et/ou bonifier, selon le cas, les impacts négatifs et positifs du projet.

Ainsi, il décrit les éléments ci-dessous :

- ✓ Les différentes phases du projet ;
- ✓ Les éléments impactés par le projet ;
- ✓ Les caractéristiques de l'impact ;
- ✓ Les mesures d'atténuation et de bonification des impacts ;
- ✓ Les indicateurs de mise en œuvre ;
- ✓ Le délai pour l'achèvement de la mesure ;
- ✓ Les responsables de mise en œuvre ;
- ✓ Les responsables de contrôle ;
- ✓ Les coûts de mise en oeuvre.

Le tableau 60 ci-après constitue le programme d'atténuation et/ou de bonification des impacts du sousprojet.

Tableau 61:Synthèse des coûts pour la mise en œuvre du PGES

Phases	Récepteurs d'impacts	Activités sources	Impacts	Mesures d'atténuation	Période de mise	Responsabl es	Indicateurs de mise en œuvre	Coût mise œuvre
	, and the second	d'impact			en œuvre	d'exécution		
Construction	Air	Travaux d'ouverture et de débroussailla ge Mouvement et fonctionneme nt de la machinerie de chantier	Perturbation de la qualité de l'air suite à l'émission de poussière et gaz d'échappeme nt des engins de chantier	Minimiser: Limiter la vitesse des camions sur le chantier; Procéder au réglage correct et à l'entretien des machines et des engins; Exiger la couverture obligatoire des camions de transport de matériaux par des bâches Arroser les surfaces de travail; Atténuer: Entretenir les engins et véhicules (changement des éléments filtrants, visites techniques) afin d'assurer un bon état de fonctionnement;	Régulièrem ent pendant les travaux	Entreprise adjudicatair e des travaux	Fréquence d'arrosage Etat des surfaces sources de poussière	PM A inclure dans le marché des travaux
	Végétation (compensation et mitigation)	Travaux de préparation du site et de débroussailla ge	Perte de 07 arbres	 Limiter au maximum la destruction directe de la végétation dans l'emprise du site, Réaliser des plantations de compensation : il s'agit des plantations de : 	Au cours des travaux pendant et après les travaux	Entreprise adjudicatair e des travaux ONG prestataire	Constat sur la conduite du déboisement de la végétation sur le site Nbre de plants pla ntés	12.000.000

			Plantation de protection le long du mur du LPA (écartement 20X20 sur 25 ha, soit 500 plants Plantations d'ombrage, d'embellissement et de pavoisement, le long des allées, soit une provision de 500 plants Au total une provision de 1000 Plants (cout unitaire toute CC, de 12.000 FCFA				
Santé	Emissions de poussière Présence du personnel des chantiers	Risques de maladies respiratoires.	Minimiser: Mettre à disposition et imposer le port des Équipements de Protection Individuelle (EPI) à tous les travailleurs (casques, gants, masques, etc.) Délimiter et contrôler l'accès au chantier pour éviter les intrusions et les accidents impliquant les riverains. Sensibiliser les opérateurs d'engins à la conduite sécuritaire et éviter les chargements hors gabarits Atténuer / Gérer: Organiser des formations et sensibilisations périodiques pour les travailleurs sur l'hygiène et la sécurité au travail	Au cours des travaux	Entreprise adjudicataire des travaux ONG prestataire	Nbre de séances de sensibilisation sur les IST VIH/SIDA organisées	PM

	Sécurité	Travaux de constructio n Recrutemen t de la main d'œuvre locale	Risques des blessures et d'accidents Risques des conflits entre les populations riveraines et les travailleurs	Mettre en place une boîte à pharmacie et du matériel de premier secours sur le site. Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur les IST/VIH-SIDA pour les travailleurs et la communauté locale. Mettre en œuvre un Plan Hygiène/Sécurité détaillé, et un code de conduite pour prévenir les VBG/EAS/HS. Phase de Conception: intégrer un spécialiste HSE dans cette phase pour éliminer les risques à la source Phase de Préparation / Construction: (i) proposer des mesures de protection collective, (ii) instaurer le Quart d'heure sécurité" quotidien et un protocole d'accueil sécurité systématique pour tout nouvel arrivant, (iii) exiger le "Permis de Travail" pour toute tâche à haut risque, (iv) planifier et tracer des séances de formation et sensibilisation, (v) planifier et gérer les	Au cours des travaux	Entreprise adjudicatair e des travaux ONG prestataire	Nbre d'accidents et/de personnes malades enregistrés Nbre de personnes formées Nombre de conflit enregistré	6 000 000
--	----------	---	--	--	----------------------	--	---	-----------

		Excursions	Perte en	interactions avec les riverains, disposer des EPI en quantité et qualité suffisante, (vi) Privilégier le recrutement de la main- d'œuvre locale afin d'éviter le risque de conflit. Mettre en place une permanence à l'entrée et renforcer le dispsoitif sécuritaire dans et autour du LPASensibiliser les ouvriers et les riverains sur les risques associés : Affichage de consignes de sécurité, séances de sensibilisation avant la prise de poste de travail. Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale afin d'éviter le risque de conflit. Recrutement des gardiens	Pendant la	Entreprise	Au moins 4	10 000 000
		des bandits armés	matériel et en vies humaines	et mettre en place un service de gardiennage	période des travaux		Gardiens recrutés	10 000 000
Exploitat ion	Air	Exploitation des ateliers Fonctionneme nt du groupe électrogène Incinération des déchets	Pollution de l'air	Assurer une bonne ventilation et un nettoyage quotidien des bâtiments et ateliers. Limiter la consommation d'énergie et éviter le brûlage des déchets à l'air libre, notamment les plastiques. Il s'agit de prendre des dispositions pour l'entretien des engins afin	Au cours de l'exploitai on	L'administ ration du Lycéee	Existence des poubelles de stockage; Contrat avec un prestataire agréé de collecte de déchets	PM

			de réduire l'émissions pour réduire les émissions de polluants atmosphériques (poussières, de CO, CO2, NOx, SO2 etc). Doter les techniciens de surface d'EPI adéquats				
Sol	Production des déchets divers liés à l'exploitatio n de la cité	Pollution du sol	Mettre un dispositif de collecte etd'évcuation des déchets pour prévenir les nuisances environnementales et sanitaires des déchets générés par l'exploitation de l'établissement :	Au cours de l'exploitat ion de la cité	L'administ ration du Lycée	Niveau d'organisation de la gestion des déchets Nbre de contrats d'évacuation des s formalisés	3 000 000
Eau	Déversement s des rejets d'eaux usées domestiques, des fuites d'hydrocarb ures, des rejets issus de l'entretien des machines et autres déchets dangereux.	Risque de contaminatio n de Nappes superficielles	Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets pour l'ensemble du LPA.	Au cours de l'exploitat ion de la cité	L'administr ation du Lycéee	Niveau d'organisation de la gestion des déchets Nbre de contrats d'évacuation des Déchets formalisés	3 000 000
Santé	Cohabitation entre les populations riveraines, les étudiants, les enseignants et, le	Hausse de la fréquence des MST, y compris le VIH/Sida	Organiser des séances régulières d'information et de sensibilisation pour les élèves et le personnel sur les IST/VIH-SIDA Rendre obligatoire l'utilisation des EPI	Au cours de l'exploitati on de la cité	L'administra tion du Lycée	Nbre de séances d'information et de sensibilisation en matière des IST et VIH/Sida; Organisées	3000 000

	personnel employé		(masques, gants, bottes, etc.) pour les apprenants lors des travaux pratiques dans les ateliers Élaborer, afficher et faire respecter des consignes de sécurité claires dans tous les locaux techniques et ateliers • ;				
Sécurité	TP au niveau des ateliers	Risques d'incendie Risques de maladies professionnelle s	Mettre en place un système de contrôle à l'entrée principale pour identifier les visiteurs et clôturé le périmètre pour éviter les intrusions Assurer un éclairage suffisant des zones clés la nuit Afficher des numéros d'urgence en cas d'accident grave, d'intrusion malveillante etc Ateliers et Engins Agricoles Obliger et contrôler le port d'EPI dans les ateliers et lors de l'utilisation des machines, Maintenir les ateliers propres et bien rangés Productions Végétales et Produits Chimiques	Au cours de l'exploitati on de la cité	L'administra tion du Lycée	Nbre de séances d'information et sensibilisation et de formation en matière de santé, d'hygiène, et de sécurité au travail organisées; Présence des EPI au niveau des ateliers Nombre d'affiches en matière de sécurité placés	PM

	Excursions des bandits armés	Perte en matériel et en vies humaines	Stocker tous les produits phytosanitaires (pesticides, herbicides) et les engrais dans un local spécifique, fermé à clé, ventilé et sur sol étanche avec un bac de rétention; Préparer et manipuler les produits dans une aire dédiée avec des EPI spécifiques (combinaison, masque, gants résistants aux produits Recrutement des gardiens et mettre en place un service de gardiennage	Pendant d'exploitati on du LPA	Administrati on du LPA	Dispositif de sécurité mis en place	PM
US/GENR E	Cohabitation	Agressions sexuelles, MST	Mesures de mitigations proposées concernant le VBG: Développer un programme conjoint de sensibilisation et de prévention sur les VBG, la santé sexuelle et le consentement, destiné aux étudiants et au personnel des deux établissements (LPA et LTD). Mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) coordonné, confidentiel, accessible et sûr pour les victimes de VBG, incluant un référencement clair vers des services de prise en charge.	exploitatio n	Lycée	Nombre de plaintes traitées	PM, voir rapport MGP

				Établir un partenariat formel avec des ONG locales ou des centres de santé spécialisés dans la prise en charge médicale et psychosociale des victimes de VBG.				
Total	44 000 000							
Phases	Récepteurs d'impacts	Activités sources d'impact	Impacts	Mesures d'atténuation	Période de mise en œuvre	Responsabl es d'exécution	Indicateurs de mise en œuvre	Coût mise œuvre
Construction	Air	Travaux d'ouverture et de débroussailla ge Mouvement et fonctionneme nt de la machinerie de chantier	Perturbation de la qualité de l'air suite à l'émission de poussière et gaz d'échappeme nt des engins de chantier	Minimiser: Limiter la vitesse des camions sur le chantier; Procéder au réglage correct et à l'entretien des machines et des engins; Exiger la couverture obligatoire des camions de transport de matériaux par des bâches Arroser les surfaces de travail; Atténuer: Entretenir les engins et véhicules (changement des éléments filtrants, visites techniques) afin d'assurer un bon état de fonctionnement;	Régulièrem ent pendant les travaux	Entreprise adjudicatair e des travaux	Fréquence d'arrosage Etat des surfaces sources de poussière	PM A inclure dans le marché des travaux
	Végétation (compensation et mitigation)	Travaux de préparation du site et de débroussailla ge	Perte de 07 arbres	 Limiter au maximum la destruction directe de la végétation dans l'emprise du site, Réaliser des plantations de 	Au cours des travaux pendant et après les travaux	Entreprise adjudicatair e des travaux ONG prestataire	Constat sur la conduite du déboisement de la végétation sur le site Nbre de plants pla	12.000.000

			compensation: il s'agit des plantations de: Plantation de protection le long du mur du LPA (écartement 20X20 sur 25 ha, soit 500 plants Plantations d'ombrage, d'embellissement et de pavoisement, le long des allées, soit une provision de 500 plants Au total une provision de 1000 Plants (cout unitaire toute CC, de 12.000 FCFA			ntés	
Santé	Emissions de poussière Présence du personnel des chantiers	Risques de maladies respiratoires.	Minimiser: Mettre à disposition et imposer le port des Équipements de Protection Individuelle (EPI) à tous les travailleurs (casques, gants, masques, etc.) Délimiter et contrôler l'accès au chantier pour éviter les intrusions et les accidents impliquant les riverains. Sensibiliser les opérateurs d'engins à la conduite sécuritaire et éviter les chargements hors gabarits Atténuer / Gérer: Organiser des formations et sensibilisations	Au cours des travaux	Entreprise adjudicataire des travaux ONG prestataire	Nbre de séances de sensibilisation sur les IST VIH/SIDA organisées	PM

Sécurité	Travaux de constructio n Recrutemen t de la main	Risques des blessures et d'accidents Risques des conflits entre	périodiques pour les travailleurs sur l'hygiène et la sécurité au travail Mettre en place une boîte à pharmacie et du matériel de premier secours sur le site. Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur les IST/VIH-SIDA pour les travailleurs et la communauté locale. Mettre en œuvre un Plan Hygiène/Sécurité détaillé, et un code de conduite pour prévenir les VBG/EAS/HS. Phase de Conception: intégrer un spécialiste HSE dans cette phase pour éliminer les risques à la source	Au cours des travaux	Entreprise adjudicatair e des travaux ONG	Nbre d'accidents et/de personnes malades enregistrés Nbre de	6 000 000
	d'œuvre locale	les populations riveraines et les travailleurs	Phase de Préparation / Construction : (i) proposer des mesures de protection collective, (ii) instaurer le Quart d'heure sécurité" quotidien et un protocole d'accueil sécurité systématique pour tout nouvel arrivant, (iii) exiger le "Permis de Travail" pour toute tâche à haut risque, (iv) planifier et tracer des		prestataire	personnes formées Nombre de conflit enregistré	

			Doute on	séances de formation et sensibilisation, (v) planifier et gérer les interactions avec les riverains, disposer des EPI en quantité et qualité suffisante, (vi) Privilégier le recrutement de la maind'œuvre locale afin d'éviter le risque de conflit. Mettre en place une permanence à l'entrée et renforcer le dispsoitif sécuritaire dans et autour du LPASensibiliser les ouvriers et les riverains sur les risques associés : Affichage de consignes de sécurité, séances de sensibilisation avant la prise de poste de travail. Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale afin d'éviter le risque de conflit.	Dandont la	Entransisa	An mains 4	10,000,000
		Excursions des bandits armés	Perte en matériel et en vies humaines	Récrutement des gardiens et mettre en place un service de gardiennage	Pendant la période des travaux	Entreprise	Au moins 4 Gardiens recrutés	10 000 000
Exploitat ion	Air	Exploitation des ateliers Fonctionneme nt du groupe électrogène Incinération des déchets	Pollution de l'air	Assurer une bonne ventilation et un nettoyage quotidien des bâtiments et ateliers. Limiter la consommation d'énergie et éviter le brûlage des déchets à l'air libre, notamment les plastiques.	Au cours de l'exploitai on	L'administ ration du Lycéee	Existence des poubelles de stockage; Contrat avec un prestataire agréé de collecte de déchets	PM

			Il s'agit de prendre des dispositions pour l'entretien des engins afin de réduire l'émissions pour réduire les émissions de polluants atmosphériques (poussières, de CO, CO2, NOx, SO2 etc). Doter les techniciens de surface d'EPI adéquats				
Sol	Production des déchets divers liés à l'exploitatio n de la cité	Pollution du sol	Mettre un dispositif de collecte etd'évcuation des déchets pour prévenir les nuisances environnementales et sanitaires des déchets générés par l'exploitation de l'établissement :	Au cours de l'exploitat ion de la cité	L'administ ration du Lycée	Niveau d'organisation de la gestion des déchets Nbre de contrats d'évacuation des s formalisés	3 000 000
Eau	Déversement s des rejets d'eaux usées domestiques, des fuites d'hydrocarb ures, des rejets issus de l'entretien des machines et autres déchets dangereux.	Risque de contaminatio n de Nappes superficielles	Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets pour l'ensemble du LPA.	Au cours de l'exploitat ion de la cité	L'administr ation du Lycéee	Niveau d'organisation de la gestion des déchets Nbre de contrats d'évacuation des Déchets formalisés	3 000 000
Santé	Cohabitation entre les populations riveraines, les	Hausse de la fréquence des MST, y compris le	Organiser des séances régulières d'information et de sensibilisation pour les	Au cours de l'exploitati	L'administra tion du Lycée	Nbre de séances d'information et de sensibilisation	3000 000

	étudiants, les enseignants et, le personnel employé	VIH/Sida	élèves et le personnel sur les IST/VIH-SIDA Rendre obligatoire l'utilisation des EPI (masques, gants, bottes, etc.) pour les apprenants lors des travaux pratiques dans les ateliers Élaborer, afficher et faire respecter des consignes de sécurité claires dans tous les locaux techniques et ateliers • ;	on de la cité		en matière des IST et VIH/Sida ; Organisées	
Sécurité	TP au niveau des ateliers	Risques d'incendie Risques de maladies professionnelle s	Mettre en place un système de contrôle à l'entrée principale pour identifier les visiteurs et clôturé le périmètre pour éviter les intrusions Assurer un éclairage suffisant des zones clés la nuit Afficher des numéros d'urgence en cas d'accident grave, d'intrusion malveillante etc Ateliers et Engins Agricoles Obliger et contrôler le port d'EPI dans les ateliers et lors de l'utilisation des machines, Maintenir les ateliers propres et bien rangés	Au cours de l'exploitati on de la cité	L'administra tion du Lycée	Nbre de séances d'information et sensibilisation et de formation en matière de santé, d'hygiène, et de sécurité au travail organisées; Présence des EPI au niveau des ateliers Nombre d'affiches en matière de sécurité placés	PM

US/GENR	Cohabitation	Agressions	Productions Végétales et Produits Chimiques Stocker tous les produits phytosanitaires (pesticides, herbicides) et les engrais dans un local spécifique, fermé à clé, ventilé et sur sol étanche avec un bac de rétention; Préparer et manipuler les produits dans une aire dédiée avec des EPI spécifiques (combinaison, masque, gants résistants aux produits Mesures de mitigations	exploitation	Lycée	Nombre de	PM, voir
E	Conaditation	sexuelles, MST	proposées concernant le VBG: Développer un programme conjoint de sensibilisation et de prévention sur les VBG, la santé sexuelle et le consentement, destiné aux étudiants et au personnel des deux établissements (LPA et LTD). Mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) coordonné, confidentiel, accessible et sûr pour les victimes de VBG, incluant un référencement clair vers des services de prise en charge.	CAPIONATION	Lycce	plaintes traitées	rapport MGP

			Établir un partenariat formel avec des ONG locales ou des centres de santé spécialisés dans la prise en charge médicale et psychosociale des victimes de VBG.		
Total	44 000 000				

VII.4. Programme de surveillance environnementale et sociale

Le programme de surveillance environnementale et sociale (ou contrôle), il faut entendre toutes les activités d'inspection, de contrôle et d'intervention visant à vérifier que (i) toutes les exigences et conditions en matière de protection d'environnement soient effectivement respectées avant, pendant et après les travaux ; (ii) les mesures de protection de l'environnement prescrites ou prévues soient mises en place et permettent d'atteindre les objectifs fixés ; (iii) les risques et incertitudes puissent être gérés et corrigés à temps opportun.

L'exécution de ce programme de surveillance et de suivi nécessitera la mobilisation de plusieurs acteurs dont les principaux acteurs sont la Mission de Contrôle (MdC) recrutée par le PIDAJ, le Bureau National d'Evaluation Environnementale (BNEE) est responsable des activités de suivi environnemental et social et l'Unité de gestion du Projet. Pour le BNEE, les activités de suivi consisteront essentiellement en des missions de contrôle sur le terrain durant les phases de pré-construction et de construction.

La surveillance environnementale et sociale devra être effectuée par la Mission de Contrôle (MdC) recrutée par le PIDAJ et qui aura comme principales missions de :

- ✓ Faire respecter toutes les mesures d'atténuation courantes et particulières du projet ;
- ✓ Rappeler aux entrepreneurs leurs obligations en matière environnementale et s'assurer que celles-ci sont respectées lors de la période de construction ;
- ✓ Rédiger des rapports de surveillance environnementale tout au long des travaux ;
- ✓ Inspecter les travaux et demander les correctifs appropriés le cas échéant ;
- ✓ Rédiger le compte-rendu final du programme de surveillance environnementale.

De plus, ils pourront jouer le rôle d'interface entre les populations riveraines et les entrepreneurs en cas de plaintes.

Dispositif de rapportage

Pour un meilleur suivi de la mise en œuvre du PGES, le dispositif de rapportage suivant est proposé :

- ✓ Des rapports périodiques mensuels ou circonstanciés de mise en œuvre du PGES produits par le responsable Environnement, sociale, Santé et Sécurité de l'Entreprise adjudicataire des travaux ;
- ✓ Des rapports périodiques (mensuels) de surveillance de la mise en œuvre du PGES doit être produits par la Mission de contrôle/Ingénieur Conseil;
- ✓ Des rapports trimestriels sur les paramètres environnementaux et sociaux de la mise en œuvre du PGES et des rapports circonstanciés produits par le PIDAJ et transmis à la BAD.

Le tableau 61 fait ressortir le programme de surveillance et de suivi environnemental et social du projet.

Tableau 62: Coût du programme de surveillance environnementale et sociale

Récepteurs d'impacts	Activités sources d'impact	Impacts	Mesures d'atténuation	Responsable es d'exécution	Acteurs de contrôle	Paramètres de surveillance	Fréquence de surveillance	Cout en FCFA
Air	Travaux d'ouverture et de débroussaillage Mouvement et fonctionnement de la machinerie de chantier Travaux de	Perturbation de la qualité de l'air suite à l'émission de poussière et gaz d'échappement des engins de chantier	Limitation de la vitesse des camions sur le chantier; Maintien de moteurs des engins et véhicules en bon état de fonctionnement Stabilisation des	Entreprise adjudicataire des travaux Entreprise	Mission de Contrôle (MdC)/PIDAJ	Fréquence d'arrosage Etat des surfaces sources de poussière	1 fois par mois sur la période d'exécution du projet	
501	creusement des fouilles et fondations, Production de déchets de chantier, mauvais systèmes de collecte et de gestion des déchets solides et liquides, Déversement accidentel des produits pétroliers	et/ou glissement des terrains Contamination/po llutio n des sols	terrains dénudés à la fin des travaux; Mise en place un système adéquat de collecte et d'élimination des déchets de chantier;	adjudicataire e des travaux	Contrôle (MdC)/PIDAJ	stabilisation des zones défigurées Présence des bacs à déchets au niveau du chantier Nbre de corridor de circulation au niveau du chantier		4 500 000

Eau	Déversement accidentel d'hydrocarbures Rejets des déchets liquides	Risque de contamination des nappes superficielles	Mise en place d'un système adéquat de collecte et d'élimination des déchets solides et liquides des chantiers;	Entreprise adjudicatair e des travaux	Mission de Contrôle (MdC)/PIDAJ	Présence des aires de stockage de déchets sur le chantier Nombre des étanches sur le chantier		
Végétation	Travaux de préparation du site et de débroussaillage	Coupe de 07 pieds d'arbres	Informer les services des Eaux et Forêts afin qu'ils s'assurent que le nettoyage du site se fait suivant la réglementation en vigueur; Former et sensibiliser	Entreprise adjudicatair e des travaux Entreprise	Mission de Contrôle (MdC)/PIDAJ /Directions des Eaux et Forets Mission de	Constat sur la conduite du déboisement de la végétation sur le site	1 fois par mois sur la période d'exécution du projet	'4 500 000
			le personnel sur le respect de l'environnement Réaliser des plantations de mitigation,	e des travaux ONG prestataire Entreprise adjudicatair e des travaux	Contrôle (MdC)/PIDAJ Mission de Contrôle (MdC)/PIDAJ	Nbre de plants prévus et plantés		
Santé	Emissions de poussière Présence du personnel des chantiers	Risques de maladies respiratoires.	protection et ombrage Dotation des travailleurs de chantier en équipements de protection individuel (bottes, masques, gants)	ONG prestataire Entreprise adjudicatair e des travaux ONG prestataire	Mission de Contrôle (MdC)/PIDAJ	EPI mis en plce		

Total		9.000000		romble de gardien				
	d'œuvre locale Excursions des bandits armés	conflits entre populations riveraines et travailleurs	les	de sécurité au travail; Respect de la réglementation en matière de santé & sécurité lors des travaux de chantier; Mise en œuvre des mesures spécifiques d'hygiène et de sécurité au travail Nombre de gardien	travaux ONG prestataire		personnes malades enregistrés Nbre de personnes formées Nombre de gardien	
Sécurité	Travaux de construction Recrutement de la main	blessures d'accidents	des et	Fourniture d'une boite à pharmacie sur le site Formation et sensibilisation des travailleurs en matière d'hygiène et	Entreprise adjudicatair e des	Mission de Contrôle (MdC)/PIDAJ	Nbre d'accidents et/de	

VII.5. Programme de Suivi environnemental

Le suivi environnemental est un outil très important de l'accompagnement environnemental des activités du projet. Il aura pour but de mesurer les impacts réels générés par les travaux d'exploitation de la carrière et d'évaluer la performance des mesures environnementales proposées. Il s'agit donc de l'examen et de l'observation continue ou périodique du projet.

Contrairement à la surveillance environnementale et sociale qui a lieu lors des travaux, le suivi environnemental quant à lui se fait pendant les deux phases à savoir la phase de construction et la phase d'exploitation. Il est réalisé par le Bureau National d'Évaluation Environnementale (BNÉE) conformément aux dispositions de l'Arrêté n° 0099/MESU/DD/SG/BNEE/DL du 28 juin 2019 portant organisation et fonctionnement du BNEE, de ses directions nationales et déterminant les attributions de leurs responsables. En application aux dispositions de la loi ci-dessus citée, le suivi incombe aussi au promoteur du projet, ici l'Etat à travers le ministère de la formation professionnelle et technique représenté par la cellule de coordination du projet.

Le suivi consistera en des missions périodiques que le BNEE, accompagné des structures pertinentes en fonction des paramètres à suivre, effectuera pour vérifier la conformité de la mise en œuvre des mesures et de leur pertinence ou d'apprécier le comportement des composantes impactées par rapport aux mesures d'atténuation appliquées.

Les éléments essentiels qui feront l'objet de suivi dans ce cadre sont les composantes biophysiques et humaines de la zone d'impacts directs du projet dont l'évaluation des impacts s'est révélée moyenne ou majeure dans le sens négatif.

L'objectif du programme de suivi environnemental est de s'assurer que les mesures sont exécutées et appliquées selon le planning prévu.

Le tableau 62 présente le programme de suivi environnemental ainsi que les éléments devant faire l'objet d'un suivi ; les indicateurs de suivi, les responsabilités de suivi et ; la période de suivi.

Milieu	Composantes biophysique et humaine	Impacts	Actions de suivi	Indicateurs de suivi	Fréquence	Responsabilité	Coût FCFA
Biophysiq ue	Sol	Contaminati on des sols et des eaux par le rejet des déchets	Suivi de la gestion des déchets (solides et liquides)	Présence des bacs à déchets, Nbre de contrats d'évacuation des déchets formalisé Fréquence de prelèvement Trace de pollution liée aux huiles	Une fois pendant les travaux et, durant toute la durée d'exploitation du projet	BNEE, Direction de l'enseignement et de la formation technique et Profess ionnell e, DRE/ Diffa DRSP/Diffa	1 500 000
	Eau	Rejets des déchets liquides	Risque de contamination des nappes superficielles	Mise en place d'un système adéquat de collecte et d'élimination des déchets solides et liquides des chantiers ;	Entreprise adjudicatair e des travaux	Mission de Contrôle (MdC)/PIDAJ	Présence des aires de stockage de déchets sur le chantier Nombre des étanches sur le chantier
	Végétation	Abattage de la végétation	Plantations de compensation et de protection périmétrale	Nombre de plants plantés, , ml de plantation planté Taux de réussite	Une fois pendant les travaux et, durant toute la durée d'exploitation du projet	BNEE- Direction de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle , DRE/Diffa	4 200 000

Humaine	Santé et	Risques	Suivi des	Présence des EPI	1 fois sur 3 ans	BNEE-	4 500 000
	sécurité et modes	d'accidents	équipements de	Nbre d'accidents de travail	Trois fois	Direction cadre	
	de vie et valeurs	de travail	protection individuel	enregistrés,		de vie,	
	sociales, BVG,	Risques	Suivi des accidents	Nbre de journées de		Direction de	
	GENRE	de	de travail	sensibilisation en matière de		l'enseignement	
		propagation	Suivi des conflits	santé, d'hygiène, et de sécurité		et de la	
		des	Suivi des campagnes	et VIH-SIDA organisées		formation	
		ISTVIH/SID	d'information sur les	Présence des EPI au niveau		technique et	
		A	IST/VIH SIDA	des ateliers		professionnelle	
		Risques de		Nombre d'affiches en matière			
		dégradation		de sécurité placés			
		des mœurs					
Total	10 200 000						

Tableau 63 : Programme de suivi environnemental

VII.6. Programme de renforcement des capacités

La mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale nécessite l'implication de plusieurs acteurs dont les rôles peuvent être différentiés selon leur niveau d'implication et leur rôle à accomplir.

L'efficacité de la prise en compte des questions environnementales et sociales dans la réalisation des activités du sous projet passe par le renforcement des capacités des acteurs impliqués.

En effet, le renforcement des capacités des acteurs est nécessaire pour assurer une bonne appréciation de la mise en œuvre des mesures prévues dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Il permettra d'outiller techniquement les acteurs afin qu'ils puissent valablement jouer leurs rôles.

Acteurs de mise en œuvre et du suivi-contrôle

Les acteurs de mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) sont :

- Le PIDAJ (UGP);
- Direction Générale de l'Industrie et de l'entrepreneuriat des jeunes
- Bureau national d'évaluation environnementale (BNEE);
- Direction Générale des Eaux et Forêts (DGE/F) ;
- Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable (DGE/DD);
- Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE);
- Direction de la Santé, Sécurité au Travail (DSST);
- Services techniques de la zone (Environnement, Equipement, Hydraulique et Assainissement, Mines, Population, Inspection de Travail, etc.);
- La mairie de Diffa;
- Associations et Organisations Non Gouvernementales (ONG).

Rôles et responsabilités des acteurs

Le tableau 63 ci-dessous présente les rôles et les responsabilités des différents acteurs qui seront impliqués dans la mise en œuvre du PGES du projet.

Tableau 64 : Rôle et responsabilité des acteurs de mise en œuvre du PGES du projet

Catégories d'acteurs	Rôles et Responsabilités
BNEE	Assurer la formation sur l'internalisation du PGES du projet, suivi contrôle de la mise
	en œuvre du PGES
	Assurer la diffusion des rapports de surveillance et du suivi environnemental.
PIDAJ	 Assurer au BNEE, les moyens nécessaires pour la mise en œuvre du suivi
	contrôle environnemental;
	Assurer la mise en œuvre de toutes les mesures d'atténuation et faire produire
	régulièrement un rapport d'activités ;
	 Coordonner les activités des entreprises adjudicataires dans le cadre de la mise en
	œuvre du PGES chantier de chaque entreprise;
	 Participer aux réunions de coordination Environnement avec les représentants
	concernés de l'Ingénieur Conseils et des Entreprises ;
	 Assurer les relations avec les autorités environnementales centrales (Ministères);
	 Assurer la liaison entre les différentes institutions impliquées dans la mise en
	œuvre des mesures d'atténuation et d'optimisation
	• Veiller au respect de l'application de la réglementation environnementale ;
	 Veiller à la préservation des intérêts des populations riveraines ;
	 Renforcer les capacités des Services Techniques et des acteurs ;
	 Transmettre les rapports de surveillance et suivi au BNEE;
	 Assurer les relations avec les communautés locales concernées pour tous les
	aspects sociaux, y compris l'amélioration de la santé, le respect des procédures de
	recrutement, la consultation publique ;
	Tenir une veille environnementale et sociale conséquente quant au succès du
	PGES
Direction Générale de l'Industrie	Préparer avec les structures d'exécution, un programme de travail
et de l'entrepreneuriat des jeunes	

Assurer la liaison entre les différentes institutions impliquées dans la mise en œuvre				
des mesures d'atténuation des impacts				
Financer la mise en œuvre du PGES				
 Assurer la diffusion des rapports de surveillance et du suivi environnemental Tenir une veille environnementale conséquente quant au succès du PGES 				
- Implication dans les missions de surveillance et du suivi de la mise en œuvre du				
PGES				
■ Implication dans l'abattage des arbres, plantations et ensemencements				
Implication dans les missions de surveillance et du suivi de la mise en œuvre				
du PGES				
 Implication dans la gestion des déchets, pollution des eaux, de l'air, etc. 				
■ Implication dans les missions de surveillance et du suivi de la mise en œuvre du PGES				
■ Implication dans la gestion et l'utilisation d'eau				
■ Implication dans les missions de surveillance et du suivi de la mise en œuvre du PGE				
 Implication dans la gestion des risques au travail. 				
Appuyer le BNEE dans la mise en œuvre du PGES, notamment en ce qui concerne				
aux missions de surveillance et du suivi de la mise en œuvre du PGES				
 Participer à la mise en œuvre des programmes de renforcement de capacités. 				
 Participer au processus de l'EIES à travers les consultations et audiences 				
publiques;				
Contribuer à la bonne application des mesures du PGES à travers la procédure de				
résolution des doléances ;				
 Accompagner le projet dans la surveillance environnementale; 				
Effectuer la médiation entre le projet et les populations riveraines en cas de				
conflits;				
 Participer aux séances d'informations et de renforcement des capacités ; 				
 Informer, éduquer et conscientiser les populations riveraines. 				
 Sensibiliser les populations et tous les acteurs à plus s'intégrer dans le projet ; 				
Sensibiliser le personnel des entreprises d'exécution du projet et les populations				
riveraines sur les risques de contagion et de propagation des Infections				
Sexuellement Transmissibles (IST), le VIH, le SIDA, les violences liées au genre				
et le travail des mineurs au cours de l'exécution des travaux.				

Budget du programme de renforcement de capacité
Pour renforcer les capacités des acteurs de mise en œuvre et du suivi du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des activités du projet, il est prévu, des formations dont les thèmes, les acteurs concernés ainsi que les coûts y relatifs sont donnés dans le tableau 64 ci-dessous.

Tableau 65: Thèmes de renforcement des capacités et les coûts y relatifs

Cibles	Thématique	Acteurs de mise en œuvre	Couts en FCFA
Services techniques de	Formation sur l'internalisation et le processus de suivi de	BNEE	11 000 000
la région de Diffa	la mise en oeuvre du PGES		
(Environnement,	■ Connaissance du processus de suivi de la mise en oeuvre		
Population, Inspection	du PGES		
de Travail, etc.) ;	■ Information/sensibilisation sur le projet - Information sur		
Mairie, Organisations	les travaux,		
de la Société Civile	■ Information sur les impacts potentiels		
	■ Aspects environnementaux et sociaux des activités du		
	projet		
	 Sensibilisation sur les risques liés aux travaux 		

	Formation sur la surveillance et le suivi environnemental et	BNEE	9 000 000
	social		
	• Outils de contrôle et de surveillance environnementale		
	Les indicateurs de surveillance		
	Technique d'élaboration des rapports de surveillance		
	environnementale		
	Appui en matériels et équipement et mise en place du	Administration	15 000 000
	sipositif de collecte et évacuation des déchets	du LPA	15 000 000
Personnel de		Entreprise	PM
		Entreprise	L IAI
l'entreprise	La formation et sensibilisation sur les risques en matière		
	de santé et de sécurité liés à certaines tâches et les		
	premiers soins.		
	Les procédures en cas d'accident et interventions		
	d'urgence ;		
	Les modes de contamination des IST et du VIH;		
	■ Les comportements à risque ;		
	■ Port EPI		
	Formation sur le PGES		
	■ Application des mesures du PGES et autres bonnes		
	pratiques pendant les travaux (gestion des déchets,		
	limitation des nuisances, limitation de vitesse, etc.)		
TOTAL	initiation des naisances, initiation de vicesse, etc.)		35 000 000
TOTAL			33 000 000

VII.7. Mécanisme de gestion des plaintes

Un Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) a été proposé. La mise en place de ce mécanisme est sous la responsabilité de l'Équipe de coordination du PDAJ qui s'appuie sur les Responsables environnement et social de l'Entreprise exécutant les travaux et la Mission de contrôle et un comité local de gestion des plaintes qui sera mis en place.

Les instances de réception des plaintes et recours proposé sont

- Bureau de la Mission de contrôle (MdC);
- Bureau de l'Entreprise des travaux ;
- Bureau de la Mairie de Diffa;
- Coordination du PIDAJ (Expert en Infrastructure).

Un comité local de gestion des plaintes sera mis en place dans la Mairie de Diffa où les personnes pourront être affectées par les travaux.

Un comité de médiation sera mis en place et sera composé du Directeur (ou son représentant) de la Direction de la formation professionnelle de Diffa et un (1) représentant du Chef de Canton de Diffa et un représentant du Chef religieux (Imam) de Diffa.

La procédure de résolution des plaintes comporte six étapes qui sont décrites ci-dessous. Chaque réclamation ou plainte devra passer à travers le processus de résolution :

- Réception et enregistrement de la plainte : Une plainte émanant d'un ou plusieurs membres de la communauté peut
- être reçue au niveau de chacune des instances énumérées ci-haut ;
- Examen de l'admissibilité : Les plaintes doivent faire l'objet d'un examen, d'une analyse et d'une enquête pour en déterminer la validité ; établir clairement quel engagement ou promesse n'a pas été respecté ; et décider des mesures à prendre pour y donner suite ;
- Règlement des plaintes : Le traitement des plaintes selon les trois (3) niveaux d'intervention se présente comme suit :

- Niveau 1 : Mission de contrôle et entreprise des travaux : Ce niveau de traitement entend le plaignant et délibère dans un délai de trois (3) jours ;
- Niveau 2 : Comité local : Le comité local se réunit dans les 3 jours qui suivent la transmission de la plainte à son niveau. Le comité après avoir entendu le plaignant délibère dans un délai maximum de 10 jours ;
- Niveau 3. Unité de Coordination du PIDAJ: une équipe de gestion de plainte composée de Trois (3) personnes à savoir : le Coordonnateur du PIDAJ ; l'Expert chargé des infrastructures et l'Expert en suivi- évaluation. Cette équipe participe à l'examen des plaintes, aux enquêtes et traitements des plaintes qui n'ont pu être traitées au niveau des Missions de Contrôle et le comité local. L'Unité de Coordination dispose d'au plus tard quatorze (14) jours pour traiter les plaintes enregistrées et informer le plaignant par écrit.
- Mise en œuvre de la solution : C'est durant cette étape, que la solution et/ou les mesures correctives seront entreprises. Toutes les parties concernées par la plainte parviennent à un accord et, plus important encore, la personne plaignante est satisfaite du fait que la plainte a été traitée de façon juste et appropriée et que les mesures qui ont été prises apportent une solution. Le PIDAJ assumera tous les couts financiers des actions requises.
- Clôture de la plainte et suivi : une fois la solution acceptée et implantée avec succès la plainte est close. S'il arrive qu'une solution ne soit pas trouvée malgré l'aide du comité de médiation et du médiateur institutionnel et que le plaignant entame des recours juridiques externes au PIDAJ.
- Recours au Tribunal : Si le plaignant n'est pas satisfait à l'issu des délibérations des trois (3) niveaux de traitement, il pourra recourir au tribunal de Diffa.

Tableau 66 : Coût de mise en place du MGP

Actions/Activités	Responsables	Acteurs de mise en œuvre	Echéance	Cout de mise en œuvre
Mise en place du comité de gestion des plaintes locales, communales et nationales du MGP	PIDAJ	Equipe SE/CC	Apres la validation du rapport de l'EIES	PM
Formation des membres des organes sur le contenu du MGP	SE/CC	Services techniques concernées, autres spécialistes, consultant	Au plus tard trois (3) mois après la mise en place des organes	PM
Information /sensibilisation et communication sur les dispositions du mécanisme à l'endroit de communautés	SE/CC	Services techniques concernées, autres spécialistes, consultant	Apres la mise en place du comité et régulièrement	PM
Acquisition et mise en place du matériel et fourniture nécessaire au fonctionnement du MGP	PIDAJ	PIDAJ	Juste après la mise en place des organes	PM
Total				PM Voir rapport MGP

Les plaintes liées aux VBG, EAS/HS sont des plaintes de nature sensible, pour lesquelles les usagers doivent avoir l'assurance que le traitement se fera de manière confidentielle, et sans risques pour eux.

Pour ce faire, les cas de VBG, EAS/HS ne feront jamais l'objet d'une résolution à l'amiable et suivront une procédure telle que l'exigent les dispositions en la matière. Ainsi, le PID identifiera des structures de préférences en l'occurrence des ONG/Associations offrant déjà des services de prises en charge des VBG en

.

vue de les impliquer comme parties prenantes aux dispositions du présent MGP. Aussi, des points focaux spécifiques seront identifiés pour la réception et l'enregistrement desdites plaintes.

VII.8. Clauses EHS spécifiques à insérer dans le contrat de travaux

Compte tenu de la nature des travaux prévus dans le cadre du sous-projet de construction du LPA de Diffa, les Clauses Environnementales et Sociales proposées sont à inclure dans le DAO :

- Respect des procédures administratives et réglementaires en matière d'environnement notamment l'élaboration d'un PGES chantier et s validation par le BNEEE
- Etablir et soumettre à l'approbation du Maître d'Œuvre et du Maitre d'ouvrage un Plan de Gestion Environnementale
- et Sociale (PGES) pour le chantier
- l'Entrepreneur doit remettre au Maitre d'Œuvre (et au PIDAJ, aux Bénéficiaires) un plan d'organisation du chantier
- et un plan d'installation du chantier
- Elaborer un règlement interne, ou code de conduite doit mentionner spécifiquement les règles de sécurités, interdire la consommation d'alcool pendant les heures du travail, l'utilisation de bois de chauffe, l'interdiction ou la prévention des violences basées sur le genre, sensibiliser le personnel aux dangers des MST (VIH/SIDA),
- Elaborer un plan de stockage et utilisation des substances potentiellement polluantes et/ou dangereuses
- Elaborer un plan de coupe et de déboisement et dessouchage d'arbres. Les souches et produits extraits seront évacués et détruits mais, en aucun cas, incorporés dans le remblai. La terre végétale, préalablement décapée et stockée, sera réemployée en couverture et révégétalisée.
- L'entrepreneur veillera à limiter l'usage des engins bruyants au strict nécessaire et arrêtera ceux qui ne servent pas (compresseur par exemple). Les nuisances sonores (issues des engins, véhicules lourds,...) à proximité d'habitations et autres établissements publics, sauf cas d'urgence, seront prohibées de 19 heures à 8 heures ainsi que le dimanche et les jours fériés
- L'Entrepreneur doit présenter un Plan de Gestion des Déchets (inclus dans le PGES). Ce plan ciblé (PGD) définira le mode et les moyens à mettre en œuvre pour la collecte, le stockage le transport et la gestion de ces déchets. Ce plan sera basé sur le principe dit 3RVE : Réduire à la source, Réutiliser, Recycler, Valoriser, Eliminer.
- L'Entrepreneur doit faire son affaire du recrutement du personnel et de la main-d'œuvre, d'origine nationale ou non, ainsi que de leur rémunération, hébergement, ravitaillement et transport dans le strict respect de la réglementation
- en vigueur en se conformant, en particulier, à la réglementation du travail (notamment en ce qui concerne les horaires de travail et les jours de repos), à la réglementation sociale et à l'ensemble de la réglementation applicable en matière d'hygiène et de sécurité.
- L'Entrepreneur veillera à ce tous les employés permanents ou temporaires du chantier seront formés sur les procédures et les exigences consécutives aux présentes clauses environnementales et sociales. La formation à prodiguer consistera en une présentation du projet et des consignes de sécurité à respecter sur le chantier (importance du port des protections individuelles, règles de circulation, abstinence alcoolique,) et à la santé au travail et dans la vie quotidienne (prévention des MST et plus particulièrement le HIV/SIDA, prévention du paludisme, prévention du péril fécal, techniques de portage des charges lourdes...), au Droit du travail, au règlement intérieur de l'Entreprise, etc.
- L'Entrepreneur est tenu de prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter des accidents et atteintes à la santé, tant à l'égard du personnel propre qu'à l'égard du personnel sous-traitant et des tiers.

VII.9. Récapitulatif du cout du PGES

Le coût global du PGES du projet est estimé à QUATRE VINGT DIX HUIT MILLIONS DEUX CENT MILLE (98 200 000) FRANCS CFA. (Cf. tableau ci-dessous).

Rubrique Total

Programme d'atténuation	44 000 000
Programme de surveillance	9 000 000
Programme de suivi	10 200 000
Programme de renforcement des capacités	35 000 000
Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)	PM
Audit annuel de performance	PM
environnementale et sociale	
Total	98 200 000

CONCLUSION

Le sous-projet des travaux de construction du Lycée Professionnel Agricole de Diffa dans le cadre du PIDAJ, cadre parfaitement avec les objectifs du gouvernement et s'inscrit dans la droite ligne du Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP) qui est bâti sur les acquis de la mise en œuvre des projets et programmes à forts impacts sur les conditions de vie de la population à travers (i) le renforcement de la défense et la sécurité nationale, (ii) l'identification des besoins réels des régions et des communes pour un développement endogène, (iii) la mobilisation des communautés à travers une participation active et citoyenne dans des activités à haute intensité de main d'œuvre, la facilité de l'accès aux moyens de production, de commercialisation, de transformation des produits et à l'énergie.

Ainsi, l'objectif principal du projet est de soutenir de façon durable la croissance économique et sociale du pays en promouvant l'entrepreneuriat des jeunes, en encourageant l'innovation technologique et en renforçant la résilience face aux chocs climatiques. La construction du LPA de Diffa va permettre de formeret développer chez les jeunes des compétences entrepreneuriales dans le domaine de l'ASP, faciliter l'accès des jeunes au marché du travail et doter le secteur agricole de compétences techniques et professionnelles de haut niveau, capables d'apporter des innovations

Malgré les impacts positifs attendus du sous-projet, sa réalisation engendrera des impacts négatifs sur les éléments de l'environnement biophysique et humain de la zone notamment les risques d'accidents et de blessures, la modification de la qualité de l'air, la destruction de la flore, la perturbation de la structure des sols, la pollution des sols et des eaux par les déchets solides et liquides et la perturbation de l'ambiance sonore, etc.

Par ailleurs, des mesures d'atténuation des impacts négatifs ont prévu la remise en état des sols et sites déstabilisés, l'arrosage ponctuel et régulier des zones des poussières, la mise en place d'un système de gestion des déchets solides et liquides, la dotation des travailleurs en EPI et leur port obligatoire.

Également, afin de mieux renforcer ces mesures, d'autres mesures d'accompagnement et de bonification des impacts ont été proposées dont entre autres le recrutement de la main d'œuvre locale et des entreprises locales lors des travaux, le renforcement des activités socioéconomiques, la réalisation et l'entretien des plantation d'alignement, la conduite des actions de sensibilisation sur plusieurs aspects notamment, Hygiène, Sécurité et Santé, maladies transmissibles et respiratoires.

Toutes ces mesures ont été traduites et budgétisées dans un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui définit le mécanisme opérationnel de leur mise en œuvre pour un coût global estimé à QUATRE VINGT DIX HUIT MILLIONS DEUX CENT MILLE (98 200 000) FRANCS CFA.

ANNEXE 1: REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT : Document de politique sectorielle en matière d'éducation- Décembre 1999-55 Pages
- BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT : Politique en matière de déplacement involontaire de populations-Novembre 2003- 38 Pages
- BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT : Politique sectorielle en matière de santé- Juillet 1996-40 Pages
- BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT : Stratégie en matière de VIH/SIDA pour les opérations du groupe de la banque- 22 Janvier 2001-42 Pages
- BANQUE MONDIALE, Prévention de la pollution et dépollution Manuel Vers une production plus propre; Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC, 1998.
- BANQUE MONDIALE, Principes de sauvegarde du patrimoine culturel physique-Guide pratique, Washington, DC, mars 2009.
- COMMUNE DE DIFFA: Plan de Développement de la Commune
- Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) et Université Senghor, 2019, Évaluations environnementales des politiques et projets de développement [Sous la direction de Yelkouni, M. et E.L. Ngo-Samnick]. IFDD, Québec, Canada, 272 p.
- REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE : Étude d'impact environnemental et social du projet de construction de la Tour F Abidjan, cite administrative du plateau, 2019-217pages
- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO: Etude d'impact environnemental et social (ÉIES) du projet de construction des bâtiments scolaires de quatre écoles ciblées dans la ville de Kindu: institut Lufungula, Institut Kama 2, Ecole primaire Kama 2 et Institut Kasilembo, 2019- 145pages
- REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : Étude d'impact environnemental et social du projet de construction d'un immeuble devant abriter le service géologique national (SGNC) et le cadastre minier (CAMI) sur le site actuel du cami ; 2018-123pages
- REPUBLIQUE DU CAMEROUN- Projet de Construction de la Cité de LOM PANGAR: Étude d'impact environnemental et social,P 79
- REPUBLIQUE DU NIGER- Haut Commissariat à l'aménagement de la Vallée du Niger (HACVN) : Etude d'Impact Environnemental et Social des Trois Sites d'Accueil des Populations Déplacées de la Vague 1 : Gabou, Sanguile et Alsilamey, 2012 77 Pages, Rapport définitif
- REPUBLIQUE DU NIGER- Ministère de la Formation Professionnelle et Technique- Programme de Modernisation et de Développement de l'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques 2008-2017
- REPUBLIQUE DU NIGER- Politique Sectorielle de l'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques
- REPUBLIQUE DU NIGER : Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement et la Formation Professionnels et Techniques- Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), Octobre 2009-18 Pages
- REPUBLIQUE DU NIGER : Projet de Mobilisation et de Valorisation des Ressources en Eau (PROMOVARE)-Plan de Gestion Environnementale et Sociale, Janvier 2012, 110 Pages- Rapport Provisoire
- REPUBLIQUE DU NIGER : RENACOM, Institut National de la Statistique (INS) 2012

TDR DE RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE LA REALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL ET DES PLANS D'ACTIONS DE REINSTALLATION (PAR) DU SOUS-PROJET DE CONSTRUCTION DES LYCEES PROFESSIONNELS AGRICOLES D'AGADEZ, DIFFA, DOSSO, TAHOUA, ET ZINDER DANS LE CADRE DU PIDAJ

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Avec une superficie de 1.267.000 Km2, le Niger est l'un des pays les plus vastes d'Afrique. Seulement 1% du territoire (extrême sud-ouest) reçoit plus 600 mm de pluie par an, tandis que 89% du territoire, localisé dans la partie nord, reçoit moins de 350 mm de pluie par an.

Le relief nigérien est peu contrasté. Les sols sont sablonneux ou argilo-sablonneux, pauvres en éléments nutritifs et en matière organique. Les sols cultivables sont à 80% dunaires et 15 à 20% sont des sols hydro morphes moyennement argileux. Le réseau hydrographique qui est issu des deux importants bassins, à savoir le bassin du fleuve Niger et celui du Lac Tchad, draine annuellement 24 à 30 milliards de m3 d'eau dont seulement 1% est exploité.

La superficie potentiellement favorable à une agriculture de subsistance est estimée à 15 millions d'hectares1 de terres cultivables et d'environ 10 942 560 hectares2 de potentiel irrigable. Par ailleurs, le Niger dispose d'un gisement important de ressources en eau souterraine qui sont estimées à 2,5 milliards de m3 de réserves renouvelables et à plus de 2000 milliards de m3 de réserves fossiles des aquifères profonds.

Le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique occupe plus de 80% de la population active nigérienne3. Mais, les conditions climatiques drastiques, la forte pression démographique, la baisse de la jachère, le faible niveau d'irrigation, la baisse de la fertilité des sols, la dégradation des ressources naturelles (eau, terre, pâturage, forêt), des équipements de production rudimentaires et un très faible accès au crédit agricole ... ont fortement contribué à accroître la vulnérabilité des populations en général et des jeunes en particulier, notamment en zones rurales, faces aux crises récurrentes d'insécurité alimentaire et pastorales, plus ou moins aigues et de plus en plus rapprochées.

Sur le plan de sa structure, la population nigérienne est composée presque d'autant de femmes (50,01%)4 que d'hommes (49,99%). Elle est fondamentalement très jeune (moyenne d'âge 15 ans). En effet, La croissance démographique du Niger s'est accompagnée d'un rajeunissement de la population. En 2022, selon les estimations de l'INS, plus de la moitié des nigériens ont au plus 15 ans (52,6%)5, plus de deux (2) nigériens sur trois (3) ont au plus 25 ans (71,64%) et un tiers (1/3) de la population totale se trouve entre 15 ans et 35 ans soit 8.241.720 en 2022

Au vu de l'importance du poids démographique, la problématique de l'emploi, en particulier celui des jeunes, demeure cruciale et constitue un enjeu majeur pour l'Etat et ses partenaires. En plus, le tissu économique du Niger se caractérise par la présence d'un secteur informel très important, utilisateur d'une main d'œuvre peu ou mal qualifiée et d'entreprises plus ou moins de grande taille à la recherche de compétences professionnelles.

Dans ce contexte, le développement de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels constitue une importante voie d'accès du pays au progrès à travers la mise à disposition du marché du travail, des compétences nécessaires. Aussi, la formation professionnelle contribue-t-elle à faire de la jeunesse, fer de lance du développement économique du pays, un atout et un facteur de stabilité sociopolitique pour un pays qui enregistre une forte croissance démographique de l'ordre de 3,9% par an.

Ainsi, dans un souci d'apporter une réponse adéquate à la problématique « mise à disposition des différents secteurs économiques de compétences nécessaires en général et celui de la formation agricole en particulier, le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle (MET/FP) s'est fixé comme ambition de développer et diversifier l'offre de formation agricole à travers les lycées professionnels Agricoles, les Sites de Formations aux Métiers Agricoles (SFMA) et le Centre de Formation aux Métiers Agricoles et Apprentissage (CFMAA).

L'opérationnalisation de ces dispositifs va d'une part permettre au pays de former des grands entrepreneurs dans le domaine agricole mais aussi fournir d'autre part, des ouvriers qualifiés dans ledit domaine afin de réduire la pression démographique sur les terres cultivables.

C'est fort de cette orientation et pour apporter sa modeste contribution à l'atteinte de cet objectif que le Ministère de l'Industrie et de l'Entrepreneuriat des Jeunes, en collaboration avec les Ministères en charge de l'Agriculture, et de l'enseignement technique et la formation professionnelle, a initié le Programme intégré de développement de l'agripreneuriat des jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger « PIDAJ » avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD). Ce programme est une des priorités des autorités pour assurer la souveraineté alimentaire mais aussi pour améliorer les conditions de vie et l'indépendance économique des jeunes.

En vue de contribuer au renforcement du dispositif existant en matière de formation agricole, le PIDAJ envisage la construction de cinq (5) lycées agricoles au niveau des régions d'Agadez, Diffa, Dosso, Tahoua, Zinder. Malgré les effets positifs attendus en matière d'amélioration et de diversification de l'enseignement professionnel, la réalisation de ce sous-projet comporte des impacts négatifs potentiels sur les milieux biophysique et humain. Afin de minimiser ces impacts négatifs, le MCI a prévu la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social conformément aux exigences du Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD et la règlementation nationale notamment la Loi n°2018-28 déterminant les principes fondamentaux de l'Evacuation Environnementale au Niger. Les présents TDR sont élaborés en vue du recrutement d'un cabinet pour la réalisation de l'EIES et des PAR des 5 Lycées Professionnels Agricoles d'Agadez, Diffa, Dosso, Tahoua, Zinder.

II. PRESENTATION DU PROMOTEUR

Conformément au Décret n° 2023-068/P/CNSP du 08 Septembre 2023, Portant Organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministre Délégué et les textes modificatifs subséquents, le Ministère du Commerce et de l'Industrie est chargé, en relation avec les autres Ministères concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques nationales en matière de Commerce, d'industrie, de promotion du secteur privé et de l'entrepreneuriat des jeunes conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

La vision du Ministère du Commerce et de l'Industrie est celle « d'un secteur privé moderne, dynamique, compétitif, respectueux de l'environnement et source de création de richesses et d'emplois pour le Niger à l'horizon 2035 ». Le Ministère du Commerce et de l'Industrie, conformément à ses missions a défini un objectif stratégique à savoir « Développer un secteur privé dynamique créateur de richesse et pourvoyeur d'emplois ». Le Programme Intégré de Développement de l'Agripreneuriat des Jeunes et d'Innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ) est porté par le MCI à travers la Direction Générale de l'Entrepreneuriat des Jeunes comme Agence d'Exécution.

III. PRESENTATION DU PROJET PIDAJ

Le PIDAJ est un projet d'envergure nationale financé par la BAD avec un coût total d'environ 70 Milliards de F CFA. Il comprend 4 composantes qui sont :

- Composante 1 : Renforcement du système national d'enseignement technique et de formation professionnelle Agricole ;
- Composante 2 : Appui à l'écosystème entrepreneurial et à l'inclusion financière des PME du secteur de l'Agriculture et l'Agro-Industrie et jeunes agripreneurs ;
- Composante 3 : Renforcement de la résilience face aux chocs climatiques et de l'adaptation des agripreneurs dans les secteurs productifs
- Composante 4 : Appui institutionnel et coordination du programme.

- Son objectif général est de contribuer de manière durable à la croissance économique et sociale du Niger à travers le développement de l'entrepreneuriat des jeunes, l'innovation technologique et le renforcement de la résilience en réponse aux chocs climatiques. Il vise spécifiquement à:
- Renforcer le dispositif d'enseignement technique et de formation professionnelle (ETFP) agricole (Construction et réhabilitation des LPA, SFMA, centres agripreneurs)
- Développer l'ingénierie de formation adaptée aux besoins du marché du travail, aux enjeux climatiques et à l'innovation et la recherche dans le domaine de l'Agripreneuriat (LPA, SFMA, centres agripreneurs)
- Promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, et des entreprises viables et durables dans les chaînes de valeur agricoles;
- Développer les compétences et talents numériques des jeunes en vue de créer des emplois décents et durables dans le domaine de l'Agripreneuriat et;
- Capitaliser sur les nouvelles technologies pour faciliter l'accès des jeunes entrepreneurs aux marchés, aux services financiers et autres informations utiles au développement de leurs activités.
 - Il est attendu à travers la mise en œuvre du PIDAJ:
- 05 lycées agricoles et 34 SFMA construits et équipés ;
- 08 centres agripreneuriat construits et équipés ;
- 05 centres incubateurs (fermes agricoles digitales et intégrées) construits et équipés
- 3.000 bénéficiaires directs dont 1/3 des filles avec une tranche d'âge de 18 à 40 ans impactés par le programme ;

Région	Localité	Superficie	Statut foncier	Coordonnées	
				GPS	
Agadez	Agadez	4 ha 44 a	Public et disponible (Cf. Acte de	1.17.01445866	8.03457714
			cession : Ilot N° 6076 du	2.17.01595377	8.03636473
			lotissement Tekazamt d'une	3.17.01783479	8.03482584
			superficie de 4 ha 44 a en date du	4.17.01599799	8.03445152
			03/07/2024)		
Diffa	Diffa	25 ha	Public et disponible (Cf. Arrêté	237322,574	1476283,061
			n° 00175/MUH /SG/	237364,582	1476771,548
			DGUH/PLDU du 15 /Novembre	236874,119	1476818,407
			2023 Ilot 2203 d'une superficie	236827,491	1476330,361
			de 25 ha)		
Dosso	Dosso	5 ha	Public et disponible (Cf. Arrêté	2°51'49''	12°45'16''
			N° 52/MAG/EL/DIRCAB/	Longitude Est	Latitude
			SG/DGA		Nord
			<i>Réf. : V/L N° 0333/MEP/T/SG du</i>		
			14/ 08/2018		
			Objet : Rétrocession de deux		
			centres de jeunes agriculteurs		
			(CFJA))		
Tahoua	Madaoua	5 ha	Public et disponible (Cf. Parcelle	E 005°.56.480'	1. N.
			N° A ; ilot : 731 au quartier	E 005°.56.381'	14°04.850′
			traditionnel, d'une superficie de	E 005°.56.343'	2. <i>N</i> .
			5 ha.)	E 005°.56.437'	14°04.836′
					3. N.
					14°04.941'
					4. N.
					14°04.990'

Zinder	Mirriah	1,6 ha	Public et disponible (Cf. E: 009,52724	N	:
			Attestation de donation Site ex-	13,70617,	
			CPT. Superficie : 1,6 ha du		
			26/09/2024)		

- 40.000 jeunes bénéficieront du projet et 300 acteurs/formateurs de la formation professionnelle formés et recyclés ;
- 2000 jeunes incubés puis financés ;
- 500 000 bénéficiaires directs et 3,5 millions de personnes à l'échelle nationale impactés à travers les programmes de transformation et digitalisation.

IV. DESCRIPTION TECHNIQUE DU SOUS-PROJET

4.1. Localisation des sites des LPA

Les LPA seront construits au niveau de cinq régions à savoir d'Agadez, Diffa, Dosso, Tahoua, Zinder. Ces sites ont été mis à disposition par (préciser le mode d'acquisition ou le statut foncier de chaque site). Les coordonnées géographiques de chaque site se présentent comme l'indique le tableau ci-dessous.

4.2. Consistance des travaux

En référence au plan type d'un LPA, les travaux qui sont attendus sont :

- Les terrassements généraux et l'installation du chantier (amenée et repli du matériel, clôture et délimitation de la zone de travail, décapage de la terre végétale, les fouilles, Remblai de déblais en fondations, Remblai d'apport complémentaire);
- Les travaux infrastructures (fondation, poteaux et poutres);
- Les travaux de superstructures (charpente, toiture et l'étanchéité) ;
- L'alimentation en eau potable ;
- Le système d'assainissement ;
- La plomberie sanitaire et sécurité incendie ;
- La menuiserie;
- Les faux plafonds;
- La couverture;
- L'électrification;
- La peinture et le revêtement.
- un bloc de toilettes;
- une boutique de vente;
- drainage assainissement;
- voierie et aménagement ;
- les équipements;
- les mobiliers.

4.3. Matériels à mobiliser

Parmi les engins et machinerie pouvant être utilisés on peut citer entre autres :

- grue pour soulever et maintenir en suspension des matériaux extrêmement lourds ;
- la bétonnière pour faire préparer du béton de ciment ;
- le bulldozer pour araser une surface non plate ;
- la pelle mécanique hydraulique pour creuser des tranchées et charger des matériaux
- la décapeuse ;
- la niveleuse ;
- le camion de chantier utilisé pour transporter sur routes les fournitures nécessaires au chantier.

4.4. Mode d'approvisionnement en sable et gravier :

Les matériaux seront acheminés par camion en privilégiant les carrières et/ou emprunts déjà existants.

V. OBJECTIFS ET RESULTATS DE L'EIES

5.1. Objectifs

L'objectif principal de cette étude est de réaliser une EIES des travaux de construction pour les cinq Lycées Professionnels Agricoles.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Décrire les caractéristiques biophysiques et humaines de l'environnement dans lequel interviendront les activités par site;
- Identifier, Evaluer les impacts environnementaux et sociaux susceptibles d'être générés par la réalisation des travaux ;
- Proposer de mesures de bonification, d'atténuation et/ou de compensation en lien avec les impacts caractérisés en tenant compte des spécificités de chaque site;
- Dresser un cadre politique, institutionnel et législatif au plan national/international et selon les politiques et les directives de la BAD en lien avec le contenu, les attentes et les objectifs du Sous-Projet :
- Elaborer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale
- Elaborer les Plans d'Actions de réinstallation (PAR) pour chaque site
- Proposer un plan de gestion de plaintes sur la base du Mécanisme de Gestion des Plaintes du PIDAJ
- Identifier les besoins en renforcement des capacités des acteurs de la mise en œuvre du PGES

5.2. Résultats attendus

Les résultats attendus de l'EIES sont :

- Les caractéristiques biophysiques et humaines de l'environnement dans lequel interviendront les activités par site sont décrites ;
- Les impacts environnementaux et sociaux susceptibles d'être générés par la réalisation des travaux sont identifiés et évalués;
- Des mesures de bonification, d'atténuation et/ou de compensation en lien avec les impacts caractérisés en tenant compte des spécificités de chaque site sont proposées;
- Le cadre politique, institutionnel et législatif au plan national/international et selon les politiques et les directives de la BAD en lien avec le contenu, les attentes et les objectifs du Sous-Projet est dressé;
- Un Plan de Gestion Environnementale et Sociale est élaboré pour chaque site
- Un plan d'Actions de Réinstallation (PAR) élaboré pour chaque site
- Un plan de gestion de plaintes sur la base du Mécanisme de Gestion des Plaintes du PIDAJ est proposé pour chaque site;
- Les besoins en renforcement des capacités des acteurs de la mise en œuvre du PGES sont identifiés.

VI. CHAMP DE L'ETUDE

L'EIES concernera la construction des cinq LPA au niveau d'Agadez, Diffa, Dosso, Tahoua, Zinder. Le Consultant est responsable de la qualité du remplissage des supports. Les résultats de l'EIES seront présentés au MCI. Le consultant accompagnera le MCI dans tout le processus de validation, y compris

la présentation du rapport provisoire pour évaluation et validation lors de l'atelier qui sera organisé à cet effet en collaboration avec le Bureau National d'Evaluation Environnementale (BNEE). Le rapport provisoire sera aussi partagé avec la Banque Africaine de Développement pour observations et commentaires. Le rapport définitif prenant en compte les observations et commentaires de l'atelier et de la BAD sera déposé au MCI qui le transmettra au BNEE pour l'obtention du certificat de conformité.

VII. ORGANISATION DE L'ETUDE

Pour procéder à la réalisation de la présente Étude d'Impact Environnemental et Social, il sera adopté une démarche méthodologique basée sur plusieurs approches complémentaires :

- Réunion de coordination et d'orientation du consultant (rencontre à Niamey avec le personnel chargé de la gestion du projet PIDAJ; mise à disposition des consultants les documents de base du projet);
- La revue documentaire, à savoir, l'analyse et l'exploitation de toute la littérature sur le projet et sur sa zone d'intervention (TDR, documents stratégiques, documents techniques et de planification, plans de développement local etc.). Une recherche d'information documentaire doit être effectuée pour permettre de mieux comprendre le contexte général du projet ainsi que la zone d'étude. Cette phase consistera en la prise de connaissance des documents en rapport avec le projet et avec l'état initial des milieux récepteurs. Cette recherche documentaire (près des services techniques régionaux de la région concernée, BNEE et au niveau des Ministères techniques concernés par le projet) enrichira davantage l'étude bibliographique relative aux milieux physiques, biologiques et sociaux, nécessaires pour l'établissement d'un diagnostic adéquat sur la zone d'étude, aux études d'impact sur l'environnement et sur les textes législatifs.
- Rencontre d'information avec les municipalités concernées.
- Visite de terrain (reconnaissance et caractérisation des sites, appréciation sommaire de la zone d'influence des travaux y compris les travaux complémentaires et prise de repères);
- Enquêtes, collecte et l'analyse des données biophysiques et socio-économiques sur toute la zone d'emprise des travaux de construction ;
- Consultation publique (présentation du projet et recueil des avis, des craintes et préoccupations exprimées par les populations ainsi que des suggestions et recommandation à formulées à l'endroit du projet.

VIII. MANDAT DU CONSULTANT

Dans le cadre de la réalisation de l'EIES des travaux de construction des cinq Lycées Professionnels Agricoles (LPA), le Consultant en sauvegarde environnementale et sociale devra (i) s'appuyer principalement sur le contenu de l'EIES incluant le PGES; (ii) se conformer à la réglementation nationale en vigueur ainsi qu'aux politiques et directives de la BAD.

Il aura à accomplir les tâches principales suivantes :

- La description des caractéristiques biophysiques et humaines de l'environnement des sites dans lesquels les activités auront lieu et mettre en évidence les spécificités en fonction de chaque site ainsi que les contraintes majeures qui nécessitent d'être prises en compte au moment de la préparation du terrain, les travaux de construction ainsi que durant l'installation des équipements et au moment de l'exploitation des sites;
- L'identification et l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux susceptibles d'être générés avec la réalisation des activités par site ;
- La proposition des mesures de bonification, d'atténuation et/ou de compensation, en lien avec les impacts décrits par site ;
- La revue des politiques, législation et les cadres administratifs et institutionnelles nationales respectives en matière de l'environnement par rapport aux politiques de la BAD;

- L'examen des conventions et protocoles dont le Niger est signataire en rapport avec les activités du Sous-Projet;
- L'identification des responsabilités et acteurs pour mettre en œuvre les mesures de mitigation proposées
 :
- L'évaluation de la capacité disponible à mettre en œuvre ainsi que les mesures proposées, et faire des recommandations appropriées, y compris les besoins en formation et en renforcement des capacités ainsi que leurs coûts;
- L'élaboration d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Le PGES doit montrer (a) les impacts environnementaux et sociaux potentiels résultant des activités du projet; (b) les mesures proposées; (c) les responsabilités institutionnelles pour l'exécution des mesures; (d) les indicateurs de suivi; (e) les responsabilités institutionnelles pour le suivi de l'application des mesures; (f) l'estimation des coûts pour toutes ces activités; et (g) le calendrier pour l'exécution du PGES;
- L'élaboration des plans d'Actions de Réinstallation (PAR) prenant en compte les éléments essentiels présenté en annexe de ce présent TDR.

Par ailleurs, le consultant devra proposer une méthodologie détaillée et suffisamment explicite permettant d'atteindre les objectifs de l'étude ainsi que les résultats attendus. L'étude doit comporter une phase terrain en vue de la collecte des données et des informations au niveau des différents acteurs concernés (le consultant sera accompagné durant cette phase par un cadre du MCI pour superviser et faciliter les rencontres avec les parties prenantes et l'accès aux données). Pour assurer une exécution efficace de l'étude, il doit adopter une méthodologie permettant d'articuler au mieux les tâches nécessaires pour la réalisation de l'étude. A cet effet, il prévoira :

- Après notification et signature du contrat, la visite des sites ;
- Une période de pré-évaluation du rapport avec le MCI avant sa présentation à l'atelier de validation ;
- Sa participation à l'atelier d'évaluation conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

IX. DESCRIPTION DES LIVRABLES

Les rapports et documents produits doivent être soumis en français y compris un résumé non technique en français et anglais. Les principaux livrables sont les suivants :

- Rapport préliminaire faisant ressortir la compréhension des termes de références, une description précise de la méthodologie, un plan de travail détaillé des différentes tâches à accomplir, le calendrier et plan de mobilisation de l'équipe, un plan de suivi et de remise des livrables.
- Un rapport provisoire, pour chaque site, qui sera déposé par le promoteur en nombre d'exemplaires requis par les dispositions règlementaires de la structure nationale habilitée pour des fins d'analyse environnementale par le comité technique prévu à cet effet.
- Un rapport final, pour chaque site, intégrant toutes les observations et recommandations faites lors devra être déposé à la structure concernée en nombre d'exemplaires requis en plus de la version électronique (CD-ROM ou clé USB).

X. CONTENU DU RAPPORT

Le consultant devra rédiger pour chaque site un rapport conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n° 2000-397/PRN/ME/LCD du 20 Octobre 2000 portant sur la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement au Niger. Chaque rapport devrait être structuré de la façon suivante :

- Page de garde
- Sommaire
- Sigles et abréviations
- Liste des cartes
- Liste des photos
- Liste des figures
- Liste des tableaux
- Résumé non technique
- Introduction :
- Description détaillée/Complète du projet
- Analyse de l'Etat initial du site et de son environnement
- Cadre politique, juridique et institutionnel
- Evaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux
- Description des alternatives possibles au projet
- Identification et description des mesures
- Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), contenant les éléments essentiels présenté en annexe 2 du présent TDR
- Plans d'Actions de Réinstallation (PAR), comprenant des éléments essentiels présentés en annexe 1 du présent TDR
- Consultations publiques
- Conclusion :
- Références bibliographiques
- Annexes

XI. PLAN DE CONSULTATION PUBLIQUE

Les consultations doivent être conduites conformément aux exigences du Système de Sauvegardes Intégré de la BAD et celles de la législation nigérienne en matière d'information et de consultation de population dans le cadre des évaluations environnementales et sociales. L'objectif poursuivi étant d'assurer la participation et l'engagement des populations et des acteurs impliqués dans le projet de manière à favoriser la prise en compte de leurs avis, attentes, préoccupations et recommandations dans le processus de préparation, de mise en œuvre et de suivi.

Plus spécifiquement, il agira : (i) d'informer les populations et les acteurs sur le sous-projet et les actions envisagées ; (ii) de permettre aux populations et aux acteurs de se prononcer sur le projet, (iii) d'émettre leurs avis, préoccupations, besoins, attentes, craintes, etc. vis-à-vis du sous-projet ; et, (iv) de recueillir leurs suggestions et recommandations pour le projet.

Ces consultations se dérouleront au niveau des localités respectives, et devront concerner les autorités municipales, les autorités administratives (gouvernorat), l'administration des LPA (Proviseur et

personnel administratif) ; le corps enseignant et les Lycéens) et l'Association des parents d'élèves et les populations riveraines.

XII. CALENDRIER ET DUREE DE L'ETUDE

- 1. La durée totale prévue de la prestation est au maximum 45 jours.
- 2. La mission devrait débuter dès la remise de l'OS.

Le calendrier indicatif d'exécution des prestations du Consultant sera présente conformément au chronogramme suivant.

ACTIVITES	PERI	ODE					
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7
Conception et validation des outils de collecte des données, recherche documentaire, préparation mission terrain, dépôt du rapport préliminaire	X	X					
Collecte des données sur le terrain		X	X	X	X		
Analyse des données et élaboration, restitution et dépôt du draft de rapport EIES au MCI						X	
Finalisation prenant en compte les amendements de l'atelier du BNEE et des commentaires de la BAD et dépôt du rapport final au MCI						X	X
Nombre total de jours			45 jours				

XIII. QUALIFICATION ET EXPERIENCE DU CABINET

L'étude sera réalisée par un Cabinet qui affectera une équipe d'Experts exclusivement consacrée à cette étude, dont :

- Un chef de mission avec le profil suivant : BAC+5) c'est-à-dire DEA, DESS, Master ou un diplôme équivalent en ingénierie ou gestion de l'environnement. Il/elle doit avoir une formation complémentaire en évaluation environnementale et sociale et justifier d'au moins 10 ans d'expérience globale, dont sept (7) dans la conduite d'études environnementale et sociale de projet d'infrastructure et activités connexes. Il/Elle doit pouvoir justifier d'au moins une expérience dans la réalisation d'EIES/PGES/PAR pour des projets d'infrastructure d'enseignement. Il/elle doit avoir une bonne connaissance des dispositions et normes internationales en matière d'environnement, y compris le Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD et des lois et règlements du Niger en matière d'environnement, du foncier et d'expropriation pour cause d'utilité publique.
- Un Environnementaliste, Responsable de la mission, chargé plus spécifiquement de la conduite de l'EIES: de niveau universitaire (Bac+5 au moins) dans une science de l'environnement et avoir une formation complémentaire en évaluation environnementale et sociale, doté des compétences requises et d'une expérience avérée d'au moins 7 ans en matière d'étude d'impact environnemental et social. Il doit avoir une expérience également sur la conduite du processus réinstallation des populations impactées par un projet. Il doit être familiarisé avec la réglementation nationale en matière de l'environnementale et les politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la BAD. Il doit avoir à son actif, au moins deux rapports d'études d'impacts environnementales et sociales de projets de la BAD et/ou

d'autres bailleurs (AFD, Banque mondiale, BID, etc...) approuvés dont au moins une relative à des travaux similaires à la présente étude.

- Un (e) sociologue ou socio économiste de niveau Bac+5 au moins en sciences humaines, sociales, juridiques ou équivalent avec une expérience d'au moins 7 ans dans la conduite d'enquêtes sociologiques dans le cadre des études d'évaluation d'impact social et d'élaboration de Plans d'Action de Réinstallation. Il/elle doit avoir une bonne connaissance des dispositions et normes internationales en matière d'environnement, y compris le Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD ainsi que les législations nationales incluant les lois et règlementations foncière et sociale.
- Un (e) Géographe/Cartographe ou ingénieur en géomatique : de niveau universitaire (Bac+5 au moins) avec une expérience professionnelle d'au moins 5 ans. Il aura une connaissance avérée en SIG et une bonne maitrise des outils de Cartographie/SIG ou tout autre logiciel répondant à l'exigence du travail demandé. Il sera chargé du géoréférencement et de la cartographie des sites d'installations des ouvrages et des tracées des conduites. Il/elle doit avoir participé à la réalisation d'au moins deux (2) études similaires au Niger ou dans la sous-région pendant les cinq (5) dernières années ;

Le Cabinet mobilisera des agents enquêteurs mixtes (femmes-hommes), comme personnel d'appui chargé de la collecte des données de base sur les impacts environnementaux potentiels, de l'inventaire des biens affectées et des enquêtes socio-économiques requises dans le cadre de l'étude.

Tous les membres de l'équipe doivent avoir une maitrise de la langue française (Ecrire et Parler).

XIV. Composition du dossier de candidature

Les cabinets d'études intéressés par la présente offre doivent soumettre les documents/ renseignements suivants afin de démontrer leurs qualifications :

Une proposition technique

La proposition technique doit inclure les documents/renseignements/informations suivants :

- (i)Une note de présentation du Cabinet d'études démontrant sa capacité à mettre en œuvre cette mission ;
- (ii) Les documents administratifs du cabinet d'études ;
- (iii) Une note sur la compréhension des TDR et démontrant pourquoi le cabinet est le plus approprié pour le travail attendu ;
- (iv) Une méthodologie de réalisation de l'étude ;
- (v) La liste et les curriculums Vitae et les copies des diplômes des membres de l'équipe pour cette mission ;

Une proposition financière

L'offre financière devra spécifier le montant forfaitaire total ainsi que l'échéancier de paiement en fonction des livrables mesurables (qualitatifs et quantitatifs) — paiement en tranches ou après accomplissement total de la mission.

Les paiements sont basés sur les produits/livrables spécifiés dans les TDR.

Pour faciliter la comparaison des offres financières, l'offre devra mentionner le détail du montant forfaitaire global (frais de voyage, per-diem, jours de travail, etc.). Les per diem ne sont versées que lors de déplacements en dehors de Niamey suivant les procédures en vigueur.

Dans le cadre de la réalisation des missions attendues aux termes des présents TDR, les seules facilités que le PNUD pourra accorder au Cabinet d'études seront l'usage de ses locaux. Tous les autres frais, y compris ceux de transport en ville, et, le cas échéant sur le terrain, seront à la charge du cabinet et devront faire partie de ses coûts.

Les offres incomplètes seront rejetées

XV. Evaluation

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières. Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée à 70%.

Dans une deuxième étape du processus d'évaluation, les offres financières seront ouvertes et comparées. Le marché ou le contrat sera attribué au cabinet techniquement qualifié ayant présenté le meilleur score combiné - rapport qualité/prix, évaluation cumulative - (Technique pondérée à 70% + Financière à 30%). Cette note financière combinée à 30% est calculée pour chaque proposition sur la base de la formule suivante : Note financière A = [(Offre financière la moins disante) / Offre financière de A] x 30.

La proposition technique sera évaluée sur la base des critères suivants :

Critères d'évaluation	Points attribués
1. Méthodologie	30 points
Pertinence de la méthodologie proposée en adéquation du calendrier de mise en œuvre	20 points
Adéquation du calendrier de mise en œuvre avec la méthodologie	10 points
2. Qualifications et expérience du cabinet	20 points
Expérience en conduite d'EIES et de réalisation de PAR	10 points
Connaissance parfaite dispositions et normes internationales en matière d'environnement, y compris le Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD	10 oints
3. Qualification du personnel clé	50 points
Composition et expertise de l'équipe proposée	50 points
3. Proposition financière	100 points
Cohérence avec l'offre technique et le marché	100 points

XVI. Les paiements seront effectués ainsi qu'il suit :

Livrables	Délais estimés	Pourcentage de paiement
Rapport préliminaire faisant ressortir la compréhension des termes de références, une description précise de la méthodologie, un plan de travail détaillé des différentes tâches à accomplir, le calendrier et plan de mobilisation de l'équipe, un plan de suivi et de remise des livrables.	Jour 10	20 %
 Un rapport provisoire, pour chaque site, qui sera déposé par le promoteur en nombre d'exemplaires requis par les dispositions règlementaires de la structure nationale habilitée 	Jour 35	40 %

pour des fins d'analyse environnementale par le comité technique prévu à cet effet.		
 Un rapport final, pour chaque site, intégrant toutes les observations et recommandations faites lors devra être déposé à la structure concernée en nombre d'exemplaires requis en plus de la version électronique (CD-ROM ou clé USB). 	Jour 45	40 %

XVII. PROPRIETE DES DOCUMENTS PREPARES PAR LE CONSULTANT

Tous les rapports et renseignements se rapportant à la mission collectés ou préparés par le Consultant pour le compte du PIDAJ en vertu du Contrat auront un caractère confidentiel et deviendront et demeureront la propriété du MCI. Le Consultant les remettra au DGEJ avant la résiliation ou l'achèvement du Contrat, avec l'inventaire détaillé correspondant. Le Consultant pourra conserver un exemplaire des documents et logiciels mais il ne pourra pas faire usage de ceux-ci pour des motifs sans relation avec le Contrat sans avoir obtenu l'accord écrit préalable du MCI.

ANNEXE 3 : PV DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Procès-verbal de consultation publique du village/localité de : A. Malaka Miffa
Heure de début
Heure de la fin
L'an deux mille vingt-cinq et le D. 4 du mois de Juille J s'est tenue à partir de 1661. à Award sous la présidence de chef des quartiers chef questier reque
contant de la papelation, une séance d'information et de consultation rentrant dans le cadre d'étaboration. L'et udes d'étaboration. Let udes d'étaboration de la
Etaient présents à cette réunion ; les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent procès-verbal.
Après l'ouverture de la séance par le/ses chef de questier, appresse par
présenté l'ordre du jour de la réunion qui s'articule autour de :
en insages, acteurs su le préjet et les actions
I Emettre leur avis précuepation, besoins,
attente, prointes et recueiller leurs suggestions et secommandation
Après les débats sur les points inscrits à l'ordre du jour, on retient :
1. Questions-préoccupations et craintes soulevées par l'assistance
et d'implication de le tain promoteur de transparente
1. ettillsation to la main florente mu locale
2. Réponses aux Questions et Préoccupations
+ Contes les parties prenaules peroul implique
Le projet fue appel aux maisir locale
3. Suggestions et Recommandations
Respect des engagement
Respect des engagements - Impliquer dave vlage le josulation
- Exeluter le projet dons le bref delsi-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée àHmn	
Fait à Awaredu le Olf 107/2025	-
Ont Signé	

Pour le consultant /Bureau d'étude

Pour la Population

Le Chef de Quartier/Village



Liste de présence à la séance de consultation publique du village/localité de Lieu: Village de AWARIDI

Date: le 04107-12025

N° Nom-Prénom	Structure	Contact	Emargemen
1 Adamou Ali Solima		98403479	Solu
2 Laculi Galadima Pichata	4		Solution
3 Sale Ali Haorea		3313789	7
h Moassa dauna djava		8872327	
5 Aboutar Boulama		13001	4
nalla Narradou	-		1 4
Adji NoHa			0
Moustapha vardous.		30.60.86.27	2
Bako Hossan		76.04.14.37	The same
Oumar abari		31 3227 16	~
Oumar Ousseini	-	7. 5001 10	(9990)
Aboular framadou			W W
Hereni Houstapha			
Abouter Adam	8	0435953	The state of the s
Mata Groni		3 2 3 7 7 7	W.

Liste de présence à la séance de consultation publique du village/localité de

Lieu: Village de AWORiDi Date: led 10712025

Nº	Nom-Prénom	Structure	Contact	Emargement
16	Momadou Moustophor			عود
17	Mairaimi momodou			8
18	Waulbon avanar			M
13	maussa moustagha	*200		w
20	Barama Albba Gama		98379679	0
21	Kalla mahamadan		31887811	15
2	Adam Lawan		80799775	-
23	Mamadou Doulomi		82798149	B
	Mastaphor Marini		90853351	
	Idam Gumar Ari		91247773	pa
26	Liari Kaka Makinta		81400739	KK
27	Badoumami Agi Famo		7.4	0
A	Boulama Kilbou		91008850	- JAR
3	Ousmane Moustopha		92978430	Ce
30	Kado go Fadoumami		9155 01 38	als



Liste de présence à la séance de consultation publique du village/localité de Miloge de Albari de Lieu: Miloge de Albari de Date: le 04/07/2025

No	Nom-Prénom	Structure	Contact	Emargement
31	Karoumi Morukar		99 2995 70	O)
3-2	Menemi Kulbou			the state of the s
	W W			/4/
-				X 2
			si,	



ANNEXE 5 : CLAUSES ENVIRONNEMENTALES, DE SANTE T SECURITE SPECIFIQUES A INSERER DANS LES CONTRATS DE TRAVAUX

L'objectif des présentes 'Clauses Environnementales et Sociales' est d'apporter des éléments de méthodologie, essentiellement organisationnels, pour la mise en œuvre d'un chantier à nuisances réduites. La sécurité des personnes, la protection de bien et la prévention de la pollution et la dégradation de l'environnement sont des principes directeurs devant orienter la mise en œuvre de la gestion environnementale et sociale de chaque phase des travaux.

Compte tenu de la nature des travaux prévus dans le cadre du projet de construction du Lycée technologique de Diffa, les Clauses Environnementales et Sociales du DAO comprennent au minimum les prescriptions indiquées ci-après.

1) Respect des procédures administratives et réglementaires en matière d'environnement

L'entrepreneur est tenu de respecter les dispositions législatives et réglementaires environnementales en vigueur et les dispositions contractuelles du marché. Il est tenu d'assurer l'exécution des travaux, sous le contrôle de l'administration, conformément aux normes et règles environnementales, en mettant tous ses moyens en œuvre pour préserver la qualité environnementale des opérations.

L'entrepreneur assurera pleinement et entièrement ses responsabilités quant au choix des actions à entreprendre. En particulier, il assure, le cas échéant, la réparation à ses frais des préjudices causés à l'environnement par non- respect des dispositions réglementaires.

L'entrepreneur désignera parmi son personnel sur le chantier un Chargé Environnement, Sécurité et Sécurité. Il informera l'administration de tout accident ou préjudice causé à l'environnement. Il donnera à son personnel une formation appropriée en matière de protection de l'environnement.

L'entrepreneur veillera à utiliser rationnellement l'eau pour les besoins du chantier, sans concurrencer les usages des riverains. Il préservera la qualité de la ressource exploitée.

Les sites d'emprise du chantier (carrière, zone d'emprunt, installations de chantier) feront l'objet de constats au début et à la fin de leur occupation. Ces sites seront nettoyés et remis en état avant réception des travaux.

L'entrepreneur assure le contrôle des pollutions et nuisances engendrées par les travaux. Il contrôle les risques sanitaires dus aux travaux pour son personnel et la population riveraine.

L'entrepreneur contrôle l'interdiction de l'exploitation de la flore et de la faune naturelles par le personnel du chantier.

Nonobstant que le Maître d'Œuvre doit adapter la conception du projet pour en minimiser les impacts négatifs sur les milieux : biophysique et humain, il est également tenu de s'assurer que :

- toutes les procédures administratives et les exigences règlementaires en matière de protection de
- l'environnement, de la salubrité et la santé publique ont été préalablement prises en compte, et
- que l'Entrepreneur a formulé son engagement ferme et mobilisé les moyens nécessaires pour les respecter.

Pour cela, l'Entrepreneur est tenu de fournir les preuves d'obtention de toutes les autorisations nécessaires et lorsque des prescriptions particulières sont notifiées par des administrations concernées, les éventuelles prescriptions des administrations concernées seront jointes en annexe à l'offre du soumissionnaire et devront être respectées, sans exception par l'Entrepreneur.

2) Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)- de Chantier

Dans un délai maximum de 30 jours à compter de la notification de l'attribution du marché, l'Entrepreneur devra établir et soumettre à l'approbation du Maître d'Œuvre et du Maitre d'ouvrage un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour le chantier.

Le PGES-Chantier doit être conçu pour faciliter l'organisation, la documentation, la communication, la formation, le contrôle, et le suivi de la mise en œuvre et, le cas échéant, l'optimisation des actions réductrices, correctives et compensatoires proposées dans le cadre de l'EIES. Le PGES doit identifier et proposer les moyens, les procédures et les techniques, délimiter les responsabilités et estimer les coûts induits.

Les mesures retenues pour le PGES-Chantier devraient être incluses comme complément aux termes des contrats (Clauses Environnementales et sociales ou CES) des travaux de construction et des activités subséquentes.

Les recommandations issues du PGES-chantier figureront explicitement dans les offres des entreprises adjudicataires pour la réalisation du projet. Les coûts induits doivent être pris en compte dans l'évaluation du marché et indiqués dans les détails estimatifs des offres.

Le PGES-Chantier procure aussi une structure pour la préparation d'un manuel de gestion environnementale et de suivi qui devrait être mis en œuvre durant la phase de construction. Le PGES-Chantier identifie aussi les procédures d'information et d'avis publics. Il devrait comprendre au moins les rubriques suivantes :

- l'organigramme du personnel dirigeant avec identification claire d'un Chargé Environnement/ Santé- Sécurité (formé spécialement sur les deux thèmes), présentation de son CV, et définition des rôles et responsabilités. les plans de gestion décrivant les dispositions concrètes retenues par l'Entrepreneur pour mettre en application les obligations environnementales et sociales décrites dans le chapitre précédent. Les plans suivants seront élaborés : un plan de gestion des déchets de chantier (type de déchets prévus, mode de récolte, mode et lieu de stockage, mode et lieu d'élimination) ;
- un plan de gestion de l'eau (approvisionnement, quantité, système traitement prévu pour les eaux sanitaires des chantiers, lieu de rejets, type de contrôles prévus) ;
- un plan de protection du cours d'eau et des écosystèmes et des actions de lutte antiérosive et de stabilisation des talus et des berges ;

un plan de gestion des risques et des déversements accidentels ;

- un plan de communication (modalités pour l'information et la consultation des populations et des autorités locales, signalisation des déviations de la circulation, recueil des doléances, etc.) ;
- un plan de gestion des conflits (personne à prévenir, conduite à tenir, etc.);
- un plan santé et sécurité (dispositions pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs et de la population, fourniture des équipements de sécurité, traitement des urgences, personnes à prévenir, etc.).
- un plan de formation.

Ce document sera soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre et du Maitre d'ouvrage qui feront part de leurs observations et de leur décision dans un délai maximum de 15 jours à compter de leur réception. Une fois approuvé le PGES-chantier (et autres documents contractuels transmis) sera considéré comme complément aux termes des contrats des travaux de construction et aux opérations subséquentes. Il procure aussi la structure pour la préparation d'un manuel de gestion environnementale et de suivi à mettre en oeuvre sur site.

3) Ouverture du chantier

Avant l'ouverture du chantier, l'Entrepreneur doit remettre au Maitre d'Œuvre (et à PADEFPT, aux Bénéficiaires):

- Un plan d'organisation du chantier précisant :
 - o une estimation des effectifs et consommations du chantier (déchets, énergie, eau, etc.),
 - les lieux de stockages et emplacements réservés (baraquements),
 - o les accès aux chantiers et les lieux de stationnement,
 - o les zones réservées aux livraisons,
 - o l'emplacement des branchements et réseaux,
 - o les raccordements au réseau d'assainissement ou d'évacuation pluviale.

-

- Un organigramme détaillé de chantier qui devra préciser :
 - o la liste de tous les sous-traitants agréés,
 - o la liste des responsables de chantier,
 - o le Chargé d'Environnement désigné.
- Un plan d'installation du chantier (voir détails ci-après).
- 4) Terrains et lieux des installations de chantier

Dans son offre, le Soumissionnaire proposera au Maître d'Ouvrage les lieux de ses installations de chantier et présentera un plan des installations de chantier. Un procès-verbal constatant l'état des terrains et des lieux avant les travaux sera dressé sur chaque site d'installations.

L'importance des installations est déterminée par le volume et la nature des travaux à réaliser, le nombre d'ouvriers, le nombre et le genre d'engins.

L'Entrepreneur demeure responsable des accidents ou dommages qui seraient la conséquence des travaux et/ou des installations liées au chantier et ce jusqu'à la désaffection définitive des travaux et la proclamation de la réception définitive.

5) Implantation

Le site d'installation du central à béton et d'emprunt des matériaux, doivent être choisis en dehors des zones sensibles et doit être à une distance d'au moins 50 m des cours d'eau et à une distance suffisante permettant un accès pratique et sécurisé des riverains.

Les sites seront choisis en limitant le débroussaillement, l'arrachage d'arbustes, l'abattage des arbres. Les arbres de qualité seront à préserver et à protéger.

Le site devrait prévoir un drainage adéquat des eaux sur l'ensemble de sa superficie.

Ces mesures doivent être respectées même dans le choix des fournisseurs ou de sous-traitants.

6) Règlement intérieur ou code e conduite

Un règlement interne de l'installation du chantier, ou code de conduite doit mentionner spécifiquement les règles de sécurités, interdire la consommation d'alcool pendant les heures du travail, l'utilisation de bois de chauffe, l'interdiction ou la prévention des violences basées sur le genre, sensibiliser le personnel aux dangers des MST (VIH/SIDA), au respect de la morale publique et aux us et coutumes des populations et des relations humaines de manière générale. Des séances d'information et de sensibilisation sont à tenir régulièrement et le règlement interne est à afficher visiblement dans divers endroits de l'installation du chantier. Ce code de conduite sera annexé au contrat de chaque travailleur qui devra le signer.

7) Repli des installations

A la fin du chantier, l'Entrepreneur réalisera tous les travaux nécessaires à la remise en état des terrains et des lieux. Une attention particulière sera impérativement accordée aux situations pré-érosives et/ou têtes d'érosions. L'Entrepreneur devra replier tout son matériel, engins et matériaux. Il devra démolir toute installation fixe, telle que fondation, support en béton ou métallique, etc.

Il devra démolir les aires bétonnées, décontaminer le sol s'il en est besoin, remettre le site dans son état le plus proche possible de son état initial. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériau sur le site ni dans les environs. Pour la mise en dépôt des matériaux de démolition, l'Entrepreneur devra obtenir l'approbation du Maître d'œuvre et du Maître d'Ouvrage ou de son représentant.

S'il est dans l'intérêt du Maître d'Ouvrage ou d'une collectivité de récupérer les installations fixes, pour une utilisation future, le Maître d'Ouvrage pourra demander à l'entrepreneur de lui céder sans dédommagement les installations sujettes de démolition ou de repli.

Après le repli du matériel, un procès-verbal constatant la remise en état des terrains et des lieux devra être dressé et joint au procès-verbal de la réception provisoire des travaux.

8) Protection de la qualité des eaux de surface et souterraines

Le risque majeur pour les eaux pendant la période des travaux concerne les installations de stockage et de manipulation des hydrocarbures et des produits toxiques, ainsi que les opérations de transport et de transfert de ces produits.

Le personnel chargé des opérations impliquant des produits polluants devra être formé en conséquence. Les matériels de transport et de stockage de ces produits devront répondre aux normes réglementaires. Les règles suivantes sont à respecter .

Les véhicules de transport de produits polluants devront être en bon état de fonctionnement et régulièrement entretenus, en particulier, les citernes, les vannes, les systèmes de distribution, les pompes.

La livraison des produits est interdite dans les lits majeurs ou mineurs des cours d'eau ou en limite de ceux-ci. Un inventaire des produits toxiques sera établi et remis au Maître d'Œuvre.

Les produits seront séparés en catégories similaires.

Les travailleurs ayant à manipuler ces produits utiliseront des vêtements et des équipements de protection et emploieront des techniques de manipulation adaptées.

L'accès des locaux de stockages est réservé au personnel autorisé. Les aires de stockage seront protégées par des clôtures. Elles devront être aménagées pour assurer une protection efficace du sol et du sous-sol et permettre la récupération et l'évacuation des produits et/ou terres éventuellement pollués.

Il est strictement interdit de déverser de l'huile usagée sur le sol. L'Entrepreneur devra assurer la collecte des huiles usagées sur les sites de maintenance des engins dans des fûts adaptés aux opérations de vidange des engins et véhicules. Le sol de ces sites devra être protégé vis-à-vis de tout déversement accidentel.

9) Protection des rivières

- En cas de stockage de produits d'exécution de travaux dans et aux abords d'une rivière ou un cours d'eau, le principe de base est d'éviter :
 - tout préjudice, en ce qui concerne l'écoulement des eaux, aux propriétés (ou usages) voisines ou situées en aval
 - toute pollution préjudiciable à l'eau, à la flore et à la faune piscicole et notamment toute destruction des frayères, de zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole.
 - Les opérations de nettoyage, de réparation, de ravitaillement des engins et du matériel ne pouvant se faire que sur les aires de stationnement prévues ; ces aires devront se situer en retrait du lit et des berges ainsi que des sources afin d'éviter d'éventuels déversements de polluants.
 - Toutes dispositions devront être prises par l'Entrepreneur pour éviter l'emportement de matériels et de matériaux en cas de crue.

10) Protection contre les ruissellements des eaux pluviales, les crues et les inondations

Jusqu'à la réception des travaux par le Maître d'Œuvre, l'Entrepreneur est tenu de conduire le chantier, de mettre en œuvre et d'entretenir les moyens, provisoires et définitifs, qui s'imposent pour que les eaux superficielles et souterraines n'endommagent ou n'altèrent les caractéristiques des ouvrages, ou des terrassements, d'une part, ne provoquent des dégâts aux biens et aux terrains situés à proximité du chantier, d'autre part. A ce titre, l'Entrepreneur doit s'assurer que :

- les travaux de fouilles, d'excavation et de bétonnage devront s'effectuer par temps sec afin d'éviter toute érosion et toute pollution des eaux par le brassage des matériaux ou le bétonnage et de permettre le contrôle des parties d'ouvrage qui seront enterrées ou noyées en service ;

- S'il y a lieu, les ouvrages de déviation devront être en permanence entretenus et laissés dans un état tel que tous risques de débordement et d'affouillement, dans l'hypothèse d'une crue, soient évités ;
- La mise en dépôt provisoire de remblais dans les zones de dépressions des koris et lit mineur des cours est interdite, à l'exception de ceux nécessaires à la constitution des rampes d'accès aux chantiers : ces rampes feront l'objet d'un entretien suivi et d'une surveillance étroite de la part de l'entrepreneur pendant la durée du chantier et celui-ci devra être en mesure d'évacuer, sur le champ, les matériaux correspondants à la moindre alerte d'inondation. En outre, les rampes d'accès seront retirées sans délai dès qu'elles ne seront plus utilisées.

Dans le cas où des arrivées d'eau importantes et imprévues se produiraient, l'Entrepreneur est tenu d'en informer immédiatement le Maître d'Œuvre, de prendre les mesures propres à assurer la sécurité du chantier et de proposer les dispositions permettant la poursuite des travaux. En cas de pluies torrentielles, les dégâts occasionnés aux matériels de l'Entrepreneur ainsi qu'aux matériels de chantier (coffrage, etc.) sont à la charge de l'entrepreneur.

11) Protection contre l'incendie

Il sera fait une stricte application de la réglementation en vigueur. D'une façon générale, l'emploi du feu est interdit sur le chantier sauf dérogation expresse délivrée par le Maître d'Œuvre dans la limite des permissions édictées par la réglementation en vigueur. Dans ce cas, l'Entrepreneur observera les consignes minimales suivantes :

- Brûlage autorisé uniquement par vent faible.
- Foyer de diamètre inférieur à 1,5 mètre, 1 mètre de haut, distant d'au moins 10 mètres de la végétation avoisinante et hors d'aplomb de houppier.
- Site préalablement débroussaillé sur vingt mètres de rayon.
- Feu sous surveillance constante d'une personne compétente armée d'une réserve d'eau d'au moins 200 litres ou d'une manche à eau en état de fonctionner.
- En cas de propagation, alerte rapide des secours et du Maître d'Œuvre par tout moyen.
- Extinction totale du foyer en fin du brûlage. Le recouvrement par de la terre est interdit.

12) Dégagement des emprises (et autres espaces)

Si celui-ci est prévu dans les sujétions de terrassement visées par les descriptifs des ouvrages ou des travaux,

l'Entrepreneur doit indiquer de façon précise et exécuter conformément aux prévisions :

- l'arrachage, ou l'abattage, et le dessouchage des arbres et haies situés sur l'emprise, avec évacuation et destruction des produits en résultant,
- le piquetage préalable et la désignation des éventuels arbres à abattre,
- le décapage éventuel de la terre végétale,
- les démolitions éventuelles.
- l'enlèvement et la réfection des clôtures, haies, rambardes etc.

En cas de décapage végétal, de déboisement et dessouchage d'arbres, les souches et produits extraits seront évacués et détruits mais, en aucun cas, incorporés dans le remblai. La terre végétale, préalablement décapée et stockée, sera réemployée en couverture et révégétalisée.

A l'occasion du piquetage préalable, les arbres à conserver seront soigneusement repérés et feront, dès lors, l'objet d'une protection particulière. Le bois résultant des abattages nécessaires seront ébranchés et soigneusement pour être mis à la disposition de leur propriétaire. L'enfouissement des souches, des branches et feuillage d'arbres est interdit sur l'emprise du chantier.

Les déblais en excès seront mis en cavalier en sommet de digue ou évacués en décharge publique. L'entrepreneur pourra également choisir une décharge privée à sa convenance. Il lui appartiendra alors d'obtenir toutes les autorisations nécessaires et de veiller à la stabilité des terrains d'assise.

13) Mesures contre le bruit

Les matériels utilisés devront tous être homologués « bruit ». L'entrepreneur veillera à limiter l'usage des engins bruyants au strict nécessaire et arrêtera ceux qui ne servent pas (compresseur par exemple).

Les nuisances sonores (issues des engins, véhicules lourds,...) à proximité d'habitations et autres établissements publics, sauf cas d'urgence, seront prohibées de 19 heures à 8 heures ainsi que le dimanche et les jours fériés.

- 14) Stockage et utilisation des substances potentiellement polluantes et/ou dangereuses De manière générale :
 - L'emploi des substances potentiellement polluantes sera soumis à agrément du maître d'œuvre. L'Entrepreneur apportera la preuve du caractère légal de leur emploi et le Maître d'OEuvre prescrira éventuellement des consignes de précaution.
 - Le stockage et la manipulation de substances potentiellement polluantes ou dangereuses devra respecter les principes suivants :
 - o limitation des quantités stockées;
 - o stockage organisé, en un site ou selon des modalités ne permettant pas l'accès aux personnels extérieurs au chantier;
 - o manipulation par des personnels responsabilisés et formés,
 - Les produits chimiques utilisés devront être munis de fiche de données de sécurité (FDS) à afficher sur le lieu de stockage.

En particulier:

- Les produits agro-chimiques : En cas de nécessité, l'emploi de substances dangereuses (désherbants chimiques par exemple) sera soumis à l'agrément du maître d'oeuvre et fera l'objet de consignes particulières qui prendront en compte la réglementation en vigueur.
- Carburants, huiles et lubrifiants: Ils seront stockés en conteneurs étanches posés sur un sol étanchéifié, plat, stable et débroussaillé. Les conteneurs seront posés dans des bacs de confinement ou isolés du sol par une bâche plastique ou un matériau absorbant (sable ou sciure) pour permettre la récupération des éventuels rejets accidentels. A l'issue des travaux, le site du chantier sera débarrassé de toutes traces ou sous-produits. L'usage de l'essence pour le nettoyage des engins est formellement interdit; l'entrepreneur veillera à utiliser des produits non toxiques autorisés pour cet emploi.
- Liants hydrauliques: La fabrication de produits à base de liants hydrauliques (coulis, mortier, béton, etc.) sera exécutée selon un mode opératoire préalablement présenté par l'Entrepreneur et approuvé par le maître d'œuvre. L'entrepreneur veillera notamment à éviter la dispersion hors zone contrôlée, de toute laitance ainsi que des éventuels adjuvants liquides (plastifiants, hydrofuge, colorant...). Lors de la mise en œuvre des bétons et mortiers, l'Entrepreneur évitera les coulures de coulis de ciment. En cas de coulure accidentelle, elle procèdera au nettoyage immédiat des traces visibles par tout moyen efficace (de type lavage à grande eau).

15) Gestion des déchets

L'Entrepreneur doit présenter un Plan de Gestion des Déchets (inclus dans le PGES). Ce plan ciblé (PGD) définira le mode et les moyens à mettre en œuvre pour la collecte, le stockage le transport et la gestion de ces déchets. Ce plan sera basé sur le principe dit 3RVE : Réduire à la source, Réutiliser, Recycler, Valoriser, Eliminer.

Pendant la durée du chantier : Les déchets (emballages, bois, ferrailles, débris végétaux, déblais, etc.) seront triés et rassemblés dans un endroit identifié. L'entrepreneur prendra les dispositions nécessaires pour éviter leur dispersion par le vent ou les eaux de pluie par exemple.

A l'issue du chantier, si leur volume s'avère trop important, les déchets produits par l'Entrepreneur seront évacués, sous sa responsabilité, en décharge ou vers une filière de recyclage, ou, (si la réglementation environnementale le permet, brûlés dans les conditions précisées).

16) Gestion des risques et des pollutions accidentelles

En cas de pollution accidentelle, l'entrepreneur avisera sans délai le Maître d'Œuvre ainsi que les services concernés. Il prendra toute disposition utile pour faire cesser la cause du problème. Les consignes conservatoires devront être rapidement mise en œuvre.

Principe d'intervention suite à une pollution accidentelle : En cas de déversement accidentel d'hydrocarbures, le CCTP doit indiquer que les mesures suivantes devront être prises, dans l'ordre :

- éviter la contamination du sol par le saupoudrage de produits absorbants spécifiques ;
- en cas de proximité d'un cours d'eau, éviter la contamination des eaux superficielles par blocage, par barrage, digue de terre dans un premier temps,
- excaver les terres polluées au droit de la surface d'infiltration,
- réaliser au sol des aires étanches sur lesquelles la terre souillée sera provisoirement déposée, puis acheminée pour traitement spécialisé.

17) Circulation et stationnement des véhicules

Afin d'éviter l'ouverture de pistes ou sentiers inutiles et préjudiciables à l'environnement, les accès au chantier, les aires de stockage et de stationnement seront limités au strict minimum. Leur tracé sera préalablement validé par le maître d'Œuvre. La remise en état des au moment du repli de chantier et réception des travaux doit être imposée par le CCTP.

Accès au chantier : Toute sujétion d'accès relèvera de la charge et de la responsabilité de l'Entrepreneur qui devra vérifier l'accord des propriétaires des parcelles à traverser. Les négociations préliminaires à l'ouverture du chantier étant du domaine exclusif du Maître d'Ouvrage, de même que les frais financiers qui pourraient en résulter.

L'Entrepreneur pourra disposer des voies publiques d'approche sous réserve de respecter les limites et conditions d'exploitation afférentes à ces voies, à vérifier avec les services techniques des collectivités concernées. Tout autre aménagement et autorisation nécessaires à l'accès au chantier sont à la charge exclusive de l'Entrepreneur.

A l'issue des travaux, il devra remettre en état les emplacements et équipements utilisés par lui.

18) Signalisation des chantiers

Lorsque les travaux intéressent la circulation publique, la signalisation à l'usage du public doit être conforme aux instructions réglementaires en la matière : elle est réalisée sous le contrôle des services compétents par l'Entrepreneur, ce dernier ayant à sa charge la fourniture et la mise en place des panneaux et des dispositifs de signalisation, sauf dispositions contraires du Marché.

Si les travaux exigent une déviation de la circulation, l'Entrepreneur a la charge, dans les mêmes conditions, de la signalisation aux extrémités des sections où la circulation est interrompue et de la signalisation des itinéraires déviés.

L'Entrepreneur doit informer par écrit les services compétents, au moins huit (8) jours ouvrables à l'avance, de la date de commencement des travaux en mentionnant, s'il y a lieu, le caractère mobile du chantier. L'Entrepreneur doit, dans les mêmes formes et délai, informer les services compétents du repliement ou du déplacement du chantier.

19) Sécurité des personnes et des biens

L'Enterprise prend toutes les dispositions nécessaires pour :

- Assurer la sécurité de la circulation,
- Assurer la signalisation et le gardiennage imposés par la réglementation en vigueur,
- Assurer le passage des véhicules, sauf impossibilité absolue,
- Préserver de toutes dégradations des habitations ou clôtures riveraines, les ouvrages des voies publiques, tels que bordures, bornes, lignes électriques et les canalisations et câbles de toute nature rencontrés dans le sol,

L'entrepreneur fera lui-même toutes démarches pour obtenir les autorisations administratives et de police nécessaires à l'exécution des travaux. Il devra se conformer aux conditions d'utilisation desdites voies. A cet effet, il devra contacter les services de l'habitat suffisamment à l'avance afin que des dispositions puissent être prises en vue de minimiser les perturbations pour le trafic local.

La réparation des dégâts causés aux réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales ou d'assainissement, d'alimentation électrique, d'éclairage, etc., sera effectuée aux frais de l'entrepreneur par le concessionnaire du réseau ou par l'entrepreneur, et à sa charge, sous le contrôle du concessionnaire ou du service chargé du contrôle.

20) Les travaux exécutés à proximité des lieux habités

Comme les travaux seront exécutés à proximité de lieux des établissements publics et fréquentés, qui méritent une protection au titre de la sauvegarde de l'environnement, l'Entrepreneur prend à ses frais et risques les dispositions nécessaires pour réduire, dans toute la mesure du possible, les gênes imposées aux usagers et aux voisins, notamment celles qui peuvent être causées par les difficultés d'accès, le bruit des engins, les vibrations, les fumées, les poussières.

Si à la suite d'une action intentionnelle ou non, prévue ou non, l'Entrepreneur endommage ou détruit un bien mobilier ou immobilier privé ou public, il doit mettre en œuvre une procédure correctrice et/ou compensatrice dont l'objectif est de rendre la complète jouissance du bien ou de ce que le lésé, après accord l'Entrepreneur, estimera comme équivalent à ce bien.

21) Démolition de constructions :

L'Entrepreneur ne pourra démolir les constructions situées dans les emprises des chantiers qu'après en avoir fait la demande au Maître d'Œuvre quinze (15) jours à l'avance, le défaut de réponse dans ce délai valant autorisation.

22) Intégration paysagère des ouvrages

L'entrepreneur est tenu de ne porter aucune atteinte à la végétation située hors de l'emprise des ouvrages, des accès ou des aires de travail ou de stockage prévues. Seul l'abattage des arbres désignés par le Maître d'Œuvre est autorisé. Il sera retenu une indemnité (à préciser) par arbre supplémentaire détruit ou gravement endommagé.

23) - Protection du patrimoine et héritage culturel

Pour l'acquisition des matériaux, l'Enterprise est tenu de prévoir des tests de reconnaissance avant le creusement des tranchées et de s'abstenir d'exercer des travaux de fouille dans des sites protégés et/ou des sites

archéologiques. Lorsqu'au cours des travaux, des objets ou des vestiges pouvant avoir un caractère historique ou archéologique (ou funéraire) seront découverts, il faut :

- Aviser aussitôt le Maître de l'ouvrage ou l'autorité compétente,
- Ne pas déplacer les objets ou vestiges demeurés en place et mettre en lieu sûr ceux qui serait détachés du sol,
- Appliquer les dispositions de la loi sur la protection du patrimoine en cas de découverte archéologique.

L'Entrepreneur n'a aucun droit sur les matériaux et objets de toute nature trouvés sur les chantiers en cours de travaux, notamment dans les fouilles ou dans les démolitions, mais il a droit à être indemnisé si le Maître d'Ouvrage lui demande de les extraire ou de les conserver avec des soins particuliers.

24) Gestion des ressources humaines

Le Maître d'ouvrage et le Maître d'Œuvre peuvent exiger à tout moment de l'Entrepreneur la justification qu'il est en règle, en ce qui concerne l'application à son personnel employé à l'exécution des travaux objet du Marché, à l'égard de la législation sociale, notamment en matière de salaires, d'hygiène et de sécurité. Le personnel ne sera employé que suite à une visite médicale et sur la base d'un certificat médical spécifiant le poste alloué à l'employé. Indépendamment des obligations prescrites par les lois et règlements concernant la main-d'œuvre, l'Entrepreneur est tenu de communiquer au Maître d'Œuvre, sur sa demande, la liste nominative à jour du personnel qu'il emploie avec leur qualification.

L'Entrepreneur doit, sauf disposition contraire du Marché, faire son affaire du recrutement du personnel et de la main-d'œuvre, d'origine nationale ou non, ainsi que de leur rémunération, hébergement, ravitaillement et transport dans le strict respect de la réglementation en vigueur en se conformant, en particulier, à la réglementation du travail (notamment en ce qui concerne les horaires de travail et les jours de repos), à la réglementation sociale et à l'ensemble de la réglementation applicable en matière d'hygiène et de sécurité.

Le Maître d'Œuvre peut exiger le départ du chantier de toute personne employée par l'Entrepreneur faisant preuve d'incapacité ou coupable de négligences, imprudences répétées ou défaut de probité et, plus généralement, de toute personne employée par lui et dont l'action est contraire à la bonne exécution des travaux.

L'Entrepreneur supporte seul les conséquences dommageables des fraudes ou malfaçons commises par les personnes qu'il emploie dans l'exécution des travaux.

25) Prescriptions spécifiques au recrutement du personnel non qualifié

Pour l'emploi des personnels non qualifiés, l'Entrepreneur devra mettre en œuvre un certain nombre de prescriptions :

- Maximiser l'emploi de personnes issues des populations voisines du chantier.
- Établir des procédures d'embauche et de débauche transparentes.
- Établir une politique de communication et d'information explicitant ces procédures d'embauche et de débauche. Cette politique de communication s'adressera aux populations et aux diverses autorités administratives.
- S'assurer que les conditions d'embauche et de débauche soient parfaitement comprises et acceptées.
- Les mesures de sécurités et de santé en vigueur sur le chantier devront être appliquées avec un soin particulier au personnel sans qualification recruté temporairement.

Pendant l'exécution du chantier, l'Entrepreneur établira un tableau de suivi de l'embauche et de la débauche du personnel non qualifié. Il contiendra au moins les données suivantes : une liste nominative, la durée (en jours) de l'embauche, la date d'embauche, la date de débauche et l'origine géographique du personnel temporaire.

26) Formation

L'Entrepreneur veillera à ce tous les employés permanents ou temporaires du chantier seront formés sur les procédures et les exigences consécutives aux présentes clauses environnementales et sociales. La formation à prodiguer consistera en une présentation du projet et des consignes de sécurité à respecter sur le chantier (importance du port des protections individuelles, règles de circulation, abstinence alcoolique,...) et à la santé au travail et dans la vie quotidienne (prévention des MST et plus particulièrement le HIV/SIDA, prévention du paludisme, prévention du péril fécal, techniques de portage des charges lourdes...), au Droit du travail, au règlement intérieur de l'Entreprise, etc.

Chaque séance de formation sera consignée dans un formulaire mis au point par l'Entrepreneur qui comprendra, au moins, le nom des formés, leur statut, l'intitulé de la formation et la date.

27) Communication et information vers les populations et les autorités locales

L'Entrepreneur informera les autorités locales et les populations du but, de la nature et du déroulement des travaux, avec les objectifs suivants :

- Permettre aux populations de prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires, afin d'assurer, entre autres, leur sécurité et de leur permettre d'organiser leurs activités en tenant compte du déroulement du chantier.
- Permettre aux populations et autorités d'émettre leurs objections ou leurs remarques par rapport au projet afin que l'ensemble des parties prenantes trouvent, si nécessaires, une conciliation.
- Rendre transparente la politique de recueil, traitement et transmission des doléances vis-à-vis du chantier ou de l'Entrepreneur (Cf. gestion des conflits).
- Identifier à l'avance les échéances socio-économiques et/ou les difficultés que pourraient rencontrer le chantier.

Cette diffusion de l'information devrait permettre de construire des relations de coopération avec les autorités nationales et locales.

L'Entrepreneur est libre de choisir les moyens de communication et d'information pourvu que leur efficacité soit avérée. C'està-dire que les populations ainsi que les autorités locales et nationales soient averties de l'ensemble des points évoqués dans les paragraphes précédents et suivants avant l'ouverture d'un chantier dans leur voisinage.

Chaque opération d'information et de communication sera l'objet d'un rapport au Maître d'Œuvre. Si le support du message est un tract ou une affiche, un exemplaire sera communiqué au Maître d'Œuvre et les points d'affichage et/ou de distribution seront notifiés. Si la communication s'est effectuée au cours d'une réunion ou par un moyen audiovisuel, le rapport contiendra les thématiques du message, les interventions du public, ses questions et les réponses fournies par le délégué de l'Entrepreneur, le nom des personnes qui ont pris part à la séance d'information y compris le(s) délégué(s) de l'Entrepreneur.

28) Gestion des conflits

L'Entrepreneur doit proposer des procédures pour trouver une solution à d'éventuels conflits collectifs et/ou individuels. Ils feront l'objet d'une procédure de consignation à élaborer par l'Entrepreneur. Ce rapport fera l'objet d'une transmission rapide au Maître d'Œuvre. Si possible, tout conflit collectif sera signalé immédiatement au Maître d'Œuvre et au Maître d'Ouvrage par un moyen de communication à déterminer par l'Entrepreneur. Si l'Entreprise est reconnue comme fautive, elle appliquera une procédure correctrice ou compensatrice qu'elle aura mise au point et qui devra être rapide et équitable.

Dès l'offre, l'Entrepreneur nommera un responsable de la résolution des conflits dont la fonction sera de diriger les négociations et résolutions afférentes, de consigner la nature du conflit, l'identité des parties prenantes, les étapes de sa résolution et de sa clôture. Ces informations pourront faire l'objet de rapports successifs disjoints mais, lorsque le conflit sera clos, un rapport global sera élaboré.

En ce qui concerne les conflits collectifs qui opposeront l'Entrepreneur à ses employés (ou à une communauté), en plus des exigences générales, l'Entrepreneur désignera les personnes pouvant éventuellement jouer le rôle de médiateur et/ou assurer la sécurité de l'ensemble des parties prenantes ainsi que la sauvegarde de leurs biens.

29) Santé et sécurité sur les chantiers

L'Entrepreneur est tenu de prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter des accidents et atteintes à la santé, tant à l'égard du personnel propre qu'à l'égard du personnel sous-traitant et des tiers. Il nomme un Chargé de l'Environnement et la Sécurité. Il organise (ou sous-traite), un service médical courant et d'urgence sur le chantier, adapté au nombre de son personnel.

L'Entrepreneur est tenu d'observer tous les règlements et consignes de l'autorité compétente en matière de sécurité. Il assure notamment l'éclairage et le gardiennage de ses chantiers, ainsi que leur signalisation tant intérieure qu'extérieure. Il assure également, en tant que de besoin, la clôture de ses chantiers. Il doit prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter que les travaux ne constituent un danger pour des tiers, notamment pour la circulation publique. Les fosses, excavations et autres points de passage dangereux le long et à la traversée des voies de communication, doivent être protégés par des garde-corps provisoires ou par tout autre dispositif approprié; ils doivent être signalés et éclairés et, au besoin, gardés.

L'Entrepreneur doit prendre les dispositions utiles pour assurer l'hygiène des installations de chantier destinées au personnel, notamment par l'établissement des voies de déviation, des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement, si l'importance des chantiers le justifie.

Sauf dispositions contraires du Marché, toutes les mesures d'ordre, de sécurité et d'hygiène prescrites ci-dessus sont à la charge de l'Entrepreneur.

30) Déplacement temporaire des établissements commerciaux

Si la réalisation des objectifs du projet rend indispensable et inévitable la destruction d'un ou plusieurs actifs (terrain et bâtiments) accompagnée ou non de pertes de biens ou d'accès à ces biens, de sources de revenus ou de moyen d'existence, l'entreprise ne pourra pas commencer les travaux avant que toutes les personnes affectées, identifiées dans un plan succinct de relocalisation soient compensées. Cela suppose une compensation des bâtiments et des autres actifs détruits, une aide au déplacement et un suivi afin de s'assurer que le niveau de vie antérieur est effectivement reproduit.

31) Suivi du chantier

Les modalités du suivi du chantier qui constitue une mission indispensable pour la réussite de chantier à nuisances réduites seront assurées en coordination par le Chargé d'Environnement et Sécurité et le Chargé du Social de l'Entreprise et le Maitre d'Œuvre (Mission de contrôle). Le Maitre d'Œuvre devrait:

- accompagner l'Entreprise pendant le déroulement du chantier,
- organiser des réunions d'échanges avec les ouvriers,
- établir un bilan intermédiaire en fin de phase et en fin d'opérations.

La fonction de Chargé ou Responsable Environnement et Sécurité de l'Entreprise est indispensable pour la réussite d'un chantier. Pour cela, l'Entrepreneur doit désigner un cadre formé pur assurer cette charge. Cette personne doit être impliquée le plus en amont possible dans le projet. Ceci afin de prévoir l'organisation du chantier, les conséquences ou l'implication technique sur les travaux et la gestion matérielle. Il doit assurer le suivi, le contrôle et le traitement au quotidien de la démarche et de ses éventuels dysfonctionnements, non-conformités et remarques du chantier ou de l'extérieur.

Il peut assurer entre ses visites hebdomadaires de chantier, des réunions de chantier. Enfin, il peut assurer la formation et la sensibilisation des chefs d'entreprises et des personnels intervenants sur le chantier.

De plus un système de surveillance et de mesurage peut être mis en place :

- mise en place de contrôles internes et externes,

- mesures acoustiques,
- mesures d'analyse d'air,
- traçabilité des déchets,
- accidents du travail,
- déchets de la fosse de lavage,
- coût des mesures environnementales.

32) Responsabilités diverses

Toutes responsabilités, telles que délits forestiers, assurances des ouvriers et des tiers à l'occasion des travaux, sont à la charge de l'Entrepreneur.

A l'égard des propriétés particulières traversées, l'Entrepreneur sera responsable des dégâts et accidents vis-à-vis des propriétaires riverains en-dehors ou non de l'emprise des travaux sans qu'il puisse avoir recours contre le Maître d'Ouvrage.

A ce titre, il veillera à ne pas laisser le chantier, en fin de journée, dans un état susceptible de créer des nuisances (affouillements, débordements, transports solides) ou des accidents.

- Les documents de suivi et de gestion du chantier

L'Entreprise doit tenir sur chantier et mettre à jour les documents suivants :

- Le planning des nuisances : Ce document permet de dresser un calendrier prévisionnel des nuisances qui seront émises par le chantier. Etudié par chaque phase/activité du chantier et transmis au Chargé d'Environnement de l'Entreprise (et au Maître d'oeuvre Mission de Contrôle), ce document permet d'informer les riverains et les entreprises implantées sur le parc d'activités des nuisances sonores, visuelles ainsi que les perturbations du trafic dans le temps.
- Les fiches de non-conformité/de remarques : Ces fiches permettent de consigner des remarques, dysfonctionnements et problèmes identifiés sur le chantier ainsi que les mesures correctives et préventives mises en oeuvre pour y remédier. De natures techniques ou organisationnelles, ces non-conformités peuvent relever d'un écart avec la réglementation, avec les prescriptions de la charte, avec l'application des procédures ...

Sur ces fiches, des précisions seront également apportées sur les effets ou conséquences remarqués ainsi que les origines ou causes liés à la non-conformité. Il est aussi possible de rajouter un volet sur l'évaluation de l'efficacité des mesures correctives et préventives mises en oeuvre. Ces fiches sont à utiliser par toutes les personnes présentes sur le chantier.

- Le tableau de bord : Ce tableau permet de synthétiser l'ensemble des données et indicateurs issues du système de surveillance et de mesurage : mesures acoustiques, mesures d'analyse de l'air, consommations d'eau, consommations d'énergie, consommation d'huile de décoffrage, traçabilité de la production et de l'élimination des déchets, accidents du travail, coûts des mesures environnementales, indice de satisfaction des riverains, etc.

33) Fermeture du chantier

L'Entreprise est tenue d'assurer la fermeture des chantiers conformément à la règle de l'art en la matière. Devront faire l'objet d'une attention particulière, notamment :

- la fermeture des accès créés pour les travaux et la remise en état des voies d'accès existantes et de zones de stockage utilisées et les aires de baraquement,
- l'évacuation des matériels et matériaux en excès ainsi que de tous les déchets sus du chantier ; aucun déchet solide (toute catégories confondues) ne sera abandonné in situ ou dans les environs et les servitudes des périmètres des travaux

- la reconstruction et le raccordement au parement des ouvrages linéaires de confortement des berges, par des moyens appropriés, de tous les drains, regards, canalisations de rejet mis à jour, détruits ou endommagés à l'occasion des travaux,
- la remise en état à l'identique, des chaussées, clôtures terrains, ouvrages d'art publics ou privés affectés par le chantier ou par la constitution de ses accès.

ANNEXE 6: LISTE DES PERSONNES ET SERVICES RENCONTREES

N°	Nom et Prénom	Structure et fonction	Région /département /commune	Contact/télé phone	Dates
1	Seni Hamadou Abdoulaye	Direction Régionale de l'environnement	Diffa	90022544	01/07/2025
2	Arma Alasan	Directeur Régional agriculture	Diffa	96536219	01/07/2025
3	Mahamadou Moustapha Mado	SPR Code Rural	Diffa	96551600	01/07/2025
4	Boukar Abdoulaye Hassane	intendant LPAD	Diffa	92431647	01/07/2025
5	Ali Oumarou Rabilou	Formateur LPAD	Diffa	99626844	01/07/2025
6	Malam Madoy Malam Boukar	SG LPAD	Diffa	97904008	01/07/2025
7	Sani Oumarou Bagoudou	Proviseur LPAD	Diffa	97019195	01/07/2025
8	Ibrahima Moudi Adamou	Formateur LPAD	Diffa	97 224 002	01/07/2025
9	Mahamadou Maidouka Attahirou	SG gouvernorat de Diffa	Diffa	90337696	01/07/2025
10	Souley Boukar	DREFTP	Diffa	90343491	02/07/2025
11	Chaibou Labo Maman Sani	DRUH/DA	Diffa	96779740	02/07/2025
12	Toudjani Mahaman Sani	DRCI/DA	Diffa	96993771	02/07/2025
13	Yerima Mamadou	DR ONAHADA	Diffa	96324864	02/07/2025
14	Yainguima Moustapha	CSV ONAHADA	Diffa	91158571	02/07/2025
15	Malam Abdou Mamadou	AOC/ONAHA	Diffa	96774119	02/07/2025
16	Ilias Emaghri	DRE/LCD/DPR/EE/SE	Diffa	96533015	02/07/2025
17	Abdoul Kadri Saidou	Superviseur CRA	Diffa	90347112	02/07/2025
18	Abarchi Mahaman Salissou	SG	Diffa	96291839	02/07/2025

ANNEXE 7 : PROCÉDURE EN CAS DE DÉCOUVERTE FORTUITE

Conformément à l'Article 51 de la Loi 97-002 du 30 juin 1997, lorsque par suite de travaux ou d'un fait quelconque, des monuments, des ruines, substructions, mosaïques, éléments, canalisation antique, vestiges d'habitation ou de sépulture ancienne, des inscriptions ou généralement des objets pouvant intéresser la paléontologie, la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique, sont mis au l'entrepreneur doit immédiatement suspendre les travaux, avertir l'Ingénieur Conseil (Mission de Contrôle) qui doit faire la déclaration immédiate à l'autorité administrative qui avise sans délai le Ministre chargé de la Culture et le Ministre chargé de la recherche. Lorsque l'Ingénieur Conseil (Mission de Contrôle) estime que l'entrepreneur n'a pas signalé une découverte, l'Ingénieur Conseil ordonnera l'arrêt des travaux et demandera à l'entrepreneur de procéder à des fouilles à ces propres frais.

Délimitation du site de la découverte

L'entrepreneur est tenu de délimiter et de sécuriser un périmètre de cinquante (50) mètres autour du bien découvert. L'entrepreneur limitera l'accès dans ce périmètre, et les travaux ne pourront reprendre dans ce périmètre qu'après autorisation de la Direction du Patrimoine Culturel ou de l'Ingénieur Conseil (Mission de Contrôle). Les frais de sécurisation du site de la découverte sont imputés sur le marché.

Rapport de découverte fortuite

L'entrepreneur est tenu d'établir dans les 24 heures un rapport de découverte fortuite fournissant les informations suivantes :

- Date et l'heure de la découverte ;
- Emplacement de la découverte ;
- Estimation du poids et des dimensions du bien

découvert

Mesures de protection temporaire mises en place

Le rapport de découverte fortuite doit être présenté à l'Ingénieur Conseil (Mission de Contrôle), à la Direction du Patrimoine Culturel, au Ministère chargé de la recherche, au Préfet et au Gouverneur.

Les administrations de la Recherche et de la Culture doivent visiter les lieux où les découvertes ont été effectuées ainsi que les locaux où les objets ont été déposés et prescrire toutes mesures utiles pour leur conservation.

Arrivée des services de la culture et mesures prises

Les services de la Direction du patrimoine culturel font le nécessaire pour envoyer un représentant sur le lieu de la découverte dans les 2 jours qui suivent la notification et déterminer les mesures à prendre, notamment : (i) retrait des biens culturels physiques jugés importants et poursuite des travaux sur le site de la découverte ; (ii) poursuite des travaux dans un rayon spécifié autour du site de la découverte ; (iii) élargissement ou réduction de la zone délimitée par l'entrepreneur ; etc.

Ces mesures doivent être prises dans un délai de 7 jours.

En cas de besoin, les services de la Direction du patrimoine culturel seront appuyés par le PIDAJ pour arriver dans les délais sur le lieu de la découverte.

Si les services culturels n'envoient pas un représentant dans un délai de 2 jours, l'Ingénieur Conseil (Mission de Contrôle) peut proroger ce délai sur 2 jours supplémentaires. Si les services culturels n'envoient pas un représentant dans la période de prorogation, l'Ingénieur Conseil (Mission de Contrôle) est autorisé à demander à l'entrepreneur de prendre les mesures d'atténuation idoines et reprendre les travaux tout en préservant ou évitant les biens découverts. Les travaux supplémentaires seront imputés sur le marché mais l'entrepreneur ne pourra pas réclamer une indemnisation pour la période de suspension des travaux. Suspension supplémentaire des travaux

Durant la période des 7 jours, l'autorité administrative du lieu de découverte, en accord avec la Direction du patrimoine culturel, peut ordonner la suspension des travaux à titre provisoire pour une durée de six (6) mois, comme stipulé par l'Article 52 de la Loi sur la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national. Pendant ce temps, les terrains où les découvertes ont été effectuées sont considérés comme classés et tous les effets du classement leur sont applicables.

ANNEXE 8 : ACTES DE SECURISATION

FONCIERE

blique du Niger



MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

SECRETARIAT GENERA

ArrêO 7 5, IMUHISG/DGUH-PUDU Du 1 5 NOV 20234 Approuvant les plans de lotissements « Lycée Agricole » initié par la Commune urbaine de I

Approuvant les plans de lotssements « Lycée Agricole » initié par la Commune urbaine de Diffa, Département de Diffa, Région de Diffa.

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA PR OTION DU LOGEMENT

DIRECTION DE L'UR NISME

LE MINISTRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

Vu la Proclamation du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) en date du 28 juillet 2023; Vu l'Ordonnance N ⁰2023-01 du 28 juillet 2023, portant suspension de la Constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) •

- Vu l'Ordonnance N ⁰2023-02 du 28 juillet 2023, portant organisation des Pouvoirs Publics pendant la période de Transition ,
- vu la Loi n ° 2017-20 /PRN du 12 avril 2017, fixant les principes fondamentaux de l'urbanisme et de l'aménagement urbain;
- vu la Loi no 2018-25 /PRN du 27 avril 2018, fixant les principes fondamentaux de la construction et de l'Habitation;
- vu le Décret n02023-020/PCNSP du 07 Août 2023, portant nomination du Premier Ministre.
- Vu le Décret n02023-035/PCNSP du 09 Août 2023, portant nomination des Membres du Gouvernement de Transition
- Vu le Décret n02023-084/PCNSP/MUH du 09 septembre 2023, portant organisation du

- Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Vu le Décret n02017-302/PRN/MDH du 27 avril 2017, fixant les modalités d'établissement et de délivrance du Permis de construire ,
- Vu le Décret n02018-303/PRN/MDH du 30 avril 2018, portant modalités d'application de la loi n ⁰2018-25 du 27 avril 2018;
- Vu le décret 2019-612/PRN/MD/U/L du 25 octobre 2019, déterminant les modalités d'élaboration, d'approbation, de mise en vigueur et de révision des documents d e planification urbaine.
- Vu le décret 2019-613/PRN/MD/U/L du 25 octobre 2019, déterminant les règles générales de l'urbanisme et de l'aménagement urbain;
- Vu le décret 2020-188/PRN/MD/U/L du 6 mars 2020, définissant les conditions, formes et délais d'élaboratiOn, d'approbation, d'exécution et de mise en vigueur des différents types de plans d'urbanisme opérationnel;
- Vu le BE n0007/2023/DRUH/DA en date du 16 octobre 2023 du Directeur Régional de l'Urbanisme de Diffa, transmettant le dossier du projet de lotissement « Lycée Agricole »;
- Vu le rapport de présentation du projet de lotissement,
- Vu les observations issues de l'examen préliminaire du dossier du projet de lotissement par les services techniques de la Direction de l'Urbanisme ,

ARRETE:

<u>Article premier</u>: est approuvé et rendu exécutoire le plan de lotissement « Lycée Agricole » tel qu'annexé au présent arrêté.

<u>Article 2</u>: Le site objet du projet, situé sur le territoire de la Commune Urbaine de Diffa a une superficie de 163ha 86a OOca et est délimité par les points de coordonnés suivants:

COORDONNEES DES POINTS AUX SOMMETS •
SYSTÈME UTM WGS 84 HEMISPHERE NORD ZONE 33

	236791 ,305	1476091,111
	236419,724	1476129.778
	236505.449	1476888.605
	237876,329	1476752.676
P.1 P.2	237866.596	1476622.861
P.3	237913,438	1476618.386
P.4 P.5	237904, 108	1476508.776
P.6	237985,084	1476501.040
P.7	238058.031	1476549.321
P.8	238279.166	1476527,395
P.9	238248.215	1476194.625
P.IO	238372.654	1476182.736
P.II	238364,815	1476091.979
P.12	238363,631	1476078.274
P.13	238481 ,017	1476067.058
P. 14	238477.997	1476039.109
P.15 P.16	239017,380	1475718.422
P.17	238363,013	1475108,273
P.18	238188.531	1475257.780
P.19	238383.130	1475275,555
P.20 P.21	238355.809	1475491, 357
P.22	238421.470	1475490.238
P.23	238366.499	1475953.389
P.24	236792.779	1476102.725
P.25	236791, 298	1476090.839

Artic<u>le 3</u>: sous réserve des droits des tiers, le plan d'aménagement est déclaré d'utilité publique et vaudra, après exécution dûment contrôlée par les services technⁱq ^{ues} compétents, plan d'alignement.

Le plan d'aménagement prévoit la production de 1215 lots dont 1203 parcelles d'habitat^{ion} de taille allant de 200m² à 700m² et 12 terrains d'équipement

<u>Article 4</u>: les conditions générales d'application du plan de lotissement sont non seulement celles prescrites dans les études d'aménagement de voirie, d'adduction d'eau et d'extension du réseau d'électricité annexées au dossier de demande d'autorisation de lotir, mais aussi celles de l'article 7 du présent arrêté.

Le plan de lotissement sera calculé et implanté dans les règles de l'art, conformément à la réglementation en vigueur.

En prélude aux travaux de viabilisation, la Commune Urbaine de Diffa soumet le dossier d'abornement au contrôle des services techniques du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat.

En outre, la Commune Urbaine de Diffa est tenue de procéder aux travaux préliminaires de viabilisation avant toute cession de parcelles.

Article 5 : le plan d'aménagement du terrain objet du présent arrêté prévoit les usages suivants.

DESIGNATION	SUPERFICIE (ha)	POURCENTAGE (%)	NOMBRE DE LOTS
HABITATION	49,83	30,40	1203
EQUIPEMENT		39,2	12
VOIRIE	49,83	30,40	
TOTAL	163,86	100	1215

<u>Article 6</u> : les terrains réservés aux équipements de superstructure sont des espaces destinés à recevoir uniquement des équipements à usage public d'intérêt général. Ces terrains ainsi que les réserves foncières programmées dans le lotissement seront **immétriculés**au nom du Ministère chargé de l'Urbanisme, responsable de la gestion et la sauvegarde du statut des terrains publics.

Article 7 : la Commune Urbaine de Diffa a l'obligation

v/d'exécuter les travaux de voirie et des réseaux divers (Eau, Electricité) et assainissement (drainage des eaux pluviales), \checkmark de respecter la répartition générale des terrains en fonction de leur destination telle qu'elle figure dans le plan approuvé et \checkmark de respecter et faire respecter l'alignement, v/d de respecter la servitude de 25 m autour des cimetières

Les acquéreurs des lots ont l'obligation de respecter les dispositions du règlement de l'urbanisme et du cahier des charges du lotissement notamment .

se conformer aux prescriptions en vigueur de voirie, d'esthétique, de salubrité et d'urbanisme,' ^v/ se conformer aux prescriptions relatives au permis de construire .^v/ respecter les règles et les servitudes d'intérêt général en matière de caractère, ^{du} volume et de la nature des constructions à édifier et de plantations.

L'achèvement des travaux est constaté par un procès-verbal de réception dressé, suite à une déclaration préalable d'achèvement des travaux par la Commune Urbaine de Diffa.

Après la réception, le Directeur Régional de l'Urbanisme et de l'Habitat de la région de Diffa, transmet le dossier et le plan de récolement au Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat pour approbation et délivrance du certificat de conformité.

<u>Article 8</u>: Le plan de récolement approuvé, sera renvoyé au Directeur Régional de l'Urbanisme et de l'Habitat, qui le transmet au service compétent en charge de cadastre pour numérotation.

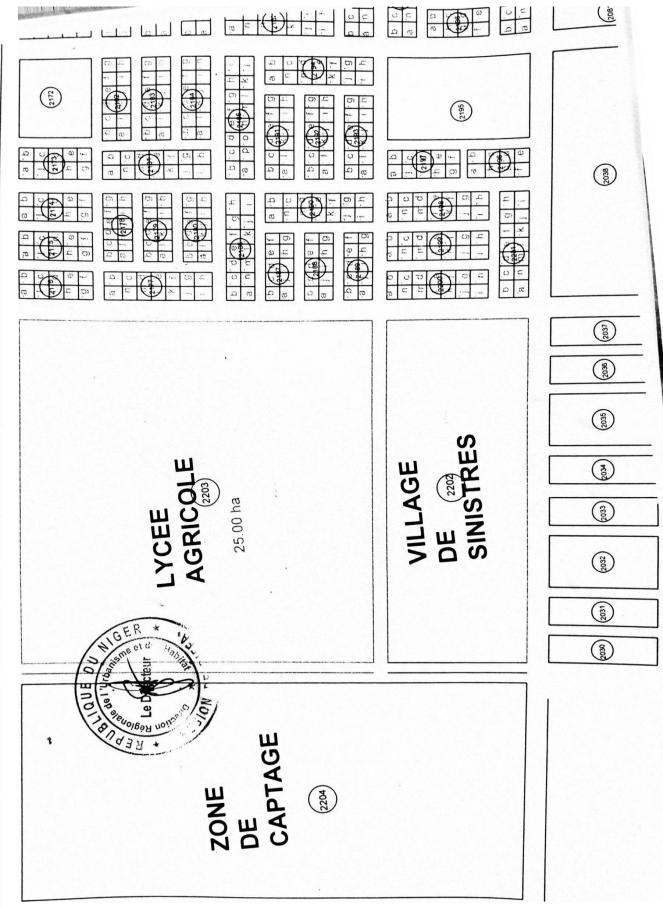
<u>Article 9</u>: Après numérotation, le Directeur Régional de l'Urbanisme et de l'Habitat transmet la liste, les références cadastrales et les coordonnées géographiques des terrains d'équipement qui seront sécurisés par arrêté du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat.

<u>Article 10</u>: pour les besoins d'archivage des services des Domaines, la Commune Urbaine de Diffa est tenue de fournir aux services compétents, dès la fin matérielle des opérations d'implantation des lotissements, une copie du dossier complet en format électronique (CD ROM ou clé USB)æt support papier. En outre, une copie du plan de récolement numéroté sur fichier numérique et sur papier reproductible sera aussi fournie.

A	Article	1	1:	le	présent	arrêté	entre	en	vigueur	dès	la c	late (de sa	signat	ure

Article 12 _____le Secrétaire Général du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, le Gouverneur de la Région de Diffa et la Présidente du Conseil Municipal de Diffa sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.





00臨望00

0---

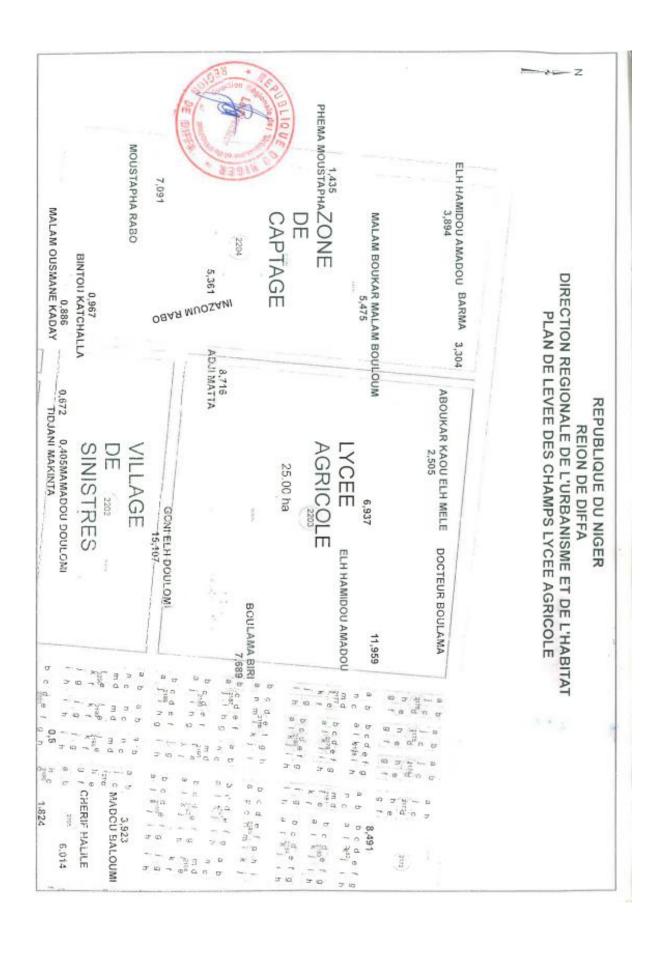
<u>o</u>望 ■00 ■望■

COORDONNEES DU DOMAINE DU LYCEE AGRICOLE DE DIFFA

Système de coordonnées UTM WGS 84 hémisphère nord zone 33

Matricule MAT	X	
	237322,574	1476283,061
	237364,582	1476771,548
p.3	236874,119	1476818,407
	236827,491	1476330,361





REPUBLIQUE DU NIGER REGION DE DIFFA DEPARTEMENT DE DIFFA PREFECTURE DE DIFFA

DIFFA LE 12/09/2023

LE PREFET

Д

Madame le Maire De la Commune

Urbaine de Diffa

OBJET : Autorisation de lotissement

Madame, le Maire

- Vu la décision N*00261 du 27 /05/2023 du Ministre à Monsieur le Président du Conseil de la Ville de Diffa ;
- Vu la correspondance N*662 du 10/07/2023 du coordonnateur National à Madame le Maire de la Commune Urbaine de Diffa;
- Vu la correspondance N°1337 /BAS/HYS/SPEN/DPCE/022 du 27/09/2022 du Directeur Général de la Société du Patrimoine des Eaux du Niger à Madame le Maire de la Commune Urbaine de Diffa;
- Vu la délibération en date du N°05 portant adoption par le conseil municipal d'un nouveau lotissement et l'octroi des espaces pour la construction des certaines infrastructures en date du 08/08/2023
- Vu la délibération N*05 portant l'affectation d'un terrain de 2000 m2 dans l'ilot 1416 du lotissement extension lotissement université de diffa pour la construction d'un magasin de 1200 m3 avec droit de jouissance a la Croix-Rouge nigérienne,

Conformément aux directives du code général des collectives territoriales, nous donnons avis favorable aux projets du lotissement lycée agricole de 163,87 hectares pour création des terraines pour les équipements suivants :

- ✓ Lycée agricole : 25 ha;
- ✓ Zone de captage y compris zone tampon : 25 ha ;
- ✓ Village des sinistres : 10 ha ;

Recevez Madame le Maire nos salutations les meilleures

Mounkaila soutey foe

PHEMA MOUSTAPHAZONE MOUSTAPHA RABO ELH HAMIDOU AMADOU BARMA 7,091 MALAM OUSMANE KADAY MALAM BOUKAR MALAM BOULOUM CAPTAGE BINTO! KATCHALLA 5,361 DIRECTION REGIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT OBAR MUOSANI 5,475 PLAN DE LEVEE DES CHAMPS LYCEE AGRICOLE 3,304 8,716 ADJI MATTA 0.672 ABOUKAR KAOU ELH MELE 2,505 REPUBLIQUE DU NIGER 72 0,405MAMADOU DOULGMI TIDJANI MAKINTA REION DE DIFFA SINISTRES PE AGRIC OLE LYCEE VILLAGE 25.00 ha GONTELH DOULOM 15,107 DOCTEUR BOULAMA ELH HAMIDOU AMADOU BOULAMA BIRI a n m 7,689 b.c.d.e.f 0 6.8.0 1 6 4 6 5 6 5 6 5 6 5 7 1 8449 1 9 / CHERIF HALILE © MADOU BALOUM 1,824 10 d 0 - Kn - 1 8,491 c d e f 6,014 2012 7 m

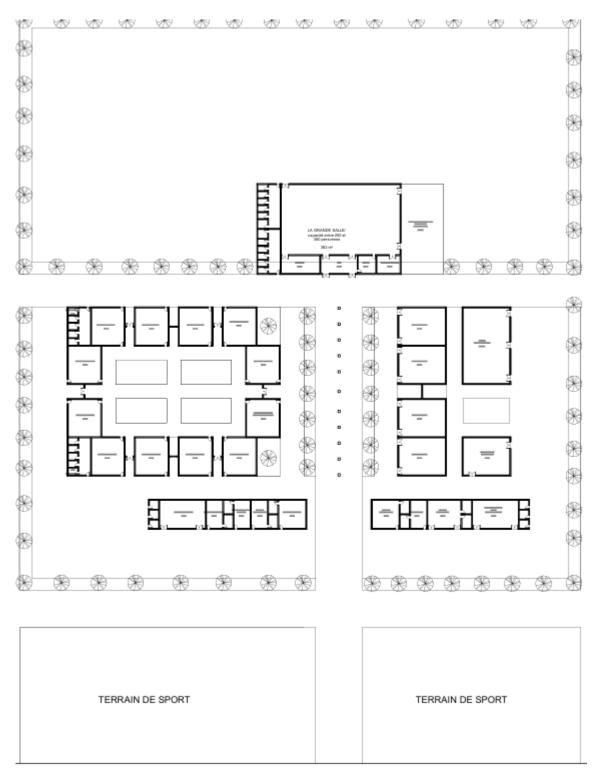


ANNEXE 9 : Répertoire des photos du site de LPA DIFFA



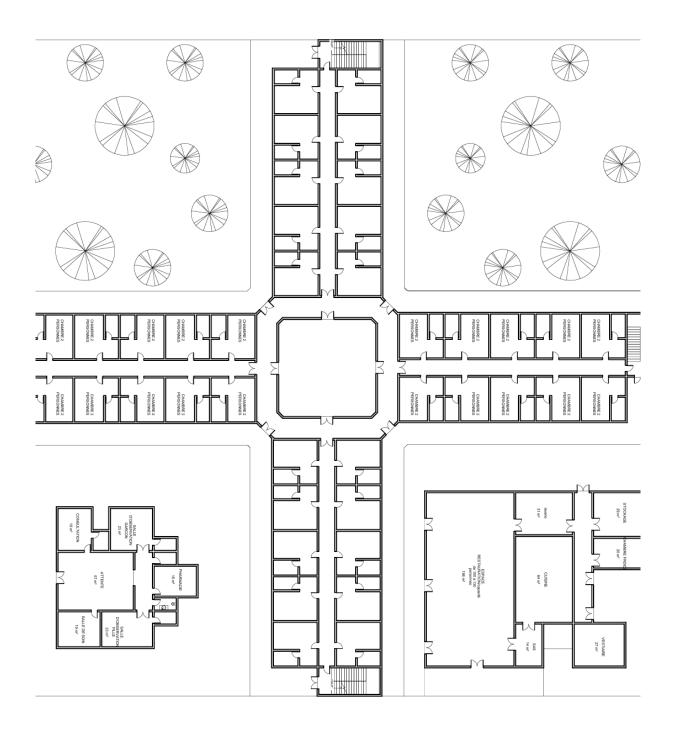


Annexe 10 ; Les plans types en cours de validation sont présentés par les figures suivantes :



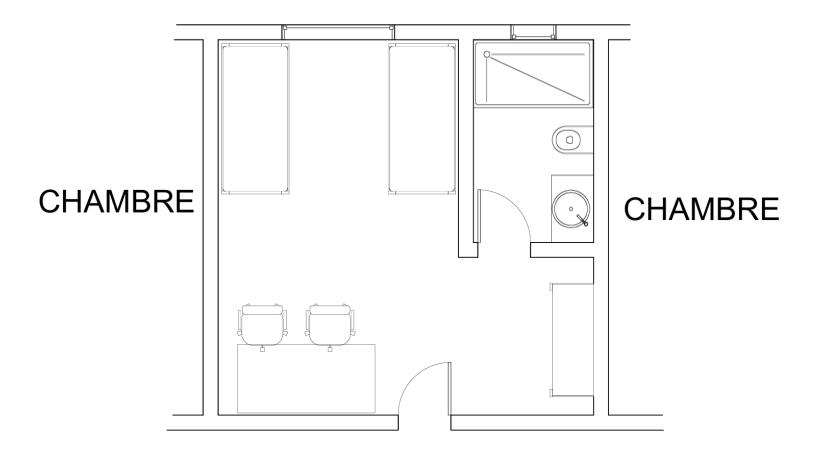
ZONE ETUDE-ATELIER PRATIQUE-ADMINISTRATION-SAL E POLYVALENTE

Figure 4 : Zone d'étude



INTERNAT 4 AILES

Figure 5 : Plan de l'internat à 4 ailes



COULOIR

CHAMBRE TYPE 2 ETUDIANTS

Figure 6 : Chambre type 2 étudiants

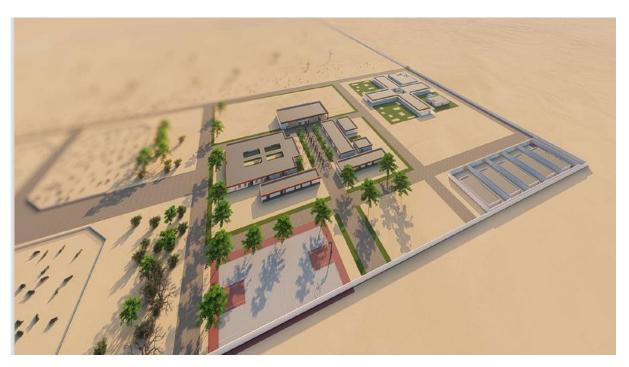


Figure 7 : Vue en trois D d'occupation du sol sur le site du LPA